
RAPPORT
À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
SUR LA MISE EN PLACE
DES PROJETS ÉDUCATIFS
DE TERRITOIRES

Une réforme dans le rythme :
vers une nouvelle étape qualitative

établi par **Françoise Cartron**
vice-présidente du Sénat,
sénatrice de Gironde

REMIS LE 20 MAI 2016

Avant-propos

Nommée officiellement le 20 octobre 2015 par le Premier ministre, et placée auprès des Ministres Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et M. Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, notre mission a démarré ses travaux début janvier, après la période électorale des régionales qui aurait rendu difficile un temps d'échanges « apaisés ».

Le travail que nous avons mené visait :

- à **établir un bilan des initiatives prises par les élus locaux** pour organiser et développer les activités périscolaires, ce que nous appellerons des « **bonnes pratiques** » ;
- à identifier des « points de blocage » fréquemment cités qu'ils aient été réglés ou non ;
- à **définir les conditions d'un soutien renforcé** par les services de l'Etat aux communes.

Les points d'observation portaient principalement sur :

- l'articulation des organisations de temps scolaires et des activités périscolaires,
- les initiatives prises par les services territoriaux de l'Etat,
- le recrutement et la qualification des animateurs,
- la production de ressources adaptées,
- une réflexion sur les adaptations et simplifications à envisager.

Sur la méthode, et afin d'identifier les moyens de **mieux accompagner encore les petites communes et communes rurales**, nous avons mis en place un programme de travail (*auditions et visites sur le terrain*) et développé un certain nombre d'outils (*questionnaire et blog*).

➤ Un cycle d'auditions et de déplacements

Hors déplacements, une centaine de personnes a été rencontrée. Cette phase nous a permis d'entendre un large éventail d'acteurs :

- des chercheurs dont le domaine d'expertise porte sur la question des rythmes de l'enfant et / ou sur la ruralité,

- des responsables de l'Éducation nationale ayant eu un rôle dans la conception de la réforme et participant à l'accompagnement de sa mise en œuvre,
- les associations d'élus, en particulier les maires des petites communes,
- les syndicats d'enseignants, de parents d'élèves, d'animateurs,
- les associations d'éducation populaire,
- des concepteurs de contenus d'activités (Parcs naturels régionaux, Inria, Réseau national des musées de France, etc.)

En outre, la mission tient à préciser qu'elle a voulu répondre à toutes les sollicitations qui lui ont été faites, également celles de « citoyens » qui, s'interrogeant sur la réforme, ont souhaité être entendus. La mission a également pris connaissance des très nombreuses demandes d'intervention après la publication de ce rapport, et si elle n'a pas encore répondu à l'ensemble d'entre elles, elle s'engage, autant que possible, à venir débattre des conclusions et échanger avec tous les acteurs intéressés.

S'agissant des déplacements, 12 départements ont été visités (Ariège, Creuse, Gironde, Landes, Loir-et-Cher, Nord, Paris, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Seine-Maritime, Somme, Val d'Oise) dont les programmes sont intégralement retranscrits en annexe. A ces occasions également, de très nombreuses auditions ont été menées auprès des praticiens directement concernés : les animateurs, les parents, les élus, les associations, les enseignants, mais aussi les enfants que nous avons souhaités entendre. Que tous ces acteurs soient remerciés pour leur disponibilité, leur engagement, leurs diagnostics et leurs propositions d'évolution qui ont rendu possible l'écriture de ce rapport.

Le département de la Gironde a été particulièrement étudié sur cette question des rythmes éducatifs puisque 12 communes ont été visitées et près d'une centaine d'élus rencontrés.

De la même manière que pour les auditions, nous avons souhaité honorer toutes les invitations qui nous ont été faites. Des illustrations de ces déplacements sont disponibles en annexe de ce rapport ainsi que sur le blog : **www.unereformedanslerythme.com**

➤ **Des outils au service de l'expression libre**

• ***Le questionnaire***

Au mois de février, la mission a rédigé un questionnaire à destination des élus locaux concernant la mise en œuvre de la réforme. Son contenu est intégralement

disponible en annexe. Celui-ci a été mis en ligne et une publicité sur les réseaux sociaux en a été régulièrement faite.

La mission a également pris l'initiative de le communiquer à l'ensemble de la représentation sénatoriale, indépendamment des appartenances politiques de chacun.

En tant qu'« élus des élus », ils nous semblaient être les mieux placés pour transmettre ce document auprès des maires et responsables éducatifs de leurs départements respectifs.

Nous remercions toutes celles et ceux qui se sont mobilisés et ont répondu par mail, par courrier ou directement sur la plateforme dédiée. Cet engagement remarquable s'est traduit par les chiffres suivants :

- **Les résultats de l'enquête se fondent sur les données de 1 002 communes.**
- **Les communes de moins de 2000 habitants représentent 60% des données.**
- **Les communes sont issues de 85 départements différents.**
- **Les communes représentent plus de 4,3 millions d'habitants et plus de 360 000 enfants scolarisés.**

Ce résultat considérable a été très riche d'enseignements pour identifier les bonnes pratiques, cibler les problèmes et nous l'espérons, apporter des solutions.

Nous avons souhaité citer largement ces communes dans notre rapport, dans le corps du texte ou sous forme de verbatim.

A chacune de nos visites, nous avons également répondu aux sollicitations des journalistes de la presse locale. Les références des articles publiés sont citées en annexe.

- ***Le blog : www.unereformedanslerythme.com***

Près de 10 000 visites ont été comptabilisées sur la plateforme que nous avons ouverte en février. Tous les programmes ainsi que des illustrations et informations utiles y ont été publiées.

Cette plateforme s'est doublée de l'ouverture d'une boîte mail spécifique qui a permis à un grand nombre d'acteurs d'apporter des contributions libres, également citées dans notre travail.

Sur cet espace d'échanges, une cartographie des déplacements a également été constituée : <https://unereformedanslerythme.com/carte-des-deplacements/>

De ce travail, que nous avons voulu le plus complet possible, sont ressorties 25 propositions d'amélioration articulées autour de six axes :

- **Simplifier les dossiers**
- **Former et qualifier**
- **Enrichir les propositions**
- **S'adapter à la diversité**
- **Coordonner**
- **Stabiliser**

Leur mise en œuvre doit permettre une nouvelle étape, un nouveau saut qualitatif de la réforme.

La réforme par essence est un changement profond apporté à une institution qui vise à améliorer son fonctionnement.

Les nouveaux rythmes scolaires annoncés, promis depuis de nombreuses années par l'ensemble des partis au pouvoir, répond incontestablement à cette définition. Pourquoi ?

La notion d'identité occupe aujourd'hui dans l'espace public une place prépondérante et le plus souvent, il est vrai, de façon négative : « crise des identités », « repli identitaire », etc. Loin de l'instrumentalisation qui peut trop souvent en être faite, nous avons pu constater ces six derniers mois, au cours notamment des déplacements, que cette question identitaire, qu'elle soit professionnelle ou territoriale, a été posée par cette réforme de façon la plus constructive qui soit.

Disons-le en introduction, cette réforme a été difficile à mettre en œuvre et les adaptations successives proposées par le gouvernement afin de répondre aux inquiétudes légitimes, exprimées en particulier par les élus, si elles se sont avérées nécessaires, ont dans le même temps créé de l'incertitude quant à la pérennité des changements apportés et de la réforme elle-même.

Ces doutes ont pu être amplifiés par une « hystérisation » du débat dont il ne nous appartient pas ici de déterminer les ressorts.

Un axe fort de ce rapport, et sans rentrer ici dans le détail, est la stabilisation du cadre de la réforme au niveau du financement, mais aussi sur le plan de la réglementation.

Le changement profond, induit par la réforme, est celui d'avoir placé l'école et les projets éducatifs au cœur d'échanges, de débats et de concertations entre tous les acteurs de la communauté éducative. On peut parler à ce moment d'agora républicaine sur les questions éducatives puisque cette réforme a remis l'école au cœur des projets politiques locaux. S'il existe encore des blocages à ce niveau aujourd'hui, une évolution positive est notable.

Egalement entendu lors de nos échanges, la réforme des rythmes aurait creusé les inégalités. Sans détours, disons-le également, cela est faux.

Nous nous étonnons de ces propos, au regard des évaluations, nationales et internationales, devenues pléthoriques ces dernières années. Les inégalités existent depuis très longtemps et elles sont devenues une caractéristique de notre système scolaire.

La dernière étude en date, celle de l'Unicef, a été présentée la veille du rendu de ce rapport (sur la période antérieure à 2012 et par conséquent antérieure à la réforme des rythmes scolaires). Que dit-elle ? Que la France est classée 28^{ème} sur 35 pays de l'UE/OCDE en matière d'inégalités de bien-être entre les enfants, 33^{ème} sur la question scolaire.

A l'inverse, il est tout à fait vrai de considérer que cette réforme, ce changement de paradigme qui consiste, nous l'avons souligné, à faire dialoguer des acteurs qui n'en avaient peut-être pas ou plus l'habitude a pu révéler des écarts importants en matière d'offre éducative et d'accès à certaines activités.

Mais cette réforme n'a pas créé d'inégalités, elle les a dans un premier temps mises en lumière et doit désormais contribuer à les réduire. C'est pourquoi nous avançons 25 pistes d'action afin d'entamer, comme nous l'avons déjà annoncé, un nouveau saut qualitatif.

Non aujourd'hui, tous les enfants n'ont pas la chance de pratiquer une activité. C'est une réalité qu'il nous faut considérer. Tous les enfants ne lisent pas, ne font pas la cuisine, ne pratiquent pas un sport, ne se rendent pas chaque semaine dans une école de musique.

Beaucoup en vérité de ceux qui participent désormais aux « TAP » devenus « NAP » n'avaient jamais eu accès à ces pratiques.

Alors que nos débats politiques portent sur la construction de parcours communs (les services civiques, les politiques de mixités, notamment sociales), nous avons l'opportunité de recréer des espaces collectifs où nos enfants, indépendamment de leurs origines, vont partager plus d'activités, ensemble.

Il est toujours possible de considérer qu'entre ce département et un autre, qu'entre telle et telle commune, il existe des différences en terme d'accès.

Il est incontestable aussi de constater que le fossé se réduit lorsque les acteurs construisent, collectivement, un projet éducatif autour d'un objectif commun, à savoir l'allègement de la concentration du temps scolaire et l'ouverture des activités périscolaires à un grand nombre d'enfants, dans une cohérence des temps et des apprentissages.

Sans évacuer le problème de la fatigue des enfants, nous constatons que de multiples facteurs explicatifs peuvent intervenir et nous y reviendrons. Il s'agit à l'heure actuelle d'un « ressenti » non évalué scientifiquement.

La mission préconise une étude précise, sérieuse sur ce sujet de même que sur les résultats scolaires puisque de nombreux enseignants de CP ont exprimé « une avance sur les apprentissages. »

Très loin des débats caricaturaux qui ont pu accompagner le lancement de la réforme, la déclinaison des contenus observée sur le terrain est impressionnante. Nous avons été marqués par certains discours dépréciatifs, tenus parfois par les élus eux-mêmes, comme si certains avaient intégré dans leur propre jugement ce « misérabilisme » que certains joignent de façon automatique au mot ruralité.

Il est faux de hiérarchiser le rural et l'urbain. Ce propos, répété à l'envi, cette marotte médiatique et politique ne correspond aucunement à nos observations.

La plupart des élus rencontrés, et en particulier certains élus à la tête de très petites communes proposent des temps d'aménagement pertinents et un éventail d'activités considérable d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

L'utilisation du territoire, des ressources humaines, patrimoniales, matérielles, associatives de proximité est remarquable. Cette réforme a valorisé de la meilleure manière possible les richesses locales qu'elles soient culturelles, sportives, citoyennes ou environnementales.

Nous le disons avec la plus grande sincérité, les territoires ruraux portent des projets très réussis et attractifs pour leurs territoires et leurs administrés. Ils ont su se rassembler, réunir des partenaires locaux très divers qui ensemble ont conjugué de belles propositions.

Que les élus soient remerciés de leur investissement et qu'ils soient toujours plus et mieux accompagnés dans leur engagement volontariste à l'avenir.

1	Une réforme inscrite dans la dynamique éducative locale	11
1.1	Des attentes fortes, des contextes variés : la volonté politique au cœur du projet....	11
1.2	Les modalités d'application de la réforme : s'emparer de la souplesse pour établir des projets pertinents en fonction du contexte	20
1.2.1	Les transports	21
1.2.2	La cinquième matinée	22
1.2.3	La fatigue des enfants.....	24
1.3	L'école, au cœur du village et de son identité	28
1.3.1	La mobilisation et la volonté d'exploiter les ressources locales	28
1.3.2	Des offres éducatives territoriales diverses qui ne creusent pas les inégalités mais qui tendent à les réduire	30
1.3.3	Quand les PEDT mobilisent les acteurs du territoire sur les problématiques éducatives larges.....	31
1.4	Coopérer et mutualiser : des partenariats anciens et des nouvelles opportunités collaboratives	35
1.4.1	Des nouvelles opportunités collaboratives locales	35
1.4.2	Des réseaux pour mutualiser les ressources.....	36
2	L'articulation scolaire-périscolaire : passer des compétences partagées aux compétences conjuguées.....	40
2.1	Collaborer pour articuler les temps : la gouvernance et les instances de dialogue ...	40
2.1.1	Les instances de pilotage, les rôles à réaffirmer pour une meilleure visibilité	40
2.2	Les activités proposées aux enfants : quelles actions éducatives ? Quelle complémentarité ?	46
2.2.1	Plus d'activités pour plus d'enfants : un défi relevé ?	46
2.2.2	Les efforts sur les contenus d'activités.....	49
2.2.3	Conceptualiser les activités, les rendre lisibles pour les parents et faire partager les intérêts aux enseignants.....	73
2.2.4	Les plus jeunes : l'école maternelle.....	77
2.2.5	Les enfants porteurs de handicap	80
2.3	Proposer un parcours cohérent et ne pas superposer les activités	83
3	L'encadrement des nouveaux temps périscolaires	85
3.1	Valorisation, création d'emplois et consolidation professionnelle	85
3.2	La dynamique territoriale, nouvelles opportunités collaboratives.....	89
3.3	Les formations	94
3.4	L'ingénierie territoriale et la conduite du projet.....	97
3.4.1	Recrutement, valorisation : le rôle central des coordonnateurs	97
3.4.2	Les compétences et la formation des coordonnateurs	99
4	Les coûts, le financement et les procédures	101
4.1	Les nouvelles dépenses	101
4.2	Du fonds d'amorçage au fonds de soutien	103
4.3	Le financement de la CAF	105
4.4	La participation des familles.....	107

5 Les préconisations	109
Annexe 1 : Contenu de la lettre de mission.....	114

1 Une réforme inscrite dans la dynamique éducative locale

1.1 Des attentes fortes, des contextes variés : la volonté politique au cœur du projet

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013¹ réaffirme le rôle essentiel de l'éducation, un enjeu fondamental de notre société rendant nécessaire une mobilisation collective : « *Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.* »²

Les fondements d'une école juste et exigeante sont posés. Les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités sont créées et relèvent non seulement des temps scolaires, mais également périscolaires et extrascolaires.

Les nouveaux rythmes éducatifs s'inscrivent dans ce cadre. Sans revenir ici dans le détail, rappelons que les élèves français avaient le nombre de jours d'école le plus faible des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) : 144 jours par an contre 187 en moyenne, avec dans le même temps, un volume horaire annuel très important !

Toutes les évaluations, nationales et internationales, ont démontré que cette extrême concentration du temps scolaire était préjudiciable aux apprentissages des élèves, en premier lieu pour les enfants en difficulté. Un consensus s'est formé sur la nécessité de revoir l'organisation du temps scolaire à l'école primaire.

Parce que l'organisation du temps scolaire constitue un levier d'amélioration des performances du système éducatif français, il a été demandé aux professionnels de l'Éducation nationale de réorganiser le temps d'apprentissage sur cinq matinées - *au lieu de quatre depuis 2008* - et aux élus de mettre en place des propositions d'accueil des enfants, prenant ainsi en compte le temps social des parents.

Afin de mettre en place des projets éducatifs de territoire (PEDT), plusieurs conditions ont alors été posées : la cohérence des différents projets, la continuité du temps et la complémentarité des espaces.

¹ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, JORF n°0157 du 9 juillet 2013

² Article 2 de la Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

Lors de nos visites sur le terrain, nos interlocuteurs ont généralement fait état de difficultés à mettre en œuvre la réforme.

Lors des premiers mois de concertation, les résistances, les réticences exprimées par les différents acteurs du fait des habitudes bousculées ont rendu le dialogue difficile. Le contexte de lancement est décrit comme tendu et certains stigmates demeurent, mais ces mêmes acteurs nous disent aussi combien aujourd'hui ils sont satisfaits du chemin parcouru et n'envisagent en aucun cas un quelconque retour en arrière.

A la question posée en conclusion de chacune de nos auditions : « *Imaginez-vous ou souhaitez-vous revenir à la semaine de 4 jours ?* » la réponse a toujours été négative, y compris chez les opposants de la première heure.

L'ambition exprimée à la fois par le législateur en 2013 et dans le décret dit « Hamon » - *qui place la concertation locale au cœur de la question éducative pour élaborer et co-construire des projets prenant en compte la globalité des temps de l'enfant* - a été reçue au travers du prisme de trois réalités lors de sa mise en œuvre.

- Une réalité opérationnelle et technique

Quelle que soit leur taille, toutes les communes ont été confrontées à des problèmes de logistique et d'opérationnalité de la réforme. Si la préexistence de dispositifs éducatifs a été facilitante, des municipalités plus isolées avec des équipes réduites qui n'avaient pas cette compétence ni cette expérience, ou encore de très grandes communes confrontées à des volumes d'activités importants, ont dû agir dans des délais très courts.

Ces difficultés techniques ont été nettement moins lourdes lorsque les partenariats territoriaux et l'engagement des acteurs éducatifs existaient, lorsque les communautés de communes avaient déjà mutualisé les ressources et lorsque les acteurs institutionnels avaient déjà initié un travail collaboratif.

La mission peut témoigner de l'engagement de certains départements comme celui des Landes³ mobilisés pour accompagner de manière très concrète et très efficace les communes qui le souhaitaient, en mutualisant la gestion des ressources humaines, en accompagnant les élus en difficulté et en proposant des partages de contenus et des formations spécifiques.

³ La mission précise qu'à l'heure de l'écriture du rapport, l'Assemblée des départements de France (ADF) n'avait pas répondu au questionnaire transmis.

Le département de Loire-Atlantique a investi l'échelon de la coordination des projets en finançant pour les communes de moins de 10 000 habitants l'accompagnement par une association d'éducation populaire.

- Une réalité démocratique

Même si le texte définissant le PEDT affirme que celui-ci « *relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux* »⁴, mettre en harmonie le conseil municipal, le conseil d'école, le conseil des maîtres, dans une démarche partenariale autour d'un projet commun n'allait pas de soi.

Si la participation citoyenne dynamise souvent la démarche d'appropriation et facilite le compromis, il apparaît, dans le cadre du lancement de la réforme, que les réunions organisées ont été marquées par la forte inquiétude des parents et rendues complexes par le contexte électoral local⁵.

Tout en favorisant l'expression collective, il a fallu appréhender les réalités propres à chaque acteur : des problématiques individuelles - *parents et enseignants* -, des enjeux politiques, mais aussi des résistances au changement pour les agents territoriaux, contraints d'adapter des fonctionnements souvent anciens, dans les structures déjà organisées.

Lors de la réunion de l'Association des Maires d'Ile-de-France ont été évoqués des mouvements de grève d'agents territoriaux dont le travail a été réorganisé du fait de la mise en œuvre de la réforme.⁶

- Une réalité stratégique

Le PEDT se constitue comme un lieu qui met en jeu l'analyse de la situation, qui révisé, en les soumettant, non seulement au débat, mais aussi aux questionnements, les différentes attentes, analyses, perceptions et pratiques que se partagent les acteurs appelés à travailler ensemble.

Cette question de la réalité stratégique renvoie à celle de la gouvernance. Les instances de dialogue restaient à inventer et les délais courts conjugués à des postures parfois bloquantes ont rendu difficile le compromis. De nombreux élus

⁴ PEDT : circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013 du MEN - DGESCOB3-3

⁵ Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

⁶ Réunion AMIF, Commission éducation, action sociale, « Réforme des rythmes scolaires pour les communes franciliennes : quel bilan ? », 14 janvier 2016

rencontrés ainsi que des DASEN ont témoigné d'un contexte de dialogue très tendu lors de la mise en place de la réforme.

La mission a rencontré une délégation d'élus du Pays d'Oise et du Vexin. L'un d'entre eux s'exprime ainsi : « *C'est la première fois que l'Etat demande aux élus locaux de défendre son projet institutionnel auprès de ses propres agents.* » Faisant

notamment allusion à la résistance de certains enseignants. Si les maires témoignent d'une bonne qualité d'écoute des Inspecteurs départementaux et de circonscription, les tensions dans les conseils d'école semblent avoir été très fortes.

Le Projet éducatif de territoire est un projet collaboratif qui n'a pas pour objet de produire et de répartir des tâches, mais celui de mettre en relation des adultes autour d'un seul objectif : mieux harmoniser les actions éducatives pour la réussite de tous.

On peut parler à ce moment d'agora républicaine sur les questions éducatives puisque cette réforme a remis l'école au cœur des projets politiques locaux.

La commune de Cesson-Sévigné en Ille-et-Vilaine (17 500 habitants) écrit à ce propos : « La démarche est profondément intéressante et ouvre des perspectives riches en termes de politiques éducatives locales. »⁷

Comme pour tout projet participatif, il est nécessaire de comprendre le point de vue des différentes parties prenantes et de mesurer le chemin parcouru.

- Pour les parents

Modifier la grille hebdomadaire d'organisation du temps scolaire touche d'abord à l'intimité des familles, à leurs organisations personnelles, chacune ayant son propre fonctionnement, ses préférences, ses habitudes et surtout ses contraintes. A l'occasion de la mise en place de la réforme, le temps social des parents est devenu une composante incontournable de l'organisation de l'école et des services éducatifs municipaux.

La première inquiétude des parents sur l'organisation de la journée a été vite levée par la demande faite aux communes de mettre en place des ateliers « *pour garantir la prise en charge de tous les enfants jusqu'à 16h30* »⁸.

Les horaires de fin de journée n'interrogeaient donc pas les horaires de travail des parents. Le texte a exclu le fait que l'allègement des journées scolaires contraindrait les familles à venir chercher leurs enfants à 15h45.

Très vite s'est posée la question de savoir : « *A qui vais-je confier mon enfant, où est-il et pour y faire quoi ?* »

⁷ Réponse au questionnaire en ligne

⁸ Courrier de M. Vincent Peillon aux Maires, 24 janvier 2013

Ces questionnements ont existé notamment en maternelle, école historiquement rompue à la prise en charge du rythme biologique et des besoins physiologiques des jeunes enfants.

Afin de prendre en compte les préconisations officielles⁹, les associations mais aussi les professionnels de l'encadrement se sont très vite adaptés en limitant le nombre d'intervenants différents et en veillant à l'unité des lieux.

Pour éviter de perturber les plus jeunes enfants, les ATSEM présents aux côtés des enseignants sur le temps scolaire et parfaitement identifiés par les élèves de petites et moyennes sections ont souvent pris en charge ce nouveau temps périscolaire. Ces visages connus et bienveillants ont réellement contribué à sécuriser les plus petits et leurs parents. La communication et la signalétique ont elles aussi été adaptées. A ce propos, la mission a constaté de nombreuses pratiques intéressantes : des stickers avec illustrations, dans le cadre des Nouvelles activités périscolaires (Nap) encadrées par l'association Léo Lagrange, ou encore l'édition d'un trombinoscope et d'un livret détaillant les séances, les thématiques et les activités à Orchies.

En élémentaire, les maires ont exprimé à cette époque une pression centrée sur la recherche par les parents de l'« atelier idéal » (musique, langues vivantes, sorties culturelles, etc.). Le contexte médiatique a porté le débat sur les contenus d'activités, cherchant à les hiérarchiser selon un référentiel davantage centré sur l'idée de « profiter » d'activités perçues comme enrichissantes oubliant l'intérêt fondamental de la réforme : la cinquième matinée et la déconcentration du temps scolaire.

- **Pour les enseignants**

La mise en place de la réforme a d'abord interrogé leur propre organisation et la réorganisation de leur temps de travail.

D'un point de vue stratégique, la question du circuit de validation en double commande - *Maires et DASEN* - a rappelé que l'école était aussi « communale ». La réaffirmation du rôle fondamental des communes a pu réveiller des peurs de décentralisation¹⁰ : « Avec la mise en place des PEDT, les maires ont décidé des horaires des enseignants, il n'y a plus d'homogénéité nationale. » A cela se sont

⁹ JO n°0107 du 8 mai 2014 - Décret dit « Hamon » n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

¹⁰ Audition du syndicat FO, 7 mars 2016

ajoutées des crispations – *liées à leur expertise pédagogique* - face à des PEDT qui affichaient des ambitions de réussite pour tous¹¹ par l'intermédiaire d'une multiplicité d'acteurs. Une analyse sémantique d'une centaine de projets rédigés réalisée par l'Institut français de l'éducation (Ifé) de Lyon met d'ailleurs en évidence la sur-représentativité des mots "apprentissage" et "pédagogique", indiquant par ailleurs que les PEDT font généralement état d'une *"éducation conçue comme un parcours, qui se doit d'être global, cohérent et individualisé"*.

L'ambivalence sémantique face à l'école aurait pu rassurer - il semble que cela soit désormais le cas - mais lors de la mise en place de la réforme, les enseignants ont pu parfois se sentir "dépossédés" de leurs prérogatives professionnelles.

La cinquième matinée¹², bien que n'ajoutant aucune heure de travail aux enseignants a été perçue par beaucoup comme un temps supplémentaire qui interrogeait, comme il en a été question précédemment pour les familles, la question de leur temps social.

- **Pour les élus**

Au-delà des positionnements politiques, les élus eux-mêmes se sont emparés de manières très diverses de la réforme.

De ceux qui, depuis trente ans, s'étaient engagés dans des projets éducatifs locaux, des contrats bleus¹³ ou expérimentations ARVEJ¹⁴, et qui ont adhéré rapidement aux nouveaux rythmes de 2013, à ceux qui *"estiment que ce n'est pas aux villes de s'occuper d'éducation"*¹⁵, beaucoup plus rares, le spectre est large.

On mesure le chemin parcouru à la lecture des réponses au questionnaire en ligne qui indique une satisfaction majoritaire des maires sur les projets mis en œuvre et sur la collaboration réelle des équipes face au projet. A l'issue d'une réunion plénière

¹¹ *Rapport scientifique de l'Observatoire POLOC P51*

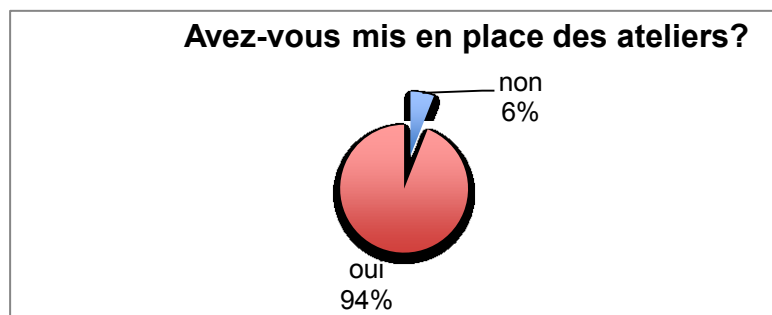
¹² *JO du 26 janvier 2013 - Décret dit « Peillon » relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires n° 2013-77 du 24 janvier 2013*

¹³ *Circulaire du 11 février 1987, mise à disposition des enfants des écoles primaires des activités sportives et culturelles en dehors de l'école, dans le cadre de **contrats bleus**, signés entre l'État et les collectivités locales, qui incluent les associations sportives et culturelles.*

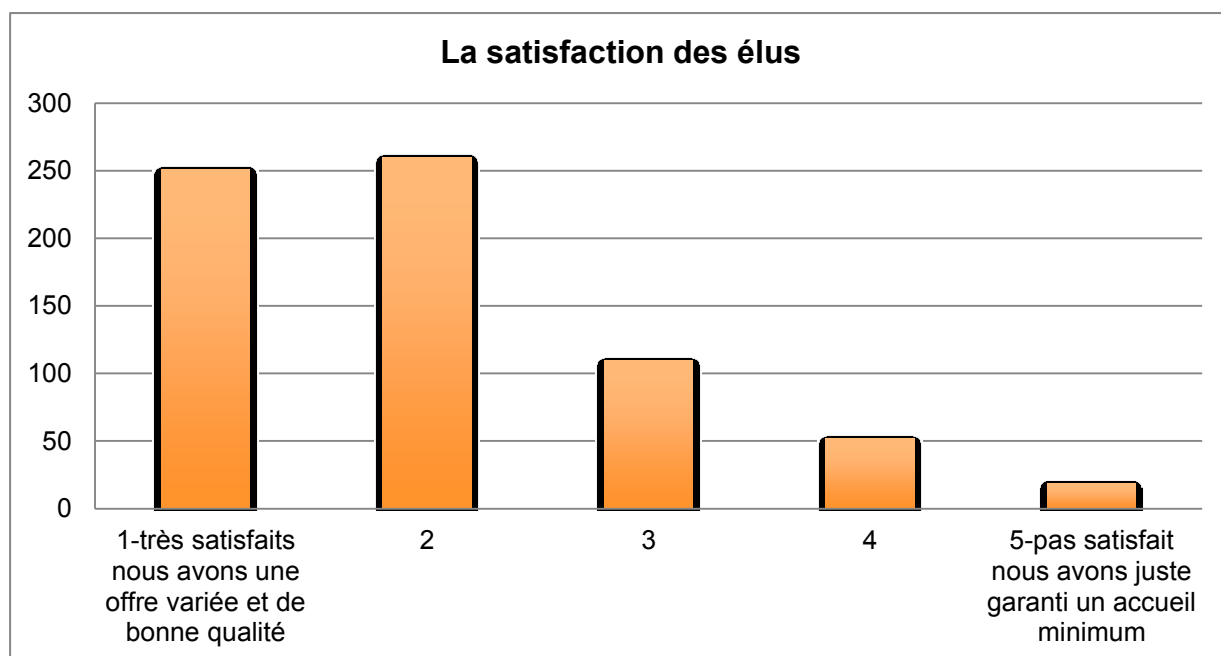
¹⁴ *Circulaire Bambuck-Jospin du 2 août 1988, mise en œuvre d'une politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants (ARVEJ)*

¹⁵ *Réponse au questionnaire en ligne*

de Gironde¹⁶, un élu s'est exprimé en illustrant parfaitement l'évolution positive dans la considération de la réforme : *“J'étais franchement contre mais j'ai appliqué la loi avec sérieux et je le crois avec imagination. La satisfaction étant générale, je n' imagine sûrement pas revenir à l'ancien système.”*



Extrait 1: Questionnaire en ligne sur la mise en place des PEDT: Les ateliers



Extrait 2: Questionnaire en ligne sur la mise en place des PEDT: La satisfaction des élus

A la question : *“Etes-vous satisfaits des activités que vous avez mises en place ?”* (sur une échelle de 1 à 5) plus de 74 % des répondants se sont dits “très satisfaits et satisfaits” et seuls 12% se sont déclarés insatisfaits.

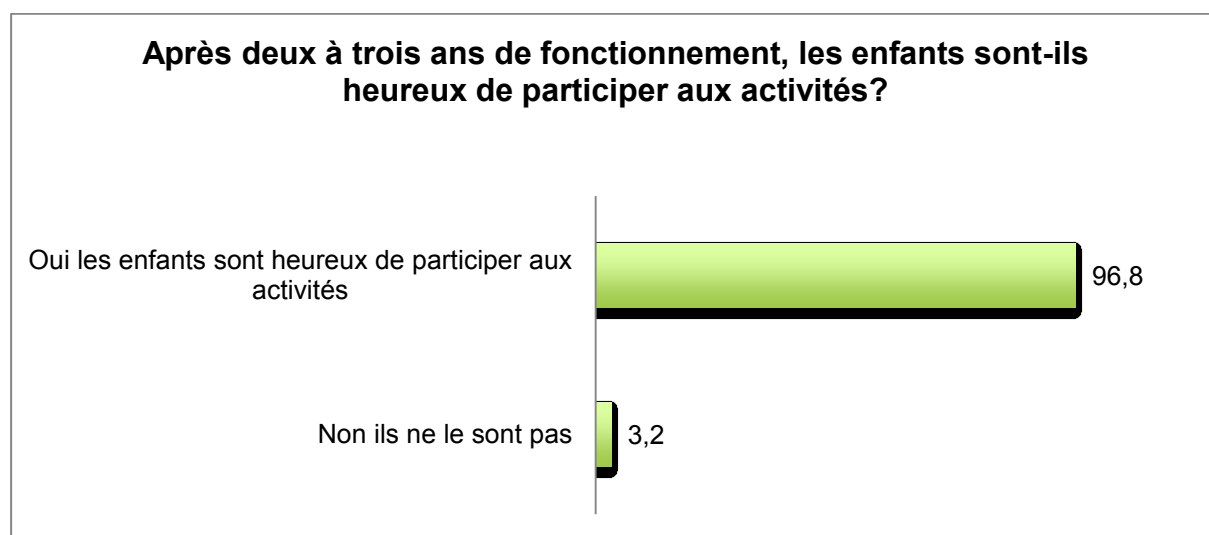
Malgré une mise en place tendue, les élus rencontrés témoignent de l'enthousiasme et de l'intérêt des enfants aujourd'hui partagés :

¹⁶ Déplacement à Noaillan, Gironde, le 5 février 2016

“Les enfants sont heureux, c’est le plus important, les activités que nous proposons leur plaisent”. Nous pouvons dire que face à ce « front de résistance » des enseignants et parfois des parents, “les élus ont bien fait leur boulot”¹⁷ ». A ces témoignages unanimes, s’ajoutent les réponses au questionnaire en ligne.

La commune de Brécé (2 047 habitants) en Ile-et-Vilaine écrit : « La mise en place du PEDT n’a pas été chose facile la première année. Depuis la situation s’est nettement améliorée et une relation de confiance s’est établie entre les différents partenaires : enseignants, animateurs, parents et élus. Les ateliers NAP sont de très bonne qualité et nous sommes donc globalement satisfaits ».

A la question : « Pensez-vous que les enfants sont heureux de participer aux activités ? », plus de 96% des répondants constatent que les Nouvelles activités périscolaires (NAP) plaisent aux enfants.



Extrait 3: Questionnaire en ligne sur la mise en place des ateliers : Le plaisir des enfants

Nous avons pu le vérifier dans chacune de nos visites en interrogeant systématiquement les enfants sur le plaisir qu’ils avaient à y participer.¹⁸

Ces retours positifs d’enfants ont sans doute aussi contribué à changer le regard des parents sur les nouvelles activités. Les représentations nationales l’ont confirmé pendant les auditions : les parents d’élèves se sont déclarés rassurés sur les contenus d’activités. Au fil de nos échanges, plusieurs témoignages positifs ont été entendus, à l’exemple de ce père dans la ville d’Orchies ravi d’avoir « emménagé

¹⁷ Déplacement Courdimanche, Réunion des maires des Pays d’Oise et du Vexin, le 14 Mars 2016

¹⁸ Déplacement à Liomer, Somme, le 11 mars 2016 - <https://youtu.be/NcNLhzjtjOrU>-Vidéo

dans une ville qui permet à ses enfants de profiter d'activités de bonne qualité et surtout d'en avoir quitté une autre qui, visiblement, ne s'intéressait pas aux enfants. » Ou encore d'une mère seule avec ses trois enfants : *« Je n'aurais ni le temps, ni les moyens de proposer des activités de ce type à mes enfants. Là, ils font de la musique, du théâtre, de la couture, du sport... et ils aiment beaucoup. »*¹⁹ (Liomer, Somme).

Les inquiétudes des parents portent aujourd'hui sur le fait que certaines communes soient moins engagées dans le projet que d'autres et demandent à ce que les déclarations faites dans les PEDT rédigés puissent être vérifiées quant à la mise en œuvre effective. **Les parents souhaitent aussi une bonne articulation entre tous les temps éducatifs et s'attachent aujourd'hui à ce que les enfants aient le temps de « souffler » et de se reposer.**

Cet intérêt pour la cohérence dans l'articulation des temps est aussi partagé par l'Association des parents des écoles privées (APEL)²⁰.

Pour tous ces acteurs, il a fallu du temps, de la volonté et de l'engagement pour apprendre à se connaître, se reconnaître et se respecter.

1.2 Les modalités d'application de la réforme : s'emparer de la souplesse pour établir des projets pertinents en fonction du contexte

Si, au 31 décembre 2015²¹, 92 % des communes ont signé un projet éducatif de territoire, cela recouvre des réalités diverses.

La première année, les questions d'organisation ont pris le dessus sur celle du sens de la réforme, pour autant les réponses apportées sont diverses, pertinentes et porteuses de sens.

Nos observations ne nous permettent pas de définir un cadre « idéal » mais nous pouvons cependant témoigner dans de nombreux cas, de l'intelligence

19 Parents rencontrés à Orchies (Nord), à Saint-Vaury (Creuse) et à Fauville-en-Caux (Haute-Normandie)

20 Audition de l'APEL, le 10 mars 2016

21 Ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid97550/activites-periscolaires-l-etat-conforte-son-accompagnement-aux-communes.html>

collective au bénéfice du projet. La souplesse accordée²², qui n'a pas toujours été comprise au départ, a permis, d'après nos observations de faire converger l'exploitation des ressources locales, *humaines et matérielles*, l'idée que les enseignants et les parents se faisaient de la réforme - tantôt abordée sous l'angle de l'allègement de toutes les journées de l'enfant, tantôt centrée sur la préoccupation de disposer d'un créneau suffisamment long pour mettre en place des activités enrichissantes - et la dynamique politique, initiée dans la majorité des cas bien avant la réforme.

La question épineuse de la définition de la grille horaire renvoie inévitablement à celle du contexte, de la qualité du dialogue et du positionnement des différentes parties prenantes.

Lors des visites sur sites, des maires ont parfois regretté que, la première année, des équipes d'écoles aient bloqué la discussion, mécontentes de l'impact de cette réforme sur leur organisation de travail ; dans le même temps, des organisations syndicales enseignantes regrettent que des communes aient imposé des horaires fonctionnels en réponse à des contraintes techniques.

1.2.1 Les transports

En zone rurale, la question des transports a souvent été décisive. Elle a conditionné à la fois le choix de la cinquième matinée et celle de la fréquentation des Nap.

L'alignement des horaires sur ceux du collège de secteur a souvent contraint au choix du mercredi matin, horaire déjà installé dans les établissements du second degré depuis 2008.

La question se pose aussi pour l'horaire de ramassage scolaire prenant ou non en compte le nouveau temps périscolaire : *“Avec les transports, vous tuez ou vous favorisez les Nap”*²³, a affirmé un élu. Ainsi, à Roucy dans l'Aisne (400 habitants) *« la quasi totalité des enfants scolarisés participent aux Nap puisque l'horaire du bus reste inchangé. »*²⁴

22 Circulaire « Hamon » du 9 mai 2014, « Modalités de mise en œuvre des expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires » prévues par le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014

23 Déplacement Pays de Caux, le 4 mars 2016.

24 Réponse au questionnaire en ligne

Le positionnement du Conseil départemental, plus ou moins ouvert à une modification des horaires en place et plus ou moins associé à la gouvernance du collectif PEDT, a souvent été déterminant.

Notre questionnaire fait état d'une commune sur quatre qui exprime avoir rencontré des difficultés d'organisation liées au transport des enfants. Cette proportion révèle des réalités différentes. Certains élus se sont résolus à proposer une organisation hebdomadaire du temps scolaire qui corresponde aux horaires habituels du bus et ont considéré, de fait, que ce n'était pas un sujet. D'autres, en revanche, auraient souhaité proposer une autre organisation afin d'alléger les journées des enfants ou choisir le samedi matin, mais ont dû renoncer pour des raisons opérationnelles liées au transport.

Sur la question des transports, plusieurs points de blocages persistent :

- Le nouveau service proposé le mercredi midi pour permettre aux enfants de rejoindre les Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) de l'après-midi. En plus des Nap, la réorganisation du temps scolaire a souvent contraint les élus à proposer une garde alternative le mercredi après-midi. Ce transport supplémentaire est à la charge des communes ou des intercommunalités. Le maire d'un village a témoigné conduire lui-même la navette pour économiser des frais de déplacement.²⁵
- Des points de blocage persistent dans le cas, par exemple, de Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) déconcentrés relevant de deux communautés de communes différentes, l'une prenant le transport en charge et l'autre non.

Pour les transports, la question des coûts - *nécessitant l'engagement des départements* - et celle de la capacité à mutualiser se sont avérées fondamentales. Nous ne pouvons que regretter les choix d'une offre de transports non adaptée aux rythmes des enfants et aux projets des écoles. En effet, ils ont souvent obligé les écoles à construire des emplois du temps en fonction de tournées préétablies que l'on a refusé de modifier ou parce que les transporteurs n'étaient pas encore en capacité matérielle de répondre.

1.2.2 La cinquième matinée

La majorité des écoles propose le mercredi matin comme demi-journée supplémentaire. Cependant, lorsque le choix s'est porté sur le samedi matin, des témoignages de satisfaction et d'intérêt se manifestent.

²⁵ Déplacement Vexin - Pays d'Oise, le 14 mars 2016

Notons ainsi ceux de deux zones rurales qui ont fait le choix du samedi matin, Fauville-en-Caux en Seine-Maritime et Beauce-et-Forêt dans le Loir-et-Cher :

- A Fauville-en-Caux, un élu témoigne de la nouvelle vie en centre-ville le samedi matin : « *Le samedi matin, les parents déposent les enfants à l'école et puis prennent le temps de s'arrêter au centre faire des petites courses, c'est tout le village qui a changé de rythme* »²⁶. Un père d'élève présent à notre audition exprime également sa satisfaction : « *Les pères retrouvent le chemin de l'école et de l'accompagnement de leurs enfants dans une parentalité partagée.* »
- A Beauce-et-Forêt, ce point de vue est partagé par la représentante des parents d'élèves et le directeur d'école, favorables au maintien de la coupure du mercredi. Le samedi matin est « *apprécié par les enfants, c'est une demi-journée agréable facilitant les échanges entre les enseignants et les parents moins contraints par le rythme de la semaine de travail.* »

Nous rappelons que les chrono-biologistes préconisent de réduire la coupure du week-end.

Cependant, plusieurs témoignages font état de difficultés inhérentes au remplacement d'enseignants absents et de réticences de la part de DASEN sur le choix du samedi matin. Si ceux qui l'ont mis en place en sont satisfaits, voire très satisfaits, ils demandent à l'Education nationale de les soutenir.

En effet, un maire s'engageant dans cette voie en suivant les préconisations des chrono-biologistes et proposant un projet réfléchi et pertinent, peut difficilement accepter de se voir opposer des difficultés d'organisation interne pour réfuter cette option. Par exemple, que les absences éventuelles d'enseignants un samedi matin ne seraient pas remplacées parce que le secrétariat de l'inspection académique est fermé.

Un maire résumait ainsi sa déception : « *Je ne suis pas certain de tenir longtemps, avoir raison tout seul n'est pas facile.* »

²⁶ Déplacement en Seine-Maritime, le 29 février 2016

1.2.3 La fatigue des enfants

La question de la fatigue des enfants, que les nouveaux rythmes auraient accrue, est revenue régulièrement dans les entretiens avec les enseignants, plus souvent à l'école maternelle.

Les médias nationaux s'en sont aussi très largement fait l'écho, de sorte qu'il devient périlleux de savoir s'il s'agit d'un lieu commun, répété à l'envi, ou bien si la critique a quelque fondement.

Les élus qui entendent ces reproches s'interrogent également. La commune de Saint-Quentin-Fallavier en Isère (6 020 habitants) écrit : « *Certes, des remarques sur la fatigue des enfants sont remontées, mais pourquoi serait-elle imputable aux TAP ? Ne faut-il pas s'interroger également sur le rythme de vie familiale ? Certains enfants sont confiés sur des temps périscolaires importants : de 7h30 à 18h30 incluant le temps de la pause méridienne.* » ²⁷

Une enquête menée par Georges Fotinos et François Testu pour la ville d'Arras²⁸ témoigne d'un écart important entre la perception que se font les adultes de la fatigue des enfants selon qu'ils soient de la famille, des enseignants ou des animateurs.

Ainsi en maternelle, 43,95% des parents sont « *tout à fait d'accord* » avec le fait qu'ils trouvent leurs enfants fatigués. Ce chiffre monte à 80% lorsqu'on interroge les enseignants de ces mêmes enfants. En élémentaire, les parents affirment à 33,06% être « *tout à fait d'accord* » avec le fait que les enfants soient fatigués. Ce chiffre atteint 53,33% pour les enseignants et tombe à 11,6% pour les animateurs.

Ces chiffres reflètent d'abord l'opinion des répondants et méritent de faire l'objet d'une recherche scientifique basée sur l'observation des enfants mais témoignent aussi, compte-tenu des écarts importants des réponses entre les profils d'adultes consultés, d'une opinion plus négative des enseignants.

Les causes les plus fréquemment citées sont : un lever matinal supplémentaire, (tandis que les enfants ne se couchent pas plus tôt le mardi soir), la disparition de la coupure du mercredi qui « permettait de souffler », le cumul pour nombre d'enfants des temps de garderie du matin, de classe, d'activités périscolaires, sans compter éventuellement la garderie du soir et parfois plusieurs activités extrascolaires.

²⁷ Réponse au questionnaire en ligne

²⁸ Rapport d'étape Ville d'Arras - Enquête Georges Fotinos, résultats présentés lors du déplacement du 15 mars 2016

Rappelons que la réforme s'appuie sur un rapport de l'Académie de médecine²⁹ qui déplorait déjà une trop grande fatigue des enfants sur la semaine de quatre jours. Les effets du passage à la semaine de quatre jours en 2008 avaient d'ailleurs fait l'objet d'une note³⁰ des Inspecteurs Généraux qui faisait état des éléments suivants :

« *Les conséquences du resserrement du temps scolaire se font sentir :*

- **Sur la fatigue des élèves et des enseignants :** les constats effectués dès le premier trimestre scolaire ont été confirmés à l'issue de l'année, conduisant parfois à la suspension de l'aide personnalisée les semaines précédant les vacances scolaires.
- **Sur la réduction du temps de dialogue avec les parents :** le samedi matin est supprimé, les enseignants, pris par l'aide personnalisée ou par une autre activité, ne sont plus disponibles à la sortie de l'école le soir.
- **Sur le temps de concertation des enseignants :** des doutes sont exprimés par l'encadrement sur la qualité (voire la réalité) des concertations qui ont lieu le vendredi soir à la fin d'une semaine chargée.
- **Enfin, et surtout, sur le temps consacré aux enseignements :** au terme de l'année scolaire, il se confirme que, de l'avis général des enseignants, le temps manque pour faire tout le programme d'enseignement, ce qui était d'ailleurs prévisible. L'année scolaire n'est plus que de 144 jours théoriques (quatre jours pendant 36 semaines), et 140 jours en fait, alors que la moyenne européenne est de 185 jours (Regards sur l'éducation - OCDE 2008). »

Le temps de l'enfant se répartit sur le temps familial, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps des vacances, le temps des loisirs et sur celui des activités qu'ils choisissent (sport, musique). Le temps annuel de vie des enfants est de 8 760 heures, l'école représentant 846 heures soit 10% du temps. Les nouvelles activités scolaires concernent 3 heures maximum par semaine du temps des enfants, donc 108 heures annuelles (1,2% du temps). L'enfant se construit sur l'ensemble de ces temps et la rythmicité est fondamentale : respecter le temps de sommeil, le temps de repos, proposer des activités pédagogiques aux heures les plus efficaces et ne pas surcharger les enfants d'activités est une responsabilité partagée.

29 Académie de médecine, Rapport « Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant », adopté le 19 janvier 2010

30 Note n°2009-072, Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire, de juillet 2009

Les activités périscolaires ont pu, lors de la mise en place des TAP, augmenter l'impression de fatigue liée d'une part à l'utilisation de locaux inappropriés ou trop bruyants et d'autre part à la surcharge d'activités. Mais le contexte et la pression des parents sur les activités « *qui feraient mieux réussir leurs enfants* » dans une logique consumériste ont, les premiers mois, poussé les élus à proposer des ateliers très sollicitants pour les enfants.

Les responsables d'activités périscolaires travaillent à l'amélioration des conditions d'accueil comme par exemple la mise en place des « coins bulles » (association Léo Lagrange). La Maire de Saint-André-de-Cubzac³¹ nous a expliqué avoir veillé à ce que les locaux soient suffisamment disponibles afin d'accueillir des petits groupes limitant ainsi le bruit mais aussi, avoir proposé un atelier « libre » réclamé par les enfants qui souhaitent simplement un endroit calme pour lire, jouer tranquillement ou se reposer. **Au fil de nos rencontres, de nombreux témoignages ont fait état d'un recalibrage entre 2014 et 2015 du nombre et du type d'ateliers proposés, revus à la baisse mais également repensés avec un regard bienveillant sur la problématique de la fatigue des enfants.**³²

Le temps familial mérite également d'être réinterrogé. Les chrono-biologistes expliquent que la longue coupure du week-end autorise à coucher les enfants plus tard dès le vendredi soir. Une fin de semaine au cours de laquelle les familles, on le comprend aisément, se retrouvent et accordent une certaine souplesse aux enfants. Dès lors, le lever du samedi se décale, de la même manière le coucher du samedi soir est déplacé à son tour.

En audition, Serge Tisseron pointe du doigt ce décalage jugé néfaste pour le rythme des enfants qui arrivent le lundi matin très fatigués. Ces alertes sur le temps de sommeil rejoignent celles sur l'utilisation des écrans le soir. Une récente enquête menée auprès d'enfants d'âge élémentaire par l'association Morphée³³ indique que 30% des enfants ne dorment pas assez du fait, d'une part de l'utilisation de téléphones portables ou Smartphones - *28% d'élèves de CM1-CM2 en possèdent un selon l'enquête* - et d'autre part de la télévision ou des jeux vidéos. Les études de l'impact des lumières bleues sur le temps d'endormissement indiquent qu'elles nuisent aux conditions de sommeil et augmentent la fatigue.

³¹ Déplacement Saint-André-de-Cubzac, Gironde, le 11 décembre 2015.

³³ Enquête des élèves de 1ère en sciences et technologie du management et de la gestion du lycée Jeanne-d'Arc de Colombes (92), encadrés par les associations Réseau Morphée et e-Enfance, « Le sommeil des jeunes, pays des écrans en veille. », mars 2016

La cinquième matinée scolaire - *qu'elle soit située le mercredi ou le samedi* - et le temps des apprentissages en classe méritent d'être investis de manière volontariste sur le champ pédagogique par les enseignants. Le rythme et la fatigue des enfants doivent également être appréhendés sur la répartition pédagogique des activités.

Au fil de nos rencontres et auditions, plusieurs témoignages tendent à illustrer qu'après un accueil plutôt défavorable, les enseignants commencent à s'emparer de cette matinée supplémentaire, propice aux apprentissages. Plusieurs Inspecteurs de l'Éducation nationale témoignent de retours d'enseignants de CP sur un apprentissage plus précoce de la lecture (Nord, Pas-de-Calais, Seine-Maritime, Creuse).

Le temps de l'appropriation semble venu aussi pour les expérimentations et les changements de pratiques. Pour exemple, en Eure-et-Loir³⁴, une inspectrice nous a fait part d'une démarche particulière des enseignants le mercredi matin, liée avec le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permet de faire de cette matinée un temps particulier, dédié au décroisement et à l'accueil des parents.

Les avis convergent sur le fait que les enseignants n'ont pas assez été accompagnés pour revoir et interroger leurs pratiques et la manière dont ils devaient répartir leurs séquences. Si dans un premier temps, la mise en place du cadre horaire et la déclinaison opérationnelle du projet a fait l'objet de toutes les attentions, l'enjeu de la réussite scolaire, au cœur de la réforme, passe par un accompagnement des enseignants à adapter leurs pratiques et à prendre en compte le rythme des élèves tout au long de la journée d'école.

Tous ces éléments sont susceptibles d'expliquer, dans certains cas, la fatigue des élèves, mais **il faudrait conduire des études beaucoup plus approfondies et scientifiquement fondées pour prétendre trancher cette question et se défaire d'une approche trop « impressionniste », car il s'agit là d'une problématique complexe mettant en jeu non seulement les temps scolaires et péri-éducatifs, mais aussi les contextes familiaux et sociaux.** L'Académie d'Orléans-Tours a lancé une recherche sur les « *effets des aménagements du temps scolaire et périscolaire sur les rythmes biologiques et psychologiques selon le niveau de scolarisation de l'enfant et le type de réseau éducatif de l'école* ». ³⁵ Les résultats sont attendus en janvier 2017.

En tout état de cause, il appartient aux enseignants et aux responsables du périscolaire, dans le cadre de la réforme et au-delà des complémentarités éventuelles, de réfléchir à la structuration la plus favorable des temps

³⁴ Audition par téléphone de Mme Sylviane Koechlin, IEN Eure-et-Loir, le 2 mars 2016

³⁵ Recherche portée par le rectorat d'Orléans-Tours et l'université de Tours (laboratoire de psychologie des âges de la vie)

d'apprentissages des élèves pour les uns, et à la meilleure organisation des activités périscolaires pour les autres.

Nous préconisons d'engager une réflexion croisée mobilisant les parents, les enseignants et les élus, non sur la redéfinition du cadre horaire mais plutôt centrée sur la manière dont tout le monde s'engage à réduire ou à adapter les activités pour prendre en compte la fatigue des plus petits.

L'impact de cette réorganisation du temps scolaire sur les apprentissages des enfants fait actuellement l'objet de plusieurs études menées par le Ministère de l'Éducation nationale. Les résultats sont très attendus, par les élus notamment, inquiets « de ne pas avoir fait tout ça pour rien ».

1.3 L'école, au cœur du village et de son identité

1.3.1 La mobilisation et la volonté d'exploiter les ressources locales

- **Mobiliser les acteurs**

La mission s'est rendue dans 12 départements, du Nord au Sud de la France. Forts de ces observations directes, nous avons pu dresser le constat suivant : la richesse et la variété des activités proposées recouvrent, comme en témoigne le rapport d'étape de la commission de suivi des rythmes scolaires³⁶, des activités visant à l'ouverture culturelle et à l'épanouissement des enfants, renforcées par une grande capacité de mobilisation de ressources locales, la participation des associations locales, l'existence de projets intergénérationnels et la valorisation du patrimoine local.

L'inventivité dont ont fait preuve les élus des communes les plus isolées qui se sont engagés dans le projet de territoire est exemplaire. Pour exemple, la commune de Liomer dans la Somme a mis en place des activités variées : comédie musicale, théâtre, musique, cirque, ateliers d'écritures autour du conte « Les milles et une nuits », un thème abordé en temps scolaire, pris en compte par les enseignants et prolongé dans les Nap. Des ateliers numériques sont proposés aux enfants dans les Nap et aux habitants à d'autres moments de la journée, dans un local municipal abritant également l'agence postale. Cette initiative permet de mutualiser un emploi à

³⁶ *Rapport du comité national de suivi de la réforme des rythmes éducatifs : « Une dynamique favorable engagée sur l'ensemble du territoire », novembre 2015*

temps plein. Un engagement, plébiscité par les parents, qui se traduit par une participation de tous les enfants du village avec une forte adhésion. Ce nouveau dynamisme local s'est traduit par de nouvelles inscriptions à la fanfare municipale et par l'organisation d'une fête de fin d'année dédiée à l'école et au périscolaire.



Ateliers créatifs intergénérationnels à Carcans, Gironde

- **Valoriser des ressources locales, l'identité des territoires, interroger le patrimoine**

Nous avons retrouvé cette mobilisation locale, illustrée par des activités liées à l'identité de la Région lors de nombreuses visites. Ainsi, des échasses et courses landaises (*Morcenx, Landes*), des ateliers sur la laine à Saint-Vaury dans la Creuse, une classe de clarinette avec le JOSEM³⁷ de Créon, en Gironde, des « Nap » attelage dans le Perche, des fouilles archéologiques dans le pays de Vexin, des géants des Flandres à Steenbecque dans le Nord ou encore un parcours littéraire de Pierre Loti à Flaujacgues en Gironde et des ateliers nature du Parc naturel Régional de la Drôme.



Ateliers échasses à Morcenx, Landes

Les maires et leurs équipes, très loin de l'image misérabiliste des communes rurales éloignées des grands musées et des ressources éducatives des grandes villes, ont témoigné auprès de la mission d'une volonté de partager leur culture et leurs richesses territoriales avec les plus jeunes.

³⁷ JOSEM : orchestre atypique qui cherche à partager le plaisir de la musique par des projets originaux

Le Maire de Brignac dans le Morbihan (172 habitants) témoigne ³⁸:

« Aujourd'hui, du point de vue de l'offre éducative pour les élèves, le PEDT est intéressant sur notre territoire sachant que l'offre habituelle culturelle, sportive ou environnementale est éloignée mais il faut garder à l'esprit que cela représente une charge financière pour la commune : c'est un choix politique pour former sa jeunesse. »

Le maire de la commune de Morcenx dans les Landes savoure cette image de l'enfant qui s'initie aux échasses :

« Nous avons aussi de nouveaux habitants et des familles venues de la ville qui ne connaissent pas les traditions. En les faisant découvrir et apprécier des enfants, ils les partagent, c'est un vecteur d'inclusion. »

L'élue de Noaillan en Gironde précise *« avoir créé un festival de théâtre dans son village depuis que les enfants font du théâtre dans les Nap. Nous rencontrons des associations qui participent à ce festival et des familles entières assistent à cet événement au village. »*

Tous ces projets mettent la question éducative au cœur de l'activité d'une commune rurale et mobilisent les différents acteurs sur l'idée de construire une ruralité positive.

1.3.2 Des offres éducatives territoriales diverses qui ne creusent pas les inégalités mais qui tendent à les réduire

Mettant l'offre périscolaire et l'action éducative communale au cœur des débats, les écarts préexistants sont rendus lisibles et font débat par le fait qu'ils touchent à un bien commun intimement lié à ces offres : l'école.

Les PEDT, loin de générer des inégalités, les ont révélées. De grandes disparités préexistaient. Certaines communes possédaient un service éducatif et périscolaire lorsque d'autres en étaient totalement dépourvues ; certaines communes ou intercommunalités avaient des projets éducatifs locaux, des ALAE ou encore accompagnaient les enseignants en rémunérant des intervenants sur temps scolaire et d'autres non.

³⁸ Réponse au questionnaire en ligne

La généralisation des PEDT contribue au contraire à diminuer ces inégalités puisqu'aujourd'hui, la plupart des communes ont mis en place une offre périscolaire et extra-scolaire qui, dans certains cas, améliore la qualité de vie des familles.

La réforme n'a que deux ans, les offres vont s'étoffer et s'améliorer. Il faut, en toute humilité, constater que nous ne sommes qu'au début de l'histoire et que cette réforme est perfectible.

On note d'ailleurs une plus forte fréquentation des nouvelles activités périscolaires dans les communes qui ont démarré en 2013 que dans celles qui se sont lancées en 2014.

1.3.3 Quand les PEDT mobilisent les acteurs du territoire sur les problématiques éducatives larges

- **Proposer des services de qualité aux jeunes parents**

Certains maires témoignent de leur objectif de valoriser la qualité de leur projet éducatif et de leur capacité d'accueil pour maintenir des familles dans des zones isolées et très rurales. Le maire d'Us dans le Val d'Oise souligne :

« Certains parents font le choix d'habiter à la campagne mais travaillant sur Cergy ou prenant l'avion, ils ont besoin de faire garder les enfants sur de grandes amplitudes horaires. Ils quittent la ville mais ont besoin de trouver chez nous des services auxquels ils sont habitués. » C'est à ce prix qu'ils s'installent et s'intègrent dans la commune.

- **Améliorer les conditions d'accueil**

L'une des observations les plus significatives sur l'impact de la mise en œuvre des PEDT est sans doute celle de Mayotte³⁹, département qui, historiquement, a des horaires de fonctionnement spécifiques liés à l'histoire locale et aux problématiques de rotation dans les écoles afin d'accueillir une population scolaire très importante. Questionnés sur la mise en place des projets de territoire, les élus ont été accompagnés par le Vice-Rectorat afin d'établir un diagnostic des besoins et des opportunités locales à exploiter pour y répondre. La mobilisation territoriale a notamment permis d'interroger les conditions d'accueil des enfants le midi avec des avancées significatives sur ce point : notamment la création de restaurants scolaires auparavant inexistantes.

³⁹ Audition de Mme Nathalie Costantini, Vice-Rectrice de Mayotte, le 8 février 2016

Les collaborations se sont mises en place, les animateurs se sont mobilisés sur les questions d'hygiène et de sécurité des enfants et, à l'occasion des nouveaux temps périscolaires, des parents, parfois éloignés de l'école, sont venus partager avec les enfants des activités patrimoniales, comme le tressage, les contes, les chants traditionnels. Peut-être plus qu'ailleurs, il s'agit d'une histoire récente et le chemin à parcourir est encore long mais les avancées sont significatives au bénéfice des conditions d'une meilleure réussite des enfants.

Le Maire de Chirongui⁴⁰ témoigne : *« La mise en place du PEDT à Chirongui s'est inscrite dans une période de structuration des services municipaux avec la création du Pole social. Ainsi, le PEDT a permis de travailler sur la mobilisation du partenariat (IEN, directeurs, enseignants, parents d'élèves, élus, associations, services municipaux, département), sur la définition d'enjeux partagés. Il a été l'occasion pour la ville de se doter d'un projet éducatif et de travailler sur la déclaration d'ACM pendant les vacances grâce au recrutement des emplois aidés. Toutefois, un bilan plus exhaustif des activités périscolaires proposées dans les écoles de Chirongui devrait être réalisé car si le partenariat et la montée en compétences des équipes se renforcent, la question des besoins / rythmes de l'enfant n'est pas au coeur des réflexions et des problématiques liées aux conditions d'accueil des enfants seraient à lever en priorité. Nous n'avons pas de restauration scolaire (sauf dans une école où le seul réfectoire de la commune est implanté), les enfants soit rentrent chez eux, soit ne mangent pas, soit se nourrissent avec les collations salées fournies par la Mairie. (...) Aussi, le périscolaire ne peut être mis en place que dans les écoles qui ne sont pas en rotation (...) Ainsi, si à Chirongui la mise en place de la réforme a été une réelle plus-value dans le cadre d'une structuration d'une politique enfance / jeunesse, son ambition quant aux besoins de l'enfant est difficilement atteignable eu égard aux conditions actuelles du premier degré à Mayotte. »*

- **Repenser le temps d'accueil péri et extrascolaire**

La formalisation des projets éducatifs de territoire a généralement été précédée d'un diagnostic de l'offre périscolaire existante, poussant les uns à revoir leur offre et les autres à la densifier.

Deux ans après la mise en place des Nap, nous constatons que la question de l'offre éducative dépasse peu à peu la mise en place des ateliers pour s'intéresser à tous les temps éducatifs en charge des communes, à l'exemple de la commune de Feyzin qui témoigne dans le questionnaire en ligne : *« L'offre périscolaire a été revue pour donner du sens et de la cohérence à l'organisation. »*

⁴⁰ Réponse au questionnaire en ligne

Cette recherche de cohérence nous apparaît fondamentale car nous avons pu constater que la mise en place d'une offre complémentaire sans réinterroger l'existant pouvait générer des situations complexes. A l'image de ces garderies proposées en simultané des Nap « *pour des parents qui voudraient arriver plus tôt* ». Ou de ces études surveillées maintenues après les ateliers « *parce que les parents qui rentrent tard y tiennent beaucoup* » alors que les enseignants qui les assuraient jusqu'alors n'étaient plus volontaires. Sans compter que pour les enfants, les journées auxquelles s'ajoutent des devoirs deviennent trop lourdes.

Quatre communes sur dix déclarent dans notre enquête en ligne avoir complètement réinterrogé leur offre périscolaire en dehors de la mise en place des ateliers. Ils portent ainsi une attention particulière pour que l'offre de garde convienne aux familles, ajoutant parfois des quarts d'heure gratuits ou une garderie le mercredi en fin de matinée afin que les parents puissent quitter leur travail et récupérer leurs enfants. La ville de Libourne a par exemple mis en place un temps d'accueil gratuit le mercredi en fin de matinée et en fin d'après-midi les autres jours de la semaine.

D'autres avancées portent sur la révision des taux d'encadrement, les horaires du goûter ou les transitions entre les différents temps. Des tarifications ont été parfois revues elles aussi.

Face aux amplitudes horaires parfois très larges de présence des enfants en accueil collectif, les élus s'interrogent sur les garderies du matin, du midi et du soir et élaborent, par exemple, des chartes de la pause méridienne ou des projets cohérents s'interrogeant d'une manière globale sur le temps de l'enfant.

A Saint-Quentin-Fallavier en Isère (6 020 habitants) : « *Pour répondre à cette problématique de la fatigue, nous allons mettre en place sur les périodes suivantes des TAP :*

- *un temps obligatoire de repos en maternelle, pour tous les enfants quel que soit leur âge,*
- *poursuite de la sieste pour les plus jeunes,*
- *un temps de repos pour les plus grands, et que ce soit en maternelle ou en élémentaire, une meilleure prise en compte de la fatigue des enfants par les intervenants, ce qui pourrait avoir comme effet le réajustement du déroulement de leurs activités.*

De plus, nous leur permettrons d'avoir un temps de récréation plus long en cours de demi-journée afin de les libérer de toute contrainte et ainsi favoriser le relâchement. Nous allons également mettre en place courant mars une action « Sommeil » afin de sensibiliser les parents sur l'importance du « coucher tôt », et de mobiliser les enfants par le biais d'une exposition itinérante, mais également au travers de diverses activités pendant les TAP : création de poupées tracas, d'attrapes rêves, lectures spécifiques. »

Le « retour au calme » observé à Tarascon-sur-Ariège après le déjeuner impliquant de faire la jonction avec les dix minutes d'ouverture des portes et l'accueil dans les salles de classe pour écouter une histoire ou une musique douce semble être très apprécié des enfants, des animateurs et des enseignants.

Un témoignage tout à fait significatif nous a été apporté, dans un regroupement de communes des « trois villages », à propos de la pause méridienne :

« Pour la mise en place des PEDT, nous avons vraiment à cœur de raccourcir les journées des enfants mais aussi de réfléchir à la qualité des temps éducatifs dont nous avons la responsabilité. Nous n'étions pas satisfaits de la pause méridienne. Le regroupement des trois communes nous permet d'avoir une grosse école et beaucoup d'enfants sont inscrits à la restauration scolaire provoquant du bruit pour les enfants et de la précipitation pour les adultes. Nous avons travaillé ensemble (les communes, les enseignants, les parents et les associations locales) pour allonger ce temps méridien, ce qui nous permet de travailler à un système de rotation entre les services de repas (les plus petits mangent les premiers pour pouvoir ensuite aller se coucher), puis nous alternons entre des ateliers que nous voulons en petits groupes pour qu'ils soient des temps éducatifs sereins et un moment de détente à l'extérieur, qui a gagné en sérénité aussi puisqu'il y a beaucoup moins d'enfants dans la cour »⁴¹.

Ce soin porté sur les conditions d'accueil durant la pause méridienne s'illustre aussi dans des communes plus grandes. Ainsi à Arras, les ATSEM, les animateurs de l'accueil du matin et les enseignants ont mis en place un système de veille et repèrent les enfants qui arrivent très tôt ou qui présentent des signes de fatigue le matin afin de leur proposer une sieste sur le temps du midi même s'ils ne sont plus élèves dans les classes des plus petits. Ces pratiques nous apparaissent intéressantes.

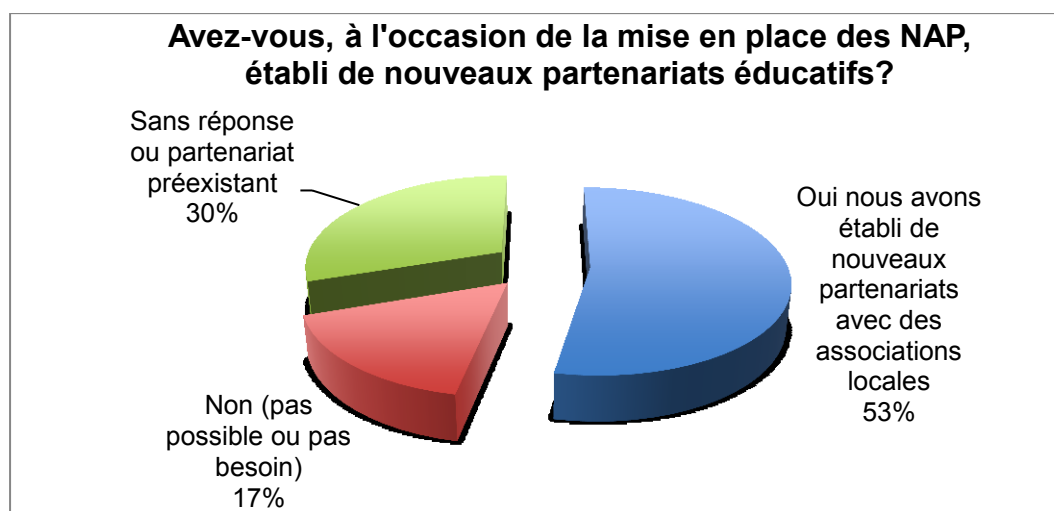
Les réflexions se posent aussi pour les mercredi après-midi. Les animateurs territoriaux, habitués à prendre en charge les enfants sur des journées entières, ont dû revoir leur offre et s'adapter : *« Nous sommes plus à l'écoute de la fatigue des enfants, après l'école, généralement, nous proposons des temps calmes, les plus petits font la sieste. »*

Ces réflexions sur les conditions d'un accueil serein et la mise en place d'activités relaxantes sur le temps du midi ainsi qu'en tout début ou fin de journée doivent se poursuivre.

⁴¹ Audition Monsieur Guilleux, représentant l'AMRF, Maire de Baltot, Communauté de communes des trois villages, 23 mars 2016.

1.4 Coopérer et mutualiser : des partenariats anciens et des nouvelles opportunités collaboratives

1.4.1 Des nouvelles opportunités collaboratives locales



Extrait 4: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les nouveaux partenariats éducatifs

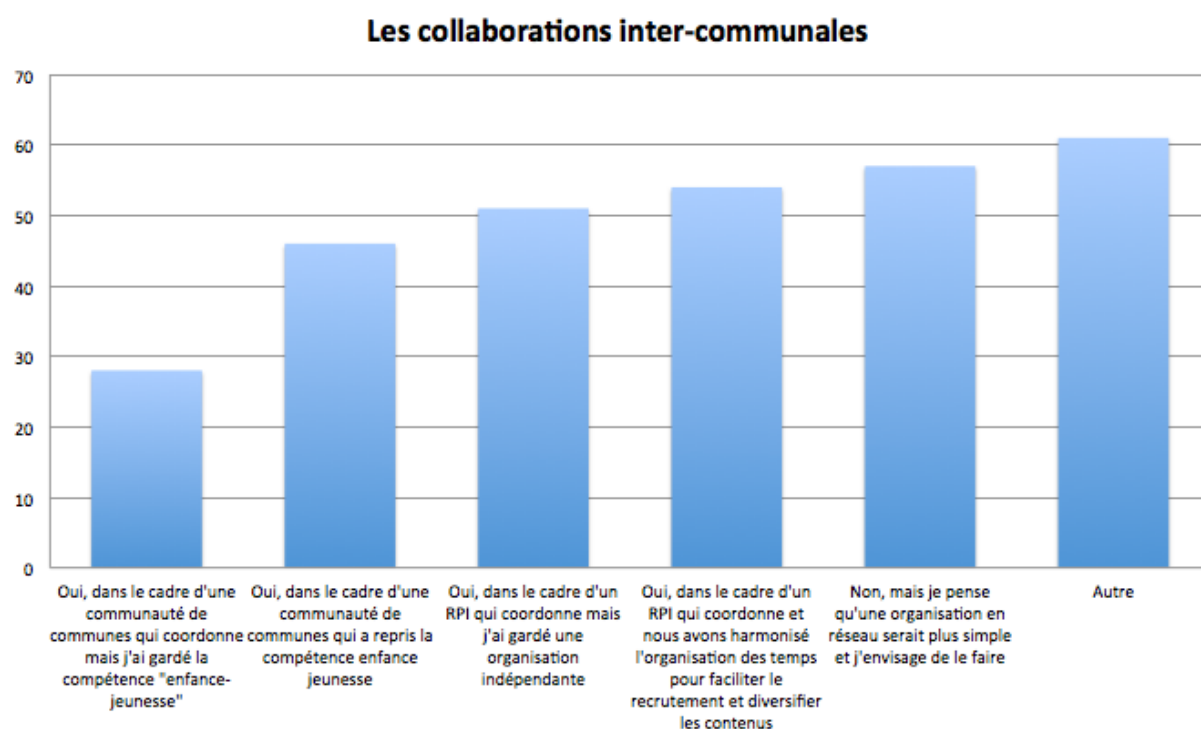
Dès la mise en œuvre de PEDT, une inquiétude sur les opportunités partenariales s'est exprimée. Les communes les plus isolées, craignaient de ne pas pouvoir répondre aux attentes des parents, appréhension amplifiée certainement par les relais médiatiques, et d'être dans l'impossibilité de proposer aux enfants des activités de découvertes culturelles et enrichissantes. Certaines associations locales s'inquiétaient également de perdre les créneaux du mercredi matin et de voir les publics scolaires désertier leurs actions du fait d'une offre pouvant être perçue comme concurrentielle sur le temps des Nap.

En réponse à ces craintes, nous constatons que les solutions locales ont été trouvées.

Les nouvelles opportunités collaboratives prennent aussi la forme d'un engagement de structures locales ou départementales à réorganiser leurs actions pour enrichir l'offre éducative locale. Les conservatoires, écoles de musiques, médiathèques, bibliothèques ont pris part au projet. Elles s'engagent à la fois dans l'encadrement des ateliers mais aussi dans la conception d'activités thématiques dont les animateurs peuvent s'emparer.

1.4.2 Des réseaux pour mutualiser les ressources

Dans les territoires les plus ruraux, la question de la mutualisation des ressources et des moyens croise la préoccupation actuelle de maintenir la qualité scolaire et l'offre périscolaire dans des territoires isolés. Le rapport d'étape du comité national de suivi de la réforme des rythmes éducatifs⁴² indique que « 62,2% des communes ayant un PEDT (...) se sont engagées seules dans cette démarche; 37,8% sont engagées dans un PEDT aux côtés d'une ou plusieurs autres communes. Par ailleurs, si 16,4 % des communes sont parties prenantes d'un PEDT comptant entre 2 et 4 communes, 11,7% sont parties prenantes d'un PEDT impliquant 10 communes ou plus ».



Extrait 5: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les réseaux communaux

Là où les réseaux existaient, les collaborations ont fait naître des projets de grande qualité. Dans tous les départements ruraux, des initiatives de collaborations ambitieuses se sont mises en place à l'image de la communauté de communes du Pays Tarusate dans les Landes⁴³ qui, depuis 2013, met en place des ateliers pour 15

⁴² Ibid, référence 27

⁴³ Communauté de communes regroupant 18 communes et plus de 16 000 habitants: <http://www.pays-tarusate.fr/Pays-Tarusate/La-Communaute-de-Communes/PEDT-PAYS-TARUSATE/PEdT>

écoles publiques et leurs 1 470 élèves. Cette mutualisation permet de mobiliser chaque jour 90 intervenants dont certains sont employés par la communauté de communes, d'autres étant des agents municipaux mis à disposition par les communes ou encore des intervenants associatifs ou entrepreneuriaux. La mission a pu rencontrer les équipes encadrantes, les parents, les enfants et assister aux ateliers. **Cette mise en commun à l'échelle intercommunale, ici très aboutie, est un excellent échelon de travail et le but affiché de « lutter contre les inégalités en œuvrant pour que chaque commune, quelle que soit sa taille, bénéficie d'ateliers menés par des professionnels ⁴⁴» est largement atteint.**

La commune de Cordéac (200 habitants) en Isère témoigne de l'intérêt de la réflexion collective : *« La collaboration des trois communes motive les associations. Cela nous a permis de proposer des activités intéressantes pour chacun. »*

Sur des échelles plus petites, en Gironde, dans la Creuse, en Loir-et-Cher ou dans le Puy-de-Dôme, la mission a recueilli des témoignages d'harmonisation des répartitions hebdomadaires d'activités pour permettre aux animateurs de tourner de site en site et d'avoir ainsi des conditions de travail moins précaires.

Bien que la mise en place des Nap ne soit pas du ressort de l'Éducation nationale, elle est, sur le fond comme sur la forme, étroitement liée à cette dernière et à ces « bassins d'éducation » traditionnellement mis en place pour mettre les écoles et leur gestion en réseau. Ainsi des PEDT ont été travaillés à l'échelle de Syndicats intercommunaux à vocation scolaire (Sivos) rassemblant plusieurs communes autour de RPI concentrés ou non. Ces Sivos sont indépendants des communautés de communes qui constituent une autre forme de gestion intercommunale, mobilisés eux-aussi sur la mise en place du PEDT. **Nous avons constaté un point de blocage persistant sur les transports dans le cas d'écoles d'un même RPI qui n'appartiennent pas à la même communauté de communes, certaines bénéficiant du transport et d'autres non. Les élus en réseau témoignent aussi d'une incompréhension persistante sur l'attribution du critère DSR cible (Dotation solidarité rurale), attribué uniquement à la commune sur laquelle se trouve l'école.** Cela a notamment été avancé par la commune Longenay en Ile-et-Vilaine et la communauté de communes du Pays-de-Bourgueil dans laquelle 4 commune sur dix sont concernées par la DSR cible ⁴⁵.

Dans certains cas en effet, les enfants habitent dans des communes éligibles à la DSR cible mais le regroupement scolaire auquel ils sont rattachés se situe quant à

⁴⁴ Editorial janvier 2015, Communauté de communes du Pays de Tarusate

⁴⁵ Questionnaire en ligne

lui sur une commune non éligible. Les élus concernés déplorent que la dotation supplémentaire ne leur soit pas versée. Dans la Drôme, un jeune chercheur en Master « *Sciences des sociétés et de leur environnement* »⁴⁶, mention « études rurales » a mené des entretiens qui résument ainsi ce que nous avons pu percevoir lors de nos déplacements :

« Les entretiens menés auprès d'élus font nettement ressortir la volonté de conserver une gestion communale du périscolaire. Etroitement liée à l'école du village, la gestion du temps périscolaire a une importance symbolique forte, aussi bien dans les communes de grande taille que dans les petits villages. Il rapporte les paroles d'une élue de Saint-Auban-sur-l'Ouvèze⁴⁷ : « *Il faut préserver le tissu social et la diversité de chaque endroit* ». La volonté de garder le périscolaire dans le giron communal est corrélée à la peur d'être dépossédé de l'école primaire du village, surtout lorsque l'on sent celle-ci menacée de fermeture ». Ce type de déclaration a jalonné nos déplacements.

L'inquiétude parfois exprimée est liée aux réflexions actuelles encouragées par l'Etat de création de pôles sociaux-éducatifs regroupant les classes jusqu'alors disséminées sur le territoire, mais aussi l'accueil des moins de trois ans⁴⁸, la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

La mission peut cependant témoigner de l'impact positif de cette mutualisation. Ces projets contribuent à offrir une offre éducative moderne et adaptée alliant plusieurs volets de la Loi et notamment l'accès au numérique pour tous⁴⁹, l'accueil des deux ans et la liaison CM2-6ème lorsque le site se rapproche du collège de secteur.

D'une manière générale, même lorsque la mutualisation n'est pas encore allée jusqu'à la création de ces sites, certains élus, habitués au travail en réseau par l'existence d'un RPI ou l'appartenance à une communauté de communes, ont recherché un travail cohérent, souhaitant à la fois garder leurs spécificités locales mais aussi mutualiser leurs ressources afin des les optimiser.

La communauté du bocage coutançais en Normandie témoigne de l'impact très positif de la réflexion partagée en intercommunalité :

« Notre PEDT a offert une véritable opportunité territoriale. En effet, avec la création de notre nouvelle intercommunalité le 1er janvier 2014 (1ère fusion d' EPCI), le

⁴⁶ Master « *Sciences des Sociétés et de leur Environnement* », Université Lumière Lyon II, Romain Diaz

⁴⁷ Saint-Auban-sur-l'Ouvèze est une commune française située dans le département de la Drôme, 220 habitants (recensement 2013)

⁴⁸ Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012, Accueil en école maternelle, Scolarisation des enfants de moins de trois ans

⁴⁹ A titre d'exemple : le site scolaire de Rainneville, Somme, déplacement du 11 mars 2016.

PEDT a été le premier grand projet mené à l'échelle du nouveau territoire. Ce projet a été réellement élaboré de manière participative avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour aboutir à la rédaction d'un véritable projet commun et de sens. Ainsi à partir des intentions éducatives, des objectifs, des grands axes de l'organisation définie et des moyens mis en œuvre par la nouvelle intercommunalité, les « Tap » s'organisent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire, de manière qualitative, cohérente et équitable au profit de tous les enfants du territoire, aussi bien en ville qu'en milieu rural »⁵⁰.

La mise en œuvre des Projets Educatifs de Territoire a souvent réinterrogé les compétences « enfance-jeunesse » et la question des transports. Ainsi en Ariège, le Maire de Tarascon témoigne :

« Dès les premières annonces, nous avons fait des réunions et nous avons travaillé entre élus pour avoir un discours cohérent vis-à-vis des familles ». Pour les communautés de communes regroupant un nombre important d'élus, les premiers pas n'ont pas été faciles. Ainsi le maire poursuit : « La première réunion n'a vraiment pas été simple, mais nous avons très vite compris que nous avions intérêt à maintenir le dialogue, à nous entendre pour bâtir ensemble un projet de territoire ambitieux »⁵¹.

Ces pratiques collaboratives ont permis de mutualiser les ressources et l'ingénierie. Des exemples de bonnes pratiques et de mutualisations réussies seront développés dans les chapitres traitant des contenus d'ateliers et du pilotage de projets.

La réforme des rythmes scolaires, confrontée les premiers mois à des difficultés d'organisation laisse peu à peu sa place au projet collectif nécessaire à la réussite de la réforme des temps de l'enfant. La prise en compte des facteurs humains permet de gommer, petit à petit, les imperfections et de transformer les contraintes en opportunités. Cette réforme doit encore faire l'objet d'ajustements pour atteindre sa vitesse de croisière, dans un souci d'amélioration continue et avec cette préoccupation d'un saut qualitatif déjà engagé et souhaité par tous.

⁵⁰ Contribution par mail de la communauté de commune du Bocage Coutançais

⁵¹ Déplacement en Ariège, le 21 mars 2016

2 L'articulation scolaire-périscolaire : passer des compétences partagées aux compétences conjuguées

2.1 Collaborer pour articuler les temps : la gouvernance et les instances de dialogue

2.1.1 Les instances de pilotage, les rôles à réaffirmer pour une meilleure visibilité

- **Les instances institutionnelles**

La réforme des rythmes scolaires est un levier indispensable de cette entreprise de refondation de l'école et, à ce titre, intéresse en premier lieu le Ministère de l'Education nationale. Pour autant, elle implique des collaborations interministérielles et interinstitutionnelles qui nécessitent de l'anticipation et une cohérence dans l'action ainsi que dans la communication afin de poursuivre une démarche coordonnée et lisible pour tous les acteurs de la communauté éducative impliquée.

Les élus, lors de nos visites et en réponse aux questions ouvertes du questionnaire, font part d'un manque de visibilité due à une évolution des règles au fil de l'eau - *taux d'encadrement, fonds de soutien, modalités de financement par la CAF, dispositions réglementaires* - et à la difficulté d'identifier les bons interlocuteurs. Ces failles dans la gouvernance ont pu installer dans certains esprits une idée de fragilité et une possible remise en cause de la pérennité du projet.

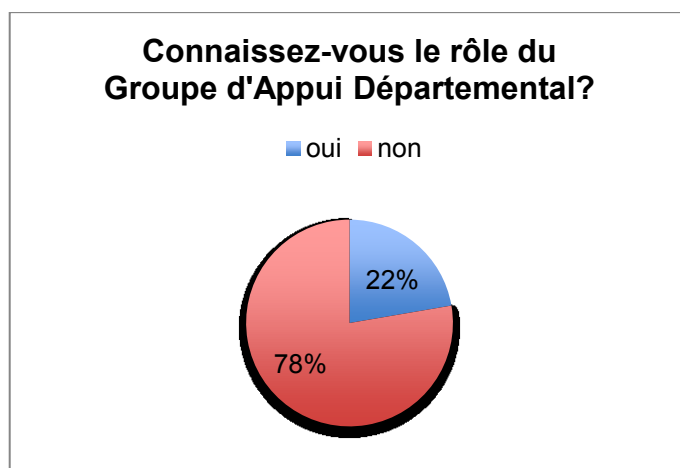
Un exemple fréquemment cité concerne les communes ayant adopté le projet en 2013 en respectant scrupuleusement les préconisations d'allègement de $\frac{3}{4}$ d'heures, qui se voient opposer au départ le refus du financement de la CAF dont l'unité de mesure était d'une heure.

La communication nationale reprise sur le site internet - pedt.education.gouv.fr - met à disposition des élus, des parents et des équipes territoriales, des outils et des étapes à suivre dans la réalisation des PEDT. Sa consultation permet aux élus de bénéficier d'exemples, de « *bonnes pratiques*. »

Le rapport d'étape du comité national de suivi des rythmes éducatifs cité précédemment fait état de 80 000 visites depuis sa création.

Cependant, si l'effort de communication et de mise à jour de ce site est réel, l'application pratique des préconisations nationales n'est pas toujours optimale. Pour exemple, le site recommande de demander au Groupe d'appui

départemental (GAD)⁵² « la liste des associations intervenant sur le territoire ou à proximité. » Cependant, selon notre enquête, seuls 22% des élus identifient cette instance. La situation est très variable à l'échelle du territoire car nous avons pu constater malgré tout, lors de nos déplacements dans les Landes et le Puy-de-Dôme que les GAD étaient très engagés et bien identifiés par nos interlocuteurs⁵³.



Extrait 6: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les GAD

Considérant que la mise en place des PEDT est encore très récente et que, jusqu'en 2014, les GAD ont été très mobilisés sur le recensement et l'avancée de la signature des PEDT, conscients de l'intérêt des échelons territoriaux pour la conduite de ce projet, **nous préconisons renforcer la mobilisation des GAD pour :**

- **Renforcer** d'une part la collaboration sur des formations croisées au plus près des territoires qui répondent aux besoins locaux.
- **Réaliser** dans chaque département un bilan quantitatif et qualitatif de la réforme en termes d'horaires et de contenus du temps scolaire et périscolaire.
- **Accompagner** les communes dans leur démarche triennale d'évaluation du PEDT par la mise à disposition d'outils.

⁵² Le groupe d'appui départemental réunit un certain nombre d'acteurs du territoire identifiés afin d'accompagner les collectivités locales et procède au suivi des différentes organisations du temps scolaire de manière à pouvoir proposer d'éventuels ajustements. Le groupe d'appui s'efforce de mettre à la disposition des communes, communautés de communes toutes les informations dont elles ont besoin. - <http://pedt.education.gouv.fr/les-contacts-utiles-pour-vous-accompagner>

⁵³ Précurseurs de formations croisées et exemplaires dans la coordination de l'action de la Direction Départementale de l'Éducation Nationale, de la DDCSPP, du CNFPT et du Conseil départemental.

Il s'agit d'ailleurs d'une demande des élus les plus engagés. Ces derniers nous font part de leur « étonnement » lorsqu'ils constatent qu'une commune voisine, moins volontaire, et alors qu'aucune offre d'activités n'est mise en place, a perçu le fond de soutien.

- **Au niveau local : Les conseils d'écoles**

De l'avis général et partagé à chacune de nos visites et auditions, le fonctionnement des conseils d'école a été extrêmement mal vécu par les maires, les adjoints et les agents territoriaux. Tous témoignent de moments difficiles lors de ces conseils d'écoles qui se transformaient le plus souvent en procès de l'action communale rapportant l'expression de mots durs comme « *tribunal* » ou « *peloton d'exécution*. » On mesure bien, par-là, la violence vécue et le malaise des maires dans la mise en œuvre des projets.

Ces tensions très fortes, liées au contexte tendu décrit précédemment, si elles semblent aujourd'hui apaisées, ont laissé des traces et de l'amertume. Un animateur de l'Accueil de loisirs associé à l'école (Alae) d'Ariège explique :

« Les enseignants et les parents nous mettent à l'épreuve sans arrêt, nous devons légitimer chacun de nos gestes... et puis, ils parlent de leurs contraintes horaires et de leurs organisations personnelles en les mettant comme prioritaires, sans s'intéresser à ce que cela représente pour nous... nous nous sommes adaptés en silence... de toute façon nous ne pouvons pas voter. »

Sur le fond comme sur la forme, les conseils d'école ont évolué.

La mise en place des PEDT a mis la question de l'offre périscolaire et du rôle de la commune dans l'offre éducative locale au cœur des discussions. Un maire témoigne de cette amélioration :

« Avant, au conseil d'école, la mairie n'était sollicitée que pour les travaux, les voyages, les fournitures et les photocopieurs, les sujets étaient essentiellement financiers. Aujourd'hui, on parle des activités, des temps de transitions et nous formulons des propositions qui pourraient être complémentaires de l'action des enseignants et qui correspondent aux besoins des enfants. »

Les tensions ne sont pas encore totalement effacées mais la participation des équipes périscolaires et la reconnaissance de leur rôle éducatif justifient, nous semble-t-il, leur place dans les conseils d'école.

Cela participerait de l'amélioration du climat général.

Il est intéressant à cet effet de relire les textes officiels⁵⁴ : *«Les conseils d'école donnent tous avis et présentent toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :*

- a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;*
- b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;*
- c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;*
- d) Les activités périscolaires ;*
- e) La restauration scolaire ;*
- f) L'hygiène scolaire ;*
- g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire. »*

Un rapport du Sénat rendu public le 2 juillet 2015 propose d'ailleurs de rénover les conseils d'école⁵⁵ qui *« ne constituent pas un lieu d'échange constructif, serein et instruit »*. Il est proposé que les élus soient associés à l'ordre du jour ainsi qu'à la relecture du procès-verbal et que les responsables éducatifs de la commune et les coordonnateurs du périscolaire puissent y siéger officiellement.

A partir du moment où le PEDT est l'objet d'échanges et qu'il occupe une place importante dans les ordres du jour des conseils d'école, **nous pensons également que les responsables territoriaux doivent y être davantage associés.**

- **Les comités de suivi**

En plus des conseils scolaires, certains élus ont mis en place des comités de suivi des nouvelles activités périscolaires. Les répondants à notre enquête affirment à 67,5% qu'il existe des espaces de dialogue traitant exclusivement du Projet éducatif de territoire et des Nap. Cela démontre qu'il ne s'agit pas d'un service juxtaposé au temps scolaire, d'un dispositif isolé, mais bien de l'émergence d'un nouveau dispositif, propice aux échanges.

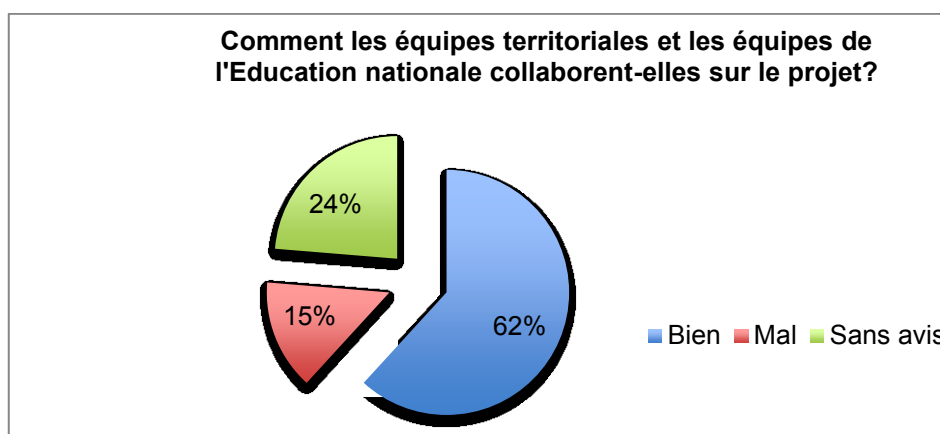
Ces comités de suivi permettent une meilleure représentativité des agents territoriaux, des associations et des animateurs qui peuvent ainsi évoquer le contenu des activités et entrer dans le détail du projet. Les enseignants y sont également conviés. Une belle occasion de placer la question de la cohérence de l'action

⁵⁴ Code de l'Education, Article D 411-1

⁵⁵ Rapport d'information de Mme Marie-Annick Duchêne, Sénatrice des Yvelines, fait au nom de la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication n°553 (2014-2015), 24 juin 2015

éducative au cœur des débats. Comme en témoigne l'équipe pédagogique de la ville d'Orchies qui a pu, à l'occasion d'une journée de travail commune avec les animateurs, s'accorder sur la planification des activités afin d'éviter d'éventuelles redondances ou superpositions.

Les réponses au questionnaire en ligne tendent à démontrer l'établissement d'un dialogue progressif entre tous ces acteurs.



Extrait 7 : Questionnaire sur la mise en place des PEDT: La collaboration

La question du partenariat semble s'installer dans les écoles élémentaires. Certes, les collaborations existaient et les élus étaient fréquemment sollicités pour la mise à disposition d'agents sportifs ou de musiciens intervenant sur le temps scolaire. Cependant, la mise en œuvre, encore récente des PEDT, doublée de la redéfinition des missions des directeurs d'école, autour de trois piliers dont celui des « *relations avec les parents et les partenaires à travers l'élaboration d'un référentiel-métier constituant un véritable document de référence* »⁵⁶, semble concrétiser petit à petit les intentions originelles du projet : **faire de l'éducation un enjeu commun.**

Ces convergences institutionnelles réorientent le sens de ces réunions. Là où il était essentiellement question de l'utilisation des locaux scolaires, de réparations ou du partage de matériel, les conseils d'école deviennent des lieux d'échange sur le « fond » même si le chemin de la cohérence et de l'articulation des temps est encore long.

Parmi les sujets bloquants et les sujets d'échanges en conseil d'école : l'utilisation des salles de classe. Cette question semble aujourd'hui avoir donné lieu à des compromis satisfaisants. Nous avons rencontré des élus qui, par choix, ne

⁵⁶ Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014

souhaitent pas y recourir afin de bien marquer la dimension ludique des ateliers qu'ils proposent. C'est notamment le cas de ceux qui disposent de locaux périscolaires de proximité permettant d'accueillir les enfants dans d'excellentes conditions, à l'image des villages de Flaujagues (606 habitants) et de Mouliets-et-Villemartin (1 071 habitants), ou encore de Carcans (2 307 habitants) en Gironde.

Lorsque les salles de classe et le matériel doivent être partagés, les détails semblent désormais réglés, les adultes se partageant l'espace sans trop de difficultés. C'est notamment le cas en maternelle, la présence des ATSEM sécurisant particulièrement les enseignants.

- **La cohérence n'est possible que si les acteurs s'accordent du temps pour la construire**

Dès lors que l'on s'abstient de hiérarchiser les activités, de s'inscrire dans une logique de consommation ou d'éducation « concurrentielle » et que l'on profite de ces nouveaux temps pour susciter l'envie et développer des centres d'intérêts, les propositions d'ateliers observées s'avèrent être d'une grande richesse.

Monsieur Auverlot, Inspecteur Général⁵⁷ précise : *« Il est nécessaire que les équipes enseignantes et les équipes d'encadrement puissent reconnaître « l'autre » et apprennent à partager. C'est l'appropriation du projet par les acteurs locaux qui permet la réussite. »*

Une activité périscolaire abordée par le jeu aura un impact sur ce qui s'apprend en classe. Que ce soit la rédaction d'un conte, la mise en scène d'une pièce de théâtre, qu'il s'agisse de manipulations, d'expérimentations proposées aux enfants lors de projets scientifiques, ces activités sont liées au temps scolaire. Il apparaît fondamental que les équipes puissent prendre du temps afin de se connaître et d'échanger sur leurs pratiques et leurs contenus, les uns faisant valoir leur expertise pédagogique, les autres pouvant bénéficier d'un temps moins contraint et plus ludique, et parfois rassurant pour des enfants moins « scolaires ».

Ce dialogue est fondamental. Nous avons par exemple pu observer la séance d'une intervenante ayant prévu un jeu de chronologie, préparé avec soin, mais vraisemblablement trop compliqué pour le groupe d'enfants qu'elle animait. Cela aurait pu être évité par le dialogue.

⁵⁷ Audition de Monsieur AUVERLOT, Inspecteur Général, le 11 février 2016

La question qui se pose n'est donc pas celle de la qualité mais celle de la pertinence. Il est nécessaire que les enseignants, détenteurs de cette expertise pédagogique, sortent pour certains du discours "hors de la classe, point d'apprentissage" et reconnaissent l'intérêt d'interventions partenariales dans un cadre différent, qui peut-être de celui des Nap. La reconnaissance et le partage d'expertise pédagogique sont nécessaires parce que c'est dans la cohérence de l'action éducative que les enfants les plus fragiles pourront trouver le chemin de la réussite.

Ces temps de rencontre prennent parfois la forme de formations croisées. Ces initiatives se multiplient sur le territoire. Des premières formations conjointes ont regroupé les cadres de l'Education nationale, les directeurs territoriaux en charge des politiques éducatives et les responsables des Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Nous en avons observé dans les Landes et dans le Nord. Des expériences réussies à Pau et dans le Var nous ont été également transmises. Sur ces territoires a été mis en place un parcours de formation interprofessionnelle permettant aux Agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et aux enseignants de maternelle de travailler ensemble et de croiser leur regard sur la prise en charge des enfants les plus jeunes.

Accepter le dialogue permet de dépasser l'asymétrie professionnelle qui pèse parfois sur le quotidien des animateurs et des ATSEM. Au conseil de suivi des rythmes de Paris⁵⁸, il a été mis en lumière un certain décalage entre les principes définis par les cadres (DASEN, IEN...) qui affirment l'intérêt du travail collaboratif et reconnaissent l'intérêt de l'éducation partagée et les pratiques des enseignants qui ont parfois encore du mal à accepter le dialogue avec des personnels qu'ils considèrent comme moins qualifiés ou porteurs d'activités sans intérêt, même si cela tend à s'améliorer.

2.2 Les activités proposées aux enfants : quelles actions éducatives ?

Quelle complémentarité ?

2.2.1 Plus d'activités pour plus d'enfants : un défi relevé ?

Le texte initial, par la formalisation des PEDT, invite les collectivités à proposer des activités « s'adressant à **tous** les enfants. »

Ces dernières « *doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et*

⁵⁸ Réunion du conseil de Paris, le 15 janvier 2016

son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. »⁵⁹

Jusqu'alors, les municipalités proposaient des activités dans le cadre d'un projet d'accueil péri- et extrascolaire qui ne concernait pas, de fait, tous les enfants. Elles rémunéraient aussi des interventions, sur le temps de l'école, d'animateurs sportifs, de musiciens ou d'associations qu'elles finançaient dans le cadre d'un Projet éducatif local (PEL). Elles mettaient également en œuvre des projets d'accompagnement éducatif pour les enfants les plus fragiles dans le cadre de la politique de la ville ; avec de grandes disparités territoriales constatées.

Le texte invite donc à proposer des activités « enrichissantes » à « tous » les enfants. Comme nous l'avons déjà souligné, toutes les villes ne partent pas du même niveau d'offres. Cependant la réussite de la mise en place de la réforme peut se mesurer d'une part, par le nombre d'enfants concernés et d'autre part, par la qualité des ateliers proposés impactant le développement de l'enfant.

Le maire de La Souterraine dans la Creuse donne un premier élément de réponse sur l'impact quantitatif : *« Avant la mise en place des Nap, nous avions, dans les quartiers défavorisés, 12% de fréquentation des activités périscolaires. Nous les voulions qualitatives mais nous ne touchions pas suffisamment d'enfants. Aujourd'hui plus de 90% restent aux activités proposées, c'est une réussite. »*

Les chiffres se confirment dans le bilan présenté par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et l'AMF qui indique les éléments suivants quant à la fréquentation des Nap :

« Plus de six communes sur dix (62%) estiment que plus de 70% des élèves se sont inscrits aux Nap à la rentrée 2014. Les inscriptions aux Nap sont plus fréquentes dans les petites communes de moins de 2 000 habitants et dans celles ayant mis en place les nouveaux rythmes depuis 2013.

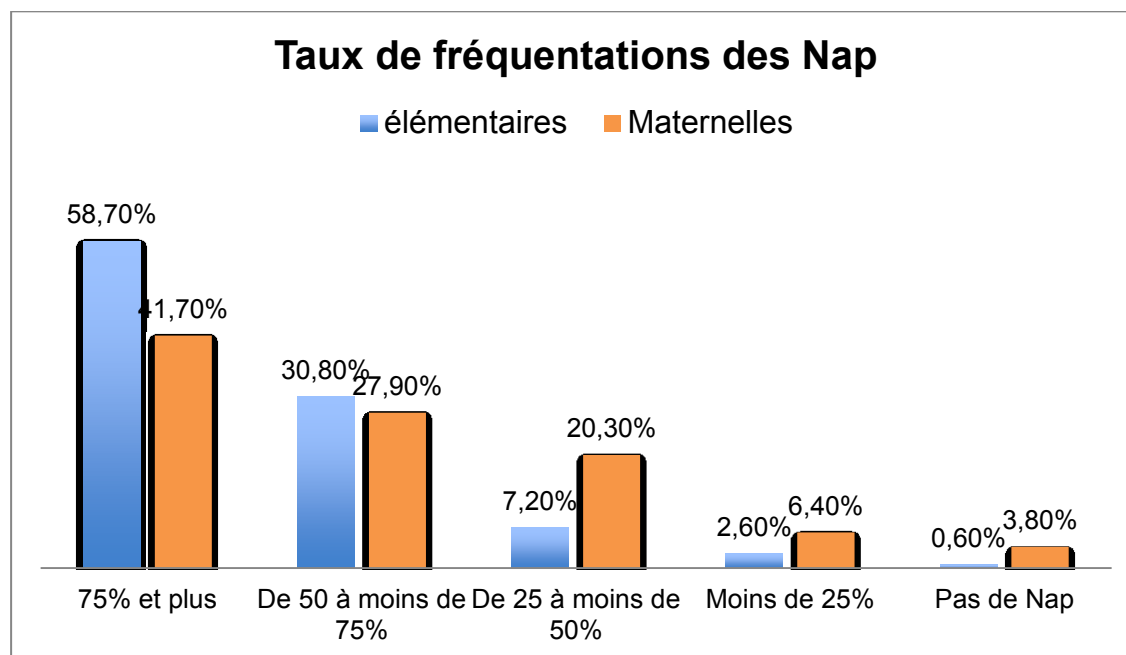
Le pourcentage d'inscrits est plus conséquent dès lors que les accueils sont gratuits, il diminue quand une tarification est appliquée : 75 % des communes organisant des activités gratuites indiquent que plus de 70 % des enfants y sont inscrits contre 31 % des communes lorsqu'elles sont payantes.

L'organisation des Nap sur deux ou trois jours rencontre également des taux d'inscription plus importants.

⁵⁹ Écoles maternelles et élémentaires, Projet éducatif territorial, circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013

Enfin, les enfants scolarisés en classes élémentaires sont plus fréquemment inscrits aux Nap que ceux scolarisés en classes maternelles. »⁶⁰

Ces chiffres confirment les pourcentages de fréquentation indiqués par les élus ayant répondu à notre enquête en ligne.



Extrait 8: Questionnaire sur la mise en place des PEDT: Les taux de fréquentation

Notre étude permet de témoigner d'une fréquentation plus importante des enfants scolarisés dans les zones rurales.

- En maternelle : le taux de fréquentation des nouvelles activités périscolaires est plus important dans les communes de taille modeste que dans les communes de taille plus importante. Plus de 40% des communes de moins de 1 000 habitants observent une fréquentation des nouvelles activités périscolaires supérieure à 75% des enfants de maternelle alors que c'est le cas pour 33% des communes de 5 000 habitants et plus.
- En élémentaire : 62,5% des communes de moins de 1 000 habitants ont une fréquentation des NAP par les enfants scolarisés en élémentaire égale à 75%

⁶⁰ « Généralisation des nouveaux temps périscolaires à la rentrée 2014 : éléments de bilan », Publication de la Caisse nationale des Allocations familiales, n°159 - 2015

ou plus, 48,6% des communes de 10 000 habitants et plus présentent ce même taux de fréquentation. Plus de 9 communes sur 10 de moins de 3 000 habitants présentent un taux de fréquentation des NAP par les enfants scolarisés en élémentaire au moins égal à 50%, ce sont 8 communes sur 10 parmi les communes de 10 000 habitants et plus.

Le Ministère de la Jeunesse et Sport nous indique par ailleurs que le nombre d'accueils périscolaires déclarés est passé de 17 416 à la rentrée 2012 à 31 952 à la rentrée 2015, faisant passer le nombre de places ouvertes de moins de 1 million (982 708) à plus de 3 millions (3 058 064) sur la même période.

Compte-tenu des normes d'encadrement qualifié et des projets éducatifs attendus par la DDSP pour garantir la qualité des activités proposées, le constat est clair : davantage d'enfants ont bénéficié d'activités périscolaires avec la volonté de la part des décideurs de proposer des activités enrichissantes, de qualité, à des publics qui jusqu'alors n'en bénéficiaient pas.

2.2.2 Les efforts sur les contenus d'activités

La différence entre la garderie, l'accueil périscolaire et les Nap, telle que le gouvernement l'a présentée, réside avant tout dans la plus-value éducative proposée : activités sportives, artistiques, culturelles, environnementales ou scientifiques, diversifiées et encadrées par des professionnels. Les parents d'élèves insistent beaucoup auprès des élus pour que soient proposées des activités de qualité à leurs enfants. Les élus eux-mêmes, conscients de leur rôle et de leur responsabilité, pris parfois aussi dans une dynamique intercommunale les poussant à témoigner auprès de leurs administrés de tout leur engagement sur le projet éducatif, ont voulu mobiliser le plus largement possible.

Dans une brève publiée par le Ministre Vincent Peillon⁶¹, cette volonté d'impliquer les communes dans des parcours éducatifs qualitatifs est clairement affichée. On y retrouve citées en exemple, les activités artistiques, l'éveil scientifique, les activités sportives, la découverte du numérique, les activités autour du développement durable et des ateliers de jeux.

⁶¹ « Année scolaire 2013-2014 : la refondation de l'École fait sa rentrée », Dossier de présentation du 29 août 2013

Des activités périscolaires diversifiées et de qualité développées par les communes

Les communes ayant décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 ont été amenées à **repenser l'organisation du temps périscolaire**.

Trois grandes tendances peuvent de ce point de vue être observées :

- l'offre périscolaire a été conçue en fonction de l'âge des enfants et en cohérence avec les activités organisées sur le temps scolaire, et souvent dans le cadre de **parcours thématiques proposés aux élèves** et pouvant être modifiés en cours d'année ;
- les communes se sont appuyées sur les équipes municipales et les associations locales afin d'utiliser au mieux les possibilités des territoires, le cas échéant en formalisant les liens dans le cadre d'un projet éducatif territorial ;
- pour de nombreuses communes, la réforme est l'**occasion de mettre en place de véritables accueils de loisirs périscolaires avec un projet défini et des intervenants plus qualifiés et plus nombreux pour assurer l'encadrement des enfants**.

À titre d'exemple, on peut citer, parmi les activités périscolaires le plus souvent développées par les municipalités qui mettront en oeuvre les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 :

- les **activités artistiques** et notamment la musique, la danse, les arts plastiques sous des formes variées, le théâtre (représentations, activités menées en lien avec la classe, montage de spectacle), ou encore les marionnettes ;
- des **activités d'éveil scientifique**, avec l'organisation d'ateliers découvertes ;
- un panel extrêmement large d'**activités sportives** proposées par les animateurs municipaux ou les associations sportives implantées localement (sports collectifs, arts martiaux, natation, etc.) ;
- la **découverte du numérique** ;
- des **activités autour du développement durable, de la biodiversité, de l'équilibre alimentaire** (jardinage, cuisine, etc.) ;
- des **ateliers de jeu** (échecs, dames, jeux de société, etc.).

Ces activités s'ajoutent souvent à des activités d'aide aux leçons qui continuent d'être assurées.

Extrait de la note du 29/08/2013 - Site du ministère

Nos échanges ont permis de mettre en lumière deux obstacles ou malentendus, sans doute à l'origine des inquiétudes d'offres « inégales » et de lien avec le temps scolaire.

Le premier point est sans doute celui de la notion de « parcours », notamment pour les activités artistiques et culturelles qui devrait rejoindre le Projet d'Education Artistique et Culturel (PEAC) mais dont les enseignants sont responsables puisqu'il appartient au programme des enseignements obligatoires. Nous avons donc d'une part, une injonction ministérielle qui invite les communes à définir des parcours thématiques en cohérence avec les activités organisées sur temps scolaire, et d'autre part, une injonction ministérielle de mettre en place des « parcours », sans que ceux-ci ne fassent explicitement référence au temps périscolaire.

Le second point réside dans le fait que les « ateliers qualitatifs attendus », cités en exemple n'ont pas été définis. Les ministères, de l'Education nationale puis celui de la Jeunesse et des Sports, ont certes émis des propositions, mais le choix de ces activités appartient aux localités puisque celles-ci sont dépendantes de leurs réseaux associatifs, de leurs ressources en personnels d'animation, de leur budget et naturellement de leurs choix politiques.

Trouver des intervenants qualifiés capables de proposer des activités pédagogiques n'était cependant pas aisée notamment pour les villes qui n'avaient pas d'antériorité dans les actions éducatives et dans des propositions d'offres pédagogiques complémentaires à celle des enseignants. Les élus et les parents, inquiets de la diversité des offres, soucieux de la qualité des projets proposés font état d'inégalités

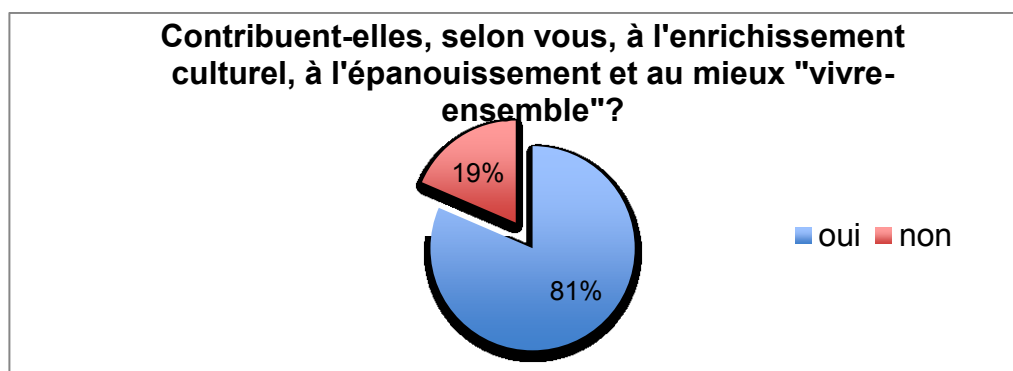
territoriales sur les projets proposés aux enfants. La répartition géographique et la ruralité ont été pointées comme facteur principal d'inégalités.

Les offres sont diverses mais la constante dans la qualité et la diversité des activités proposées aux enfants tient, selon nos observations, davantage à la volonté politique, à son antériorité et à l'engagement local pour faire réussir le projet qu'à la taille de la commune ou de sa proximité avec des grandes structures culturelles.

Les craintes exprimées sur la pauvreté de l'offre dont disposeraient les villages au regard des grandes villes sont donc bien loin de se vérifier. La commune de Saint-Anne-d'Auray dans le Morbihan (2 643 habitants) écrit : « *Nous avons fourni un travail considérable avec de réelles activités riches et variées dont l'objectif est d'apporter un éveil pour chaque enfant.* »⁶²

Tout au long de l'enquête, la mission s'est rendue sur des sites scolaires pour constater, sans filtre, la réalité de ce qui était proposé aux enfants. Les premiers bilans institutionnels établis par la CAF d'une part, et par le comité national de suivi des rythmes scolaires d'autre part, posent de manière officielle le constat d'un effort sur la qualification de l'offre éducative et sur la mise en place d'ateliers, même si ces derniers ne font pas l'objet d'une déclaration en centre de loisirs et d'une demande de financement de la CAF.

Les réponses à notre étude confirment le fait que les élus affirment à 93,9% avoir mis en place les ateliers et que ceux-ci, en plus de les satisfaire, contribuent à l'enrichissement culturel, à l'épanouissement et au mieux-vivre ensemble.



Extrait 9: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les compétences

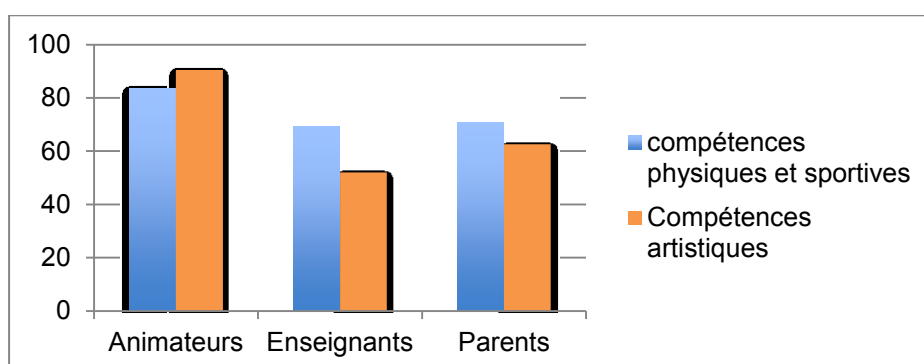
⁶² Réponse au questionnaire en ligne.

A chacune de nos visites, comme dans tous les témoignages et projets qui nous ont été adressés, un constat s'impose : les activités proposées sont variées et les élus sont parvenus à exploiter au mieux les ressources locales en les mutualisant pour répondre à l'objectif initial du texte : contribuer à l'enrichissement des élèves et à la réussite à l'école.

Le jeu et l'échange entre pairs sont des vecteurs importants d'apprentissage. Un enfant qui coud se concentre et développe la motricité fine. Un autre qui prépare un gâteau, mesure, pèse des ingrédients et lit une recette. Un dernier qui interprète des émotions dans un atelier d'art dramatique développe des compétences interpersonnelles et prend conscience de son corps dans l'espace. Toutes activités qui mettent les enfants en situation de réussite améliorent l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes et développent des compétences fondamentales. On ne peut qu'apprécier l'intérêt et l'effort des communes, en complément des apprentissages scolaires, pour la meilleure réussite de tous.

Les intérêts éducatifs sont évidents. Les nouvelles activités périscolaires sont de nouveaux espaces éloignés de la pression du résultat, de la compétition entre les enfants et de la peur de l'échec pour créer des moments de vivre-ensemble, de collaboration et de plaisir de découvrir.

Un premier élément d'évaluation qualitative nous est fourni par l'étude menée pour la ville d'Arras par Georges Fotinos et François Testu⁶³. Elle témoigne d'une certaine reconnaissance de l'amélioration des compétences artistiques et sportives par les enseignants, les parents et les animateurs⁶⁴.



Extrait 10: Etude d'Arras: les compétences

⁶³ Audition de Georges Fotinos, le 11 février 2016

⁶⁴ Notons pour ces items, comme pour l'ensemble de l'enquête menée, que les enseignants portent un regard moins positif que les parents et les animateurs sur l'intérêt de la réforme.

Les enfants des quartiers les plus défavorisés profitent le mieux des activités proposées.

Marie-Aleth Grard⁶⁵, Vice-présidente de ATD Quart Monde, nous confirme l'intérêt tout particulier de la mise en place des Nap dans les zones les plus défavorisées, urbaines ou non : *« Les gamins qui n'avaient pas droit aux activités de découvertes y ont désormais accès, j'ai rencontré dix mille personnes depuis le mois de septembre, je peux vous dire que là où on a cherché à réussir, l'intérêt pour les enfants est considérable ».*

L'offre d'activités qualitatives pour les enfants qui y n'avaient pas accès en dehors est une préoccupation pour les élus mobilisés sur la mise en place des ateliers. Le témoignage de Montfort-sur-Argens (1 269 habitants), dans le Var, le confirme : *« L'objectif de proposer aux enfants des activités qu'ils ne peuvent pas réaliser chez eux ou par eux-mêmes afin de diminuer les inégalités sociales est atteint au moins partiellement. Les besoins d'accès aux loisirs et à la culture sont réels dans notre commune rurale. Nous avons réussi à proposer des activités de qualité grâce à une politique volontaire et un engagement de moyens conséquents. »*⁶⁶

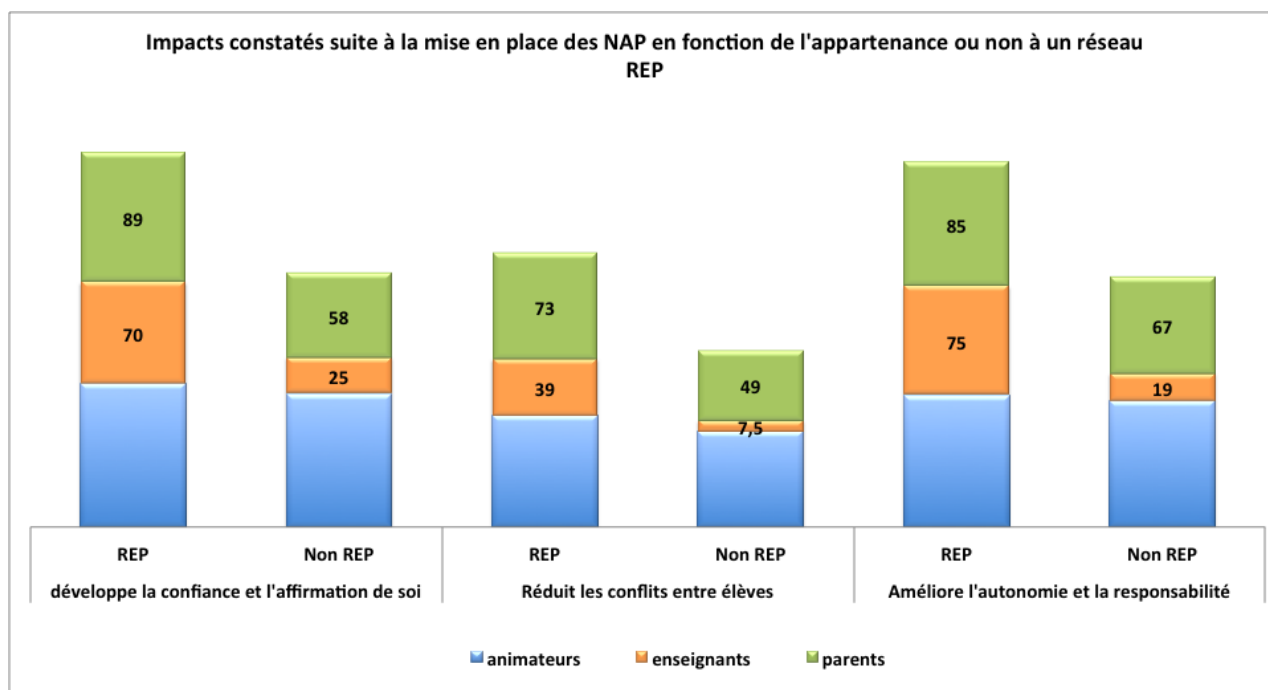
A Cayenne (58 000 habitants) en Guyane, le témoignage sur l'intérêt de la mise en place des ateliers pour les enfants les plus défavorisés se confirme : *« Le PEDT a permis un travail collégial avec tous les partenaires œuvrant pour le bien être et l'épanouissement des enfants. Avec les NAP beaucoup d'enfants issus de milieux défavorisés peuvent désormais participer à des activités culturelles, sportives, musicales gratuitement. Cela est vraiment le point positif de cette réforme. »*⁶⁷

L'étude présentée à la mission à Arras témoigne également d'un impact plus important en REP sur les compétences psycho-sociales et les indicateurs de climat scolaire :

⁶⁵ Audition de Marie-Aleth Grard - Conseillère au Conseil Economique Social et Environnemental-Vice-Présidente d'ATD Quart-Monde, le 23 mars 2016

⁶⁶ Réponse au questionnaire en ligne

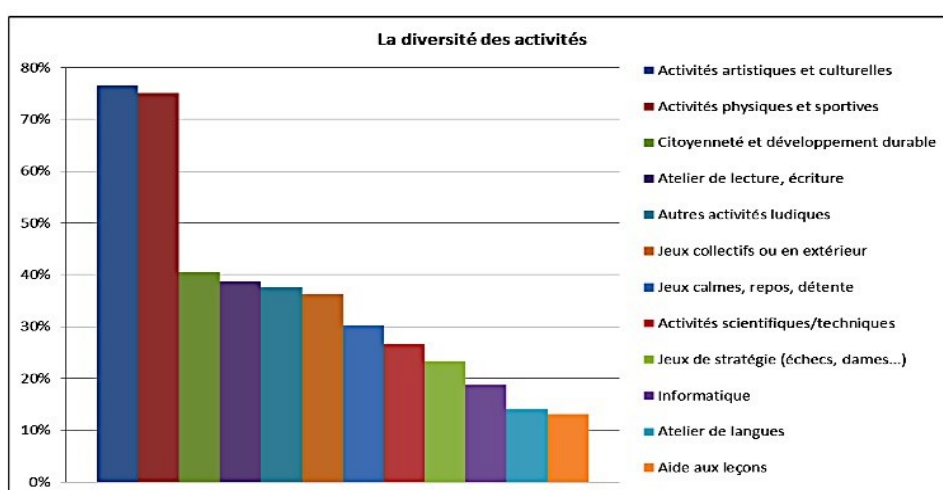
⁶⁷ Réponse au questionnaire en ligne



Extrait 11: Etude d'Arras : L'impact sur le climat scolaire et l'autonomie

Plus largement, nos observations de la diversité et de la qualité des activités rejoignent la classification proposée par le comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires⁶⁸ dans le graphique ci-dessous :

Typologie des activités prévues dans les PEDT

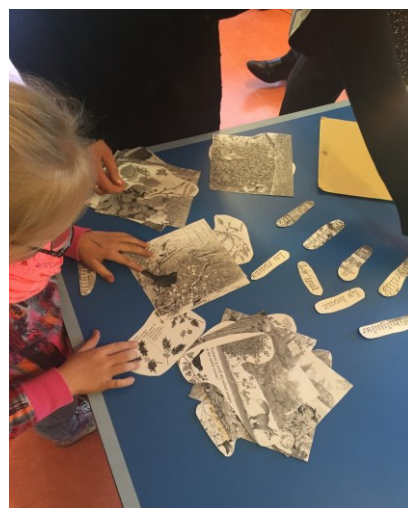


Extrait 12: Extrait du Rapport du Comité de suivi : Les types d'activités

⁶⁸ Ibid, référence 21

Comme citées précédemment, les activités ancrées dans l'histoire et la culture locale y occupent une place non négligeable, à l'exemple remarquable de ce jeu de plateau inventé par un animateur liant les contes et légendes du territoire de Tarascon à des épreuves qui permettent au personnage du jeu de rôle de marquer des points : décoder un message, reconnaître les essences d'arbres, raconter l'histoire du héros, histoire reprise par l'enseignante. A l'image d'un grand jeu de piste parfois proposé dans les colonies de vacances - et en particulier dans les animations de scoutisme - mais avec un regard plus pédagogique dans lequel on retrouve les différents canaux d'apprentissages mis en lumière par Howard Gartner⁶⁹. L'animateur met les enfants en situation de découvrir, d'apprendre et de s'exercer sans même qu'ils ne s'en aperçoivent, sollicitant l'intelligence interpersonnelle (jeux de groupes, épreuves d'équipes), le logico-mathématique (coder, chiffrer, classer) ou encore l'intelligence kinesthésique ou naturaliste.

Autant d'ateliers dans lesquels chaque enfant trouve sa place.



- **Les activités culturelles et artistiques**

La question de l'éducation artistique et culturelle s'est rapidement immiscée dans le débat. La mise à disposition d'intervenants ou le soutien à des projets de résidences

⁵⁴ Ouvrage : Gardner Howard. *Les intelligences multiples. Pour changer l'école : la prise en compte des différentes formes d'intelligence*. Retz, 1996. 236 p.

http://www.ia94.ac-creteil.fr/premier_degre/intmult/index_intmult.htm

d'artistes sont historiquement associés au parcours d'éducation artistique et culturelle par le financement de projets de sorties culturelles. Les collectivités sont des partenaires incontournables de l'enrichissement des projets d'éducation artistique dont les enseignants restent les porteurs principaux, garantissant ainsi l'égalité d'accès à la culture par les découvertes, la pratique et l'histoire des arts dans toutes les écoles de France et sur tous les territoires. Il s'agit ainsi pour les municipalités d'enrichir l'action des enseignants ne rendant pas l'éducation artistique dépendante d'éventuelles disparités de l'offre.

A titre d'exemple, la commune de Pujols (604 habitants) en Gironde accueille chaque année des artistes en résidence dans un local communal offrant ainsi un appui certain au projet d'école.

Notons que ces activités complémentaires étaient très inégales avant la mise en place des PEDT, puisque dépendantes de la volonté politique et de l'engagement des acteurs locaux. Avec l'application de la Loi de refondation de l'école, attirant l'attention des élus et des parents sur l'intérêt des activités complémentaires, les écarts tendent à se réduire sur l'ensemble des activités proposées.

Le Ministère de l'Éducation nationale reconnaît en août 2015 l'inscription des ateliers culturels proposés dans le périscolaire dans le parcours de l'élève :

*« L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture (...). Ce parcours doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école ».*⁷⁰

⁷⁰ « De la maternelle au baccalauréat, l'éducation artistique et culturelle » : <http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>

- **Quand le savoir-faire se trouve sur le territoire**

Les activités culturelles et artistiques sont proposées dans la majorité des Nap. Le comité national de suivi des rythmes éducatifs évalue en novembre 2015 à plus de 75% le nombre de PEDT proposant ces activités.

Ceci est sans doute lié à l'antériorité des municipalités à proposer ce type d'activités sur le temps scolaire, par les interventions de musiciens ou de partenariat avec les structures culturelles locales. A cela s'ajoutent les compétences des animateurs sur les arts plastiques et l'intérêt des enfants pour ces pratiques qu'il n'est pas toujours facile de proposer sur le temps scolaire (en élémentaire notamment), ni à la maison.



Quand les enfants découvrent les peintres classiques - Parcours artistique dans le Val-de-Loire



Quand l'histoire du cheval bleu inspire les petits peintres de Carcans (1 054 habitants) Gironde



Quand l'histoire de Paris fait son théâtre d'ombres à Josnes (894 habitants)

- **Des ateliers créatifs**

Les nouvelles activités périscolaires sont également l'occasion pour les plus jeunes de profiter d'un temps moins contraignant. Les animateurs ne manquent pas d'imagination et les enfants en profitent pour laisser libre court à leur créativité. Une animatrice de Vinsobres (1 000 habitants) dans la Drôme note que dans « *les premiers temps, les enfants de cours moyen avaient des difficultés, certains disaient que ça ne servait à rien et qu'ils préféreraient jouer à la console (...) Ils manquaient d'idées, n'osaient pas peindre, coller ou découper. Vous savez, les plus petits n'ont pas ces problèmes mais on se rend bien compte que les plus grands sont tellement habitués aux écrans qu'ils ont dû réapprendre à créer.* » Lors de deux déplacements, nous avons également constaté que des enfants reproduisaient des scènes de jeux

vidéo dans des travaux d'arts plastiques. Ces ateliers ne sont-ils pas finalement une alternative pertinente aux écrans omniprésents dans la vie des plus jeunes ? Et par la même une réponse au constat de l'effet néfaste de la surutilisation des tablettes réduisant la perception de l'espace ?⁷¹

Comment critiquer un atelier coloriage ou de peinture proposé aux enfants, à l'heure où les rayons des librairies se remplissent d'albums « d'art thérapie » invitant les adultes les plus pressés à se « recentrer » et à s'accorder un temps pour remplir des pages de toutes les couleurs ? Ajoutons à cela que le temps scolaire, passé en 2008 de 26 à 24 heures sans révision des programmes, a de fait contraint les enseignants à limiter le temps consacré à ces pratiques. Les voir réapparaître dans les Nap est probablement une bonne démarche.



Les ateliers créatifs : Landes, Gironde, Puy-de-Dôme, Loir-et-Cher, Drôme

⁷¹ Audition de Serge Tisseron, le 10 mars 2016

- **La découverte instrumentale et la pratique musicale sont aussi très présentes dans les Nap**

La DDCSPP a reconnu les Diplômes Universitaires de Musiciens Intervenant (DUMI) dans les niveaux comptabilisés dans les taux d'encadrement. Les musiciens intervenants sont historiquement plus présents dans les villes de plus grande taille, comme à Clermont-Ferrand⁷². Ces équipes, expertes en éducation artistique et plutôt coutumières des interventions sur temps scolaires, sont des relais importants pour les élus qui souhaitent proposer des découvertes culturelles riches et qualitatives.



Puy-de-Dôme: Quand la pratique musicale rejoint la culture locale

Il a fallu cependant qu'elles adaptent leurs pratiques pour intervenir dans un autre cadre que celui de la classe.

Dans les zones rurales, des écoles de musique municipales et associatives ont été mobilisées par les élus pour les initier à la musique et, qui sait, les intégrer à terme à la fanfare municipale, pilier de l'animation de la vie locale.

En Corse, un projet musical baptisé « des cors dans le décor » est proposé à l'école d'Alata en Corse-du-Sud grâce à un partenariat avec le Conservatoire Henri Tomasi. Un musicien vient tous les jeudis enseigner à une trentaine d'enfants du CE2 au CM2 le cor dans une démarche de pédagogie collective. Son enseignement est très récent au Conservatoire de Corse Henri Tomasi. Sous les conseils et l'aide de l'enseignant, ces enfants ont même construit leur premier instrument avec des tuyaux d'arrosage, des entonnoirs, un peu de scotch, de l'enthousiasme et de la patience ! Une expérience unique pour avoir son instrument personnel !

*« Cette démarche novatrice se poursuivra peut-être pour certains de ces enfants au Conservatoire Henri Tomasi l'année prochaine.... pour une formation suivie de cor ou de trompette, leur permettant de plus de faire partie de l'ensemble à vents, une fanfare d'une vingtaine d'élèves, réunissant flûtes, clarinettes, saxophones, trompettes, cors et percussions ».*⁷³

De très jolies initiatives dont nous pouvons témoigner, et auxquelles nous avons eu la chance de pouvoir nous-mêmes participer, à l'exemple d'un groupe de musique

⁷² Déplacement dans le Puy-de-Dôme le 17 décembre 2015

⁷³ Contribution de la commune de Alata, Corse-du-Sud.

proposé en Ariège aux enfants d'une classe unique. Ces derniers ont pu poursuivre ce projet à leur arrivée au collège et ont enregistré un disque⁷⁴. Citons également le projet de l'école de musique de Liomer qui a peint des « steeldrums » - *tambour d'acier* - avec les enfants et en a ensuite joué devant les parents. Un ensemble à vents à Créon en Gironde est une occasion de dépasser la « découverte » de l'instrument puisque les enfants, grâce au Nap sont désormais en capacité de pratiquer l'instrument et même de jouer en groupe. Dans les Landes, à Morcenx, ce sont des percussionnistes remarquables qui nous ont fait une démonstration de grande qualité.



*Classe de clarinettes-JOSEM Créon
Gironde*



*Jouer ensemble, jouer en rythmes :
Morcenx dans les Landes*

Des ressources culturelles locales valorisent leurs ressources à l'échelle d'un réseau et d'une communauté de communes

Une parfaite initiative, identifiée à deux reprises, l'une dans la Creuse et l'autre dans les Landes, de mutualisation des outils : ce « Ludo-bus » de la commune de Morcenx qui a pu ainsi étoffer son offre de jeux éducatifs et les mettre à disposition des communes voisines. Connaissant son public et maîtrisant son matériel, son animatrice adapte les propositions de jeux en fonction de l'âge des enfants et de l'heure à laquelle se déroule l'atelier.



Le « Ludo-bus » du Pays de Morcenx

⁷⁴ Disponible sur le site : www.unereformedanslerythme.com



Jeux de concentration



Jeux de coopération : réussir ensemble !

D'une manière transversale et quels que soient les contenus d'activités, l'intercommunalité est un échelon très intéressant pour la mutualisation et la possibilité de diversifier l'offre éducative locale, à l'exemple de la communauté de communes du Pays-de-Château-Gontier en Mayenne⁷⁵ qui regroupe 24 communes et 27 000 habitants.

Le Président de la communauté de communes témoigne dans le guide d'accompagnement éducatif : « *Notre mission quotidienne est de permettre à tous l'accès aux pratiques artistiques et sportives. Ces échanges sont aussi forts dans nos territoires que dans les grandes villes* ». La communauté de communes a donc pris l'initiative de proposer des parcours patrimoniaux, culturels et sportifs à l'ensemble des élus locaux.

La responsable du parcours patrimoine indique que « *les retours des écoles publiques sont très positifs. La satisfaction est telle que des écoles privées, qui n'avaient pas appliqué les rythmes scolaires, nous demandent maintenant de leur proposer des ateliers complémentaires* ». Dans ce projet, ce sont les animateurs titulaires qui se déplacent pour animer les activités auprès des enfants. Ce qui exige qu'une répartition horaire soit menée à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Des petites structures très locales, habituées à proposer aux enseignants des visites sur site ou des ateliers de découvertes s'ouvrent aux nouveaux temps périscolaires. A l'image du site gallo-romain de Claracq dans les Pyrénées-Atlantiques ou du musée Joachim du Bellay qui propose des ateliers de calligraphie aux enfants de Liré (Maine-et-Loire, moins de 2 000 habitants).

Dans d'autres cas, ce sont les structures culturelles locales qui proposent des formations ou des séquences d'animation. En effet, leurs animateurs, déjà présents

⁷⁵ <http://www.chateaugontier.fr/sites/culture/wp-content/uploads/2012/12/LIVRET-PEDAGOGIQUE-2015-2016.pdf>

dans les collectivités et forts de leur expertise d'encadrement, peuvent aisément s'approprier les contenus pour enrichir l'offre d'activités.

Les équipes éducatives du village de Us (Val-d'Oise, 1 258 habitants) ont ainsi pu être formés par le Parc Régional Naturel du Vexin. La maire du village a fait aménager un espace nature et l'inventivité de l'équipe a fait le reste, créant un parcours « land art », éco-citoyenneté et jardinage.

Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales⁷⁶ dans la Drôme propose des formations en fin de journée « *pour ne pas provoquer d'absences d'animateurs aux Nap* »⁷⁷. Il s'agit d'une démarche intéressante que nous pouvons identifier comme une

« bonne pratique ». Ces formations permettent aux animateurs les moins aguerris, c'est le cas par exemple de jeunes agents, très récemment diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), ou d'agents territoriaux qui ont diversifié leur activité pour encadrer les Nap, d'apprendre à mettre en place un atelier de création, d'adapter leurs outils pédagogiques, de valoriser l'acte créateur chez l'enfant.

Ces stages leur procurent également des fiches descriptives, la liste du matériel nécessaire et des cas concrets de mise en situation.

Des structures culturelles, habituées à construire des parcours d'activités pour les enseignants, commencent à se mobiliser pour proposer des « malles pédagogiques » à destination des animateurs ou des intervenants « Nap ». Elles assortissent leur offre de temps de formation sur site. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, les kits pédagogiques proposés par le musée du quai Branly ou le Palais des Beaux-Arts de Bordeaux.⁷⁸

Les petits ateliers de Canopé⁷⁹ : des ressources pédagogiques reconnues par les enseignants au service des animateurs



Formations proposées par le Parc Régional de la Drôme

⁷⁶ <http://www.baronnies-provencales.fr/theme/education-au-territoire>

⁷⁷ En effet les communes peuvent être mises en difficulté pour remplacer les animateurs absents pour formation.

⁷⁸ http://www.musba-bordeaux.fr/sites/musba-bordeaux.fr/files/tap_musee_des_beaux-arts_2016.pdf

⁷⁹ <http://www.petitsateliers.fr/>

Les « Petits ateliers de Canopé » proposent, sur diverses thématiques, des répertoires fournis d'ateliers ludiques et éducatifs pour les enfants de 3 à 11 ans. Ces derniers sont toujours placés en situation active d'expérimentation et de participation coopérative. Pour chaque titre, enseignants et animateurs, même non spécialistes, trouveront en ligne tous les outils et contenus pour mettre en œuvre facilement et de manière maîtrisée les activités : vidéos des séances avec fiches détaillées, propositions de parcours et/ou progressions annuelles, compléments culturels, espaces collaboratifs, ressources sonores...

Ces pratiques de malles pédagogiques et de formations thématiques des animateurs se développent également sur d'autres thématiques. Les sciences et les pratiques exploratoires y trouvent ainsi toute leur place.



Site "Les Petits ateliers de Canopé"

Les jeux de société largement observés lors de nos déplacements sont généralement choisis avec beaucoup d'attention par les animateurs. Les enfants apprécient de pouvoir bénéficier de ce temps et l'intérêt éducatif est évident.

L'Éducation nationale porte d'ailleurs un projet de développement d'« Espaces Ludiques » à l'école maternelle et élémentaire. Il s'agit d'espaces dédiés au jeu, à l'intérieur de l'école, ouverts aux élèves sur les temps de récréation et sur les temps périscolaires : pause méridienne, garderie du matin et du soir, NAP.

Quatre combinaisons de jouets sélectionnés et évalués par une commission nationale composée d'un inspecteur général du groupe 1er degré, d'inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux, d'inspecteurs de l'Éducation nationale, de directrices d'écoles, du directeur général de la Fédération Française des Jouets et de la Puériculture, d'un pédopsychiatre, de la coordinatrice nationale «Mission espaces ludiques», sont proposées pour répondre à la diversité des besoins des enfants : des jouets symboliques, des jeux d'imagination et de construction, des jeux de règles (environ de 30 à 60 jouets selon les sélections).

Ce dispositif repose sur un partenariat non lucratif, établi par la signature d'une convention-cadre pour son implantation en école élémentaire, entre le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération française des industries du jouet et de la

puériculture (FJP). L'objectif premier des Espaces Ludiques est d'offrir à l'élève, durant la journée passée à l'école, la possibilité de jouer dans un espace dédié : dans l'espace ludique, l'enfant, libre de ses choix, joue à « ce à quoi il a envie », pour le plaisir.

Cette activité, naturelle pour un enfant, participe à son développement cognitif et favorise le bien-être à l'école.

Les espaces ludiques trouvent leur place dans une offre périscolaire cohérente en complément des activités proposées. Ce dispositif se développe progressivement sur le territoire national et les bénéfices enregistrés sont unanimement reconnus.⁸⁰

- **Les ateliers scientifiques**

La Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 stipule dans ses annexes :

*« La culture scientifique et technologique prépare le futur citoyen à comprendre le monde qui l'entoure et à appréhender les défis sociétaux et environnementaux. Sa diffusion doit également permettre à la France de conforter son avance scientifique, son tissu industriel, son potentiel économique, sa capacité d'innovation et sa compétitivité en formant les techniciens, chercheurs, ingénieurs, entrepreneurs de demain. **Il importe donc de développer à l'école, pendant le temps scolaire et périscolaire, une politique de promotion de la science et de la technologie.** Tout au long de la scolarité, seront développées les relations entre le milieu scolaire et les acteurs du monde scientifique et technologique (laboratoires de recherche, ingénieurs, entreprises, musées, monde associatif, etc.). »*

Cette volonté du ministère de renforcer l'enseignement scientifique dans les écoles et de l'ouvrir sur différents espaces est à nouveau induite dans le dossier des « Année scolaire 2013-2014 : De nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire ».

Dans la partie concernant « des activités périscolaires diversifiées et de qualité », à l'intention des communes qui tarderaient à les mettre en place, sont à nouveau citées les activités d'éveil scientifique comme faisant partie des activités périscolaires les plus développées par les municipalités qui ont mis en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. On peut y voir une réelle volonté de l'Etat de promouvoir ces activités scientifiques durant les activités périscolaires en plus des activités faites en classe.

⁸⁰ Des éléments de présentation en images sont accessibles sur le site Eduscol à la page dédiée suivante : <http://eduscol.education.fr/cid55845/espaces-ludiques.html>

Pour les ateliers scientifiques, le partenariat et l'intervention d'associations locales a été l'un des premiers leviers. Contrairement aux activités artistiques, très implantées dans les politiques éducatives territoriales et dans le savoir-faire des animateurs, les activités scientifiques ont davantage fait appel à des associations locales, régionales ou nationales.

Dans le Nord, le Forum Départemental des Sciences⁸¹, interpellé par plusieurs municipalités locales dont celle de Lille, a mis en place une « malle astronomie. » cette demande était fondée sur son expertise pédagogique, son expérience d'accompagnement des enseignants et sa connaissance des enfants. Cette malle contient des supports ludiques, des jeux adaptés et des séances types. Le forum des sciences organise des formations de deux jours pour que les animateurs puissent s'en emparer.

L'association « des Petits Débrouillards » de la Région Grand-Est engagée dans la réforme propose une formation d'animateurs de structures, d'enseignants et de responsables pédagogiques souhaitant mettre en place des projets autour de la culture scientifique et technique. Cette formation modulaire a pour objectif de former les participants à la démarche expérimentale des *Petits Débrouillards* afin de leur permettre de concevoir des cycles d'ateliers avec des contenus d'animations sur différents thèmes et différents publics. Ils conçoivent des « kit d'animation clé en main » pour les animateurs sur des thèmes variés :



Exemple d'activité scientifique sur l'air – « les Petits Débrouillards » - Nord-59

la biodiversité, l'eau, l'air, le numérique, etc. L'association affiche sa volonté de proposer des activités sous une forme récréative ayant pour vocation de devenir « des passerelles entre les enseignements reçus à l'école et l'environnement du quotidien des élèves. »

Ces exemples nous apparaissent très intéressants. Comme pour les activités artistiques, nous préconisons que les structures départementales, régionales ou associatives soient soutenues pour produire ce type de « mallettes pédagogiques » et que des temps de formation des animateurs soient prévus afin qu'ils puissent ensuite diversifier leurs pratiques et varier leurs propositions.

⁸¹ Forum départemental des sciences de Villeneuve d'Ascq – Centre François Mitterrand - établissement spécialisé dans la diffusion de la culture scientifique et technique : <http://www.forumdepartementaldessciences.fr>

En Gironde, nous avons observé une démarche similaire de « Cap-Sciences » qui a conçu des parcours pédagogiques d'éveil aux sciences et de pratiques expérimentales pour les Nap.

Le centre organise des formations et accompagne les animateurs.



Les malles scientifiques de Cap-Sciences en Gironde

Pour les plus petits enfants, les nouvelles activités périscolaires peuvent devenir de simples temps d'expérimentations libres, pendant lesquels les enfants peuvent manipuler des éléments simples comme l'eau ou le sable. Ces découvertes et manipulations leur sont bénéfiques. Elles encouragent l'autonomie et l'initiative chez l'enfant, pour faciliter et motiver ses apprentissages d'une part, et pour favoriser son développement en tant que personne, d'autre part.



Ateliers manipulateurs adaptés aux plus petits. Flaujagues, Gironde

- **Les activités numériques**

Les activités numériques occupent également une place importante parmi les exemples de nouvelles activités périscolaires qualitatives citées par le ministère en 2013.

Jean-François Cauche, intervenant dans le Nord les résume ainsi au cours d'un débat ⁸² :

*« Le temps périscolaire amorce une relation nouvelle avec les enfants et facilite l'expérimentation au travers par exemple du "Do It Yourself" numérique, de l'initiation à la programmation, au code, à l'électronique et au circuit bending (...). **Ce n'est pas un cours et cela change tout.** On prend des risques, on expérimente sans craindre la note. La place de l'erreur y est tout à fait naturelle. Elle n'est pas sanction, ni échec, mais défi et je suis particulièrement heureux de la partager avec les enfants telle que je l'ai toujours vécue dans mes activités numériques. L'erreur a un visage double. Soit l'ordinateur n'est pas content et vous le fait savoir au travers d'un message plus au moins explicite, soit il se comporte étrangement, de manière complètement différente par rapport à ce que votre code ou votre montage électronique était censé faire. Une machine ne se trompe pas. Elle exécute ce qu'on lui demande... ».*

C'est dans cet esprit que l'équipe Flowers de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)⁸³ de Bordeaux a créé des modules d'ateliers numériques, basés sur l'utilisation de Thymio, un petit robot en Open Source qui interagit avec son environnement. Mobilisée dès la première heure sur la qualification de ces nouveaux espaces temps éducatifs et sur l'intérêt qu'ils représentent pour l'éducation au numérique, l'équipe a travaillé à la création « d'IniRobot », un kit pour découvrir la robotique et l'informatique : c'est une série d'activités pédagogiques destinées à la découverte de la robotique et de la programmation à l'école primaire. Chaque activité est prévue pour une séance d'environ 45 minutes. Des objectifs pédagogiques aux fiches techniques permettant d'installer le logiciel du robot, tout est prévu pour accompagner les animateurs. Un forum existe également où chacun peut venir s'informer, questionner ou partager sa propre expérience.



Le robot Thymio « Pour faire des enfants, des petits chercheurs et faire du travail coopératif » - Didier Roy, INRIA Bordeaux.

⁸² Jean-François Cauche, Docteur en Histoire Médiévale et Sciences de l'Information, « Ruralitic : un an de numérique et de périscolaire » : <http://www.educavox.fr/accueil/debats/ruralitic-un-an-de-numerique-et-de-periscolaire>

⁸³ L'Inria est un établissement public à caractère scientifique et technologique dédié aux sciences du numérique placé sous la tutelle des ministères de la recherche et de l'industrie.

A ce jour, plus de 10 000 enfants et 1 000 adultes dans 35 villes de France ont découvert cette activité.

Habitée à intervenir sur le temps de l'école et consciente de la nécessité de concevoir des parcours différenciés pour éviter les redondances, l'équipe a créé deux séquences complémentaires afin que les enfants « comprennent la notion d'objets connectés » et qu'elles puissent être ce « déclencheur de passion »⁸⁴ qui valorise des enfants parfois en échec. Un exemple remarquable est cette petite fille de Lormont en difficulté scolaire qui, lors d'un atelier, a été la seule à trouver l'algorithme recherché.⁸⁵

Ces activités se prêtent visiblement très bien à l'articulation « scolaire-périscolaire ».

Un dernier exemple de travail collaboratif, particulièrement adapté aux écoles les plus rurales, nous est donné par le RPI de Frétigny (429 habitants, *Eure-et-Loir*) et Saint-Denis-d'Authou, (516 habitants, *Eure-et-Loir*) où l'Inspectrice de l'Education nationale⁸⁶ témoigne d'un projet de territoire ayant le souci de faire le lien avec le projet de l'école.

Le PEDT a ainsi été l'occasion de faire la part belle aux activités de codage qui démarrent sur le temps de l'école et se prolongent sur le temps des Nap, en présence de l'intervenant (mutualisé avec la commune voisine de La Loupe (3 530 habitants) et de l'enseignante qui peut ensuite réexploiter les découvertes et les recherches des enfants sur le temps scolaire.

Les activités numériques se traduisent aussi par des productions audio-visuelles (réalisations de bandes-son ou de courts-métrages). Ces activités qui rendent l'enfant acteur de ses productions numériques ont un intérêt fondamental dans l'éducation à l'image et dans nos préoccupations plus que jamais actuelles de lutte contre les manipulations des esprits et l'endoctrinement des plus jeunes par la diffusion d'images de propagande. En effet, d'après Serge Tisseron⁸⁷, les enfants, habitués à produire eux-mêmes des images, intègrent très vite que derrière les productions ou les scènes proposées, il y a un producteur et une intention : « *L'enfant passe ainsi de spectateur à acteur. Ces activités sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont le fruit d'un travail collectif, souvent absent du temps scolaire* ».

⁸⁴ Ouvrage : Ken Robinson : « *L'élément : quand trouver sa voie peut tout changer* »

⁸⁵ Audition de Didier Roy, INRIA, le 10 mars 2016

⁸⁶ Audition par téléphone de Sylviane Koechlin, IEN Eure-et-Loir, le 2 mars 2016

⁸⁷ Audition de Serge Tisseron, le 10 mars 2016

Concernant la spécificité des zones rurales, notons que l'utilisation d'outils numériques rejoint les conventions pour l'école numérique rurale.

- **Les activités sportives**

Les activités sportives sont très présentes sur le temps des Nap.

Les inquiétudes portent sur la superposition éventuelle des activités proposées avec le sport sur temps scolaire ou le sport en association.

« *Un enfant qui joue au basket est un enfant qui joue au basket ...* ». Pour l'enfant rien ne change en effet si ce n'est le contexte et surtout la finalité de l'activité qu'il est en train de suivre.

- Pour l'enseignant, jouer au basket entre dans un schéma de progression physique dont l'objet est d'acquérir des compétences physiques.

- Au sein d'un club, la pratique sera liée à l'acquisition de techniques, la place dans l'équipe et le match à gagner.

- Dans le cadre des Nap, l'activité sera ludique sans enjeu autre que celui de découvrir, de s'amuser et surtout... de « bouger. »

Une étude récente menée en Australie et relayée par la Fédération française de cardiologie⁸⁸ s'inquiète de voir les enfants de plus en plus sédentaires. En 40 ans, ils auraient perdu près de 25% de leur capacité cardiovasculaire. La sédentarité croissante chez les jeunes, dès 4 ans, est une inquiétude. Les médecins se préoccupent également de leur manque d'endurance. « *Les enfants d'aujourd'hui sont très sédentaires et notre plus gros problème est de faire en sorte que cela change* », explique Francis Rubel⁸⁹.

Le premier intérêt de proposer des activités sportives dans les Nap est donc de contribuer à améliorer la santé des plus jeunes en les incitant à se dépenser physiquement. Le second est de permettre de découvrir de nouvelles activités que celles habituellement pratiquées sur temps scolaire. La grande mobilisation des associations sportives sur les Nap contribue incontestablement à la diversité de l'offre.

Le dernier intérêt est sans doute le plaisir des enfants à jouer ensemble pendant ces temps dénués de toute compétition.

Parmi les bonnes pratiques nous avons identifié une participation tout à fait remarquable de l'USEP⁹⁰ du Puy-de-Dôme qui contribue à qualifier les activités et

⁸⁸ Communiqué de presse de la Fédération française de cardiologie, 15 février 2016

⁸⁹ M. Francis Rubel, Président du Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF), le 28 mars sur France Info : <http://www.franceinfo.fr/fil-info/article/les-enfants-de-plus-en-plus-sedentaires-les-parents-doivent-donner-l-exemple-f-rubel-pediatre-777813>

⁹⁰ Audition de la Ligue de l'enseignement

travaille sur l'articulation scolaire-périscolaire en proposant des formations croisées enseignants-intervenants.

Dans le Nord Pas de Calais, l'Institut des Rencontres de la Forme (IRFO) a établi une convention tripartite avec l'Agence Régionale de santé (ARS) et le rectorat de Lille pour établir un programme d'activités « savoir bouger » adapté à l'âge des enfants. L'objectif du « Savoir Bouger » est de proposer des outils et contenus concrets (prévention santé / capital santé) aux intervenants dans les villes qui encadrent les enfants dans les NAP. Les équipes médicales du rectorat sont associées pour déterminer les territoires dans lesquels les besoins sont les plus importants sur la prévention santé. L'équipe de l'IRFO devrait avoir formé 200 personnes dans une vingtaine de villes (petites ou grandes communes) du Nord-Pas-de-Calais d'ici fin juin 2016.

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un groupe de travail incluant la direction des sports, l'AMF, l'AMRF, les fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, Ligue de l'enseignement, UGSEL) et le Comité national olympique et sportif français, pour mettre au jour des bonnes pratiques en territoires urbains, périurbains et ruraux quant à la place des activités physiques et sportives dans les PEDT. Ces bonnes pratiques démontrent l'importance de miser sur la complémentarité entre l'EPS, le sport scolaire (périscolaire) et le sport en club (extra-scolaire) et sur la transversalité. En particulier, la découverte ludique de nouvelles activités physiques, pouvant s'appuyer sur les enjeux de citoyenneté (respect de l'autre et des règles, mixité filles-garçons, etc.) ou de santé, participent de cette cohérence. La brochure issue des travaux de ce groupe de travail, destinée aux élus, aux clubs sportifs et aux fédérations, sera très prochainement éditée par le MENESR.

- **Les parcours citoyens, l'éducation au développement durable, à la biodiversité et à l'équilibre alimentaire**

Citée dès 2013 comme une thématique centrale des activités périscolaires, l'éducation au développement durable est très présente dans nos observations. Elle mobilise, nous les avons déjà citées, des grandes structures thématiques comme les Parcs Naturels Régionaux. Elle implique également des structures associatives ou des associations de bénévoles qui, au niveau local, proposent des ateliers de jardinage, souvent liés à la



sensibilisation au tri des déchets, à la découverte des richesses du territoire en terme de biodiversité, de géologie, ou de ressources. Ces ateliers sont fréquemment liés à des projets de Land-art⁹¹ ou de cuisine.



**Atelier Jardinage dans les
Landes**

Les élus du Vexin⁹² se mobilisent pour mutualiser les ressources. Certains d'entre eux mettent à disposition des animateurs des parcelles sur lesquelles sont installés des poulaillers. Nous avons observé ces activités lors de nos visites. Les bénévoles sont très mobilisés sur ces projets mais certains secteurs professionnels peuvent aussi proposer des supports pédagogiques intéressants⁹³.

A Fauville-en-Caux, les animateurs se sont emparés de la mallette pédagogique proposée par le groupement national interprofessionnel des semences (GNIS) pour conceptualiser des ateliers de jardinage, les lier au programme d'éveil aux sciences fait en classe et au comportement de consommation citoyenne (en lien avec les saisons).

A Saint-André-de-Cubzac le projet « développement durable » a donné lieu à la création d'un potager, à la rédaction d'articles dans le journal de l'école et à une correspondance avec Mayotte.

Le développement durable, thématique fédératrice et mobilisatrice, prend parfois des dimensions partenariales importantes. A l'exemple du projet collectif « *une assiette pour comprendre le monde* », coordonné par l'association « *C Koi ça* » (centre de ressources départemental sur les questions de solidarité internationale et de développement durable). Ce projet accompagne les acteurs du territoire sur l'appropriation de ces enjeux dans le cadre d'actions pédagogiques et de sensibilisation. A ce titre, « *C Koi ça* » a coordonné le travail collectif aboutissant à la création d'un outil pédagogique à destination des animateurs locaux. Une nouvelle bonne pratique de création de malle thématique à l'usage des animateurs qu'il convient de valoriser.

Le ministère rappelle l'importance des activités citoyennes sur le site « *pedt.gouv* ». Notons que c'est la seule thématique qui fasse l'objet d'un onglet « ressources » dans lequel on retrouve des contributions des grands mouvements d'éducation

⁹¹ *Le Land-art est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature.*

⁹² *Déplacement du Val d'Oise le 14 mars 2016*

⁹³ *Audition du GNIS le 14 janvier 2016*

populaire. Des activités populaires qui se traduisent, selon nos observations, par des parcours de connaissance des structures démocratiques locales (le rôle de la mairie, les instances de démocratie participative, le rôle du délégué, etc.), mais aussi par des ateliers de sensibilisation à la différence, des ateliers d'initiation à la langue des signes (prévu pour 2017 à Saint-Laurent (512 habitants, Lot-et-Garonne) ou de rencontres avec les associations d'aides à la personne comme ce projet avec les chiens guides de Noaillan en Gironde.



Sensibiliser les enfants au handicap : le chien guide-Noaillan-Gironde

Nouveaux temps éducatifs, les activités périscolaires permettent, quelle que soit la thématique, de valoriser le collectif, d'apprendre à créer et à jouer ensemble en respectant des règles. Elles sont l'occasion d'acquérir des compétences psychosociales fondamentales à la vie en société. Des ateliers d'art dramatique comme ceux observés à Noaillan, au cours desquels l'animatrice demande aux enfants de mimer des émotions, sont en fait extrêmement bénéfiques à la communication et

contribuent à la prévention de la violence.

A Renazé (2 665 habitants) en Mayenne, le développement des compétences sociales et civiques est fondamental dans la conception des activités, elles sont l'occasion d'« *appliquer les codes de la politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école, avec l'enseignant au sein de la classe et comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter les mettre en application par des jeux de société coopératifs, des activités où l'on travaille par groupe. (jeux sportifs, travail manuel, etc.)* »



Les dangers domestiques-Grande Section Orchies-Nord

Un atelier « *premiers secours* » observé à Orchies contribue ainsi non seulement à prévenir des dangers domestiques, mais aussi à responsabiliser les plus jeunes, leur

faisant prendre conscience, dès le plus jeune âge qu'ils ont le pouvoir et les moyens d'alerter, d'assister et d'aider les autres.

Il est fondamental que les Nap gardent cette dimension de plaisir d'être ensemble, vecteur de lien social et de tolérance.

Les projets rencontrés rejoignent souvent la thématique des valeurs humanistes. Les enfants sont sensibilisés aux cultures du monde par le biais de rédaction de carnets de voyage, d'échanges culinaires ou de contes et légendes « *d'ici ou d'ailleurs* ». L'enjeu partagé est de permettre aux enfants de s'ouvrir à des cultures différentes, d'accepter la différence et de prendre plaisir à l'échange.

Les zones urbaines sont également très soucieuses de travailler sur ces notions de « vivre-ensemble » et de citoyenneté, à l'exemple d'activités proposées par l'association Léo Lagrange qui s'appuie sur son projet « *défis et différences* », un programme d'acceptation des différences et d'éducation à la citoyenneté à destination des enfants âgés de 8 à 12 ans. A Besançon, en Bourgogne-Franche-Comté, le projet est développé en école élémentaire depuis 2010 et en périscolaire depuis 2012. Il l'est également à Lille depuis 2014⁹⁴.

2.2.3 Conceptualiser les activités, les rendre lisibles pour les parents et faire partager les intérêts aux enseignants

Si les élus se déclarent satisfaits des activités proposées et alors que nos constats lors des visites et auditions confirment la richesse et la qualité des ateliers mis en place, nous avons interrogé les représentants de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) sur le décalage pointé dans leur dernière étude entre la perception qu'ont les parents de l'activité et la satisfaction des enfants⁹⁵.

Des éléments de réponses peuvent se trouver dans la typologie des répondants, qui sont sans doute plutôt des parents réfractaires à la réforme plus enclins à exprimer leur mécontentement.

Les élus expriment une volonté de montrer aux parents ce qu'ils proposent dans le cadre des Nap. Les modalités de communication sont diverses : sites internet, publications mais aussi des temps de rencontres à l'image de ce que propose Parigné-l'Évêque (4 818 habitants) dans la Sarthe : « *Nous organisons aussi une*

⁹⁴ <http://www.leolagrange.org/les-defis-de-la-citoyennete/#.VvgPthjGBrE>

⁹⁵ Enquête auprès des parents sur la réforme des rythmes scolaires, synthèse de novembre 2015, http://www.unaf.fr/IMG/pdf/livret_rythmescolaires.pdf2015

soirée de clôture destinée aux parents, plus de 350 personnes l'an passé, ainsi, parents et enseignants découvrent ce que les enfants ont fait. »

Un élu de la Drôme témoigne avoir demandé aux familles de venir à la réunion de bilan accompagnées de leurs enfants : *« Les enfants se sont massivement exprimés de manière positive. Là où les parents s'interrogeaient parfois sur l'intérêt de tel ou tel atelier, les enfants, eux, s'exprimaient sur le plaisir qu'ils avaient à y participer »*⁹⁶. Plusieurs rapports⁹⁷ de comités locaux de suivi des rythmes scolaires ayant interrogé les enfants confirment l'opinion des élus sur la satisfaction des enfants exprimée dans notre questionnaire en ligne.

Un bilan d'évaluation nous a été communiqué par la ville d'Orchies. Il fait état d'un taux de satisfaction de 76,2% en élémentaire et de 75% en maternelle. Des parents témoignent dans les questions ouvertes du fait que les enfants *« aiment rapporter à la maison des travaux réalisés en TAP »* (maquettes, gravures, mosaïques) ou encore : *« Mon enfant s'amuse, découvre des activités qu'on ne fait pas à la maison ou en club. »*⁹⁸

Sur le fait de laisser le choix de l'atelier aux enfants, ou au contraire de l'imposer, nous avons rencontré plusieurs positions d'élus, liées généralement à la lecture qu'ils avaient de la réforme.

Soit ils s'attachent à définir des parcours thématiques qu'ils estiment complémentaires à la réussite scolaire, et veillent à ce que tous les enfants les suivent. Soit ils proposent des activités au choix de l'enfant justifiant qu'elles contribuent de toute façon à leur détente et à leur épanouissement.

Deux ans après la mise en place de la réforme, on ne peut que saluer l'engagement des communes et leur contribution remarquable à l'effort collectif nécessaire à une meilleure réussite des enfants, et notamment leur volonté de qualification des activités proposées.

« Aujourd'hui globalement ces Nap donnent satisfaction :

- aux enseignants, qui trouvent ces activités bénéfiques pour les élèves, surtout les plus grands,*
- aux animateurs du périscolaire, dont le métier s'est professionnalisé et qui travaillent en partenariat avec l'école,*

⁹⁶ Déplacement Drôme, le 21 mars, Maire de Saint-Restitut, 1 250 Habitants.

⁹⁷ Bilan des Nap : communauté de communes de Buis, de la ville d'Arras, de la ville de Nantes, de la ville d'Orchies, de la ville de Lille.

⁹⁸ Bilan des TAP 2014, Ville d'Orchies : <http://docplayer.fr/1214712-Le-journal-de-votre-ville-dossier-bilan-des-tap-rencontre-marie-christine-leroy.html>

- aux parents en raison du choix et de la variété des activités proposées. »⁹⁹

Le RPI de Sainte-Jalle (292 habitants) – Saint-Sauveur-Gouvernet (184 habitants) dans la Drôme qui accueille les élèves domiciliés dans sept communes rurales regroupées dans le Syndicat à vocation scolaire (Sivos) de la Vallée-de-l'Ennuyé nous a fourni un bilan tout à fait significatif de la satisfaction des enfants.

Il s'agit d'un regroupement de communes très rurales qui, par la mobilisation locale et la mutualisation, a réussi à proposer des activités variées aux enfants. Notons que ces communes très dispersées ont fait le choix de l'après-midi libéré afin de permettre le recrutement des animateurs.

Cette organisation hebdomadaire leur a permis de proposer des activités variées qui plaisent visiblement aux enfants.

C'est le cas également à St-Honoré (830 habitants) en Isère: « *Nous avons établi un PEDT sur une demi-journée, le jeudi après-midi, car nous sommes en zone de montagne et, de plus, tributaires du ramassage scolaire à 16h30. Les déplacements des intervenants pour 3/4 d'heures tous les jours n'étaient pas envisageables. La demi-journée est pour nous la seule possibilité, et si elle était remise en question, nous ne pourrions pas assurer les NAP.* »¹⁰⁰

Faire le choix de l'après-midi libéré, pour les élus des communes les plus rurales soumises aux contraintes du transport et du recrutement des animateurs peut être opportun. Un récent communiqué de la FCPE¹⁰¹ demande que cet assouplissement soit revu. Nos observations nous permettent d'affirmer que le décret dit « Hamon » a rendu possible la qualification de ces nouveaux temps tout en facilitant le recrutement d'animateurs. Ces derniers ont vu leurs temps de travail augmenter dans le cadre de mutualisations de services inter-communales.

L'alerte se situe sur les choix d'organisation hebdomadaire et une offre insatisfaisante ou trop chère pour les familles au point d'exclure une partie des enfants de ces activités enrichissantes. Ces organisations ne sont recevables que dans les cas où elles restent accessibles au plus grand nombre.

⁹⁹ Audition de Jean-Paul Carteret, Président de l'AMR 70, le 23 mars 2016

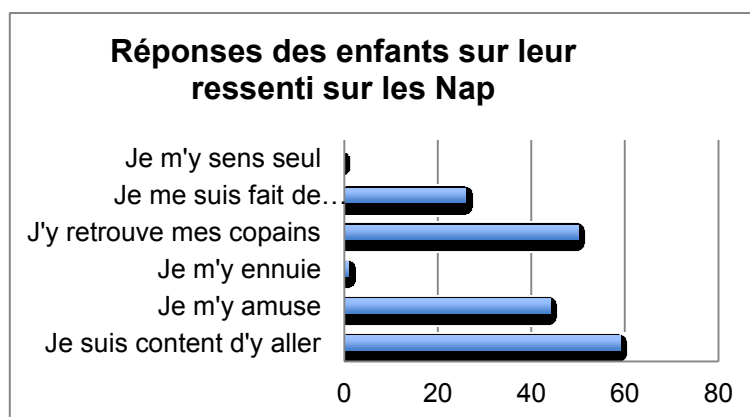
Publication de l'association des Maires Ruraux de la Haute Saône- Edité de mars 2016.
http://www.mairesruraux70.fr/IMG/pdf/No65_mars_2016_ter1336.pdf

¹⁰⁰ Réponse au questionnaire en ligne

¹⁰¹ Communiqué de presse de la FCPE, 25 mars 2016,
<http://www.fcpe.asso.fr/index.php/actualites/item/1708-a-l-initiative-de-la-fcpe-le-cse-vote-la-suppression-des-dispositions-hamon-dans-le-nouveau-decret-rythmes-scolaires>

Nous préconisons que dans le cas des après-midi libérés une vigilance particulière soit apportée :

- au taux de fréquentation qui ne devrait pas être inférieur à 50% des enfants de l'école,
- à l'accessibilité aux familles les plus démunies en privilégiant la gratuité et la qualité des activités proposées sur un temps plus long.



Extrait 13: L'avis des enfants sur les Nap : RPI Sainte-Jalle – Saint-Sauveur-Gouvernet

Le manque de volonté politique ou la résistance de quelques élus a pu générer des disparités, ce qui agace, nous l'avons déjà évoqué, les élus volontaires qui voient leurs voisins percevoir l'aide de l'Etat alors même qu'ils ne proposent rien aux familles en retour. Toutefois notre enquête en ligne et les témoignages des associations d'élus laissent à penser que nous sommes dans une phase de qualification de ces temps. La diffusion de supports et la formation des animateurs viendront étayer les ateliers.

La mission confirme la nécessité de ne pas entrer dans une surenchère et une surconsommation d'activités périscolaires, gardant une place forte à la bienveillance éducative, à l'utilisation des ressources du territoire et de garder à cœur la valorisation de projets collaboratifs ainsi que l'éducation à la citoyenneté.

Sur le contenu des activités, nos auditions croisées de l'AMF et des syndicats d'enseignants¹⁰² convergent sur un point : la nécessité de veiller à ce que chacun garde ses prérogatives.

Les élus sont volontaires pour enrichir les parcours éducatifs des enfants mais ne souhaitent pas laisser entendre qu'ils pourraient l'assumer seuls : « *Nous mobiliser*

¹⁰² Audition des syndicats d'enseignants

*sur la qualité ne doit pas provoquer, à terme, un affaiblissement du service obligatoire des enseignants.*¹⁰³ » Les syndicats quant à eux réaffirment la place centrale des enseignants dans les parcours d'apprentissages des enfants.

Il s'agit cependant d'accepter de coopérer pour répondre aux besoins des publics les plus fragiles.

2.2.4 Les plus jeunes : l'école maternelle

Un des points de crispation pédagogique et organisationnel de la réforme réside dans son application à l'école maternelle.

Les remontées de terrain négatives sont apparues dès la mise en place de la réforme. Pour y répondre, le ministère de l'Education nationale a formalisé des préconisations dès la fin de l'année 2013. Elles portent sur le respect d'une alternance équilibrée entre temps de repos et temps d'activités, l'aide aux enfants pour identifier les lieux et les personnes, ainsi que sur la transition entre temps scolaire et périscolaire, sans oublier l'adaptation des activités aux besoins des jeunes enfants.

Une attention particulière sur l'école maternelle est portée par la Loi de refondation de l'école.

De nouveaux programmes ont été définis en mars 2015 articulés autour de cinq domaines d'apprentissage : le langage dans toutes ses dimensions, agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités physiques et artistiques, construire les premiers outils pour structurer sa pensée et explorer le monde. Un intérêt spécifique est porté sur la scolarisation des moins de trois ans.

Il n'apparaît ni applicable pour les parents, ni souhaitable pour les enfants de revenir à la semaine de quatre jours en maternelle. Cela introduirait une rupture des rythmes hebdomadaires très importante entre la grande section et le cours préparatoire. **La recherche de transitions fluides entre la maternelle et l'élémentaire est privilégiée par tous les pédagogues.**

En revanche, nous avons observé des communes qui ont différencié les organisations entre la maternelle et l'élémentaire pour tenir compte de l'âge des enfants et de leur développement moteur, affectif et cognitif. Ces communes ont proposé un allongement de la pause méridienne pour les plus petits, suivant les

¹⁰³ Audition de l'AMF, le 9 mars 2016

préconisations de Claire Leconte¹⁰⁴ et de la DGESCO qui insistent sur le fait que la sieste doit être proposée aux petits, juste après le repas.

Plusieurs projets d'allongement spécifique de la pause méridienne ont été présentés à la mission. Certains distinguant même l'organisation des temps entre les petites, moyennes et grandes sections, comme à Orchies où le projet présenté privilégie pour les petits les conditions de l'endormissement.¹⁰⁵

Les ATSEM et les enseignants ont reçu une formation spécifique sur les cycles du sommeil et les besoins des plus petits.

Lorsque les ateliers ont été positionnés le midi, c'est généralement toute l'organisation de la pause méridienne qui a été revue pour que les conditions soient optimales au repos des enfants. L'effort de concertation et la force de persuasion ont été très importants pour tenir bon sur ce choix d'organisation. Ces efforts sont à réactiver et encourager du fait du renouvellement des premiers PEDT qui arrivent à échéance. Convaincre les équipes et maintenir la priorité n'est pas aisé et ne peut être du seul ressort des élus locaux.

Nos déplacements nous ont amenés à observer les bienfaits de cette organisation, à Arras, à Liomer, à Fauville-en-Caux, dans la communauté de communes de la Beauce¹⁰⁶ mais nous avons également été alertés sur des remises en cause par les enseignants de ce système qui « *nuirait aux conditions de concertations entre les équipes qui ne terminent pas à la même heure* ». Face à ces remises en cause, une IEN nous dit : « *Je dois toujours convaincre, j'évoque la question du partenariat et de la cohérence du projet d'école et du PEDT à chacune de mes visites.* »

Cette organisation est selon nos observations et les préconisations des chronobiologistes, celle qui respecte le mieux les besoins des très jeunes enfants. Elle permet aussi aux enfants de reprendre un temps scolaire dans de bonnes conditions cognitives. Monsieur Charlot, DASEN du Nord, témoigne¹⁰⁷ de l'intérêt de ce fonctionnement « *qui respecte le rythme des enfants et permet de remettre du temps d'école l'après-midi* ».

¹⁰⁴ Audition de Claire Leconte, le 7 avril 2016

¹⁰⁵ Référence article de presse : <http://www.lavoixdunord.fr/region/orchies-l-avenir-des-nap-en-milieu-rural-passe-par-ia16b0n3267896>

¹⁰⁶ Déplacement du 4 mars 2016. La Communauté de communes de la Beauce-et-Forêt - située dans le Loir et Cher est composée de 21 communes représentant près de 6 424 habitants.

¹⁰⁷ Déplacement à Orchies, le 11 Janvier 2016.

Dans la Drôme, les élus du SIVOS de Buis-les-Baronnies¹⁰⁸ ont fait une demande spécifique à la DASEN pour modifier le PEDT et proposer cette organisation, mais ils témoignent des résistances immédiatement exprimées par les enseignants réticents à l'allongement de la pause méridienne. Porteurs d'un projet qualitatif sur les conditions matérielles de l'accueil des petits, ils ont été entendus par l'Inspection académique et cela a facilité le dialogue au niveau local.

Les équipes enseignantes ont besoin d'être accompagnées pour apprendre à organiser leurs séances pédagogiques. Auditionnée, Vivianne Bouysse¹⁰⁹, Inspectrice Générale, insiste : « *Si les enfants sont fatigués, c'est à nous de nous adapter. Sur le temps de l'école, on a beaucoup insisté sur la meilleure disponibilité intellectuelle des enfants le matin, du coup les enseignants ont tendance à les charger d'activités très exigeantes sur le point cognitif, c'est fatigant pour les plus petits. De plus, certains enfants ont de grandes amplitudes horaires, la réforme n'ayant pas changé le temps social des parents. Il est nécessaire de construire un projet global autour de l'emploi du temps sur et hors temps scolaire.* »

Pour les élus, cette organisation différenciée permet également d'alléger le besoin en recrutement d'animateurs mais les contraint à une grande vigilance sur les conditions d'organisation matérielle de la sieste (nombre de places, locaux isolés, endroits calmes propices au repos, etc.).

Consciente à la fois de la complexité de la mise en œuvre de la réforme en maternelle et de la possibilité de trouver des solutions opérationnelles en s'inspirant des bonnes pratiques repérées, **la mission préconise de :**

- Différencier l'application de la réforme en maternelle en privilégiant des temps d'activités calmes et de repos sur la pause méridienne.

Dans tous les cas, en maternelle la régularité des horaires doit être respectée avec une réflexion commune entre les différents acteurs sur les temps de la journée de l'enfant.

- S'appuyer sur les DASEN pour organiser le dialogue avec les enseignants de maternelle et porter l'intérêt pédagogique de cette proposition. L'expertise des PMI des conseils départementaux peut également être mise à profit pour accompagner les élus dans le développement des accueils périscolaires pour les plus petits.

108 Déplacement du 21 mars 2016

109 Audition de Viviane Bouysse, Inspectrice Générale, le 10 mars 2016

- Mobiliser les élus et les équipes municipales sur les conditions matérielles nécessaires à l'accueil dans des temps calmes de tous les enfants de maternelle qui exprimeraient des signes de fatigue ou des besoins de repos.
- Développer des formations conjointes entre les acteurs de la maternelle (ATSEM, enseignants et animateurs de la pause méridienne et du périscolaire).
- Inscrire la question du rythme des temps des enfants au cœur des projets d'école en maternelle.
- Autant que possible au sein des collectivités, mobiliser l'expertise des professionnels de la petite enfance (EJE) pour accompagner les animateurs dans la conception d'activités, l'aménagement des lieux d'accueil et la communication avec les parents.

Ces professionnels sont habitués à conceptualiser leurs activités et pourraient contribuer à les rendre plus lisibles pour les parents.

2.2.5 Les enfants porteurs de handicap

La mise en place des nouvelles activités périscolaires ne doit exclure aucun enfant, ni pour des raisons financières, ni pour des raisons d'accessibilité aux activités. Dans la continuité de l'école inclusive, il convient que les enfants porteurs de handicap y participent pleinement. La CNAF a mobilisé 380 millions d'euros pour accompagner les communes dans leur PEDT. L'annonce de cet accompagnement spécifique a fait l'objet d'une circulaire publiée le 20 février 2015, intitulée « Accompagnement des besoins spécifiques pour la mise en œuvre du fonds « publics et territoires ». Notons qu'à plusieurs reprises au cours de nos déplacements, les élus ne connaissaient pas cette aide spécifique¹¹⁰.

L'Éducation nationale a publié le 20 mars 2015 un communiqué demandant à ses propres services de faciliter le recours aux accompagnants des élèves en situation de handicap sur tous les temps de l'enfant¹¹¹. C'est une demande qui est revenue fréquemment dans notre questionnaire en ligne. Beaucoup d'enfants suivis sur temps scolaire pour des troubles dyslexiques ou des troubles du langage n'ont pas automatiquement besoin d'un accompagnement individualisé pour les activités

¹¹⁰ <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circulaires/C%202014%2014.pdf>

¹¹¹ « L'État et la CNAF aux côtés des communes pour favoriser l'accès des enfants en situation de handicap aux activités périscolaires. », Communiqué de presse - Najat Vallaud-Belkacem - 20/03/2015

périscolaires mais dans les cas de difficultés plus importantes, **il convient dans le cadre d'un échange avec la famille et l'équipe enseignante, de pouvoir envisager la présence de l'accompagnant habituel de l'enfant.**

Monsieur Toubon, Défenseur des Droits¹¹², a identifié plusieurs freins à l'accessibilité. Certains touchent spécifiquement les enfants porteurs de handicap (comme la spécificité d'un dialogue renforcé) et d'autres sont identifiés comme des blocages persistants pour tous mais sont accentués par les besoins particuliers des enfants porteurs de handicap : le problème des transports, la question de la tarification des activités périscolaires et la qualification du personnel encadrant. Le Ministère de l'Éducation nationale a mis en place un groupe de travail pour traiter cette question de manière volontariste. Il s'agit d'accompagner les élus locaux qui veulent répondre aux besoins des familles qui les sollicitent, notamment pour enrichir sur ce volet leurs PEDT. Outre les services du MENESR et du Défenseur des Droits, ont été associés à ce groupe de travail : les associations d'élus (AMF, AMRF, AMGVF, APVF, RFVE, ADF) la CNSA, la CNAF, ainsi que les fédérations de parents d'élèves (FCPE et PEEP).

La brochure issue des travaux de ce groupe, destinée aux élus et aux associations, sera très prochainement éditée par le MENESR.

Nous avons interrogé les élus sur les difficultés auxquelles ils ont été confrontés pour la prise en charge des enfants porteurs de handicap sur les Nap.

75% d'entre eux répondent ne pas avoir eu de difficulté, soit parce qu'ils n'avaient pas de demandes particulières, soit parce que les enfants ne se distinguaient pas des autres pour les activités Nap, soit parce que, habitués à y répondre sur le temps extrascolaire et le temps du midi, ils s'étaient appuyés sur leur expérience.

Ainsi en témoigne la commune de Vouvray en Indre-et-Loire : « *Nous n'avons pas eu de difficultés particulières, les enfants sont bien connus des équipes d'animation et complètement intégrés dans les activités à la grande satisfaction des familles* », ou encore les communes de Saint-Suplice-la-Forêt en Ille-et-Vilaine et Séné dans le Morbihan qui ont établi un partenariat avec l'institut médico-éducatif (IME) voisin pour la formation des animateurs.

C'est une bonne pratique identifiée. Comme pour la formation des encadrants d'enfants de maternelle qui s'enrichit de l'expertise des agents des crèches, **mobiliser des structures spécialisées pour aider les équipes d'animation à**

¹¹² Audition de Jacques Toubon, Défenseur des Droits, le 1 mars 2016

répondre aux besoins des enfants porteurs de handicap est une démarche intéressante.

Parmi les réponses apportées, la mission identifie plusieurs bonnes pratiques :

- Le renforcement des équipes par un animateur qualifié pouvant soutenir et guider les autres.
- La définition d'un projet global de prise en charge discuté avec la famille et les enseignants.
- La mutualisation d'un personnel formé au niveau de la communauté de communes.
- La formation du coordonnateur qui peut ensuite faire le lien avec les équipes enseignantes par l'intermédiaire du directeur d'école.
- La formation des équipes sur site, en partenariat avec des structures spécialisées ou organisées par le CNFPT.
- Une réflexion en amont des propositions d'activités pour que les enfants porteurs de handicap puissent y avoir naturellement accès à l'image de **la ville** de Lisle-sur-Tarn qui témoigne :
« Nous avons une ULIS dans l'école, les enfants participent à tous les Nap mais ils choisissent les ateliers qui leurs sont adaptés et en mixité avec d'autres enfants. Nous avons mis en place des formations spécifiques pour les équipes en sollicitant l'aide de la CAF ».
- Des témoignages de prise en charge des heures supplémentaires des AVS lorsque l'enfant ne peut pas accéder aux activités de manière autonome. Cette proposition implique un coût pour la commune qui peut éventuellement obtenir des financements supplémentaires de la CAF. Il faut noter que ce besoin spécifique d'accompagnement individualisé à temps plein sur le temps scolaire concerne très peu d'enfants et tous ceux qui en bénéficient ne souhaitent pas rester aux activités. Il semble dès lors possible d'établir un diagnostic précis des coûts supplémentaires engendrés et que le fonds « publics et territoires » porté par la CAF y réponde.
- **Associer les représentants locaux du Défenseur des Droits aux Groupes d'appui départementaux** afin d'envisager des formations mutualisées à l'échelle d'un département, d'infléchir la politique des départements sur la question des transports d'enfants en l'alertant sur les situations d'exclusion qui lui parviennent.
La mission a été informée des projets partenariaux ambitieux portés par les départements de l'Ariège et des Landes déjà engagés dans la mutualisation des formations d'animateurs.

Plus que la question de la prise en charge des problématiques liées au handicap, nous avons recueilli plusieurs témoignages d'élus en difficulté sur des troubles

comportementaux importants ou sur la gestion par les animateurs de l'agressivité de certains enfants.

Il est probable que ces difficultés s'expriment de la même manière sur le temps scolaire. Les réponses ne peuvent être que collectives et cohérentes. Pour les classes ou les groupes dans lesquels des problèmes de comportement sont susceptibles de nuire au bon déroulement des activités, l'intérêt du dialogue entre les enseignants et animateurs est double.

- Les animateurs pourraient adapter leurs activités afin qu'elles contribuent à améliorer le climat dans l'établissement ou proposer des temps calmes, des séances de yoga ou de relaxation. En valorisant des enfants en échec, en proposant des activités qui renforcent la concentration, la gestion des émotions ou le défoulement, si besoin...
- Les enseignants et les animateurs pourraient échanger autour de leur pratique professionnelle respective, dans la gestion de groupe par exemple.

Dans le questionnaire en ligne, des élus répondent à la non-fréquentation des Nap par les enfants porteurs de handicap en évoquant parfois le choix de familles qui profitent de l'allègement de la journée pour placer des rendez-vous médicaux (d'autant qu'il n'est plus possible de le faire le mercredi matin) et par des difficultés liées aux transports.

2.3 Proposer un parcours cohérent et ne pas superposer les activités

La mission a été plusieurs fois interpellée sur des difficultés liées à l'organisation des Activités pédagogiques complémentaires (APC). Il s'agit d'un point de blocage persistant pour plusieurs raisons :

- Pour des raisons d'organisation horaire : de nombreux enseignants avancent en effet que l'organisation horaire relève de leur seule responsabilité et imposent soit aux communes de s'adapter pour reprendre les enfants à la fin de la séance lorsque celle-ci est plus courte que le temps du Nap (très fréquent dans les OTS de deux fois 1h30) soit aux enfants de ne pas suivre l'atelier auquel il était inscrit pendant une période donnée. Cela génère de la frustration pour les enfants et des difficultés administratives de gestion des présences pour les responsables du périscolaire.
- La deuxième raison porte plutôt sur le fond et sur le type d'activités qui sont proposées aux enfants. Pour illustrer l'illisibilité générée par la superposition des activités, prenons l'exemple de l'atelier cuisine que nous avons vu sur des temps de Nap, sur des temps d'APC, sur des temps d'accompagnement éducatif en REP.... Nous pourrions tout aussi bien prendre le cas du théâtre rencontré également.

- La dernière raison porte sur le fait que retirer des enfants (tantôt en difficulté, tantôt parce que « c'est leur tour », selon un principe rencontré parfois selon lequel toute la classe devait faire APC dans l'année) d'un atelier périscolaire qui selon la loi « doit contribuer à la réussite et l'enrichissement » pour lui en proposer un autre est tout à fait illisible pour les familles et les enfants.

Nous préconisons de simplifier l'offre d'activités, abondant le fait que, dans le cadre de leur mission, les enseignants pourraient trouver un intérêt à mettre à profit ce temps pour faire le lien avec les activités Nap. Ils pourraient ainsi contribuer à qualifier les activités périscolaires et cela permettrait de trouver ces espaces temps nécessaires au dialogue.

La mission a eu connaissance que l'Inspection générale avait engagé une mission sur cette question des APC afin de favoriser des pratiques collaboratives plutôt que concurrentielles.

3 L'encadrement des nouveaux temps périscolaires

3.1 Valorisation, création d'emplois et consolidation professionnelle

Les communes et groupements de communes ont fait un effort de recrutement et de qualification des encadrants et animateurs. Cette qualification a contribué à la qualité ainsi qu'à la variété des activités. Cet engagement des agents locaux a vraisemblablement largement valorisé les personnels titulaires engagés dans ces activités. « *Un retour en arrière serait désastreux car le dynamisme éducatif local est relancé.* »¹¹³ » Notons que les communes rurales et leurs habitants « *se sentent parfois éloignés voire abandonnés des services publics.* »¹¹⁴

L'effort qui est fait par ces personnels, souvent résidents locaux, contribue à une dynamique éducative et sociale non négligeable aux côtés des enseignants et en contact avec les parents. **Par cet aspect aussi, la réforme des rythmes scolaires contribue à inscrire davantage l'école et ses acteurs dans leur territoire.**

Les premières inquiétudes concernaient, nous l'avons déjà évoqué, les conditions d'encadrement des activités :

- les élus des communes les plus isolées inquiets de ne trouver personne,
- les parents soucieux de la bienveillance et du professionnalisme des personnes à qui ils confiaient leurs enfants.

Deux ans après, des réponses ont été trouvées. Elles peuvent être encore fragiles et des inquiétudes persistent sur certains territoires concernant le recrutement et la formation des encadrants mais toutes les communes observées ont trouvé localement des encadrants en nombre suffisant. A chacune de nos visites sur site, nous avons systématiquement observé des groupes inférieurs à 18 en élémentaire et à 14 en maternelle. Nous soulignons cependant que la souplesse permise par l'évolution de la réglementation sur les taux d'encadrement permet de rester dans des normes raisonnables en cas d'absence d'un encadrant. La présence d'associations, de coordonnateurs et de bénévoles auprès des animateurs permet, selon nos observations, d'avoir en réalité des groupes moins importants en nombre.

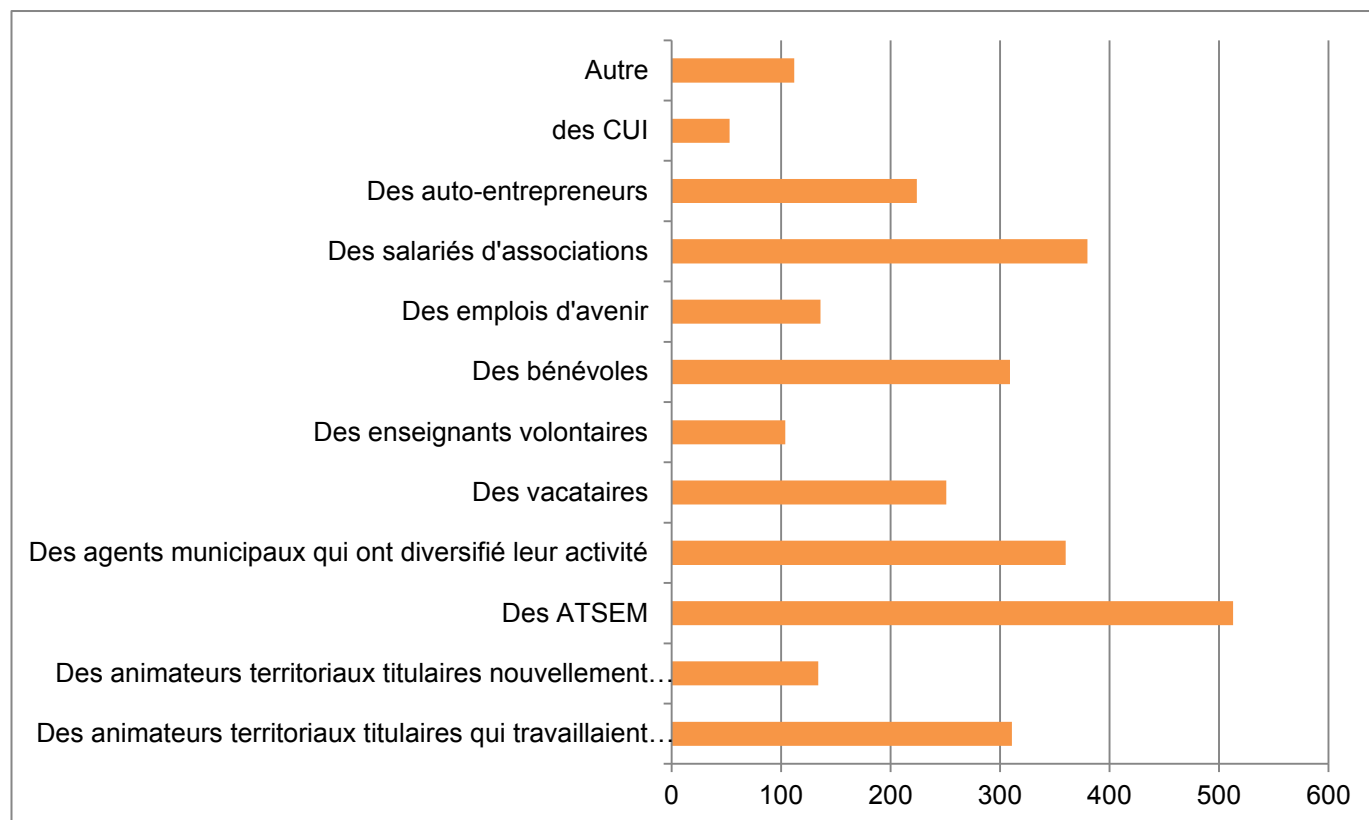
Les élus rencontrés sont satisfaits de ces évolutions réglementaires qui n'ont pas amoindri la qualité des offres et on rendu possible la mise en place des Nap dans des zones où le recrutement n'était pas simple.

¹¹³ Rencontre des maires de Gironde- Réunion publique du 5 février 2016

¹¹⁴ Rencontre des maires du Puy-de-Dôme - Réunion de l'association des maires ruraux

Pour savoir qui sont les intervenants recrutés, nous avons interrogé les élus locaux :

Qui encadre vos activités ?



Extrait 14: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les intervenants

Nous retrouvons dans l'encadrement des activités :

- **Les ATSEM** citées par 73,2% des élus sont au cœur des projets en maternelle. **Elles ont témoigné, à travers leur implication dans la mise en œuvre des activités, d'une volonté de bien faire exceptionnelle.**

De l'avis partagé, la mise en place des Nap en maternelle a mis en lumière le travail remarquable de ces professionnelles de la petite enfance.

Pour certaines, titulaires de CAP de la petite enfance ou expérimentées dans l'encadrement d'activités pour les plus petits pendant les centres de loisirs, elles se sont engagées dans le projet et en ont profité pour « *sortir de l'ombre de l'enseignante* ». D'autres, moins à l'aise ou moins



Les ATSEM-Commune d'Orchies-Nord

habituéees avec l'encadrement de ces activités ont dû se former et réussir le BAFA, les obligeant parfois à une mobilité temporaire pour suivre le stage reconnaissant finalement l'intérêt de bousculer leurs habitudes professionnelles.

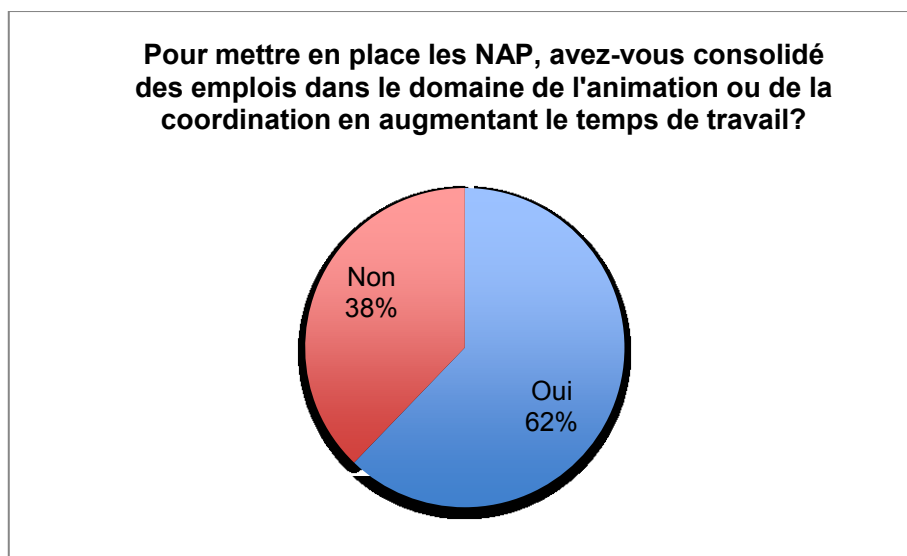
D'autres ont suivi des formations proposées par le CNFPT. La ville de Pau a mis en place des formations à destination des personnels des écoles et des enseignants. Des démarches similaires s'engagent dans le Nord. **Il nous semble important que ces formations spécifiques à l'école maternelle et aux projets traitant du rythme des enfants, de leurs cycles d'attention et des conditions de repos fassent l'objet d'un échange systématique dans les GAD afin qu'elles soient impulsées dans chaque département.**

Lors du déplacement à Orchies, les ATSEM interrogées témoignent de leur sentiment d'une revalorisation de leur métier et se disent satisfaites : « *Quand nous pouvons échanger avec les parents sur les animations, leur regard sur nous change, ils sont rassurés de savoir que nous sommes près des enfants et souvent contents des activités que nous préparons* » et de voir « *que cela plaît aux enfants* ».

- **Des professionnels de l'animation** titulaires d'un Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAAT) ou le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), sont présents dans 43,7% des communes ayant répondu au questionnaire.

Ces agents déjà présents en premier lieu dans les villes grandes ou moyennes (Clermont-Ferrand, Saint-André-de-Cubzac) dont beaucoup ont vu leur temps de travail augmenter.

C'est un des points forts de la mise en place des Nap. L'encadrement de ces nouveaux temps permet de proposer des temps de travail augmentés à des agents à temps partiel. Les fréquentations des CLSH du mercredi étaient inférieures à celles des Nap et les besoins en encadrements, par conséquent, sont supérieurs.



Extrait 15: Questionnaire en ligne

Les élus rencontrés témoignent d'un regard bienveillant et attentif aux conditions de travail des équipes d'animation. La mutualisation ou la recherche d'organisations hebdomadaires dans une même commune permettant aux équipes d'encadrer des activités réparties sur plusieurs endroits contribuent à augmenter leur temps de travail.

A ce propos, l'échelon de l'intercommunalité apparaît opportun. Les élus ayant réussi à s'accorder dans le cadre d'une communauté de communes pour mutualiser les ressources et les compétences confirment n'avoir plus aucun problème pour diversifier les offres et les animateurs rencontrés nous confirment qu'ils ont ainsi pu gagner des heures.

Dans les départements de la Drôme, des Landes, de la Gironde, du Loir-et-Cher, nous avons pu constater la réussite de ce type de dispositifs.

Certaines situations représentent à nos yeux de bonnes pratiques. L'exemple de Liomer en est une, puisque **les animateurs ont élargi leur périmètre d'intervention en direction d'autres publics** (CCAS, centres sociaux, comité des fêtes, bibliothèque, etc.) **et de la sorte, complété et sécurisé leur temps de travail.**

Plus globalement, la création de 3h de TAP par semaine pour plus de 6,8 millions d'écoliers représente en équivalent temps plein un potentiel de près de 24 000 emplois créés.

Des agents titulaires de la ville correspondent à des profils plus divers (51,8%).

Lors de nos visites sur site, nous avons rencontré des agents de restauration ou d'espaces verts, par exemple à Saint-Antoine (383 habitants, Gironde). Ces derniers ont suivi localement une formation BAFA. Ils proposent des activités souvent liées avec leur mission principale ou leurs intérêts personnels. Ils ne boudent pas leur plaisir à partager leurs compétences professionnelles et leurs passions. Les enfants ont ainsi l'occasion de participer à des ateliers de cuisine, de jardinage avec des professionnels reconnus. Les élus s'interrogent parfois sur le renouvellement des activités, soucieux d'enrichir et de diversifier leur offre d'ateliers.

Si le renouvellement des activités est un enjeu fort, il doit être tout de même nuancé puisque l'offre d'activités sera peu à peu pensée dans une logique de progression sur les 3 cycles et les 8 années de scolarité. Ainsi, une même activité peut être proposée chaque année puisque ce sont de nouveaux enfants qui peuvent en bénéficier.

La diffusion et le partage des malles pédagogiques, citées en exemple dans la partie traitant des contenus, contribueraient sans doute à répondre à ces préoccupations. La création d'une plate-forme de mutualisation et l'accompagnement du déploiement par les GAD nous semblent opportuns.

Des professionnels qui intervenaient au titre de la ville sur le temps scolaire ont également été redéployés sur les nouvelles activités. C'est le cas des Dumistes (titulaires du diplôme universitaire de musicien intervenant) et des animateurs sportifs. Rompus à l'exercice pédagogique et reconnus pour leur expertise thématique par les enseignants, ils contribuent sans aucun doute à qualifier les contenus d'activités.

3.2 La dynamique territoriale, nouvelles opportunités collaboratives

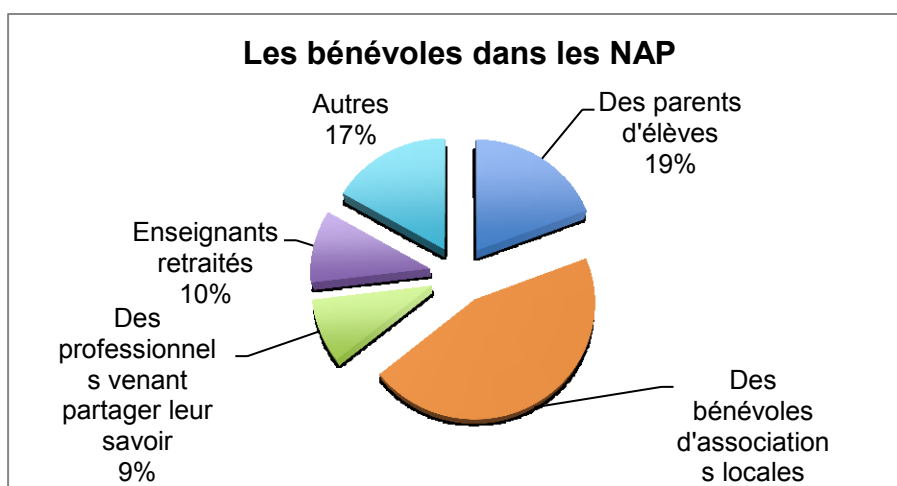
Les bénévoles

44% des communes ayant répondu au questionnaire indiquent utiliser les services de bénévoles en complément et aux côtés des animateurs professionnels, mais rarement en responsabilité car ils ne répondent pas aux normes d'encadrement et de formation exigées par la DDCSPP (50% d'encadrants ayant un diplôme reconnu, 30% d'agents en cours de formation et 20% de personnels sans qualifications reconnues). **Sous-estimé, le bénévolat propose des expériences valorisantes. Il s'agit de donner des occasions de réaliser, de construire des choses, de créer ensemble, de faire des ponts.**

Les élus témoignent d'un besoin de sécuriser la présence de ces personnes auprès des enfants¹¹⁵. Le nombre d'adultes auprès des enfants s'en trouve augmenté mais les bénévoles sont souvent considérés comme « un plus ». Ils veillent également à aménager leurs interventions sur des temporalités légères - par exemple une fois par semaine sur une période de vacances à vacances - car ils craignent un essoufflement des bonnes volontés. Dans notre enquête en ligne, un Maire écrit que les bénévoles contribuent à renforcer le lien « école-famille-territoire » mais qu'ils les font peu intervenir car ils « *préfèrent que la mairie soit toujours présente lors de leurs interventions.* »¹¹⁶

Quand il s'agit d'enseignants retraités ou de parents d'élèves, qui peuvent être par ailleurs des professionnels aguerris, la mission s'interroge sur la non reconnaissance de ces bénévoles en tant que personnes qualifiées !

A l'image de la certification que reçoivent des bénévoles pour intervenir sur le temps de l'école, une certification et une mutualisation des ressources certifiées dans les zones rurales pourraient contribuer à enrichir l'offre locale.



Extrait 16: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les bénévoles

La mobilisation des citoyens bénévoles illustre l'intérêt des populations pour leur école et s'inscrit dans la grande tradition républicaine française.

¹¹⁵ Audition téléphonique Monsieur Pierre Bonnet—Dupeyron, Chargé de mission politiques éducatives, Direction départementale de la cohésion sociale, Préfecture du Var

¹¹⁶ Réponse au questionnaire

Dans la synthèse des Assises de l'école et de ses partenaires qui se sont tenues le 12 mai 2015¹¹⁷, une partie traite de l'intérêt de la présence des parents à l'école. C'est sans doute une grande réussite des nouvelles activités périscolaires que de favoriser leur participation à la vie de l'école dans une vision élargie. Nos échanges avec des représentants de l'AMIF ont été l'occasion d'évoquer la place et la reconnaissance des bénévoles dans les Nap. Une élue présente témoigne de sa satisfaction du projet qui contribue à ouvrir l'école aux parents.

Ce constat est également partagé par les recteurs de Guadeloupe et de Mayotte qui y voient un grand intérêt éducatif et une ouverture aux richesses interpersonnelles du territoire.

Dans la Creuse, un Maire témoigne lui aussi d'un projet inclusif ayant un impact important sur le climat de l'école et du quartier depuis la participation de mamans d'origine turque.

Les bénévoles d'associations locales, nombreux eux-aussi, inscrivent l'école dans l'intergénérationnel, dans la tradition culturelle et l'éducation populaire.

Les vacataires

Les nouvelles activités périscolaires sont aussi le théâtre d'une première expérience pour des vacataires qui se destinent aux métiers de l'enseignement ou à des carrières sociales. Il conviendrait de réfléchir avec les ESPE sur la reconnaissance de ces périodes d'activités¹¹⁸ dans le cadre de « Jobs étudiants. »

Dans le cursus de formation, des étudiants en Master 2 poursuivent leurs cours sans avoir obtenu le bénéfice du concours de recrutement de professeur des écoles et ne sont par conséquent pas en stage sur le terrain en dehors des quatre semaines obligatoires. Ils constituent un vivier à organiser dans le cadre d'une convention tripartite entre la collectivité, le Ministère de l'Education nationale et l'ESPE. Ils pourraient ainsi préparer le concours, tout en bénéficiant d'un travail rémunéré et en mettant au service des collectivités leurs compétences. Le cadre horaire le plus adapté à ce type de partenariat est celui de l'après-midi libéré, nous l'avons observé à Carcans en Gironde¹¹⁹.

¹¹⁷ « L'École et ses partenaires mobilisés pour les valeurs de la République », 12 mai 2015, <http://www.education.gouv.fr/cid88749/l-ecole-ses-partenaires-mobilises-pour-les-valeurs-republique-synthese-des-assises.html>

¹¹⁸ Audition Monsieur Pelayo, Directeur de l'ESPE Nord-de-France, le 19 janvier 2016

¹¹⁹ Déplacement du 22 janvier 2016 en Gironde

Les vacataires sont généralement rémunérés à l'heure. Ils constituent des ressources qui apportent une richesse et un éventail de propositions. Ils se positionnent le plus souvent sur des apports thématiques. Ces professionnels locaux qui participent au projet y trouvent un double intérêt, à la fois un complément de revenu et un engagement dans l'école synonyme de dynamisme local. Ils sont porteurs de connaissances et d'enrichissement culturel pour les enfants. Ils ne sont pas toujours diplômés BAFA et n'entrent pas dans les personnels d'encadrement « reconnus » par la CAF, ce qui rebute parfois les maires à exploiter ces potentiels.

Parmi les bonnes pratiques nous retenons l'expérience de Saint-André-de-Cubzac qui recrute les vacataires sur la base d'un projet pédagogique présenté à la mairie comprenant le type d'activités, le besoin en matériel et le contenu des séances.

Avec cette même idée de proposer des temps de travail complétés et ainsi des situations professionnelles moins précaires, **des groupements d'employeurs peuvent être des relais intéressants.**

La problématique de la précarité liée à des offres de temps de travail très courts peut trouver, comme pour les titulaires, des solutions positives dans la mutualisation au niveau de l'intercommunalité, mais aussi, dans la diversification des publics et des types de séances à animer. Comme le propose le groupement d'employeurs de la communauté de communes du Val-de-Boutonne dans les Deux-Sèvres, dont les six salariés à temps plein interviennent à la fois en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EPADH), dans les Nap, dans des associations sportives et dans une maison familiale rurale (MFR).

Des enseignants volontaires

Lors de nos déplacements, nous avons rencontré des enseignants volontaires à l'encadrement des activités périscolaires. Dans l'étude que nous avons menée, 15% des élus indiquent leur présence.

Dans le Puy-de-Dôme, deux directeurs ¹²⁰ très mobilisés témoignent de leur satisfaction à faire vivre le PEDT.

A Orchies, un enseignant menant un atelier de cirque nous : *« Je profite de ces moments qui me permettent de voir les enfants sous un autre jour, c'est un plus petit*

¹²⁰ La communauté de communes du Val-de-Boutonne située dans le département des Deux-Sèvres regroupe 19 communes, avec une population supérieure à 6 700 habitants.

groupe, je ne suis pas tenu par le temps, je les laisse expérimenter à leur rythme ». C'est aussi l'avis d'une enseignante de Carcans proposant un atelier cuisine « mine de rien, ils apprennent, ils lisent la recette, cherchent l'ingrédient manquant, pèsent et chronomètrent et tout cela fini par un goûter ! »

Les associations

Les communes interrogées témoignent avoir réussi à mobiliser localement des nouveaux partenaires. Des associations locales qui n'intervenaient ni à l'école ni dans le périscolaire ont pu, à cette occasion, développer leurs activités et les faire découvrir aux enfants.

Les associations sont citées par 54,4%, des répondants à l'enquête. Certaines sont très professionnalisées. Les conventions avec les villes permettent de compléter l'activité de leurs salariés sur des heures creuses jusqu'alors. On retrouve évidemment les associations partenaires de l'école, très mobilisées sur les PEDT et très organisées pour répondre à la demande et aux appels d'offres ainsi que des associations locales, souvent sportives, qui ont présenté un projet et embauché les personnels opérateurs.

A Mervans (1 400 habitants) en Saône-et-Loire, l'intérêt de l'accompagnement par une association est reconnu : *« Notre PEDT a été mis en place grâce à l'association des FRANCAS¹²¹ de Saône-et-Loire et cela nous a permis de surmonter les soucis que les NAP représentaient. Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous fonctionnons bien. »*

Les modalités de participation des associations sont diverses : des conventionnements, des appels à projets, des habitudes de collaboration et des subventions revues en fonction de leur participation aux Nap. Dans les associations aussi, la réforme des rythmes scolaires a pu contribuer à la création et / ou à la sécurisation de l'emploi.¹²²

Les associations témoignent d'un double impact de leur participation aux Nap :

¹²¹ Audition des FRANCAS, le 14 janvier 2016

¹²² Dans la Creuse, les PEP nous ont dit avoir recruté deux personnes. A Orchies, plus de 10 emplois associatifs ont été créés.

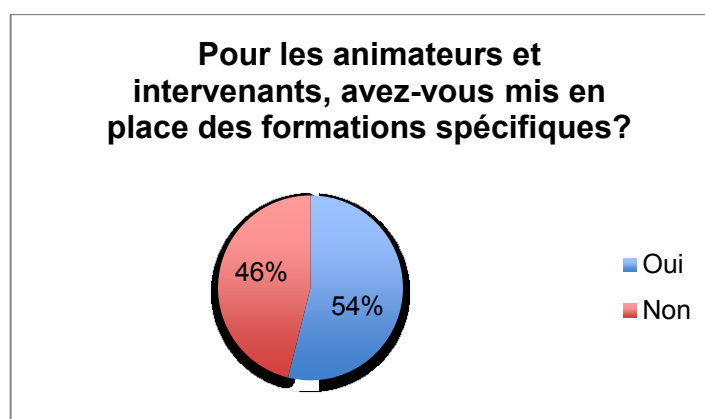
- L'intérêt de pouvoir proposer à leurs intervenants des temps de travail plus importants et ainsi les fidéliser dans leur choix de carrière.
- Des enfants qui, après avoir découvert l'activité souhaitent la poursuivre au club comme le souligne l'animateur de l'association de Basket d'Amboise qui a vu le nombre d'inscriptions progresser depuis qu'il intervient en Nap. Dans la même ville, la Présidente du club de handball de Bléré confirme en précisant « *que l'année dernière les intervenants ont constaté que les enfants d'Amboise ne connaissaient pas le hand pour la majorité. Aujourd'hui cette activité rencontre un vif succès et donne entière satisfaction aux intervenants comme aux enfants*¹²³ ». Nos visites ont été l'occasion de recueillir plusieurs témoignages d'associations locales exprimant le même ressenti. C'est notamment le cas de plusieurs associations de jeu d'échecs qui bénéficient d'encadrants formés par leur Fédération. Leurs interventions permettent de développer la concentration et l'élaboration de stratégies et initient les enfants à une activité qui n'était jusque-là transmise bien souvent que par peu de familles. Cette initiation peut donner naissance à une passion qui se poursuit alors en dehors des NAP dans le cadre associatif.

Dans notre enquête en ligne, 185 élus ont affirmé avoir recruté des emplois d'avenir (EA) et des contrats uniques d'insertion (CUI). Ces expériences professionnelles doublées d'une offre de formation sont sans doute profitables aux bénéficiaires. Les élus rencontrés sont satisfaits de leur travail mais expriment l'impossibilité pour eux de leur proposer un contrat pérenne ou de titularisation à la fin du contrat spécifique.

Les coûts supplémentaires liés à la réforme et la baisse des dotations aux collectivités sont souvent évoqués. En milieu très rural, trouver un nouveau candidat pour occuper ses postes apparaît aussi difficile. **Dans ces conditions, nous préconisons la poursuite du soutien de l'Etat.**

3.3 Les formations

¹²³ Compte-rendu de la réunion bilan des TAP 28-01-2016- Contribution de la ville d'Amboise

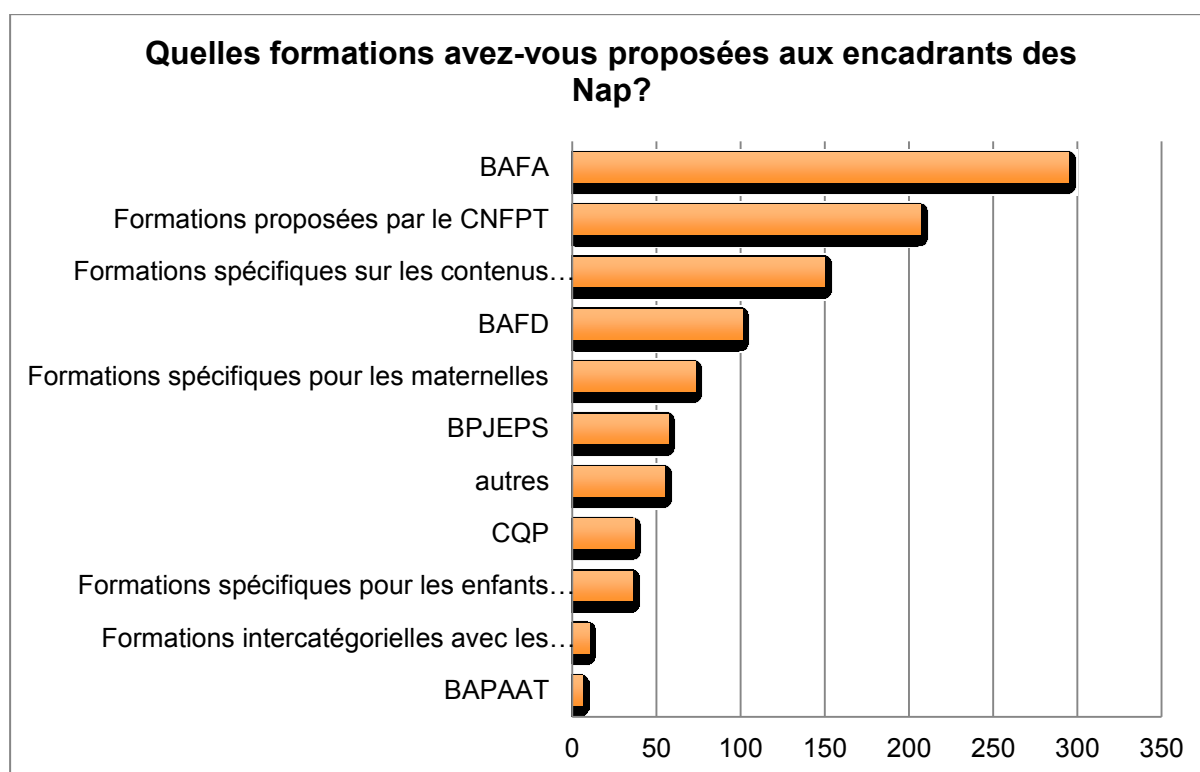


Extrait 17: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les formations

L'effort de qualification est manifeste. Nous avons interrogé les élus sur les formations proposées aux équipes en charge de l'encadrement des activités et la prise en charge des enfants. La formation BAFA est la première citée. L'effort correspond à la volonté des élus de rentrer dans les critères imposés par la CAF pour que les nouveaux temps périscolaires puissent ouvrir droit au financement, notamment en les déclarant auprès des DDCS comme accueils de loisirs périscolaire.

Le diplôme du BAFA a sans doute contribué à rassurer les parents sur le professionnalisme des animateurs à qui ils confient leurs enfants. De l'avis partagé par plusieurs élus au cours de nos rencontres, le BAFA n'est cependant pas adapté aux activités se déroulant en si grande proximité avec l'école. Historiquement, le BAFA était un diplôme payant destiné à l'encadrement des centres de loisirs et des colonies de vacances. L'exercice se révèle ici un peu différent. Les animateurs sont appelés à construire des séquences d'animation cohérentes, en continuité du temps scolaire et qui « contribuent à la réussite scolaire ». L'asymétrie du diplôme ne facilite pas le dialogue et la reconnaissance de leurs compétences professionnelles par les enseignants. Un animateur en Ariège remarque : *« Chaque jour, je dois prouver que je suis capable de proposer des activités intéressantes et que je sais animer un groupe d'enfants. Lorsque j'ai proposé que nous fassions un projet ensemble, sa première réaction – enseignante - a été de me demander de leur faire peindre des cubes pour qu'elle puisse ensuite, elle, en faire des maquettes. »*

Pour que la réforme soit pérenne, il convient de s'interroger sur la certification des diplômes de l'animation afin qu'ils soient reconnus au minimum de niveau 5, celui-ci pouvant être atteint dans le cadre d'un apprentissage, d'une alternance ou pourquoi pas, d'une formation initiale sur les métiers de l'enfance qu'il serait intéressant de concevoir en lien avec ceux de la petite-enfance.



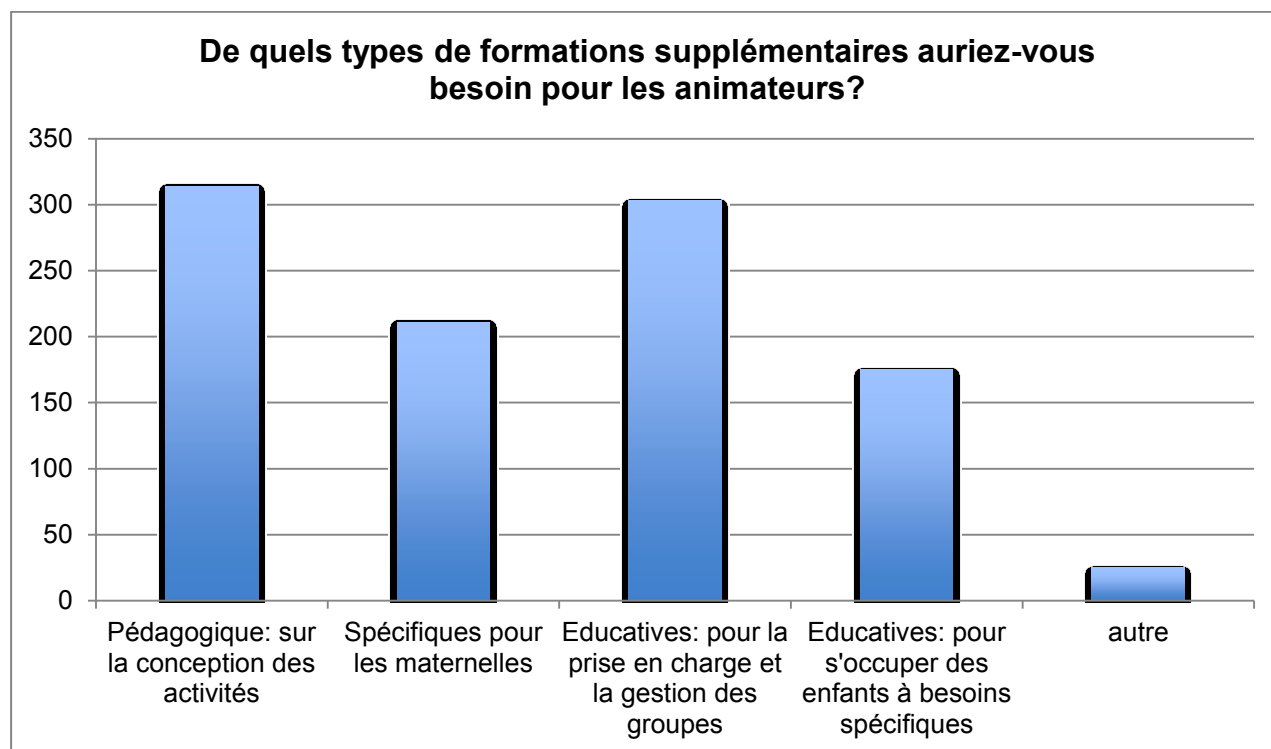
Extrait 18: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les formations

Les répondants témoignent aussi avoir mobilisé les formations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Partenaire identifié des collectivités et associé aux GAD en général, le CNFPT a proposé des parcours de formation continue pour les équipes territoriales. **Il pourrait être intéressant que les parcours suivis dans le cadre de ces formations puissent contribuer à l'obtention de ce diplôme de niveau 5.**

D'autres formations plutôt d'initiatives locales et mobilisant des associations et des structures partenaires ont été proposées. Certaines sont ouvertes aux enseignants et aux animateurs ou coordonnateurs. Nous en avons eu de nombreux témoignages.

Soucieux de varier leurs propositions d'activités et par crainte d'un « essoufflement », les élus sont demandeurs d'activités pédagogiques aidant les équipes à concevoir des activités (63,3%) : **des propositions de types « mallettes » ou des initiatives déjà décrites dans la partie traitant de la conception des activités. Une impulsion nationale interministérielle pourrait contribuer à identifier des partenariats solides avec des structures culturelles variées pour les inciter à s'engager dans le renouvellement et l'enrichissement de propositions. Les Groupes d'appui départementaux sont des relais intéressants sur les projets de formations, ils ont la capacité de mobiliser un**

grand nombre d'acteurs et possèdent une vision claire des ressources locales. Dans le Puy-de-Dôme par exemple, le GAD s'est rapproché de « Vulcania »¹²⁴ pour lui demander de travailler sur une offre à destination des animateurs « Nap ».



Extrait 19: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les besoins en formation

3.4 L'ingénierie territoriale et la conduite du projet

3.4.1 Recrutement, valorisation : le rôle central des coordonnateurs

Le ministère de l'Éducation nationale, sur la plate-forme d'accompagnement pour la mise en place des PEDT, insiste sur la conduite du projet. Il préconise à cet effet de suivre les étapes suivantes :

- Réunir les acteurs locaux et réaliser un diagnostic

¹²⁴ Vulcania est un centre français de culture scientifique autour du volcanisme, situé à Saint-Ours-les-Roches (Puy-de-Dôme), à 15 km au nord-ouest de Clermont-Ferrand.

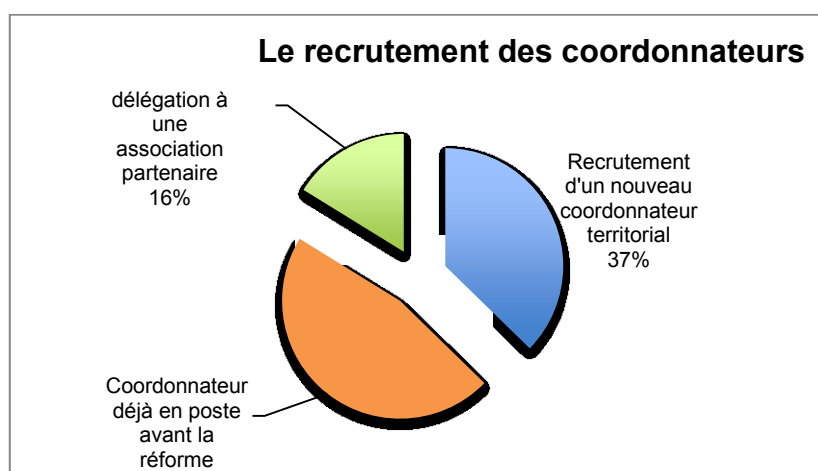
- Rédiger le projet et l'ajuster collectivement
- Diffuser le projet et informer tous les membres de la communauté éducative
- Échanger avec les services de l'Etat en vue de signer la convention

Conduire un tel projet selon ce schéma suppose que les communes puissent mobiliser des agents ayant des compétences managériales, qu'ils soient des interlocuteurs reconnus par les enseignants et qu'ils aient des compétences administratives pour décrypter et traiter les dossiers demandés. La mise en place d'une ingénierie en intercommunalités présente l'avantage de proposer des encadrants associatifs ou vacataires disponibles sur un réseau plus large.

37% des communes ayant répondu au questionnaire ont recruté un coordonnateur territorial pour cette mission. 16% l'ont confié à une association partenaire et 47% disposaient déjà d'un coordonnateur. Autrement dit, la moitié des communes ayant répondu ont eu une dépense nouvelle soit par embauche directe, soit par délégation.

On trouve les coordonnateurs à différents niveaux d'intervention :

- au niveau des communautés de communes, nous l'avons observé à l'ALAE de l'Ariège,
- au niveau d'un RPI,
- au niveau local (de la commune ou de l'école).



Extrait 20: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les coordonnateurs

Dans les zones rurales et les communes isolées, la conception, la formalisation du projet ainsi que la coordination des activités peuvent être extrêmement lourdes à prendre en charge par les équipes municipales.

Les exemples de secrétaires de mairie contraintes de gérer les remplacements d'animateurs ou d'adjoints au maire aux prises avec les lourdeurs administratives des dossiers CAF ne manquent pas. Pour y répondre, la mutualisation et l'intercommunalité ont bien souvent permis de mettre en place un service très efficace de coordination de projets, encadrés par de vrais professionnels de l'animation et du périscolaire, à l'image de l'ALAE d'Ariège qui permet une gestion et un management optimal des équipes d'animateurs et facilite le dialogue grâce à une bonne identification des interlocuteurs.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la commune de Champtercier (830 habitants) témoigne de l'intérêt de confier la coordination à un professionnel qui peut aussi être associatif : « *En 2013 nous avons décidé de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires en recrutant les intervenants et en réorganisant les temps de travail des agents (détachés sur l'école) territoriaux. Ce dispositif, bien que salué unanimement par les parents d'élèves étaient trop dur à gérer pour la petite commune. Donc nous avons transféré à l'association Léo Lagrange la gestion et l'organisation de ces TAPS.* »¹²⁵

C'est également le cas à Savonnières en Indre-et-Loire (3 200 habitants) qui écrit : « *En confiant l'organisation des NAP à une association locale, la commune a trouvé la bonne solution sur le plan logistique.* »¹²⁶

3.4.2 Les compétences et la formation des coordonnateurs

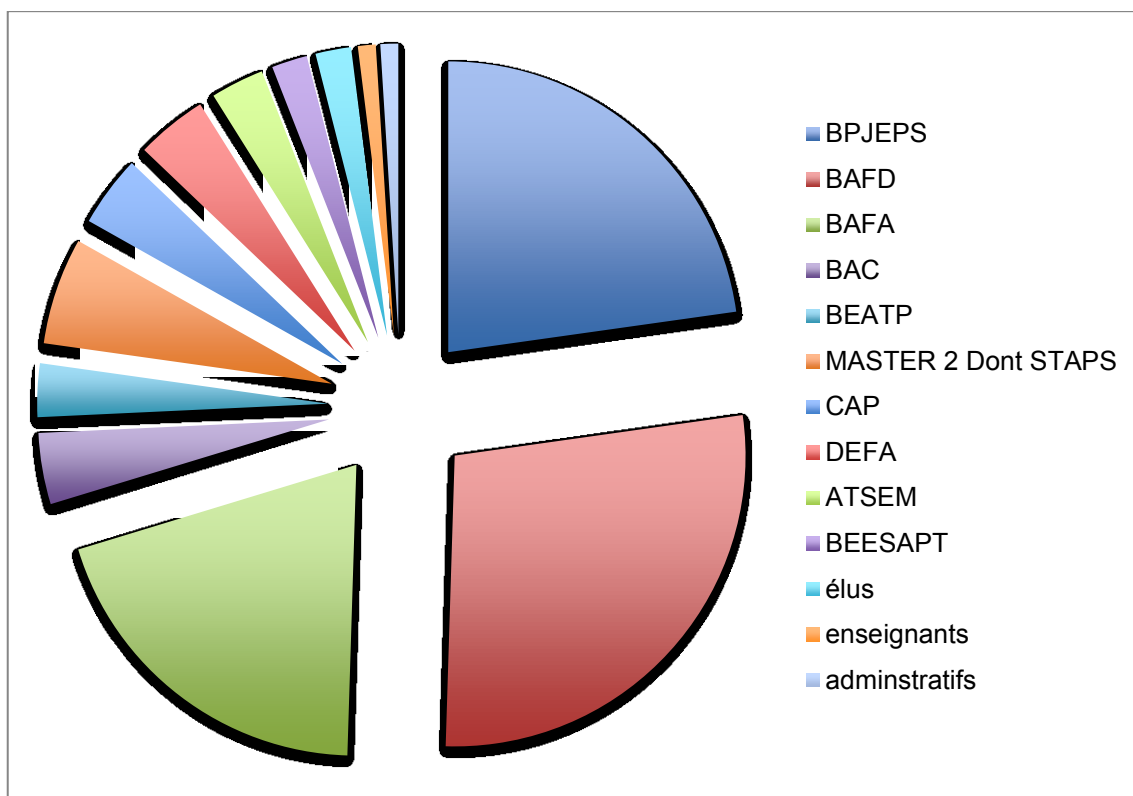
Nous avons interrogé les élus pour connaître le diplôme ou le niveau d'études des coordonnateurs de PEDT.

Les deux-tiers d'entre eux sont titulaires d'un diplôme relevant du ministère de la Jeunesse et Sport.

¹²⁵ Questionnaire en ligne

¹²⁶ Questionnaire en ligne

Les diplômes des coordonnateurs



Extrait 21: Questionnaire sur la mise en place des PEDT : Les diplômes des coordonnateurs

Dans la Creuse, il existe une pratique installée d'accompagnement de montée en compétences de l'emploi de l'économie sociale et solidaire (en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et le Campus de Guéret)¹²⁷. La coordonnatrice rencontrée témoigne avoir pu bénéficier de cette formation et l'exploite en partageant son savoir avec les animateurs. Elle propose des ateliers d'échanges de pratiques visant à qualifier le travail de toute l'équipe, leur savoir-faire et varier l'offre d'activité.

On mesure à travers cet exemple à quel point la formation des coordonnateurs est fondamentale. D'une part, elle « sécurise » le bon déroulement des activités par un regard expert en projet et d'autre part le niveau de qualification plus élevé gomme l'asymétrie entre le niveau de recrutement des enseignants et celui des animateurs. Cela contribue incontestablement à favoriser le dialogue.

¹²⁷ Projet présenté par Eric Jeansannetas et Jean-Jacques Lozach, Sénateurs de la Creuse, déplacement du 21 janvier 2016

Ces qualifications méritent d'être dépoussiérées et valorisées. Les élus témoignent de la lourdeur de la formation BPJEPS en alternance qui prive les municipalités de leurs agents sur des temps trop longs dans un contexte où leur présence est indispensable. Ils estiment aussi que la formation BAFD est suffisante pour encadrer les centres de loisirs mais pas pour des projets qui exigent un dialogue reconnu avec les interlocuteurs de l'Education nationale (enseignants, directeurs et IEN). **Une reconnaissance des acquis d'expérience de ces agents dans le cadre d'une certification de niveau 4 nous apparaît opportune.** Nous attirons également l'attention sur la présence relativement fréquente des titulaires d'un diplôme en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). A l'image des étudiants en deuxième année de Master au sein des ESPE cités précédemment, ils représentent des profils de recrutement intéressants.

4 Les coûts, le financement et les procédures

4.1 Les nouvelles dépenses

Les entretiens réalisés sur le terrain auprès des élus montrent une grande diversité dans l'appréciation des coûts annoncés. L'absence d'une nomenclature nationale des différentes composantes de la nature des coûts rend les comparaisons difficiles, voire « *impossibles* »¹²⁸. Le périmètre de l'offre périscolaire municipale préexistante à la réforme induit des besoins différents pour répondre à cette nouvelle commande. Certains partent de rien, d'autres avaient une offre importante qu'il a parfois suffi de redéployer et de compléter. A titre d'exemple, les communes qui avaient historiquement un CLSH le mercredi matin ont redéployé les animateurs sur les nouveaux temps périscolaires.

Des dépenses plus larges que celles de la mise en place stricte des Nap sont parfois annoncées. Si elles contribuent à l'amélioration de l'offre éducative locale, elles ne doivent pas être comptabilisées comme des coûts supplémentaires attribuables à la seule réforme.

Les élus qui ont répondu au questionnaire en ligne témoignent avoir des coûts supplémentaires liés essentiellement à l'encadrement (coûts RH), à l'achat du matériel plus important l'année de démarrage (armoires, matériel de sport...) et au financement des formations spécifiques (BAFA, BAFD). Ces témoignages rejoignent l'évaluation présentée par la CAF et l'AMF en décembre 2015. Ce bilan faisait état

128 Audition le l'AMF le 9 mars 2016

d'une déclaration par les communes d'un coût annuel médian de 200 euros par enfant inscrit aux Nap pour l'année scolaire 2014-2015, les trois-quarts étant des coûts RH. Compte tenu des aides financières apportées par l'État pour l'ensemble des enfants scolarisés et par la CAF pour les enfants réellement accueillis, les témoignages et les bilans financiers fournis ramènent le poids financier de la réforme à un peu plus de 1% du budget de fonctionnement d'une commune. Le coût global a été fortement minoré pour les communes qui ont mobilisé des contrats aidés et donc bénéficié dans ce cadre d'une aide jusqu'à 95% du taux horaire brut du SMIC.

Ce chiffre se confirme dans le rapport de la Cour des comptes publié en octobre 2015 ¹²⁹. Selon cette étude, le coût net de la réforme atteindrait donc 52,7 € par élève pour les communes bénéficiant de la majoration dans le cadre du fonds d'amorçage et 92,7 € par élève pour les autres. Pour les premières, le coût net serait de 30 %. Pour les secondes, la compensation par le fonds d'amorçage et les aides de la CNAF couvrirait la moitié des dépenses d'activités périscolaires et les dépenses de restauration resteraient entièrement à leur charge. Rapporté aux 6 710 700 élèves concernés, le coût net de la réforme peut être évalué à un montant compris entre 350 M€ et 620 M€.

Dans le même rapport on trouve que les dépenses de fonctionnement des communes et des intercommunalités se montent à 68 milliards d'euros : **les 620 millions de dépenses nouvelles représentent moins de 1% des 68 milliards de dépenses de fonctionnement du bloc communal.**

Mesuré à l'aune de l'ambition portée par cette réforme, de la mobilisation citoyenne autour de l'école, de la valorisation des territoires et surtout de la satisfaction quasi-unanime des usagers, le budget alloué semble, toutes proportions gardées, raisonnable.

Le décret « Hamon », permettant de libérer un après-midi complet, a facilité le recrutement et la possibilité pour certaines communes isolées de proposer des activités diversifiées. Cependant, nous avons constaté que ce schéma d'organisation, lorsqu'il était assorti d'une participation financière des familles et qu'il était placé en toute fin de semaine - *le vendredi après-midi, sans école le samedi* - se traduisait par un taux de participation parfois inférieur à 50%. Cela interroge sur la compréhension de la réforme (l'allègement des rythmes et l'accès aux activités pour tous) et sur l'utilisation de l'argent public attribué pour 100% des enfants scolarisés.

¹²⁹ *Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics : L'évaluation de l'impact financier de la réforme des rythmes scolaires est au chapitre 3-II-A p.104.*

4.2 Du fonds d'amorçage au fonds de soutien

La mise en place des Nap a généré de nouvelles charges pour les communes. Conformément à l'engagement du Président de la République, formulé à l'occasion de son discours d'ouverture du 95^e Congrès des Maires et des Présidents de communautés de France le 20 novembre 2012, et à celui du Premier ministre dans la lettre qu'il a adressée au président de l'association des maires de France le 18 décembre 2012, un fonds d'amorçage a été mis en place pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. La création de ce fonds a fait l'objet de l'article 67 de la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Ses modalités de gestion ont été précisées par le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 et l'arrêté du même jour fixant les taux des aides du fonds.

Pour toutes les communes engagées dans un projet éducatif de territoire, l'Etat verse 50 euros par enfant scolarisé dans la commune.

Compte tenu de leurs spécificités, des communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), ou à la dotation de solidarité rurale (DSR), et les communes des départements d'outremer bénéficiant de la quote-part de la dotation d'aménagement, perçoivent 40 euros supplémentaires par élève dans le cadre d'une "majoration forfaitaire". Au total, c'est donc une aide de 90 euros par élève qui est versée à ces communes contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales et territoriales.

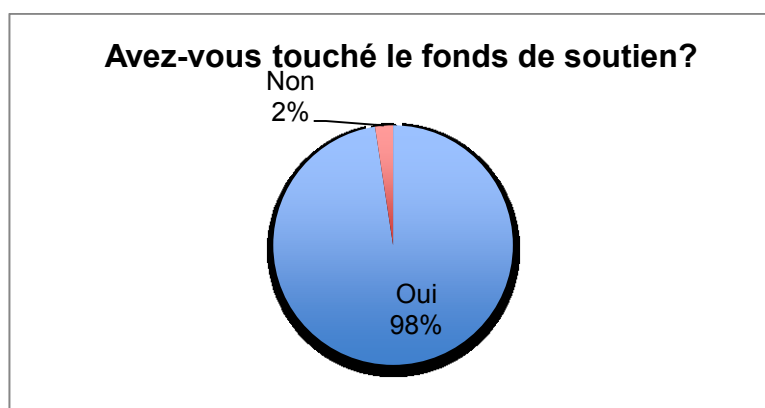
Le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 en application de la loi de finances du 29 décembre 2014 relative au fonds de soutien au développement des activités périscolaires vient pérenniser ses aides. Deux décrets¹³⁰ publiés le 4 mars 2016 assurent aux communes précédemment citées le maintien du bénéfice de ce niveau d'aide pour une durée de trois ans.

Le bilan publié en décembre 2015 fait état de 92% de communes couvertes par un PEDT.¹³¹ Parmi les répondants à notre enquête, 97% le sont.

Notre étude en ligne nous confirme que les élus connaissent bien ces modalités d'attribution du fonds de soutien et n'expriment pas de difficultés particulières pour l'obtenir bien que 32 % d'entre eux n'identifient pas bien l'interlocuteur institutionnel.

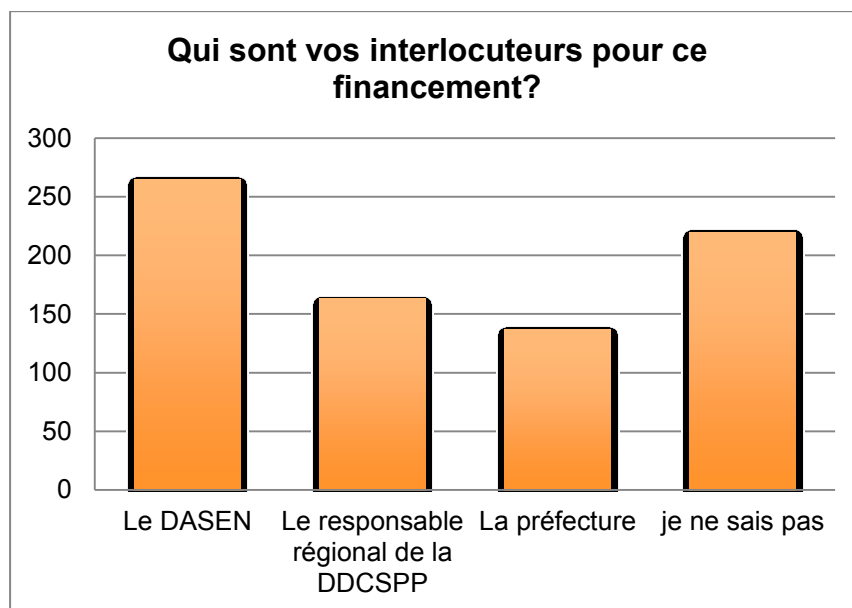
¹³⁰ Décret n°2016-269 et décret n° 2016-271 du 4 mars 2016

Lors de nos déplacements dans les zones rurales fonctionnant en RPI, un point de blocage est revenu à plusieurs reprises quant à l'attribution du financement DSR cible. Si l'école du regroupement n'est pas en zone éligible à l'aide rurale, la part Etat n'est pas augmentée alors même qu'une partie des effectifs accueillis provient d'un secteur répondant aux critères d'attribution.¹³² **Nous préconisons d'affiner le mode de calcul de l'accompagnement de l'Etat dans les zones rurales qui s'en trouvent pénalisées.**



Extrait 22: Questionnaire sur la mise en place des PEDT: Le fonds de soutien

¹³² Audition de la Sénatrice d'Ille-et-Vilaine – Déplacements Creuse, Drôme et Puy-de-Dôme.



Extrait 23; Questionnaire sur la mise en place des PEDT: Les interlocuteurs pour le financement

4.3 Le financement de la CAF

Dans l'accompagnement des communes, la CNAF a également créé une aide spécifique¹³³ pour les trois nouvelles heures d'accueil périscolaire, dans un format respectant la réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs inscrite dans le code de l'action sociale et des familles¹³⁴. Elle se traduit par une déclaration auprès des Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations. Elle est versée aux gestionnaires de l'accueil de loisirs après examen de la demande par la CAF.

Un premier point de crispation, très souvent exprimé par les élus rencontrés et dans les contributions en ligne, concerne la rigidité de la réglementation imposée.

Certains élus renoncent à solliciter ce financement dans la mesure où, pour l'obtenir, ils doivent justifier de l'adaptation des locaux scolaires à l'accueil collectif de mineurs alors que ces locaux sont déjà assujettis à la réglementation liée aux établissements recevant du public et qu'ils font l'objet à ce titre des contrôles prévus par les textes.

¹³³ Lettre circulaire Cnaf n° 2014-024 « Accompagnement par la branche Famille de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2014 »

¹³⁴ Code de l'action sociale et des familles, articles R227-1 à R227-30

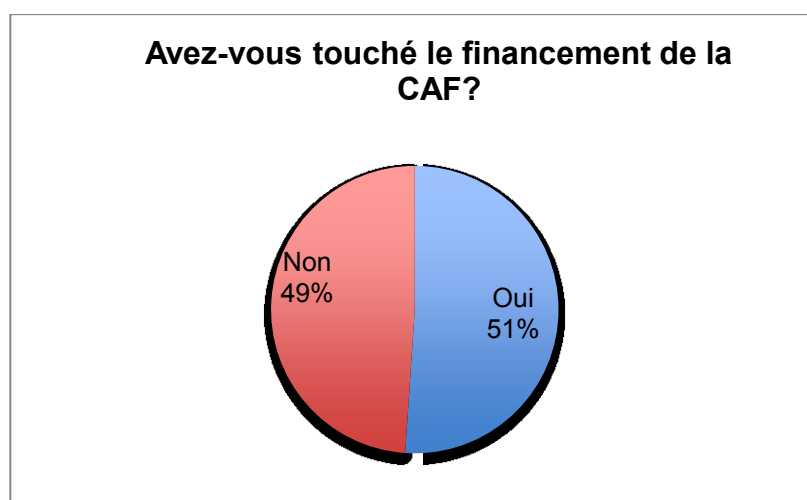
Les modalités ont évolué depuis trois ans : la fin de l'exigence d'un créneau initial d'une heure minimum alors que la réforme préconisait des activités sur 45 minutes ou encore la non association du financement d'activités périscolaires à une participation financière des familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources¹³⁵.

Les règles de la DDCSPP ont aussi été adaptées (taux d'encadrement, taille maximum d'un centre de loisirs, diplômes reconnus dans le taux d'encadrement officiel, etc.). Lors de leur audition, les responsables de la CNAF témoignent de la volonté de s'adapter et de répondre aux contraintes et aux demandes : « *Ces nouvelles activités se sont inscrites dans un système qui existait par ailleurs et il a fallu faire évoluer certains fonctionnements.* »¹³⁶.

Cependant, il apparaît très clairement que ces évolutions ne sont pas encore connues de tous et qu'elles restent insuffisantes. Les élus témoignent assez largement de difficultés à identifier les interlocuteurs locaux de la CAF et déplorent des demandes restées sans réponse. Le circuit entre la validation du statut de « centre de loisirs déclarés auprès de la DDCSPP » et le financement complémentaire que la commune peut toucher par la CAF n'est pas fluide. Ces crispations aboutissent à ce que la moitié des élus interrogés déclarent avoir renoncé à cette demande de financement. Les communes plus isolées qui n'ont pas de service compétent (mutualisé ou non) se retrouvent de fait « exclues » face à cette complexité. Les communes plus importantes mobilisent un temps de travail très lourd du coordonnateur pour pouvoir fournir l'ensemble des pièces demandées. **Une simplification des procédures d'attribution de ces fonds publics est nécessaire.**

135 Lettre circulaire Cnaf n° 2008-196. « Conditions d'attribution de la prestation de service accordée aux accueils de loisirs, de jeunes, de scoutisme, sans hébergement »

136 Audition Directeur de la CNAF, le 3 mars 2016



Extrait 24: Questionnaire sur la mise en place des PEDT: Le financement de la CAF

4.4 La participation des familles

La gratuité des Nap reste majoritaire :

« A la rentrée 2014, 66% des communes ont opté pour la gratuité. Un quart a mis en place des accueils payants et 5% combinent des accueils payants et gratuits. La gratuité est plus répandue dans les communes rurales (75% contre 61% dans celles situées en aire urbaine). En terme d'élèves concernés, les accueils gratuits sont proposés à 60% des élèves, les accueils payants concernent 32% des élèves et 8% sont scolarisés dans des communes proposant des accueils payants et gratuits (...) Pour les accueils payants, la tarification est de l'ordre de 1,10 euros par heure en moyenne ». La non gratuité est un facteur de non fréquentation des Nap¹³⁷.

Les parents d'élèves rencontrés dans le Puy-de-Dôme nous confirment la première inquiétude exprimée par les familles sur la gratuité et l'accessibilité aux activités pour les plus démunis.

Nous avons, au cours de nos 12 déplacements, observé des situations variées quant à la participation financière des familles :

- Une volonté de proposition d'activités gratuites pour marquer la démarche volontariste de la municipalité en matière d'éducation.

137 L'E-SENTIEL CNAF N°159-2015

- Des participations demandées pour répondre à une inquiétude de ne pas « boucler les budgets » ou pour l'achat de fournitures.
- Des participations symboliques pour impliquer une démarche volontaire des familles. Certains élus souhaitent le différencier d'un temps d'accueil (garderie) permettant aux parents de venir chercher leurs enfants au beau milieu d'une séance préparée avec soin.
- Des participations très élevées qui excluent une partie des enfants (malgré le fait que le fonds d'État soit versé pour tous les enfants).

Au regard des éléments financiers et des témoignages recueillis, comme pour le saut qualitatif demandé à tous, il va se poser la question de l'éligibilité des dépenses au regard des financements publics.

Nous préconisons qu'un travail analytique sur le fonctionnement soit mené au regard des dépenses annoncées, notamment lorsque le taux de fréquentation semble insuffisant et que la participation financière des familles exclut, de fait, une partie des effectifs.

5 Les préconisations

❖ Simplifier les dossiers

1. Clarifier l'offre des activités proposées.

- Valoriser l'intérêt des activités ludiques et collaboratives dans l'éducation des enfants et déconstruire le discours de l'« atelier idéal » qui freine certaines initiatives.
- Valoriser les apprentissages informels auprès des enseignants et des parents (enrichissement culturels, vivre-ensemble, sollicitation langagière, découverte).
- Repenser les heures dédiées aux APC.

2. Alléger les procédures d'attribution des aides de la CAF.

- Assouplir la réglementation imposée conditionnant le financement au regard des cas pratiques exposés dans ce rapport (justification d'utilisation locaux scolaires, reconnaissance plus large des compétences professionnelles des encadrants bénévoles et vacataires notamment.)
- Constituer un dossier unique pour les demandes de financement sur les temps à charge de la commune incluant également les demandes spécifiques d'accompagnement au financement des enfants porteurs de handicap.
- Fluidifier le transfert d'information entre la DDCSPP et la CAF.

❖ Former et Qualifier

3. Valider l'expérience d'acquis professionnels par un diplôme de niveau 5 pour les animateurs et un diplôme de niveau 4 pour les coordonnateurs.

Leur permettre d'y accéder :

- soit par la validation et la reconnaissance des formations déjà suivies,
- soit par une formation initiale sur les métiers de l'enfance.

4. Associer le CNFPT à ces parcours diplômants dans le cadre de formations conjuguées.

- 5. Pour les formations DDCSPP, alléger les conditions d'obtention du BPJEPS** et favoriser la polyvalence dans la formation et les contrats d'animateurs.
- 6. Prévoir des modules spécifiques** interprofessionnels au sein des ESPE dans le but d'établir très tôt une culture commune.
- 7. Valoriser la participation des bénévoles.**
 - A l'échelle d'un territoire, mettre en place une reconnaissance « bénévoles » et « vacataires » sur la base d'un projet pédagogique cohérent. Leur proposer deux journées de formation (sécurité, déontologie et animation) et établir une banque de ressources locales pour les élus d'un même réseau.
 - Prendre exemple sur les procédures de l'Education nationale qui permettent à des professionnels d'intervenir en temps scolaire - *type réserve citoyenne* – voire les mutualiser.
 - A l'échelle d'un territoire, développer une procédure de candidature et de recrutement unique gérée par le coordonnateur du PEDT.
- 8. Reconnaître l'implication des étudiants qui encadrent des NAP ou les coordonnent dans leurs parcours universitaires.**

❖ Enrichir les propositions

- 9. Diversifier l'offre pédagogique et éviter l'essoufflement.**
 - Créer une plateforme de partage des ressources :
 - à l'échelle nationale, impulser une mobilisation interministérielle en associant les grandes structures, notamment culturelles.
 - à l'échelle départementale, centraliser les ressources opportunes dans le cadre des GAD et les diffuser.
 - A ces deux échelles pertinentes d'intervention, conceptualiser des « malles de parcours d'activités », à proposer ensuite aux élus ainsi qu'aux organismes de formation.
- 10. Réaliser dans chaque département un bilan quantitatif et qualitatif** de la mise en œuvre de la réforme en termes de choix d'horaires, de qualité des ateliers proposés et de cohérence entre les temps scolaire et périscolaire.

Dans le cas des après-midi libérés, une vigilance particulière doit être portée à la qualité des activités proposées sur un temps plus long, à l'accessibilité aux

familles les plus démunies et au taux de fréquentation qui ne devrait pas être inférieur à 50%

11. Mobiliser les ressources thématiques locales (musées, associations, parcs naturels, etc.) dans des formations thématiques d'activités

❖ S'adapter à la diversité

12. Engager une réflexion avec l'ensemble des acteurs à l'échelle d'un PEDT
afin de prendre en compte de façon globale la problématique de la fatigue des enfants, conjuguant les temps familiaux, scolaires, péri- et extrascolaires.

13. Prévoir des modules spécifiques aux rythmes de l'enfant et à leurs implications didactiques, au sein des ESPE. Mobiliser particulièrement les corps d'inspection du premier degré à l'encadrement pédagogique sur ce thème.

14. Poursuivre l'approche spécifique en maternelle

- Maintenir des repères et des régularités en évitant de multiplier les interventions d'adultes aux statuts divers.
- Différencier l'application de la réforme en maternelle en privilégiant des temps d'activités calmes et de repos sur la pause méridienne.
- Accompagner les élus et les équipes municipales pour l'élaboration de chartes de la pause méridienne valorisant des temps calmes pour tous les enfants dans le cadre de la continuité des temps.
- Développer des formations conjointes entre les différents acteurs (ATSEM, enseignants, animateurs de la pause méridienne et du périscolaire).
- Inscrire la question du rythme des temps des enfants au cœur des projets d'école en maternelle.
- S'appuyer sur les DASEN et les IEN école maternelle pour porter l'intérêt pédagogique de ces propositions.
- Mobiliser l'expertise des professionnels de la petite enfance (EJE) et celle des PMI pour accompagner les animateurs dans la conception d'activités, l'aménagement des lieux d'accueil et la communication avec les parents.

15. Faciliter les participations des enfants en situation de handicap au TAP

- Définir un projet global de prise en charge discuté avec la famille et les enseignants au niveau de l'école et les responsables du TAP.

- Associer le Défenseur des Droits aux Groupes d'Appui Départementaux.
- Renforcer les équipes par un animateur qualifié pouvant soutenir et guider les autres pouvant être mutualisé au niveau d'une communauté de communes.
- Former les personnels sur site en partenariat avec des structures spécialisées ou organisées par le CNFPT.
- Faire mieux connaître les possibilités de recrutement d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) dans le cadre d'une activité accessoire, ou de personnels titulaire du nouveau diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) créé par un arrêté et décret du 29 janvier 2016.

❖ Coordonner

16. Mettre en place au niveau national un groupe de suivi interministériel et ainsi assurer une action cohérente sur le long terme.

17. Au niveau départemental, mobiliser les GAD pour :

- Renforcer la collaboration sur des formations croisées qui répondent aux besoins des territoires.
- Réaliser dans chaque département un bilan quantitatif et qualitatif de la réforme.
- Accompagner les communes dans leur démarche d'évaluation.

18. Faciliter la mise en œuvre des NAP au niveau intercommunal, échelon pertinent de mutualisation des ressources humaines et matérielles.

19. Revoir le fonctionnement des conseils d'école en associant davantage les élus à l'ordre du jour, et permettre aux responsables éducatifs de la commune et les coordonnateurs du périscolaire d'y siéger officiellement et de participer aux votes lorsque ceux-ci concernent le périscolaire.

❖ Stabiliser

20. Réaffirmer la pérennisation des aides de l'Etat et asseoir définitivement les expérimentations règlementaires sur les taux d'encadrement et les organisations horaires qui permettent des assouplissements adaptés aux réalités locales.

- 21. Affiner le mode de calcul de l'attribution de la DSR cible** en prenant en compte le lieu d'habitation des enfants.
- 22. Engager les départements à faire preuve d'une démarche volontariste** en matière d'accompagnement des communes sur les transports d'enfants.
- 23. Prolonger les Emplois avenir** qui arrivent à terme à la rentrée de 2016 pour les communes s'étant engagées dès 2013.
- 24. Valoriser l'engagement des communes à travers la mise en place d'un label**
- 25. Stabiliser et renforcer les contrats de travail** en établissant un lien avec des structures qui recrutent des professionnels de l'animation pour un public plus large que celui de l'école (CCAS, EPAD, espaces services etc.)

Annexe 1 : Contenu de la lettre de mission

Le Premier Ministre

Paris, le 19 OCT. 2015

15 28 / 15 / SG

Madame la Présidente,

Depuis la rentrée 2015, les nouveaux rythmes scolaires sont entrés dans leur seconde année de généralisation. Sur l'ensemble du territoire, cette réforme, que nous avons engagée pour améliorer les apprentissages des enfants et pour leur permettre d'accéder à des activités qui favorisent leur épanouissement, s'inscrit dans la durée.

Durant cette première année de généralisation, le Gouvernement a accompagné les élus locaux pour le développement des activités périscolaires : le fonds dit « d'amorçage » a été pérennisé pour aider les 23 000 communes dotées d'une école publique et près de 800 écoles privées ; la généralisation des projets éducatifs territoriaux (PEDT) nécessaire à la complémentarité des temps de l'enfant a été engagée et est en passe d'être réussie. Plus de 80 % des communes disposant d'une école publique sont déjà couvertes par un PEDT.

Conformément aux engagements que j'avais pris devant le congrès des maires de France, un premier bilan de la réforme a été publié en juin 2015. Il ne s'agit évidemment que d'un bilan d'étape mais qui constitue, en appui des travaux conduits depuis 2013 par le Comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires, une base à partir de laquelle de nouvelles perspectives ont été données : priorité au pilotage pédagogique ; lancement d'évaluations et de recherches scientifiques sur l'efficacité pédagogique de la réforme et la prise en compte des besoins de l'enfant.

Au-delà des travaux nationaux, beaucoup d'initiatives ont été prises par les élus eux-mêmes pour organiser et développer les activités périscolaires. Des solutions ont été trouvées et des obstacles levés. D'autres sont sans doute encore à surmonter, notamment dans les petites communes et les communes rurales.

Parce que ce foisonnement d'initiatives et de réflexions doit être capitalisé pour être mis au service de tous les élus, il convient d'en réaliser un premier bilan pour franchir de nouvelles étapes et renforcer l'accompagnement aux communes mis en place par les services de l'Etat.

Dans ce cadre, je souhaite vous confier une mission qui devra permettre d'identifier les voies et moyens pour que les services de l'Etat soient, plus encore qu'aujourd'hui, à même de diffuser les réussites des uns et d'apporter un éventail de solutions aux autres.

En particulier, vous vous attacherez à distinguer les bonnes pratiques en matière d'articulation des temps scolaires et des activités périscolaires qui peuvent être proposées aux petites communes et communes rurales exprimant un besoin d'accompagnement. Cet accompagnement constitue depuis 2013 une priorité des services territoriaux de l'éducation nationale et en charge de la jeunesse, que mon Gouvernement a encore voulu renforcer lors du dernier comité interministériel aux ruralités.

Cette politique d'accompagnement nécessite d'appréhender de manière plus fine les besoins des élus locaux et de proposer un dispositif pérenne entre l'Etat et les associations d'élus locaux pour réaliser le travail de recensement et de diffusion des bonnes pratiques, notamment en matière de recrutement et de qualification des animateurs.

Vous identifierez également les typologies de ressources qui pourront le plus utilement être produites par les services de l'Etat, et les champs pour lesquels nous devrions collectivement travailler à des adaptations ou simplifications.

Vous prendrez enfin appui sur l'évaluation nationale des PEDT, prévue par le ministère chargé de la jeunesse au premier trimestre 2016, pour mieux cerner la réalité des PEDT en milieu rural et dégager des orientations spécifiques au bénéfice de ces territoires.

Je souhaite pouvoir disposer d'un rapport d'étape de vos travaux pour la fin du mois de février 2016 et que vos conclusions me soient remises avant le 31 mars 2016.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O 297 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports. Vous pourrez bénéficier de l'appui des services de ces deux ministères.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes respectueux hommages.



Manuel VALLS

Annexe 2 : Auditions menées dans le cadre la mission

- **27 octobre 2015**

Lancement officiel de la mission confiée par le **Premier ministre** auprès des Ministres **Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et **Monsieur Patrick KANNER**, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.



- **4 novembre 2015**

Monsieur Thani MOHAMED-SOILIHI, Sénateur de Mayotte, Vice-président de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer

- **6 novembre 2015**

Auditions - Déplacement en Gironde – Saint-Christophe-de-Double (Annexe 3.1.1)

- **18 novembre 2015**

Madame Agnès FLORIN, Chercheuse, Professeure de psychologie de l'enfant et de l'éducation, Université de Nantes

- **26 novembre 2015**

Madame Hélène GRIMBELLE, Secrétaire nationale de la Ligue de l'Enseignement et **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU**, Président de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep)

Entretien téléphonique avec **Monsieur Pierre BONNET-DUPEYRON**, Chargé de mission « politiques éducatives », Direction départementale de la cohésion sociale, Préfecture du Var

Monsieur Patrice WEISHEIMER, Secrétaire général du Syndicat de l'Éducation Populaire (SEP–UNSA), **Madame Martine VIGNAU**, Secrétaire nationale UNSA et **Monsieur Abdelbaki BASSOU**, Responsable du secteur professionnel de l'animation au (SEP-UNSA).

Monsieur Benoît DEJAIFFE, Enseignant-chercheur en Sciences de l'éducation, Université Paris 10 Nanterre

Travaux de recherche portent depuis plus de 10 ans sur l'école rurale - notamment les liens entre l'école et les familles - et évaluation récente du dispositif des nouveaux rythmes scolaires de la commune de Bar-le-Duc (Meuse).

2004-2008 : Thèse de doctorat de Sciences de l'Éducation de l'Université de Nancy 2 soutenue le 14 octobre 2008.

- **30 novembre 2015**

Auditions - Déplacement en Gironde – Communauté de communes de l'Estuaire (Annexe 3.1.2)

- **1^{er} décembre 2015**

Messieurs Benjamin MAGNARD, Président d'EDUCLEVER, **Martial HOPPELEY**, Directeur commercial, **Jean BAYET**, Responsable du Pôle Education et **Bastien BODARD**, Consultant.

- **4 décembre 2015**

Auditions - Déplacement en Gironde – Créon (Annexe 3.1.3)

- **11 décembre 2015**

Auditions - Déplacement en Gironde – Saint-André-de-Cubzac (Annexe 3.1.4)

- **14 décembre 2015**

Auditions - Déplacement en Gironde – Nérigean (Annexe 3.1.5)

- **17 décembre 2015**

Auditions – Déplacement dans le Puy-de-Dôme (Annexe 3.2)

- **18 décembre 2015**

Auditions - Déplacement en Gironde – Izon (Annexe 3.1.6)

- **8 Janvier**

Entretien téléphonique avec Monsieur Pierre BONNET-DUPEYRON, Chargé de mission “politiques éducatives”, DDCS Préfecture du Var

- **11 janvier 2016**

Auditions - Déplacement dans le Nord – Orchies (Annexe 3.3)

- **12 janvier 2016**

Messieurs Serge LECOMTE et Frédéric BOUIX, Président et Délégué Général de la Fédération Française d'Equitation (FFE)

Madame Françoise GATEL, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, Maire de Chateaugiron

Entretien téléphonique avec Monsieur Philippe THILLAY, CRAJEP Haute-Normandie

- **14 janvier 2016**

Intervention devant l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) sur la thématique : « Réforme des rythmes scolaires pour les municipalités : quel bilan établir ? », dans le cadre de la Commission Education.



L'Association des Maires d'Ile-de-France, porte-parole des Maires franciliens, organise des Commissions de travail tout au long de l'année sur des thèmes divers tels que la sécurité, l'environnement ou encore la santé. C'est l'occasion pour les élus de partager leurs expériences et de bénéficier de points de vue d'experts.

En présence de :

Madame Chantal BRAULT, Première Adjointe au Maire de la ville de Sceaux (92)

Madame Inès DE MARCILLAC, Adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire et activités péri, extrascolaires à la ville de Chatou (78)

Madame Marion AUBERT, Chargée de mission à l'ANDEV

Madame Suzanne BOE, Directrice nationale des ventes Collectivités Territoriales de Boulogne-Billancourt (92)

Madame Gaëlle BOUGEROL, Adjointe au Maire aux Affaires scolaires et au Personnel communal d'Yerres (91)

Monsieur Romain BOZZAHO, Responsable de l'Enfance et de la Jeunesse à Saint-Pierre-du-Perray (91)

Monsieur Patrice COSSON, Adjoint au Maire chargé de l'Education de Rueil-Malmaison (92)

Monsieur Brice DAYOT, Directeur du Pôle Education de Bondy (93)

Madame Caroline ELISSECHE, Directrice stratégique de SODEXO

Madame Ginette GILLES, Adjointe au Maire du Plessis-Bouchard (95) chargée de la Vie scolaire

Monsieur Yoann GINGUENE, Collaborateur de **Monsieur Olivier BEAUBILLIARD**, Adjoint au Maire d'Ivry-sur-Seine (94), et de **Madame Méhadée BERNARD**, Adjointe au Maire

Madame Sylvie HABERT-DUPUIS, Adjointe au Maire chargée de l'Education de Saint-Germain-en-Laye (78)

Madame Virginie HASSAN, Chargée de mission sur la Réforme des rythmes scolaires à Tremblay-en-France (93)

Madame Françoise HENNEBELLE, Maire-adjointe à l'Education et aux Rythmes scolaires de Gonesse (95)

Madame Fanny HERVE, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée aux Affaires sociales de Sèvres (92)

Monsieur Olivier JOBARD, Directeur des Affaires Scolaires de Livry-Gargan (93)

Madame Virginie LANLO, Adjointe au Maire chargée de l'Education à Meudon (92)

Madame Catherine LE POIZAT, Membre de la Commission permanente de l'ANDEV

Madame Dalila MAAZAoui, Adjointe au Maire chargée des Politiques familiales et de l'Egalité Homme-Femme à Bondy (93)

Madame Marie-José TORRERO, Membre du bureau national de l'ANDEV

- **14 janvier 2016**

Messieurs Benoît GANEM, Président et **Jean-Marc VASSE**, Délégué général de Val'hor

Monsieur Didier JACQUEMAIN, Délégué général de la fédération nationale des Francas et **Madame Sophie DARGELOS**, Déléguée nationale Education

Mouvement d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de celui des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, ainsi que de celui de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

- **15 janvier 2016**

Intervention devant la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris sur le périscolaire

- *Membres titulaires*

Mesdames Catherine BARRATI-ELBAZ (Rapporteuse de la mission), **Annick OLIVIER**, **Carine PETIT**, **Léa FILOCHE**, **Marinette BACHE**, **Aurélie SOLANS**, **Emmanuelle BECKER**, **Anne-Constance ONGHENA**, **Gypsie BLOCH**, **Béatrice**

LECOUTURIER et Alix BOUGERET

Messieurs Philippe DUCLOUX, Buon-Huong TAN, Jean-Baptiste MENGUY et Thierry HODENT (Président de la mission)

- Suppléants

Madame Marie ATALLAH, Messieurs Rémi FERAUD, Hervé BEGUE et Jean-Bernard BROS

- Personnes également auditionnées

Madame Claire LECONTE, Professeure émérite en psychologie de l'éducation à l'université de Lille 3 ; **Messieurs Hubert MONTAGNER**, Professeur des universités (psychophysiologie et neurosciences), ancien directeur de recherches à l'Inserm, **Francis LEBON**, Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) et **François TESTU**, Professeur émérite en psychologie à l'université François Rabelais de Tours

Assistaient également à cette séance, des collaborateurs de la Maire de Paris, des élus, de l'adjointe à la Maire de Paris en charge des affaires scolaires et des groupes politiques ainsi que des fonctionnaires de la Ville de Paris.

- **18 janvier 2016**

Auditions - Déplacement en Gironde – Flaujaques (Annexe 3.1.7)

- **19 janvier 2016**

Audition de **Monsieur Patrick PELAYO** Directeur de l'ESPE Nord de France

- **20 janvier 2016**

Auditions - Déplacement en Gironde – Creuse (Annexe 3.4)

- **22 janvier 2016**

Auditions - Déplacement en Gironde – Carcans (Annexe 3.1.8)

- **25-26 janvier 2016**

Intervention lors du colloque organisé par l'ISIAT et l'IUT Michel de Montaigne sur la réforme des rythmes scolaires intitulé « **Ecole, animation, culture : quand les rythmes scolaires interrogent les territoires et les partenariats** ».



- **1^{er} février 2016**

Auditions - Déplacement dans les Landes – (Annexe 3.5)

- **5 février 2016**

Auditions - Déplacement en Gironde – Noaillan (Annexe 3.1.9)

- **8 février 2016**

Auditions - Déplacement en Gironde – Pujols (Annexe 3.1.10)

- **9 février 2016**

Madame Nathalie COSTANTINI, Vice-Rectrice de Mayotte

- **11 février 2016**

Monsieur Daniel AUVERLOT, Sous-directeur évaluations et performance scolaire au Ministère de l'Éducation nationale

Madame Valérie MARTY, Présidente de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep)

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public est, avec la Fédération des conseils de parents d'élèves l'une des deux principales fédérations de parents d'élèves de l'enseignement public en France

Monsieur Georges FOTINOS, Ancien inspecteur général de l'Education nationale, Chercheur associé à l'Observatoire international de la violence à l'école

Madame Estelle ROSSI, Directrice des programmes éducatifs de la Fédération Léo Lagrange

La fédération est une association d'éducation populaire à but non-lucratif et reconnue d'utilité publique. Elle intervient notamment dans les champs de l'animation, de la formation professionnelle et accompagne les acteurs publics dans la mise en place des politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion.

- **12 février 2016**

Monsieur Jean-Denis POIGNET, Directeur adjoint territorial au Canopé Poitou-Charentes-Aquitaine, initiateur du projet "Les petits ateliers"

Placé sous tutelle du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimées, numériques, mobiles, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative.

Auditions - Déplacement en Gironde – Lugos (Annexe 3.1.11)

Entretien téléphonique avec Monsieur Jean BRAULT, Maire de La Chapelle-Anthenaise (53)

- **17 février 2016**

Entretien téléphonique avec Monsieur Julien COUE, Chargé de mission Education - Jeunesse - Citoyenneté (44)

- **19 février 2016**

Auditions - Déplacement en Ariège - (Annexe 3.6)

- **29 février 2016**

Auditions - Déplacement à Fauville-en-Caux – (Annexe 3.7)

- **1^{er} mars 2016**

Monsieur Jacques TOUBON, Défenseur des Droits, **Monsieur Patrick GOHET**, Adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, **Madame Geneviève HAVENARD**, Adjointe, Défenseuse des enfants, **Madame France de SAINT-MARTIN**, Chargée des relations avec le Parlement et **Madame Fabienne JEGU**, Secrétaire générale, Mission expertise, Expert handicap

Le Défenseur des droits est une institution de l'Etat complètement indépendante. Créée en 2011, elle s'est vu confier deux missions : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

- **2 mars 2016**

Madame Françoise MOULIN-CIVIL, Rectrice de l'académie de Lyon et Présidente du comité national de suivi de la réforme des rythmes éducatifs

Auteure du Rapport du comité national de suivi de la réforme des rythmes éducatifs : « Une dynamique favorable engagée sur l'ensemble du territoire », novembre 2015

Entretien téléphonique avec Madame Sylviane KOECHLIN, Inspectrice de l'Education Nationale circonscription de Nogent-le-Rotrou

- **3 mars 2016**

Monsieur Philippe CLAUS, Inspecteur général de l'Education nationale, groupe enseignement primaire

Madame Michelle LAURISSEGUES, Présidente et **Monsieur Marcel DESVERGNE**, Vice-président de l'Association Nationale des Acteurs de l'école

Madame Marie-Josée TORRERO, Secrétaire générale adjointe de l'Association nationale des Directeurs éducation des villes (Andev) et **Madame Marion AUBERT**, Conseillère

Fondée en 1992, l'ANDEV est ouverte aux responsables territoriaux intervenant prioritairement dans la gestion des écoles du premier degré et dans le domaine de l'action éducative, des villes, des autres collectivités territoriales et de tout autre établissement public rattaché (départements, coordinateur Projet Educatif Local ou Projet Educatif Global...).

Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Maire de Langeais, Vice-président de l'Association des petites villes de France (Apvf) et **Monsieur Erwann CALVEZ** Chargé de mission

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire.

Messieurs Jean-Louis DEROUSSEN, Président, **Daniel LENOIR**, Directeur général et **Frédéric MARINACCE**, Directeur des politiques familiales et sociales, **Madame Patricia CHANTIN**, Responsable des questions institutionnelles et parlementaires de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Monsieur Frédéric SEVE, Président du Syndicat Général de l'Éducation Nationale (Sgen-Cfdt) et **Monsieur Dominique BRUNEAU**, Secrétaire fédéral

- **4 mars 2016**

Auditions - Déplacement en Loir-et-Cher – (Annexe 3.8)

Monsieur Joël SURIG, DASEN, Eure-et-Loir

- **7 mars 2016**

Monsieur Norbert TRICHARD, Secrétaire général du SNUDI-FO et **Madame Fabienne FOURCADE**, Déléguée du personnel SNUDI-FO

Monsieur Sébastien SIHR, Secrétaire général du SNUipp-FSU, premier syndicat de l'école maternelle et élémentaire.

Réunion avec **Monsieur Camille GALAP**, Recteur de l'académie de Guadeloupe, **Monsieur Youssoufi TOURE**, Recteur de l'académie de Guyane, **Madame Béatrice CORMIER**, Rectrice de l'académie de Martinique, **Monsieur Vélayoudom MARIMOUTOU**, Recteur de l'académie de la Réunion et **Madame Nathalie COSTANTINI**, Vice-rectrice de l'académie de Mayotte

En présence de :

Madame Florence ROBINE, Directrice générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), **Monsieur Jérôme TEILLARD**, Directeur adjoint du cabinet au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Madame Catherine GAUDY**, Directrice générale des ressources humaines, **Madame Maud PHELIZOT**, Conseillère en charge des ressources humaines et de l'enseignement privé et **Madame Sylvie ESPECIER**, Sous-préfète déléguée à la cohésion sociale et à la jeunesse auprès du Préfet de Mayotte

- **9 mars 2016**

Monsieur Sébastien FERRIBY, Conseiller éducation et culture de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF)

Créée en 1907, l'AMF est une association reconnue d'utilité publique dès 1933. 34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents

Mesdames Isabelle RACOFFIER, Présidente de l'Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publique (Ageem), **Catherine BON**, Représentante académique 94, **Maryse CHRETIEN**, Représentante académique Reims, **Véronique DUPONT**, Représentante académique Bordeaux et **Maryline Van LANDEWICK**, Représentante Académique Lille Nord

Depuis sa création, en 1921, l'AGEEM s'est donnée comme mission d'étudier toutes questions d'ordre pédagogique en vue du progrès et du perfectionnement de l'éducation dans les écoles maternelles publiques et de défendre et promouvoir les droits et intérêts généraux des enfants des écoles et classes maternelles publiques, en même temps que ceux de l'équipe éducative.

- **10 mars 2016**

Madame Caroline SALIOU, Présidente nationale de l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (Apel) et **Monsieur Christophe ABRAHAM**, Secrétaire général adjoint

Monsieur Serge TISSERON, psychiatre, docteur en psychologie habilité à diriger des recherches, membre de l'Académie des technologies, chercheur associé à l'Université Paris VII Denis Diderot (CRPMS)

Madame Viviane BOUYASSE, Inspectrice générale de l'Education nationale, spécialiste de l'école Maternelle.

Monsieur Didier ROY, Chercheur, membre de l'équipe FLOWERS de l'Institut national de recherche dédié au numérique (Inria) Bordeaux Sud-Ouest (depuis 2012). Robotique développementale et sociale, Intelligence artificielle, Optimisation des apprentissages.

L'Inria est un établissement public de recherche dédié aux sciences du numérique.



Madame Caroline ELISSECHE, Directrice des Projets Stratégiques Croissance Sodexo Education

- **11 mars 2016**

Auditions - Déplacement dans la Somme – (Annexe 3.9)

- **14 mars 2016**

Auditions - Déplacement dans le Val d'Oise – (Annexe 3.10)

- **15 mars 2016**

Auditions - Déplacement à Arras – (Annexe 3.11)

- **16 mars 2016**

Monsieur François DELUGA, Président du Centre national de la fonction publique territoriale (Cnftp) et **Monsieur Robert LIMMOIS**, Directeur adjoint du cabinet.

- **17 mars 2016**

Monsieur Jean-Yves ROUX, Sénateur des Alpes-de-Haute-Provence, Président du groupe d'études « Développement économique de la montagne ».

- **21 mars 2016**

Auditions - Déplacement dans la Drôme – (Annexe 3.12)

- **23 mars 2016**

Madame Marie-Aleth GRARD, Vice-présidente ATD Quart Monde, Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) au titre de la cohésion sociale et territoriale et vie associative. *Auteure du rapport « Une école de la réussite pour tous » présentée en 2015.*

Monsieur Jean-Paul CARTERET, Maire de la commune de Lavoncourt et Président de l'Association des maires ruraux 70

L'Association des Maires Ruraux de France fédère, informe et représente les maires des communes de moins de 3 500 habitants partout en France. Créée en 1971, l'AMRF rassemble près de 10 000 maires ruraux.

Madame Liliana MOYANO, Présidente de la Fédération des conseils de parents d'élèves (Fcpe) et **Madame Pascale DURAND**, Chargée de mission

La Fédération des conseils de parents d'élèves est, avec la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, l'une des deux principales fédérations de parents d'élèves de l'enseignement public en France.

Monsieur Rémy GUILLEUX, Administrateur de l'Union nationale des associations familiales (Unaf) et **Madame Patricia HUMANN**, coordonnatrice du pôle « Education – Jeunesse »

*L'UNAF est une institution nationale chargée de **promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles** vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.*

Entretien téléphonique avec :

Monsieur Gilles TOULEMONDE, Maître de conférence en Droit Public, Co-directeur de l'Equipe de Recherches en Droit Public Université de Lille

Monsieur Hervé NIEPCERON, Président du regroupement scolaire Saint-Maclou-de-la Brière, Vattetot-sous-Beaumont, Gonfreville-Caillet (76)

- **1^{er} avril 2016**

Auditions – Déplacement à Cap Sciences Centre de Culture Scientifique, Technique & Industrielle de Bordeaux – (Annexe 3.1.12)

- **7 avril 2016**

Madame Sylvie HUBAC, Présidente de la Réunion des musées nationaux - Grand Palais (Rmn-GP) et **Monsieur Vincent POUSSOU**, Directeur des Publics et du Numérique

La Réunion des musées nationaux - Grand Palais (Rmn-GP) est un établissement culturel public, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Madame Claire LECONTE, Professeure émérite de psychologie de l'éducation. Claire Leconte travaille, depuis plus de trente ans, sur l'aménagement des temps de l'enfant.

- **18 avril 2016**

Entretien téléphonique avec **Monsieur Patrice FONDIN**, Vice-président de la **FNASEPH**

Depuis 1996, la FNASEPH est une fédération d'associations nationales et de collectifs associatifs départementaux visant à faciliter le parcours scolaire, social et d'insertion professionnelle du jeune (enfant adolescent et jeune adulte) en situation de handicap et développer l'accompagnement de qualité en tous lieux et temps de vie.

Annexe 3 : Déplacements dans le cadre la mission

➤ *Déplacements en Gironde (Annexe 3.1)*

- **6 novembre 2015** : Saint-Christophe-de-Double (Annexe 3.1.1)
- **30 novembre 2015** : Communauté de communes de l'Estuaire (Annexe 3.1.2)
- **4 décembre 2015** : Créon (Annexe 3.1.3)
- **11 décembre 2015** : Saint-André-de-Cubzac (Annexe 3.1.4)
- **14 décembre 2015** : Nérigean (Annexe 3.1.5)
- **18 décembre 2015** : Izon (Annexe 3.1.6)
- **18 janvier 2016** : Flaujaques (Annexe 3.1.7)
- **22 janvier 2016** : Carcans (Annexe 3.1.8)
- **5 février 2016** : Noaillan (Annexe 3.1.9)
- **8 février 2016** : Pujols (Annexe 3.1.10)
- **12 février 2016** : Lugos (Annexe 3.1.11)
- **1^{er} avril 2016** : Déplacement à Cap Sciences Centre de Culture Scientifique, Technique & Industrielle de Bordeaux (Annexe 3.1.12)

➤ *17 décembre 2015 : Puy-de-Dôme (Annexe 3.2)*

➤ *11 janvier 2016 : Nord (Annexe 3.3)*

➤ *21 janvier 2016 : Creuse (Annexe 3.4)*

➤ *1^{er} février 2016 : Landes (Annexe 3.5)*

➤ *19 février 2016 : Ariège (Annexe 3.6)*

➤ *29 février 2016 : Seine-Maritime (Annexe 3.7)*

➤ *4 mars 2016 : Loir-et-Cher (Annexe 3.8)*

➤ *11 mars 2016 : Somme (Annexe 3.9)*

➤ *14 mars 2016 : Val d'Oise (Annexe 3.10)*

➤ *15 mars 2016 : Pas-de-Calais (Annexe 3.11)*

➤ *21 mars 2016 : Drôme (Annexe 3.12)*

Annexe 3-1 : Gironde

Annexe 3.1.1 : Saint-Christophe-de-Double

6 novembre 2015

Programme du déplacement

- **11h00** : Table-ronde avec les maires du canton de Guîtres

*En présence notamment de **M. Georges DELABROY**, Maire de la commune de Saint-Christophe-de-Double et Vice-président de la Communauté d'agglomération du libournais, **Mme Michelle LACOSTE**, Conseillère départementale de la Gironde, **M. Thierry BERTHOU**, Inspecteur de l'Education nationale et des élus des communes du canton de Guîtres.*

- **16h00** : Observation des TAP à l'école Rosa Bonheur (Samba, Théâtre, Poney...)

Annexe 3.1.2 : Communauté de communes de l'Estuaire

30 novembre 2015

Programme du déplacement

- **11h00** : Réunion avec les élus du territoire et le Député-Président de la communauté de communes, **M. Philippe PLISSON**.
- **14h00** : Réunion de bilan avec les techniciens en charge du périscolaire
- **15h30** : Ecole d'Eyrans - phase d'observation : ateliers jardin, alimentation et danse.

La sénatrice en mission à l'école d'Eyrans

CDC DE L'ESTUAIRE L'élue girondine Françoise Cartron a été nommée parlementaire en mission sur les rythmes scolaires. Elle est chargée de dresser un rapport sur cette réforme

Les enfants de l'école d'Eyrans ont eu droit lundi à la visite de la sénatrice socialiste de Gironde Françoise Cartron. Nommée au mois d'octobre à la demande du Premier ministre Manuel Valls « parlementaire en mission sur les rythmes scolaires », elle est chargée de dresser un rapport sur cette réforme mise en œuvre depuis deux ans sur la Communauté de communes de l'Estuaire et depuis un an partout en France.

Un sujet que l'élue girondine connaît bien. En 2013, elle a été rapporteur du projet de loi Peillon sur la refondation de l'école qui avait institué les rythmes scolaires, puis, en 2014, elle a été rapporteur de la mission commune d'information du Sénat sur les rythmes scolaires.

La sénatrice visite les écoles, essentiellement rurales pour faire un bilan, une évaluation de cette mesure. Lundi, elle a assisté à trois animations proposées aux différentes classes d'âge à l'école d'Eyrans.



Françoise Cartron et Philippe Plisson, lundi, lors des temps d'activités périscolaires à l'école d'Eyrans. PHOTO PHILIPPE RUCELLE

Musée du Quai Branly

Un atelier chorégraphie de « sound painting » avec Maya Lafitte, un atelier diététique qui incite à la « préparation d'un goûter idéal » animé par Camille Degert, et un atelier animé par Mireille Lapouge, « le voyage de Pinocchio ». Mis en place en coopération avec le musée du Quai Branly à Paris, les temps d'activités périscolaire font voyager musicalement les enfants depuis Eyrans jusqu'au Congo

grâce à des instruments africains. Atelier énergie et habitat, approche de l'art, théâtre, danse, judo, basket, etc... d'autres activités sont proposées aux 101 enfants, sur les 1 246 scolarisés sur les écoles du territoire de la CCE, auxquelles il faut ajouter celles de Saint-Androny et Mazion.

« Un enjeu majeur »

« Les enfants pratiquent des activités auxquelles ils n'avaient pas ac-

cès avant, le choix de la qualité a été fait pour ces temps d'activités péri éducatives (TAP), avec du personnel formé et compétent, un transfert de charges des communes vers l'intercommunalité », explique Philippe Plisson, le président de la CCE.

« Les enseignants nous disent avoir gagné en confort de travail avec des enfants plus à l'écoute sur les matières enseignées le matin », relate Lydia Héraud, élue chargée

de l'enfance et de la jeunesse à la CCE. Dans l'idéal, les ateliers devraient être en concordance avec le projet éducatif de l'école. La sénatrice, qui a rappelé que « l'éducation est un enjeu majeur dans notre société », demandera dans son rapport qu'une partie des trois heures par semaine laissée aux enseignants pour se concerter soit consacrée à cette concordance.

Philippe Rucelle

Annexe 3.1.3 : Créon

4 décembre 2015

Programme du déplacement

- **11h00** : Table-ronde avec le Maire et les conseillers municipaux de la commune

En présence des conseillers municipaux et de :

M. Pierre GACHET, Maire de la commune de Créon

M. Jean-Marie DARMIAN, Vice-président du Conseil départemental de la Gironde

M. Patrick FAGGIANI, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires

- **13h30** : Observation des ateliers TAP : atelier clarinette, jardinage, découverte des animaux marins et création de maquettes.
- **15h00** : Réunion bilan avec élus et techniciens de la commune



Annexe 3.1.4 : Saint-André-de-Cubzac

11 décembre 2015

Programme du déplacement

- **11h00** : Table-ronde avec les élus des communes du Cubzaguais

Personnes présentes :

Mme Célia MONSEIGNE, Maire de Saint-André-de-Cubzac et Conseillère Départementale, **M. Alain DUMAS**, Maire de Saint-Gervais et Président de la Communauté de Communes du Cubzaguais, **Mme Christiane BOURSEAU**, Maire de Virsac, **Mme Laurence PEROU**, Adjointe au Maire à l'éducation à Saint-André-de-Cubzac, **M. Alain TABONE**, Maire de Cubzac-les-Ponts, **M. Sylvain GUINAUDIE**, Maire d'Aubie-et-Espessas, **M. Jean-Paul BRUN**, Maire de Saint-Antoine,

- **14h00** : Réunion à la Mairie de Saint-André-de-Cubzac avec les élus et techniciens en charge des activités périscolaires
- **15h30** : Observation des activités mises en place à l'Ecole Primaire Pierre Dufour

Annexe 3.1.5 : Nérigean

14 décembre 2015

Programme du déplacement

- **11h00** : Réunion avec les élus de la commune
- **14h00** : Réunion avec les techniciens de la commune en charge du périscolaire
- **15h30** : Observation des TAP : Patrimoine, Loisirs créatifs et Récup'arts

*En présence notamment de **M. Jean-Luc LAMAISSON**, Maire de la commune de Nérigean.*

Annexe 3.1.6 : Izon

18 décembre 2015

Programme du déplacement

- **11h00** : Réunion avec les élus et les techniciens de la commune
- **13h30** : Observation des TAP

*En présence de **Mme Anne-Marie ROUX**, Maire de la commune d'Izon, **M. Frédéric MALVILLE**, Adjoint au Maire délégué à la coordination des politiques éducatives et des affaires scolaires.*



Annexe 3.1.7 : Flaujagues et Mouliets-et-Villemartin

18 janvier 2016

I- Programme du déplacement

- **14h00** : Réunion d'échange avec les élus et techniciens du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Flaujagues – Mouliets-et-Villemartin.
- **15h30** : Observation des TAP

*En présence notamment de **M. Guy DUBORIE**, Maire de Flaujagues et **M. Jean-Claude DELGUEL**, Maire de Mouliets-et-Villemartin.*



Annexe 3.1.8 : Carcans

22 janvier 2016

Programme du déplacement

- **11h30** : Réunion avec les élus de la commune et techniciens en charge du périscolaire.
- **13h30** : Observation des TAP

*En présence notamment de **Mme Eloïse CHARLOT**, 1^{ère} Adjointe au Maire de Carcans.*



Annexe 3.1.9 : Noaillan

5 février 2016

Programme du déplacement

- **11h30** : Réunion avec les élus de la commune

*En présence notamment de **Mme Laurence HARRIBEY**, Maire de Noaillan et **M. Jean-Pierre AUROUX**, 1er Adjoint au Maire.*

- **14h00** : Réunion avec les techniciens en charge des TAP

Mme Jocelyne FARJON, Déléguée ressources humaines, M. Sébastien MONCOURT, Coordonnateur des services et Mme Catherine BESSE, Directrice TAP à l'école

15h15 : Observation des TAP à l'école maternelle et élémentaire : Découverte du Yoga, Arts plastiques, théâtre, atelier scientifique, espagnol et musique.

- **16h30** : Réunion d'échange avec les maires du canton du Sud-Gironde

*En présence notamment de **Mme Laurence HARRIBEY**, Maire de Noaillan, **M. François COUX**, Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde et **M. Christophe DEMILLY**, Directeur de la CAF de la Gironde.*



Reportage Public Sénat : « Rythmes scolaires à Noaillan »

<http://www.dailymotion.com/video/x3rq6c0>

Annexe 3.1.10 : Pujols

8 février 2016

Programme du déplacement

- **14h30** : Echange avec les élus et techniciens en charge des activités périscolaires.
- **15h30** : Observation des TAP

*En présence notamment de **Mme Marie-Emilie SALLETTE**, Maire de Pujols.*

Annexe 3.1.11 : Lugos

12 février 2016

Programme du déplacement

- **11h00** : Echange avec les élus et techniciens en charge du périscolaire
- **14h00** : Observation des TAP, Théâtre, cirque, danse et percussion.

*En présence notamment de **Mme Emmanuelle TOSTAIN**, Maire de Lugos et **Mme Anne-Marie DUFAURE-MARTIN**, Maire-adjoint aux affaires scolaires.*



Annexe 3.1.12 : Déplacement à Cap Sciences Centre de Culture Scientifique, Technique & Industrielle de Bordeaux

1^{er} avril 2016

- **14h00** : Echange avec **Mme Valentine BALDACCHINO**, responsable des expositions itinérantes à Cap Sciences et **Mme Céline DOMENC**, Directrice médiation et conception.
- **15h30** : Observation des TAP – Ville de Bordeaux à Cap Sciences



Annexe 3-2 : Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand, Charbonnières-les-Vieilles)

17 décembre 2015

I. Programme du déplacement

- **08h00** : Rendez-vous avec **M. Olivier BIANCHI**, Maire de Clermont-Ferrand
- **09h00** : Rendez-vous avec **M. Jean-Yves GOUTTEBEL**, Président du Conseil Départemental, et **M. Olivier CHAMBON**, Vice-Président
- **10h00** : Rendez-vous avec **Mme Pierrette DAFFIX-RAY**, Présidente de l'Association des Maires (AMF63)
- **11h00** : Réunion au Rectorat d'Académie
- **12h15** : Déjeuner avec des élus de Manzat Communauté

En présence de : Messieurs le DASEN, l'Inspecteur de l'Education nationale et le Sous-Préfet

Recensement 2013

Manzat (1 346 hab.) – Les Ancizes-Comps (1 658 hab.) – Charbonnières-les-Vieilles (1 029 hab.) – Châteauneuf-les-Bains (290 hab.) – Loubeyrat (1 209 hab.) – Queuille (263 hab.) – St-Angel (402 hab.) – St-Georges-de-Mons (2 035 hab.) – Vitrac (337 hab.)

- **14h00** : visite des ateliers « TAP » à Charbonnières-les-Vieilles (1 029 hab.)

En présence de :

M. Jacques-Bernard MAGNER, Sénateur, Maire de Charbonnières-les-Vieilles

Mme Marie-Danièle CAMPION, Rectrice d'Académie

Mme Lydie ESTRU, Inspectrice de la circonscription de Riom Combrailles

Mme Marie-Pierre CHATARD, Adjointe et Vice-présidente en charge du secteur Enfance-Jeunesse à Manzat Communauté

M. Jonathan ROUZIER, Directeur de l'école

M. Julien VASSEUR, Coordonnateur des TAP pour Manzat Communauté

Mme Cécile MAJCHERCZYK, Coordonnatrice des TAP à Charbonnières-les-Vieilles



- **15h15** : Rendez-vous avec **M. Sébastien GOUTTEBEL**, Maire de Murol, Président de l'Association des Maires Ruraux (AMRF 63)

II- Revue de presse

❖ La Montagne, « Prendre la mesure des rythmes », 18 décembre 2015

LA MONTAGNE – Vendredi 18 décembre 2015

SCOLARITÉ ■ La sénatrice Françoise Cartron en visite dans le département

Prendre la mesure des rythmes

Tour de France, à commencer par celui des communes les plus rurales, pour la sénatrice de la Gironde, chargée d'évaluer les résultats de la réforme des rythmes scolaires.

Une fois n'est pas nécessairement coutume mais c'est par le Puy-de-Dôme que Françoise Cartron, sénatrice de la Gironde, mandatée par le Premier ministre pour faire un état des lieux sur la réforme des rythmes scolaires, a commencé son tour de France.

L'occasion, pour elle, d'évaluer les conditions d'application de ce changement de cadence, intervenu il y a deux ans dans le département. « Une visite nécessaire pour établir un bilan le plus précis des actions mises en œuvre, notamment en milieu rural, de leurs résultats effectifs et des problèmes qui resteraient encore à régler. »

C'est ainsi qu'après une visite de courtoisie au rectorat, la chargée de mission était appelée à se rendre compte sur le terrain (à Charbonnières-les-Vieilles) du fonctionnement et des axes choisis pour valoriser ces emplois



CHARGÉE DE MISSION. « L'éducation de nos enfants le vaut bien ». PHOTO FRANCK BOILEAU

du temps scolaire remanié.

« Aucune autre réforme n'a bénéficié d'un tel soutien »

« Force est de constater que si la mise en place a suscité, en son temps, bien des questions voire des levées de bouclier, l'usage témoigne de la valeur ajoutée, pour les enfants, de ces rythmes remaniés. Il dissipe notamment les craintes

exprimées de voir s'accroître les disparités entre zones urbaines et rurales. La qualité et la richesse des activités proposées n'ont en rien fait défaut, notamment dans ces dernières, tout au contraire ».

Et ce, souligne la sénatrice, grâce à l'implication forte des collectivités locales. Une analyse corroborée par Jacques-Bernard Magnier, sénateur-maire de la commune puydômoise et membre de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

« Les élèves trouvent là un complément plus vi-

vant à l'enseignement strictement scolaire, et les personnels un enrichissement à leur parcours professionnel propre à le valoriser », renchérit l'envoyée du ministre.

« Pour autant, il reste encore des choses à affiner, à commencer par une prise en charge à l'échelle communautaire. Alléger aussi les contraintes administratives afin que ces collectivités n'aient plus affaire qu'à un seul organisme de gestion du dispositif ».

Concernant d'éventuelles rallonges financières, Françoise Cartron n'entretient aucune illusion : « Aucune réforme voulue par un gouvernement n'a bénéficié d'un tel soutien ; près de 150 € alloués par enfant, toutes subventions confondues et, pour les communes, une contribution évaluée à 1 % de leur budget de fonctionnement. Un choix de société et un moindre effort pour l'éveil et l'éducation de nos enfants qui le valent amplement. »

Le bilan de santé établi par la sénatrice en tournée devra être remis le 15 avril sur le bureau du ministre pour des améliorations techniques effectives dès la rentrée 2016. ■

- ❖ www.lamontagne.fr
« **Françoise Cartron en mission sur les rythmes scolaires** »
Publié le 21.12.15, à 6h00

■ **CHARBONNIÈRES-LES-VIEILLES**

Françoise Cartron en mission sur les rythmes scolaires

Récemment missionnée par le Premier ministre, Françoise Cartron, sénatrice de Gironde, vice-présidente du Sénat, est venue dans le Puy-de-Dôme, à l'invitation de Jacques-Bernard Magner (*notre édition de vendredi*).

Après une réunion au rectorat avec Marie-Danièle Campion, recteur, la sénatrice a pris le chemin de Charbonnières-les-Vieilles. Elle a pu faire le tour des ateliers TAP (dans le cadre des rythmes scolaires) organisés pour Manzat Communauté par Julien Vasseur, et coordonnés pour la commune par Cécile Majcherczyk. ■



TAP. Françoise Cartron a assisté à un atelier de musique proposé à un petit groupe d'enfants.

- ❖ **Site de la commune de Charbonnières-les-Vieilles : www.charbonnieres-les-vieilles.fr**
« Visite de Françoise Cartron, Sénatrice en mission sur les rythmes scolaires »
Publié le 18.12.2015

« Récemment nommée parlementaire en mission par le Premier Ministre, Françoise Cartron, Sénatrice de Gironde, Vice-Présidente du Sénat, est venue dans le Puy-de-Dôme le jeudi 17 décembre à l'invitation de Jacques-Bernard Magner.

Accompagnés de Madame Campion, Recteur d'Académie, ils ont fait le tour des ateliers TAP organisés pour Manzat Communauté par Julien Vasseur et coordonnés pour la commune par Cécile Majcherczyk.

En présence de Lydie Estru, inspectrice de la circonscription de Riom Combrailles et Marie-Pierre Chatard, adjointe et vice-présidente en charge du secteur Enfance-Jeunesse à Manzat Co, ainsi que Jonathan Rouzier, directeur de l'école, ils ont pu assister au fonctionnement des diverses activités proposées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires : peinture, modelage, danse, musique, sports divers...autant d'ateliers pour sensibiliser et initier nos élèves à des pratiques culturelles variées. »

Annexe 3-3 : Nord (Orchies)

11 janvier 2016

I. Programme du déplacement

- **09h30 : Auditions à la Mairie**

Présentation du projet relatif aux rythmes scolaires

Diffusion du film de présentation des activités périscolaires à Orchies

Présentation du Bilan de l'activité NAP

Echanges avec les élus

En présence de :

M. Dominique BAILLY, Maire d'Orchies

M. Christophe CIELOSKI, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires et activités périscolaires

M. Guy DERACHE, 1^{er} Adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme

M. Ludovic ROHART, Adjoint aux finances

Mme Isabelle DEREGNAUCOURT Adjointe à la vie associative

M. Jacques LEMAIRE, Adjoint à la culture

M. Jean-Pierre GUENOT, Conseiller municipal délégué à l'accueil de loisirs sans hébergement et centres de vacances

Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des Services



- **11h45 : Déjeuner de travail**

En présence de :

M. Guy CHARLOT, Directeur académique des services de l'Education nationale

Mme Nathalie PICHARD, Inspectrice de circonscription

Mme Stéphanie LEMAGNENT, Directrice de l'école Roger Salengro

- **13h20 : Observation du déroulement NAP en petites sections**

Accueil et prise en charge particuliers des petites sections

Passage dans la cour avec les parents

Prise en charge des enfants par les ATSEM

Préparation des enfants à la sieste, dortoir

- **13h45 : Echanges « Petites sections »**

En présence de :

Mmes de MAERTELEIRE, VERMEULEN, LAURIDANT et GAGNERAUD,
Enseignantes

Mmes Cécile EVRARD et Mme Françoise BATTEUR, ATSEM

Mme Nathalie PICHARD, Inspectrice de circonscription

Mme Stéphanie LEMAGNENT, Directrice de l'école Roger Salengro

Mme Martine EVRARD, Coordinatrice NAP

- **14h30 : Echanges « Moyennes et Grandes Sections »**

En présence de :

Mmes DIDRY, DERUDDER et TOUQUET, Enseignantes

Mme Florence BATTEUR et Mme Karine DELANNOY, ATSEM



- **15h45 : Observation du déroulement NAP en Moyennes et Grandes sections**

Secours - Animateur : **M. Stéphane HENNO**



Recyclage du carton et du plastique - Animatrice : **Mme Karine DELANNOY**

Circomotricité - Animateur : **M. Jean-Luc NOËL** (enseignant)

Scrapbooking - Animatrices : **Mme Laetitia SEMET** et **Mme Catherine BRIENNE** (ATSEM)



L'hygiène - Animatrices : **Mme Sandrine DEVAUX** et **Mme Florence BATTEUR** (ATSEM)

- **16h45 : Auditions des animateurs et représentants de parents d'élèves**

En présence de :

Mme Marie-Christine DESTIENNE, Présidente de l'association L'Oiseau Lyre

Mme Martine GOORMACHTIGH, Présidente de l'association Avec et Pour le Mali

Mme Catherine MASSART, Animatrice NAP de l'association Avec et Pour le Mali

Mme Annie DUPUIS, Ancienne enseignante de l'école Roger Salengro et ancienne conseillère municipale

M. Jean-Luc NOËL, Enseignant – NAP *Circomotricité*

M. Alexandre GALUSZKA et **Mme Audrey BAYARD**, Représentantes de parents d'élèves



II- En bref

La commune d'Orchies a été précurseur dans la **mise en place des TAP - devenus NAP - dès l'année scolaire 2013-2014**

Nombre d'établissements d'enseignement concernés : 3

- école maternelle Roger Salengro (10 classes)
- école élémentaire Jules Ferry (10 classes dont une CLIS)
- école élémentaire Joliot Curie (9 classes)

Pour cette première année : **un taux de participation aux TAP de 75% aux 20 activités alors proposées.**

En deux ans, le dispositif a évolué :

- 2014-15 : 24 activités différentes avec un taux de participation de 89%
- 2015-16 : 35 activités différentes, donc 19 nouvelles

Deux plannings hebdomadaires différents sont prévus selon qu'il s'agisse des petites sections ou des moyennes et grandes sections.

- **Pour les petites sections, le temps dédié aux NAP est d'une heure, à partir de 13h30**, et correspond au moment de la sieste.
- **Pour les moyennes et grandes sections, le temps dédié aux NAP est de 45 minutes**, de 15h45 à 16h30 les lundis, mardi et jeudi, puis de 15h30 à 16h15 le vendredi.

III- Revue de presse

❖ La Voix du Nord, « Orchies : l'avenir des NAP en milieu rural par l'intercommunalité », 13 janvier 2016

14 **Douaisis**

LA VOIX DU NORD JEUDI 14 JANVIER 2016

« L'avenir des NAP en milieu rural passe par l'intercommunalité »

Chargée d'établir un bilan des initiatives prises par les élus locaux pour organiser les Nouvelles activités périscolaires (NAP) dans leurs communes – depuis l'entrée en vigueur de la réforme en 2013 et 2014 –, la vice-présidente du Sénat, Françoise Carton, a fait escale à Orchies, lundi. Nous l'avons rencontrée.

PROPOS RECUEILLIS PAR ARNAUD DÉTHÉ
douai@lavoixdunord.fr

ORCHIES.

Pour quelle raison êtes-vous venue à Orchies ce lundi ?

« J'ai été missionnée fin octobre par le Premier Ministre pour réaliser un diagnostic des nouvelles activités périscolaires en vigueur dans les zones rurales, et les petites communes. Qu'elles fonctionnent bien, ou moins bien d'ailleurs. Il s'agit de voir comment le scolaire et le périscolaire s'articulent pour améliorer les

“ Je peux déjà dire que l'Etat va garantir le financement de ces activités périscolaires jusqu'en 2017. ”

FRANÇOISE CARTON

choses. J'ai quatre mois pour visiter quinze départements, dont Mayotte, et rendre ce rapport. »
Pourquoi avoir choisi Orchies ?
« La ville cadre bien avec la taille des communes que j'ai ciblées. Je suis venue à la maternelle Roger-Salengro par l'entremise de Dominique Bailly. J'interviens généralement à la demande de mes collègues sénateurs. »
Comment réalisez-vous cet audit ? Et quel est son objectif final ?
« L'objectif, c'est de recenser ce qui fonctionne pour proposer des idées aux maires qui ont encore du mal à mettre en place les NAP, notamment en milieu rural. Mais aussi, naturellement, d'améliorer l'existant. Je rencontre d'abord les élus qui m'exposent leur



Pour son unique visite dans la région, la vice-présidente du Sénat Françoise Carton (foulard rose) a évalué lundi le fonctionnement des NAP à la maternelle Salengro.

mode de fonctionnement. Puis les représentants de l'Éducation nationale, les enseignants et les parents d'élèves. »
Un premier bilan de ces visites ?
« Quelques orientations se dessinent. Je pense par exemple qu'il faut revoir le contenu du BAF, et améliorer la formation des animateurs. Plus de cohérence entre les activités périscolaires et le projet d'école également. La collaboration entre les municipalités et l'Éducation nationale est d'ailleurs l'une des clés de la réussite. L'implication et la richesse du milieu associatif aussi, comme c'est le cas ici à Orchies. Je pense surtout que le devenir des NAP en milieu rural (ou se-

mi-rural, ndr) passe par l'intercommunalité. Ce sera préconisé dans mon rapport. En mutualisant les moyens matériels et humains, on a une solution à proposer aux élus qui disent manquer d'équipements et d'animateurs qualifiés. »
Ces manques ont pourtant souvent été avancés par des élus isolés et désemparés... A tort donc ?
« Je pense que la réussite des NAP est d'abord une question de volonté et de motivation. Plus que de moyens. Même si je peux déjà dire que l'État va garantir le financement de ces activités périscolaires jusqu'en 2017. On peut tout à fait ouvrir l'enfant aux richesses de son environnement

immédiat avec des choses simples : expliquer la nature autour de soi, ce qu'est un monument aux morts pour parler des conflits, comme je l'ai vu faire dans un village de Gironde de 800 habitants. Se pencher sur l'hygiène alimentaire, le tri des déchets ou les accidents domestiques. Apprendre aux enfants trop souvent accaparés chez eux par les écrans à échanger avec d'autres en participant à un jeu de société. L'idée, c'est d'être dans la socialisation, l'éveil, le lien, l'apprentissage du libre arbitre. »
Ça n'est pas tout à fait le type d'activité qui avait été décrit au départ par les porteurs de la réforme, si ?

« Il n'a jamais été question de dire que tous les élèves joueraient du violon pendant les NAP ou feraient de la danse ou du théâtre. Ces activités ont d'abord été pensées pour les enfants les plus en difficulté, ceux qui n'héritent pas des codes de parents qui vont au musée, lisent la presse, et voyagent... Contrairement à ce que j'entends, j'affirme que les NAP ne créent pas des inégalités entre les élèves. Elles les révèlent. Aux parents à mettre la pression sur leurs élus pour que des activités enrichissantes soient mises en place pour leurs enfants et que ces "écarts de traitement", s'ils existent, soient comblés. Aux citoyens, aussi, de s'en saisir. » ■

Fatigue et autres sujets de préoccupations

Nous avons profité de la venue de Françoise Carton pour lui soumettre plusieurs sujets de préoccupations souvent évoqués jusqu'ici par les familles et les élus.
« Des élèves plus fatigués qu'avant. »
L'élue estime qu'il est difficile d'affirmer que les élèves sont plus fatigués depuis l'introduction d'une neuvième demi-journée de classe.
« Il faut connaître précisément le contexte familial de chaque enfant pour répondre à cela sans généraliser : à quelle heure se couchent-ils ? Comment dorment-ils ? S'endorment-ils de suite ou passent-ils du temps sur une tablette dans leur

lit ? Le pédopsychiatre Marcel Rufo que j'ai rencontré pour mon rapport assure que la majorité des parents qu'ils côtoient parlent plus d'enfants fatigués que fatigués. La demi-journée de classe supplémentaire – le mercredi matin dans la majorité des cas – a au contraire davantage structuré la semaine des enfants. » L'élue précise qu'une enquête va néanmoins être menée sur ce sujet précis par l'Éducation nationale.
« Des jours et semaines à rallonge. »
« Les NAP n'imposent pas un rallongement des journées aux élèves, martèle l'élue. Ceux qui fréquentaient la garderie matin et soir le fai-

saient déjà auparavant. C'est le temps social des parents qui travaillent qui fait que les journées sont longues, pas les NAP. »
« Un coup dur pour les finances communales. »
« Les communes que j'ai sondées consacrent en moyenne 1 % de leur budget de fonctionnement au financement des NAP. Dire que ça plombe le budget n'est pas raisonnable... »
« Plutôt le mercredi que le samedi. »
Et inversement.
La sénatrice reconnaît que la liberté laissée aux collectivités de choisir entre le mercredi et le samedi matin a été source de tensions

avec les familles.
« À l'époque, c'est l'association des maires de France qui a demandé au ministre Peillon de laisser cette liberté de choix aux communes. Il a fini par accéder à leur demande. »
« Les NAP ne sont pas pertinentes à la maternelle. »
C'est l'une des questions qui restent en suspens admet F. Carton. Les NAP sont-elles adaptées au rythme des tout-petits ? « À l'école Salengro d'Orchies, les enseignants ont trouvé la solution pour respecter le rythme biologique des enfants : le temps des NAP est consacré à la sieste. » ■

60 000

C'est la somme, en euros, que consacre la commune d'Orchies à l'organisation de ses NAP (sur un budget global de fonctionnement de 8 M€).

153

C'est en euros ce que la ville d'Orchies perçoit par élève pour financer ses activités périscolaires (90€ de l'État + 40€ de dotation rurale + 53€ de la CAF).

75

Le pourcentage d'élèves participant aux NAP à l'école maternelle Salengro d'après un questionnaire réalisé en 2014.

« La collaboration entre les municipalités et l'Éducation nationale est d'ailleurs l'une des clés de la réussite. »

« Apprendre aux enfants trop souvent accaparés chez eux par les écrans à échanger avec d'autres en participant à un jeu de société. L'idée, c'est d'être dans la socialisation, l'éveil, le lien. »

❖ **L'observateur du Douaisis, « Activités périscolaires : la ville citée comme exemple », 13 janvier 2016**

Activités périscolaires : la ville citée comme exemple

Le lundi 11 janvier, la sénatrice Françoise Cartron, en mission ministérielle, est venue voir comment se déroulaient les nouvelles activités périscolaires. Bilan : Orchies pourrait servir d'exemple national.

La journée avait dû être longue et pourtant Françoise Cartron affichait un large sourire lundi 11 janvier vers 18h. La sénatrice est venue « sur le terrain » passer la journée dans la capitale de la chicorée pour découvrir comment s'y déroulent les Nouvelles activités périscolaires (Nap). Une mission confiée par le Premier ministre en personne, Manuel Valls, et dont le but est d'améliorer cette réforme au travers des initiatives locales prises par les élus. Et autant le dire tout de suite : Orchies pourrait devenir un exemple à suivre en ce qui concerne les Nap chez les très jeunes enfants.

« Une question restait en suspens : comment les Nap peuvent s'inscrire à l'école maternelle ? » s'interroge Françoise Cartron. En venant ici, on a trouvé une réponse intelligente. » La sénatrice qui doit parcourir une quinzaine de départements pour réaliser sa mission a été séduite par le projet éducatif de l'école Roger Salengro. Dans l'établissement, les Nap pour les enfants de 2 à 4 ans se font sous forme de sieste de 13h30 à 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Si les enfants ne sont pas réveillés à 14h15, la sieste se poursuit sur le temps de classe jusqu'au réveil. Les autres retournent « en cours clas-



La sénatrice a rendu visite aux élèves de l'école R. Salengro.

siques". « Notre but est d'améliorer la qualité du sommeil de l'enfant, assure la directrice de l'école Roger Salengro. Les Nap sont sous forme de sieste pour permettre à tous les enfants de suivre leur propre rythme. »

35 activités différentes

Un mode de fonctionnement que la sénatrice compte bien mettre en évidence dans son rapport et qu'elle espère voir appliquer au niveau national. « Cela doit être la seule école maternelle du Département, peut-être même au niveau national où il y a deux types de pro-

jets, précise le maire Dominique Bailly, un pour les tout-petits et un pour les moyens et grands. » Car pendant que certains sont à la sieste, les plus âgés ont le choix entre 35 activités différentes comme du théâtre, du scrapbooking, du recyclage... Bref, à Orchies, les Nap rencontrent un vrai succès et ce sûrement grâce à la grande collaboration entre les élus, les écoles et les différents animateurs. Encore un bon point pour la ville qui a séduit tout particulièrement la sénatrice en visite. ■ **R.S.**

Eclairage

Une sénatrice en mission en France

Depuis deux mois, Françoise Cartron est partie en mission à travers la France. Une mission qui consiste à aller sur le terrain, dans les petites villes et les zones rurales, pour analyser comment les Nouvelles activités périscolaires ont été mises en place « dans la réalité », vérifier la qualité des prestations et le coût de ces activités. Un travail d'analyse qui permettra de trouver des solutions pour répondre aux problèmes rencontrés par certains élus dans l'application de cette réforme, et comment l'Etat peut renforcer son accompagnement. Pour cela, la sénatrice parcourt 15 départements jusqu'en fin mars et devra rendre un rapport courant avril avec des pistes pour améliorer la réforme.

Des emplois sécurisés

Parmi les premiers bilans que François Cartron a pu tirer de ses voyages : les Nap permettent de créer de l'emploi ou de l'améliorer. « A Orchies, ce sont 15 employés municipaux qui sont passés en CDI grâce aux Nap, se réjouit le maire Dominique Bailly. On

peut y ajouter une dizaine d'emplois sécurisés ou améliorés dans le tissu associatif. » « Dans les communes rurales, beaucoup de personnels comme les Atsem se sentent plus valorisés grâce aux Nap, renchérit la sénatrice, et ça, ce n'est pas rien. »

1% du budget de fonctionnement

Autre conclusion déjà avancée : le coût pratiquement identique dans les grandes et petites communes, soit 1% du budget de fonctionnement de la ville. « Est-ce une dépense intolérable pour les enfants ? », s'interroge Françoise Cartron. Pas du tout selon le maire d'Orchies, qui fier de le rappeler, dépense 60 000 euros pour des Nap gratuites sur un budget de fonctionnement de 8 millions d'euros, soit 0,75% du budget. Et la sénatrice a déjà un début de réponse pour aider les maires des petites communes qui auraient des difficultés à trouver des activités. « Les Nap ce n'est pas forcément faire des activités extraordinaires comme du violon, du théâtre. Le but est

que les enfants s'ouvrent à de nouvelles activités qu'ils n'auraient peut-être pas eu la chance de faire. » C'est-à-dire qu'elle incite les communes rurales à proposer des ateliers sur la découverte de la nature, mais aussi du patrimoine local. « Les élus n'ont pas "rien" sur leur territoire. En Gironde, une commune de 800 habitants a un centre équestre. Le maire y est allé et maintenant, il y a une activité poney. C'est une question de volonté des élus, il faut qu'ils regardent la richesse de leur territoire. » Au final, pour la sénatrice, revenir sur la réforme des Nap est actuellement impossible. « C'est un projet tellement ancré avec des conséquences sur l'emploi, la réussite scolaire, que ça serait terrible de retourner en arrière. Et ce projet peut encore s'améliorer, être modifié. On parle d'humain, il faut une écoute permanente. Le but des Nap est de réancrer l'enfant dans la richesse de son territoire. » ■

« Comment les NAP peuvent s'inscrire à l'école maternelle ? Ici, nous avons trouvé une réponse intelligente ! »

« Le but est que les enfants s'ouvrent à de nouvelles activités qu'ils n'auraient pas eu la chance de faire. »

Annexe 3-4 : Creuse (Guéret, St Vaury)

21 janvier 2016

I- Programme du déplacement

- **9h30** : Rencontre avec **Mme Maryse PASQUET**, Secrétaire générale académique des services de l'Éducation nationale et **M. Bernard ANDRIEU**, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations



- **10h00** : Rencontre avec des représentants de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC 23)

En présence de :

M. Jean-Claude TRUNDE, Maire du Moutier d'Ahun (167 hab.)
M. Jean-François MUGUAY, Maire de La Souterraine (5 627 hab.)
M. Jean-Pierre JOUHAUD, Maire de Bourgneuf (2 988 hab.)
M. Alex AUCOUTURIER, Maire de St-Yrieix-les-Bois (299 hab.)
M. Nicolas SIMONET, Conseiller départemental, Maire de Nouhant (322 hab.)
M. Thierry GAILLARD, Conseiller départemental, Maire de Sardent (798 hab.)
Mme Pierrette LEGROS, Maire de St-Avit-de-Tardes (187 hab.)
M. Vincent TURPINAT, Maire de Jarnages (516 hab.)



- **11h30 : Rencontre avec des élus de la Mairie de Guéret (14 095 hab.)**

En présence de :

M. Thierry BOURGUIGNON, 1^{er} Adjoint

Mme Danièle VNZANT, Adjointe en charge de la Politique de la Ville, des familles, de la réussite éducative et du Projet éducatif territorial

Mme Delphine BONNIN, Adjointe en charge de l'Education et de la Jeunesse

- **12h30 : Déjeuner de travail à l'invitation de Monsieur Philippe Chopin, Préfet de la Creuse**

En présence de :

M. Jean-Jacques LOZACH, Sénateur

M. Eric JEANSANNETAS, Sénateur

Mme Maryse PASQUET, Secrétaire générale académique des services de l'Éducation nationale **M. Bernard ANDRIEU**, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

Mme Armelle MARTIN, Conseillère départementale, Maire-Adjointe de St-Vaury

Mme Françoise SIMON, Maire d'Auzances (1382 hab.)

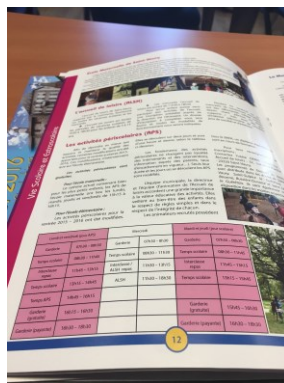
M. Philippe CHAVANT, Maire de Bonnat (1 305 hab.)

M. Jean-Claude TRUNDE, Maire du Moutier-d'Aun représentatif l'association des maires et adjoints de la Creuse

M. Alain FAVIERE, Maire d'Anzême (560 hab.)

M. Alain CLEDIERE, Maire de Saint-Laurent (674 hab.)

- **14h00 : Mairie de St-Vaury (1 799 hab.) : accueil par les membres du bureau municipal**



- **14h30 : rencontre avec Mme Yvette DENIS, Directrice Service Enfance Jeunesse et M. Frédéric GIRAUD, Directeur général des services**
- **15h15 : Déplacement à l'école maternelle – Observation NAP**



- **16h00 : Rencontre avec des représentants de parents d'élèves**



- **16h15 : Rencontre avec des enseignants**

Pour le primaire :

CHAZAL, Valérie RIBAUT et Christine MARTIN et M. Jacques MARTIN

Pour la maternelle :

Mmes Corinne AMEAUME, Sophie MAISINNEUVE et Christine THIEBOT



- **18h00 : Conférence de presse**

❖ L'Echo, « Un portrait (rapporté) presque parfait », 23 janvier 2016

CREUSE

Jeudi, Françoise Cartron était en mission sénatoriale en Creuse pour évaluer les premiers effets de la réforme des rythmes scolaires en milieu rural. Pour la vice-présidente du Sénat, tout va bien ou presque.

Rythmes scolaires : un portrait (rapporté) presque parfait

« On entendait beaucoup dire sur la réforme des rythmes scolaires : sur l'urbain, ça se passe bien mais en milieu rural, il y a beaucoup plus de difficultés », se remémore Françoise Cartron, vice-présidente du Sénat. Manuel Valls, premier ministre, a tenu à vérifier. Il a missionné Françoise Cartron, rapporteur du projet de loi de refondation de l'école, pour qu'elle aille voir dans les milieux ruraux comment la réforme des rythmes scolaires était mise en place, comment elle était ressentie. Après un mois et demi de passage dans une vingtaine d'écoles du Nord, du Puy-de-Dôme ou encore de la Gironde, la vice-présidente du Sénat était invitée par Eric Jeansannettes et Jean-Jacques Lozach, sénateurs, à faire un petit état des lieux en Creuse. A chaque passage, un même protocole : une rencontre avec l'administration, l'Education Nationale, des associations, des élus, des parents d'élèves, des enseignants puis une visite d'école. A chaque passage, un même constat également : tout va pour le mieux ou presque.

La réforme, dans le premier degré, porte sur deux grands axes : le réaménagement des temps d'apprentissage avec moins d'heures sur la journée mais l'ajout du mercredi matin en contrepartie. Et la mise en place d'ateliers péri-scolaires. Au moment de présenter le projet, puis de l'expérimenter et même de le généraliser, plusieurs problèmes étaient posés par les contestataires : fatigue des enfants, inégalités d'accès aux activités selon les secteurs, difficultés pour certaines communes ou intercommunalités de financer les ateliers, problèmes de moyens humains... Françoise Cartron tord le cou à ces arguments. Et prend notamment l'exemple de son passage à Saint-Vaury.

« L'offre d'ateliers dans cette commune n'a rien à envier à ce qui se fait à Bordeaux ou à Paris ». En Creuse, certains secteurs ne bénéficient pas de la même richesse associative et/ou financière. Selon elle, « tout dépend des ambitions et de la volonté des élus ». Elle évoque pour les communes ou intercommunalités en difficultés, des solutions. Elle entend compenser l'absence d'associations en jetant la carte « valorisation du personnel » : « Certains personnels communaux peuvent devenir animateurs. Il y a possibilité de mise en place de formation. Ces derniers seraient alors valorisés ». Pour enrichir le menu des offres d'activités, elle évoque des « maillages pédagogiques » mises à disposition par des pôles culturels pour permettre la pratique d'activités sur des territoires éloignés de celles-ci. La vice-présidente du Sénat pense aussi à la création d'emplois, notamment pour les jeunes. Là encore, les ateliers périscolaires impliquent des compétences spécifiques dont il faut tenir compte répète-t-elle : « Il faut travailler la formation, la qualification, les diplômes, le contenu ». Quant au problème de financement, elle rappelle que l'Etat et la CAF proposent des aides, notamment pour mettre en œuvre les ateliers (*). Elle invite tous les maires qui seraient en difficultés à faire valoir leurs droits à ces aides. Certains ne le font pas : ils estiment la charge administrative trop lourde. Ce que concède la vice-présidente du Sénat : « Les dossiers à remplir sont encore trop complexes, trop redondants. On va regarder à simplifier pour ne pas décourager ». Même avec les aides, des maires jugent le coût trop important. Une idée balayée par Françoise Cartron : « Je ne crois pas à ce manque de ressources. C'est de la mauvaise volonté. Partout où je suis passé, j'ai regardé l'impact de la réforme sur les dépenses de fonctionnement. Pour tous, on observe un surcoût qui va de 0,5 à 1,5%. Est-ce que ça ne vaut pas la peine d'augmenter les dépenses de 1% si ça peut régler les problèmes d'inégalités notamment ? », pose-t-elle. Là où les opposants considéraient que la réforme creuse le fossé dans l'accès aux activités, la vice-présidente du Sénat souligne que cette réforme « révèle les inégalités et les comble ».

La différence de qualité des propositions selon les milieux et les moyens est mis en exergue par certains. Pour la vice-présidente du Sénat, « il n'y a pas de hiérarchie ». Toutes les activités ont leur place et se valent. Ainsi, la relaxation, les jeux de société, l'écoute de musique, la lecture de conte sont placés au même rang que la danse orientale ou un atelier jazz. « L'important, c'est que l'enfant découvre de nouvelles choses, crée un lien avec les autres, pour lui donner le goût, l'envie. C'est ça la réforme des rythmes scolaires », défend-elle.

La réforme des rythmes scolaires, ce n'est pas uniquement les activités péri-scolaires. C'est aussi un temps d'apprentissage modifié. Des enseignants, parents notamment considèrent que les enfants sont plus fatigués avec ce nouveau rythme. « Ce n'est pas ce que me rapporte le corps enseignant », rétorque la vice-présidente du Sénat qui va plus loin : « Dans une académie, les professeurs m'ont même dit que les élèves parvenaient mieux à appréhender les fondamentaux et étaient en avance sur le programme ». Pour Françoise Cartron, il n'y a pas de raison de parler de fatigue, « faute d'études sur le sujet ». Elle évoque alors un simple « sentiment ». Faute d'études sur le sujet, le portrait rapporté par la sénatrice ressemble lui aussi à un sentiment. Mais pour Jean-Jacques Lozach, celui des partisans est bien plus partagé : « Le sentiment général, c'est que les difficultés depuis le lancement ont été surmontées. Maintenant, on attend la consolidation, la confirmation ». Celles-ci pourraient arriver d'ici trois à quatre ans selon Françoise Cartron. En attendant, le chantier reste ouvert et des progrès sont à réaliser. Articulation entre temps scolaire et périscolaire, connaissance, relation entre chaque acteur : enseignants, animateur, élus, parents... sont encore à travailler.

(*) L'Etat accompagne 50 euros pour tous les enfants, 40 euros au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) cède et la CAF donne aussi 13 euros par enfant. Cela porte à 143 euros l'aide qui peut être attribuée par enfant.

Françoise Cartron, entourée des sénateurs creusois.



L'ECHO DE LA CREUSE - 5 - Samedi 23 janvier

« Voir dans les milieux ruraux comment la réforme des rythmes scolaires était mise en place, comment elle était ressentie. »

❖ La Montagne, « Les ruraux dans le bon tempo », 25 janvier 2016

CREUSE ■ Françoise Cartron évalue la réforme des rythmes scolaires

Les ruraux sont dans le bon tempo

Vice-présidente du Sénat, Françoise Cartron, a été missionnée en octobre par le premier ministre Manuel Valls pour observer l'application de la réforme des rythmes scolaires en milieu rural.

Jeudi, escortée par ses deux collègues creusois, les sénateurs Jean-Jacques Lozach et Éric Jeansannetas, la sénatrice a rencontré des enseignants et des maires de la Creuse, avant de rendre visite à un « bon élève » : la commune de Saint-Vaury, à 10 kilomètres de Guéret, qui fut parmi les premières collectivités à lever le doigt à l'annonce de la réforme. Avec ses deux mille habitants, son service jeunesse et sa vigueur associative, la ville de Philippe Bayol a mis une volonté politique et des moyens dans l'offre d'activités péri-éducatives. Cette commune n'est peut-être toutefois pas la plus représentative de la ruralité creusoise.

Françoise Cartron fut la rapporteure du projet de loi Peillon sur la refondation de l'école, qui avait institué les rythmes scolaires.



MISSION. Françoise Cartron, sénatrice de la Gironde. M. DELPY

Ses visites dans les départements ruraux confortent son approche volontariste : « Le milieu rural est étonnant de richesse et de vitalité. D'aucuns prétendent que cette réforme crée des inégalités entre territoires, c'est faux. Elle révèle surtout des inégalités préexistantes. Les communes qui avaient déjà un centre de loisirs ou un contrat éducatif local n'ont pas eu à tout construire. Cela leur a coûté moins cher. La réforme stimule et permet

de combler ces inégalités. »

Une évaluation sur la durée

Françoise Cartron veut « décomplexer les ruraux » : « Il n'y a pas de hiérarchie entre les activités. De la cuisine, du jardinage, des jeux de société, c'est bien ! L'essentiel est d'éveiller des sensibilités dès le plus jeune âge. » Pour la sénatrice, nulle part, cet « éveil éducatif » se limite à une séquence

de garderie améliorée : « les enfants ont aussi besoin de se relaxer, de rêver, d'écouter de la musique ». Et, à défaut d'animateurs professionnels, « la mobilisation de personnels municipaux non spécialisés est une bonne chose. Ils sont valorisés et il faut les former. »

A l'objection selon laquelle les nouveaux rythmes fatigueraient les enfants, Françoise Cartron, rétorque : « j'aimerais savoir combien de temps ces enfants fatigués passent devant les écrans... » Pour Jean-Jacques Lozach : « les difficultés de la période de lancement ont été surmontées », tandis qu'Éric Jeansannetas se félicite d'une offre péri-éducative « 100 % gratuite en Creuse ».

Si le tableau n'est pas idyllique, c'est que « les enseignants, les animateurs, les élus et les parents n'ont pas l'habitude de construire un projet éducatif ensemble », observe Françoise Cartron. Pour elle, c'est certain, les bienfaits de la réforme s'apprécieront sur la durée. ■

Julien Rapegno

« Le milieu rural est étonnant de richesse et de vitalité. D'aucuns prétendent que cette réforme crée des inégalités entre territoires, c'est faux. Elle révèle surtout des inégalités préexistantes. »

Annexe 3-5 : Landes (Morcenx, Rion-des-Landes)

1^{er} février 2016

I- Programme du déplacement

- **10h00 : Rencontre avec des membres du groupe d'appui départemental (GAD)**

En présence de :

M. Jean-Claude DEYRES, Maire de Morcenx, Président de la Communauté de communes et Président du Centre de gestion 40

Mme Danielle MICHEL, Sénatrice des Landes

M. Fabien TACHON, Directeur général des services de la Mairie de Morcenx

M. Jérôme LESPES, Directeur jeunesse de la Mairie de Morcenx

M. Jean-Jacques LACOMBE, Directeur académique des services de l'Éducation nationale (**DASEN**)

Mme Patricia ROUMEGOUX, Directrice de Cabinet du DASEN

M. Christophe DEBOVE, Directeur de la DDCSPP

Mme Soizic LAINE, Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse (DDCSPP)

M. Philippe COURTESEYRE, Directeur adjoint de l'éducation au Conseil départemental des Landes

M. Jean-Yves MONTUS, Président de l'Association des Maires des Landes (40)

M. Arnaud LUCY, Directeur, Juriste de l'Association des Maires des Landes (40)

Mme Marlène ROUQUETTE, Conseillère juridique, services des rythmes éducatifs (AML/ CDG 40)

Mme Laurence FAUCHER, Chargée d'accompagnement des mises en œuvre des rythmes éducatifs

Mme Florence BAIS, Collaboratrice de cabinet du Maire de Soustons



- **11h30 : Réunion de travail et déjeuner avec les élus de la commune de Morcenx**

En présence de :

M. Jean-Claude DEYRES, Maire de Morcenx, Président de la Communauté de communes et Président du Centre de gestion 40

M. Fabien TACHON, Directeur général des services de la Mairie de Morcenx

M. Jérôme LESPES, Directeur jeunesse de la Mairie de Morcenx

M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROU, Adjoint chargé de l'Education et de la Jeunesse



- **13h00-13h20 / 13h20-14h05 - Ecole de Morcenx - Observation « Nap » : contenu et discussions avec les acteurs de la réforme.**

En présence de :

Mme Corinne BROUSTE, Responsable Accueil Périscolaire

M. Cédric GAUZERE, Professeur de percussions au Conservatoire des Landes

Association "Lous CIGALOUNS" de Morcenx, Groupe Folklorique



- **15h40 : Ecole « Jean Menaut » de Rion-des-Landes - Observation « Nap » : contenu et discussions avec les acteurs de la réforme.**

En présence de :

M. Laurent CIVEL, Maire de Rion-des-Landes (2 570 hab.)

Mme Chantal MONDENX, 1^{ère} Adjointe de Rion-des-Landes

Mme Patricia LOUBÈRE, Maire de Meilhan (1 124 hab.)

Mme Karine RAMAZEILLES, Directrice du Centre de Loisirs de Rion-des-Landes

M. Thierry TASTET, Educateur sportif

M. Guénaël STORCK, Coordonnateur TAP

M. Loïc LAVIE, Coordonnateur TAP



- 17h00 : Conférence de presse

En présence notamment de Mesdames Géraldine DAVILA et Valérie BONNEFONT, Déléguées des parents d'élèves

II- Revue de presse

❖ Sud-Ouest, « Une sénatrice en visite dans les Landes pour évoquer les rythmes scolaires », 5 février 2016

« Concernant le contenu des TAP, la sénatrice note que les zones rurales offrent autant de possibilités que les zones urbaines. « Elles sont plus ancrées avec la richesse et l'identité du territoire. »

En phase avec les territoires

RYTHMES SCOLAIRES La sénatrice Françoise Cartron était en Pays tarusate dans le cadre d'une mission pour voir comment gèrent les petites communes.

La mission émane de Manuel Valls lui-même. Le Premier ministre a mandaté la sénatrice de Gironde, Françoise Cartron, pour établir un bilan des initiatives et moyens mis en place par les élus ruraux dans l'organisation des rythmes scolaires, et dire s'il y a lieu de renforcer l'accompagnement aux communes tel qu'il est établi depuis 2013. Le rapport doit être remis mi-avril.

Le tour de France de Françoise Cartron, commencé en décembre, l'a conduite lundi dans les Landes. Accompagnée de la sénatrice landaise, Dany Michel, elle s'est rendue à Morcenx et Rion-des-Landes, a vu comment se déroulaient en maternelle et primaire les temps d'activité périscolaire (TAP) et échangé avec les élus des deux communes membres de la communauté de communes du Pays tarusate.

Globalement positif

Après avoir sondé ce qui se pratique dans les zones rurales du Puy-de-Dôme, de la Creuse, de Gironde et du Nord, les rythmes scolaires semblent se dérouler de façon globalement positive. « La réforme est toujours en marche deux ans après, mais l'objectif fixé est en passe d'être



Les sénatrices Françoise Cartron et Dany Michel reçues par les élus de Rion-des-Landes et Morcenx. PHOTO M.B.

atteint, confirme Françoise Cartron. Pour les élèves, le temps d'apprentissage est mieux réparti et les instituteurs ont même le sentiment qu'ils avancent plus vite dans les programmes. De même, lorsque les TAP se déroulent pendant la pause méridienne, on constate une nette amélioration du climat scolaire. »

Concernant le contenu des TAP, la sénatrice note que les zones rurales offrent autant de possibilités que les zones urbaines. « Elles sont plus ancrées avec la richesse et l'identité

du territoire, » dit-elle. Et de prendre en exemple l'atelier échasses proposé à Morcenx ou l'atelier course landaise à Rion-des-Landes.

Les rythmes scolaires, observe-t-elle encore, ont permis à des jeunes de trouver un emploi et à des employés communaux d'acquérir une qualification supplémentaire. Reste néanmoins à mieux coordonner le lien entre le temps scolaire et extrascolaire ainsi qu'entre tous les acteurs de la vie éducative.

M. B.

Annexe 3-6 : Ariège (Tarascon-sur-Ariège, Bompas, Quié, Ornolac-Ussat-les-Bains)

19 février 2016

I- Programme du déplacement

- 9h15 : Echanges à la Mairie de Tarascon-sur-Ariège

En présence de :

M. Alain SUTRA, Maire de Tarascon-sur-Ariège,

M. Alain DURAN, Sénateur, Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon,

Mme Patricia TESTA, Vice-Présidente déléguée à la Politique Educative Locale

M. Eric D'ALMEIDA, Présentation du territoire, de la dynamique locale autour des Politiques Educatives, du PEL-PEDT du Pays de Tarascon, par le coordonnateur PEL de la Communauté de Communes

M. Jacques BRIAND, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

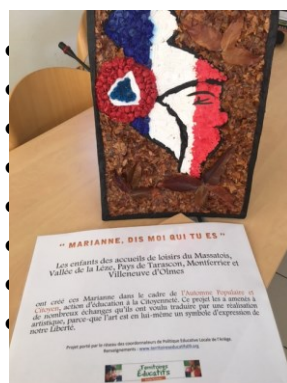
M. Jean-Michel PETIOT, Inspecteur de l'Education Nationale du secteur, en charge des Politiques Educatives concertées au niveau du Comité Départemental des Politiques Educatives Locales

Mme Marie-Christine CARRIE, Directrice de la DDCSPP de l'Ariège

Mme Laure JORGE, Cheffe de Service, Direction de la Culture, de l'Education et du Patrimoine au Conseil départemental de l'Ariège

Mme Nadine BEGOU, Chargée de mission « Territoires Educatifs »

M. Patrick MERCIER, Directeur des ALAE, Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud, qui gère les ALAE et ALSH du Pays de Tarascon pour le compte de la Communauté de Communes.



- **10h30 : Auditions des élus**

En présence de :

Mme Anne-Marie BASSERAS, Maire de Saurat

M. Benoit ARAUD, Maire d'Ornolac-Ussat-les-Bains, et **Mme Micheline ESTEBE**, Adjointe en charge des affaires scolaires

M. Louis BLAZY, Adjoint au Maire d'Arignac, en charge des affaires scolaires

Mme Patricia TESTA, Adjointe au Maire de Mercus-Garrabet, en charge des affaires scolaires, Vice-Présidente déléguée à la Politique Educative Locale de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon,

M. Alain SUTRA, Maire de Tarascon-sur-Ariège



- **11h45–12h30 : Observation de l'atelier de l'ALAE de l'école de Bompas (RPI à 3 communes - 459 habitants sur les 3 Communes) et 2 écoles dont la classe unique de Bompas du CE1 au CM2 - 17 élèves)**

En présence de :

Mme Jacqueline NAVARRO, Adjointe au Maire de Bompas

M. Eric GENTIL et **Mme Audrey LANTA**, Animateurs de l'ALAE

- **14h00 : Ateliers de l'ALAE (TAP) de l'école de Quié (293 habitants sur la commune - 2 classes : TPS à CP / CE à CM2 - 35 élèves)**

En présence de :

M. Jean-Bernard FOURNIE, Maire de Quié

Mmes Valérie DUPUY, Sandra MEIRA et Sophie FERRANDEZ, Animatrices de l'ALAE



- **15h00 : Audition des animateurs des ALAE à Ornolac-Ussat-les-Bains**

En présence de :

Mme Stéphanie FERNANDES, Arnave

Mme Valérie DUPUY, Quié

M. Mathieu SABLE, Tarascon maternelle

Mme Anne-Marie BOHER, Banat

M. José PEREIRA, Mercus

Mme Océane GOUZY, Niaux

Mme Anne-Laure ESPITALIER, Ornolac-Ussat-les-Bains

M. Mehdi KHEDIDJ, Saurat

M. Rémy BLANC, Rabat-les-Trois-Seigneurs

Mme Julia FELGUEIRAS, Tarascon élémentaire

M. Hammed QAOUSS, Tarascon élémentaire

M. Patrick MERCIER, Directeur des ALAE du Pays de Tarascon



- **16h15 : Ateliers de l'ALAE de l'école d'Ornolac-Ussat-les-Bains (225 habitants sur la Commune - Classe unique MS à CM2 19 élèves)**

En présence de :

M. Benoit ARAUD, Maire, **Mmes Micheline ESTEBES** et **Nancy ASPE-DELAIGUE**, Adjointes

Mme Anne-Laure ESPITALIER et M. Andy ORLANDO, Animateurs de l'ALAE
M. Henri LIBOUREL et M. Michel JEU, Bénévoles du club de rugby

- 17h00 : Conférence de presse



II- Revue de presse

- ❖ **La Dépêche du Midi, « La Vice-présidente du Sénat est revenue à l'école », 20 février 2016**

Publié le 20/02/2016 à 07:41

Politique - Communauté de communes du pays de Tarascon



« D'autant, souligne la vice-présidente du Sénat, que lors de son passage dans le département, elle a vu «de l'intelligence remarquable» dans les animations proposées, comme, à Bompas, ce jeu de rôle créé par l'animateur en lien avec le territoire. »

❖ La Gazette Ariégeoise, « Les rythmes du tarasconais à la loupe », 26 février 2016

En mission pour le Gouvernement les rythmes scolaires du tarasconais à la loupe

La sénatrice Françoise Cartron a été reçue par Alain Duran et les élus du Tarasconnais pour découvrir le quotidien d'ALAE ruraux.

Beaucoup l'ont peut-être oublié, mais il y a moins de trois ans, l'Education nationale était déjà en plein débat autour d'une réforme, celle des rythmes scolaires dans le premier degré. Retour à une semaine de 4,5 jours pour les écoliers, et invention des «TAP», les temps d'accueil périscolaire à mettre en place dans toutes les écoles de France...

Alors que ce système est généralisé à tout le pays (l'Ariège était pionnière, passant quasi-intégralement aux nouveaux rythmes dès septembre 2013) depuis bientôt deux ans, le gouvernement a missionné Françoise Cartron, vice-présidente (socialiste) du Sénat et élue de Gironde, pour évaluer la mise en place de la réforme en milieu rural.

Son objectif ? «Faire émerger des bonnes pratiques, mais aussi pointer les difficultés qui peuvent subsister à ce jour, les freins, les marges de progrès...» explique-t-elle alors qu'elle vient d'achever une journée d'observation sur le canton de Tarascon/Ariège.

Mme Cartron affiche aussi l'ambition de répondre avec des éléments de terrain à tout ce qui a pu être dit au moment des débats : la réforme est-elle plus facile à mettre en place en milieu urbain ? Le coût est-il rédhibitoire pour les collectivités ?

Après trois mois passés à sillonner

les routes de France, Mme Cartron a déjà son idée. «Ce n'est pas plus difficile en milieu rural, et ce n'est pas de moindre qualité, relève-t-elle. Deux choses : Le bon niveau pour des activités de qualité, c'est l'intercommunalité, qui offre une capacité d'ingénierie autre que l'échelle communale. Et la réforme ne crée pas d'inégalités, elle en révèle. Ici, dans le pays de Tarascon, on mène depuis trente ans des réflexions sur l'aménagement du temps de l'enfant, on a saisi les différents dispositifs enfance... Du coup, ici comme là où il y avait des habitudes et des compétences, la réforme n'a été qu'une étape. Quand on part de rien, bien sûr, ça a pu paraître énorme... d'autant plus quand on est dans une commune qui part toute seule...»

Autre observation donc, la certitude que le périscolaire en milieu rural n'est pas au rabais : «j'ai vu à Bompas des choses remarquables, un animateur qui conçoit ses propres outils, en lien avec l'identité du territoire... C'est aussi, en rural, beaucoup d'appui sur le tissu associatif...»

Quant au coût, souvent agité comme un chiffon rouge par les élus locaux qui devaient pour certains créer de zéro un nouveau service – et donc une nouvelle dépense, la sénatrice est formelle : «quelle réforme a pu bénéficier d'un tel accompagnement financier de l'Etat et de la CAF ? J'ai beau tourner les chiffres dans tous les sens, je retombe toujours sur la même chose : la réforme a généré un surcoût moyen de 1 % du budget de fonc-



La vice-présidente du Sénat Françoise Cartron et l'administratrice de la mission Hélène Hannoir, accueillies à Ornolac par le maire Benoît Araud et le président de la communauté de communes Alain Duran.

tionnement. Quand l'enjeu est la réussite de tous les enfants, c'est absorbable. Le problème, c'est que ça vient se cumuler avec des baisses de dotation...»

«Il y a des choix budgétaires à faire, appuie le sénateur ariégeois Alain Duran, qui recevait sa collègue lors de cette visite de terrain passée également par Quié, Ornolac et le conseil départemental. Nous, dans le pays de Tarascon, nous avons fait le choix d'investir dans la jeunesse. Mais la seule volonté ne suffit pas, il faut aussi des compétences, nos professionnels se forment régulièrement – ce qui donne une vraie légitimité aux animateurs. Et il faut un chef d'orchestre, un coordinateur de ces politiques de l'enfance. De la solidarité entre communes aussi : sur le pays de Tarascon, 12 des 20 communes ont une école ; il y en a donc

8 qui sont solidaires, qui savent aussi qu'il en va de la qualité du service, et qu'au final c'est aussi une question d'attractivité du territoire...»

Françoise Cartron doit remettre son rapport au premier ministre au mois d'avril. On y retrouvera sans doute toutes ces observations de terrain faites en Ariège et ailleurs, le sentiment aussi des élus locaux et des familles. «Les fédérations de parents d'élèves ont été claires : pas question de revenir aux 4 jours ! Et si les choses ont peut-être été un peu compliquées au début, il semble que les enfants reviennent vraiment enchantés de ces ateliers...»

A.C.

On peut suivre l'évolution du travail de Mme Cartron sur <http://unereformedes-rythme.com/>

« Le but de ma mission est de faire émerger les bonnes pratiques et de pointer les difficultés avec des propositions pour lever ces freins »

I- Programme du déplacement

- **10h00 : réunion d'échanges**

En présence de :

M. Georges COURRAEY, Maire de Yébleron

Mise en place des activités périscolaires : rappel historique

Mme Ghislaine PRUNIER, Présidente de la Communauté de communes Cœur-de-Caux

PEDT : contexte, élaboration et signature

M. Gilbert LACHEVRE, Maire de Ricarville, Vice-président de la Communauté de communes Cœur-de-Caux chargé des actions scolaires (péri et extra)

Mise en place des activités périscolaires en lien avec les moyens de transport et présentation des activités mises en place sur la commune de Ricarville

M. Stéphane CAVELIER, Adjoint à Fauville-en-Caux, Vice-président de la Communauté de communes chargé des associations, du sport et de la culture

Présentation des activités périscolaires mises en place à Fauville-en-Caux

Mme Marie-Anne LEROY, Directrice d'école, **M. Johann JAMET**, Directeur et coordinateur Service Enfance – Jeunesse et **M. Pierre FIQUET**, Parent d'élèves

Mmes Olivia LEPAPE et Caroline LIMAM, Animatrices

Relation école/équipe d'animation - Relation parents d'élèves/équipe d'animation

Mme Carole HAUTECOEUR, Directrice générale des services

Le financement

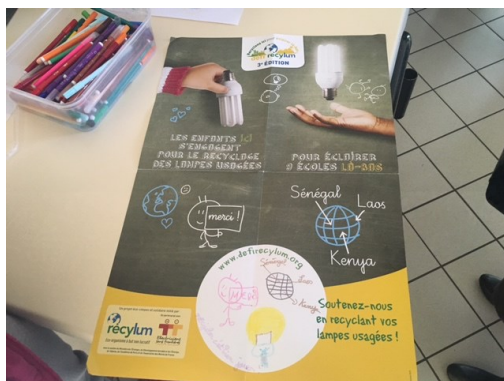
M. Jean-Marc VASSE, Maire de Fauville-en-Caux et **Mme Paule CRAQUELIN**, Maire de Bennetot

La gouvernance

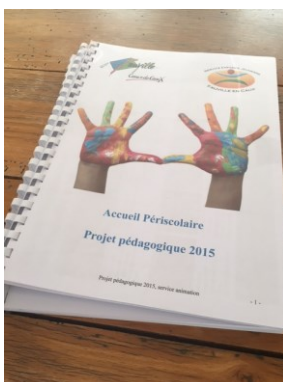
Monsieur Pascal FEREOL, IEN et **Madame Martine GRANCHER**, Déléguée départementale de l'Education nationale



- **12h30 : Visite des activités de la pause méridienne à l'école Luc Ferry de Ricarville**



- **13h00 : Visite des activités de la pause méridienne de Fauville-en-Caux**



En présence de :

Mmes Caroline LIMAM, Stéphanie DUMESNIL, Julie AUGER, Noëlle GERARD, Nathalie FICHER, Animatrices
M. Pierrick DELAS et M. Thibault RENIER, animateurs

- **15h15 : Point presse**



- **16h00 : Présentation des activités périscolaires mises en place après la classe à l'école Jean Loup Chrétien de Fauville-en-Caux**

En présence de :

Mmes Olivia LEPAPE, Caroline LIMAM et Mme Lucie CORNU, Animatrices
M. Thibault RENIER et Pierrick DELAS, Animateurs

Equipe "Animation" de Fauville en Caux



Directeur
Diplôme: D.E.J.E.P.S - D.P.T.R
Intervenant: pause méridienne



Animatrice
Diplôme: BAFA
Intervenant: Accueils matin et soir - pause méridienne - Atelier « Arts plastiques » (lundi-vendredi)



Animatrice
Diplômes: ETAPS et BAFA
Intervenant: pause méridienne



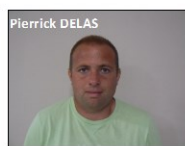
Animatrice
Diplôme: BAFA et BAFA en cours
Intervenant: pause méridienne
Atelier « aide aux devoirs »



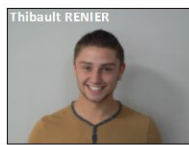
Animatrice
Diplômes: BEP Carrière Sanitaire et Social - BAC Service à la personne (BAFA assimilé)
Intervenant: pause méridienne



Animatrice
Diplôme: BAFA
Intervenant: pause méridienne - Atelier « aide aux devoirs »



Animateur
Diplôme: BAFA
Intervenant: Accueils matin et soir (jeudi et vendredi) - pause méridienne - Atelier informatique (jeudi)



Animateur
Stagiaire BAFA
Intervenant: pause méridienne
Accueils soir (lundi-mardi)



Animatrice
Intervenant: pause méridienne
Accueil soir
Atelier « Aide aux devoirs »



Animatrice
Intervenant: BAFA en cours
pause méridienne



Animatrice
Intervenant: pause méridienne



Animatrice
Intervenant: pause méridienne



Educateur sportif
Diplômes: Licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et BEBIEPS
Intervenant: Atelier « Récréa Gym » (jeudi après la pause méridienne)

D.E.J.E.P.S - D.P.T.R: Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire et Sport, mention « Développement de Projets, Territoires et Réseaux »
 E.T.A.P.S : Educateur territorial des APS
 B.E.B.J.E.P.S : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
 B.A.F.D: Brevet d'Apptude aux Fonctions de Directeur
 B.A.F.A: Brevet d'Apptude aux Fonctions d'Animateur

II- Revue de Presse

- ❖ www.lecourriercauchois.fr
« Temps d'activités périscolaires : Fauville sujet d'études national »
Publié le 04.03.16, à 9h00

Temps d'activités périscolaires

CC 4.03.2016

Fauville sujet d'études national

Lundi, Françoise Cartron, vice-présidente socialiste du Sénat, était en observation à Fauville-en-Caux. Elle effectue une mission parlementaire pour l'évaluation des temps d'activités périscolaires.

Sénatrice originaire de Gironde, Françoise Cartron a entamé un véritable tour de France depuis le début de l'année. En octobre dernier, la parlementaire socialiste s'est vu confier, par le Premier ministre Manuel Valls, une mission d'évaluation des temps d'activités périscolaires. « Mais j'ai laissé volontairement passer les élections régionales du mois de décembre afin que la campagne électorale ne vienne pas dénaturer mon propos », justifie-t-elle. Le temps presse donc pour la vice-présidente du Sénat qui doit rendre son rapport au mois d'avril. Elle avance au rythme de deux déplacements par semaine.

Lundi, elle était à Fauville-en-Caux. « Nous sommes vraiment

satisfaits qu'elle ait accepté notre invitation », soulignait Jean-Marc Vasse. Le premier magistrat local était encadré de plusieurs de ses collègues des villages voisins ainsi que de son adjoint Stéphane Cavellier. Une participation plurielle car ici, en plein cœur du pays de Caux, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été intercommunale.

Le choix du samedi matin

« Ces communes rurales se sont saisies de la question avec volonté et efficacité », a souligné Françoise Cartron. « L'école est vraiment le point central du projet politique — dans le bon sens du terme — des élus ». Elle a approuvé « à titre per-

sonnel » le choix fauvillais du samedi matin pour la demi-journée supplémentaire.

Selon elle, « l'esprit de la réforme » est respecté « grâce à un projet partagé entre ce qui se passe pendant le temps scolaire et hors du temps scolaire ». Elle a expliqué : « les enseignants disent qu'avec une matinée supplémentaire, ils sont en avance sur le programme par rapport aux années précédentes. On apprend mieux et c'est un objectif ». La sénatrice, fervente supportrice de la réforme, estime le taux de satisfaction des élus à 70 %...

« Ne pas revenir en arrière »

Jean-Marc Vasse a reconnu qu'il ne voudrait « pas revenir en arrière ». Pour l'élu, c'est « le temps de l'enfant qui compte », rappelant que sa commune avait « devancé la réforme ». Des activités sont ainsi proposées le matin, le midi et surtout à partir de 16 heures.

À Ricarville, pour des questions de transport, on a décidé d'élargir la pause méridienne. Les activités sont gérées par trois animatrices, rejointes une à deux fois par semaine par un animateur sportif. « Nous avons une convention avec Yébleron », précise le maire Gilbert Lachèvre. « Le matin et le soir, la garderie se déroule à Alvimare ».



Françoise Cartron, deuxième à gauche sur ce cliché multiplie les déplacements dans le pays dans le cadre d'une mission parlementaire

Soixante élèves sur soixante-dix fréquentent la demi-pension et les activités du midi.

« Des budgets du simple au triple »

« Dans ce secteur, il y a eu une réponse structurée et collective », a remarqué Pascal Féréol, inspecteur de l'Éducation nationale. Mais il a reconnu qu'il y avait des disparités sur le territoire de sa circonscription ; « des budgets qui vont du

simple au triple ». Donc la vice-présidente du Sénat est venue, lundi, voir « un bon exemple » de l'application de la réforme. Y puisera-t-elle des idées pour son rapport ?

■ GHISLAINE ANNETTA
La sénatrice propose aux élus de s'exprimer sur son blog www.francoisecartron.fr en suivant le lien <http://unereformedanslaythme.com/questionnaire-aux-elus>

Les mains vertes

Une nouvelle activité périscolaire fera son apparition au printemps à l'école de Fauville-en-Caux. Il s'agit du jardinage. Plusieurs partenaires sont associés au projet : Hortinèque ; les services techniques de la ville ; le service animation ; la maison de retraite ; les jardiniers et le réseau des savoirs, etc. Il existe déjà un jardin à l'école de Fauville. Il est entretenu par la CLIS (classe d'intégration scolaire). « Nous allons développer un jardin supplémentaire. Nous aurons ainsi à l'école les moyens de faire des leçons de choses », a enchaîné Jean-Marc Vasse. « Il faut considérer cet espace comme vivant, avec observation du cycle des saisons, de la biodiversité, etc. ». Les mains vertes (c'est le nom du projet) servira à « mobiliser les enfants autour de la vie ».

- ❖ www.paris-normandie.fr
« La sénatrice Françoise Cartron en visite dans une école de Fauville-en-Caux »
Publié le 01/03/2016 à 22H50

Fauville-en-Caux. La sénatrice Françoise Cartron s'est déplacée lundi à l'école Jean-Loup Chrétien dans le cadre d'une mission parlementaire sur la réforme des rythmes scolaires.



Suite à la réforme des rythmes scolaires visant à mieux répartir les heures de classe sur la semaine et ainsi alléger les journées des élèves, la sénatrice Françoise Cartron s'est vue confier par le Premier ministre Manuel Valls une mission parlementaire pour l'évaluation des temps d'activités périscolaires. Elle est ainsi chargée de recenser les initiatives d'élus locaux organisant et développant ces activités. C'est donc dans cette optique qu'elle a effectué lundi, un déplacement dans la commune de Fauville-en-Caux pour rendre compte des activités proposées par l'école communale.

« Je suis venue dans le pays de Caux car la mission du Premier ministre est de faire une évaluation de la mise en place des nouveaux rythmes et en particulier dans le milieu rural et les petites communes. Donc ici, l'échantillon est parfait », a expliqué Françoise Cartron.

Si la sénatrice a choisi d'effectuer un déplacement à Fauville, c'est aussi parce que cette commune a fait le choix d'ajouter la matinée supplémentaire le samedi et non pas le mercredi. « À titre personnel, j'étais pour le samedi matin et ayant le sentiment d'être minoritaire cela fait du bien de voir que c'est possible, je crois que ça répond à un certain nombre d'objectifs qui étaient affirmés dans cette réforme. »

« ON NE REVIENDRAIT PAS EN ARRIÈRE »

La sénatrice a pu se rendre compte des mesures mises en place dans la commune puisqu'elle s'est rendue à l'école lors de la pause déjeuner et à la sortie des classes à 16 h, heure à laquelle les activités périscolaires se mettent en place. Jean-Marc Vasse, maire de Fauville-en-Caux, précise d'ailleurs que ces activités périscolaires proposées par la commune existaient déjà avant la réforme. « Nous avons la garderie dès 7 h 30, c'est un temps d'éveil, de concentration. Le midi, on a élargi la

pause d'un quart d'heure, ce n'est pas autant qu'on l'aurait souhaité. Il y a deux groupes par alternance, un groupe qui est à la cantine tandis que l'autre est en activité, il y a donc deux services le midi. Comme on libère les enfants à 16 h et qu'avant c'était 16 h 30, les enfants peuvent passer du temps à jouer dans la cour pour leur donner un espace d'expression, pour qu'ils se défoulent et on leur sert aussi un goûter. Et puis à 16 h 45 il y a les activités périscolaires qui vont jusqu'à 18 h. » À Fauville, l'école propose tous les jours aux enfants de l'aide aux devoirs mais aussi d'autres activités comme de l'art plastique, du sport ou encore un temps de libre pendant lequel les élèves peuvent jouer ou dessiner. Pour obtenir un premier bilan de cette réforme, Françoise Cartron a posté sur son blog un questionnaire à destination des instituteurs et grâce aux retours qu'elle a obtenus, elle estime leur taux de satisfaction à plus de 70 %. « Aujourd'hui, on ne reviendrait pas en arrière », confirme d'ailleurs Jean-Marc Vasse.

G.M.

Annexe 3-8 : Loir-et-Cher (Oucques, Josnes)

4 mars 2016

I- Programme du déplacement

- **12h00 : Accueil et échange avec les élus à Oucques**

Sur la méthodologie de mise en œuvre de la réforme des rythmes sur le périmètre de la communauté de communes Beauce et Forêt (fusionnée au 1^{er} janvier 2016 avec la communauté de communes Beauce Ligérienne pour former la communauté de communes Beauce Val de Loire)

En présence de :

Mme Jacqueline GOURAULT, Vice-présidente du Sénat, Sénatrice de Loir-et-Cher
M. Marc FESNEAU, Président de la communauté de communes Beauce Val de Loire (CCBVL)

M. Pascal HUGUET, Vice-président de la CCBVL en charge de la vie scolaire, Président du SIVOS de Talcy-Lorges

M. Didier PIEDNOIR, Président du SIVOS de Binas-Autainville-Saint-Laurent-des-Bois

Mme Cécile GAY, directrice générale des services de la CCBVL

Mme Katia TOUZET, Responsable administrative vie scolaire de la CCBVL

- **14h30 – 16h20 : Observation des TAP à l'école « Moulins » de Josnes**

- **14h30-14h45 : TAP élémentaires (fin du temps d'animation)**

- **15h10-16h20 : TAP maternelles**

Activités déclinées autour du thème « Dans la peau d'un artiste »

Le groupe de participants enrichi de :

M. Vincent LHERETE, Direction des services départementaux de l'Education nationale de Loir-et-Cher, Conseiller pédagogique de la circonscription de Blois II

M. Christophe MEOT, Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher, Adjoint à la Directrice académique des services de l'éducation nationale, Inspecteur de la circonscription de Blois I



- **16h30 – 17h30 : Echange autour de la mise en œuvre concrète des TAP**
Les groupe de participants enrichi de :

M. Henri CLERC, Maire de Josnes

M. Grégory DURAND, Coordinateur de l'équipe d'animation et animateur des TAP

Mme Nathalie TERNOIR, Mme Karine TARIN et M. Joris BRIAIS, Animateurs des TAP

Mme Annie EIMER, Directrice intérimaire de l'école « Les Moulins » à Josnes

Mme Lénéig LE RIGOLEUR, Directrice de l'école de Marchenoir

M. Sébastien TRICHET, Directeur de l'école de Saint-Léonard-en-Beauce accompagné de représentants des parents d'élèves



II- Revue de presse

- ❖ **La Nouvelle République, « La Vice-président du Sénat visite l'école », 6 mars 2016**

La vice-présidente du Sénat visite l'école

Sénatrice de la Gironde et ancienne enseignante, Françoise Cartron est vice-présidente du Sénat, avec une mission confiée par le Premier Ministre, sur la mise en place des rythmes scolaires. Plusieurs fois par semaine, elle effectue un tour de France des communes rurales. Josnes est la seule visite en Loir-et-Cher : « C'est mon amie et collègue Jacqueline Gourault qui m'a invitée dans votre département où je viens avec plaisir. Officiellement, je suis chargée de l'évaluation de la mise en place des rythmes scolaires en milieu rural, avec ce qui fonctionne bien, les difficultés à lever et ce qui pourrait être amélioré. Par exemple, les transports scolaires sont une contrainte



La sénatrice au milieu des enfants.

avec un coût pour les communes et les communautés de communes. » La sénatrice a suivi trois sessions de NAP (nouvelles activités périscolaires) avec les enfants et les animateurs à l'école de Josnes. « Je

tiens à souligner les efforts entrepris par la communauté de communes sur ce sujet : soulagement pour les communes avec une cohérence et la mutualisation des moyens ». La vice-présidente rendra son rapport au Premier

Ministre autour du 15 avril. Elle était accompagnée de Marc Fesneau, Pascal Huguet en charge du scolaire à la CCBVL, la directrice de l'école Annie Eimeret et deux représentants de l'inspection académique. Au président de la CCBVL, elle a donné des conseils pratiques au niveau de la formation permanente des animateurs, « pour que les enfants pratiquent des activités auxquelles ils n'avaient pas accès avant ».

Cor. NR : Manuel Serrano

Le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est estimé par Marc Fesneau à environ 100 € par enfant. L'État en finance 90 € selon la sénatrice. A cela peut s'ajouter une aide de 45 € de la CAF.

Annexe 3-9 : Somme (Liomer, Amiens, Rainneville) 11 mars 2016

I- Programme du déplacement

- 10h00 : Echanges en mairie de Liomer

En présence de :

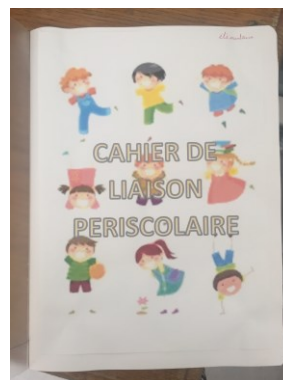
Mme Colette MICHAUX, Maire de Liomer

M. Jean-Claude VILLIERS, Maire adjoint

M. Gauthier PIERARD, Directeur Péri-scolaire et activités jeunesse,

Mme Céline SIKORA, Responsable de l'accueil de loisirs, Jean-claude Michaux, président d'association, Hélène Michel, directrice école Liomer, et l'animatrice de l'école de musique de Liomer

- 10h30 : Visite école communale et échanges avec les enseignants



- 11h15 : Echanges avec les intervenants des activités péri-scolaires
- 12h45 : Déjeuner à Amiens

En présence de :

M. Jacques MASSET, Maire de Rainneville

Mme Colette MICHAUX, Maire de Liomer

M. Bruno DEMARCY, Maire de Bonnay

M. Xavier DELECLUSE, DASEN

Mme Dominique MAIRE, IEN adjointe au DASEN de la Somme

Mme Nathalie TEMMERMAN, Conseillère départementale

- **14h30 : Accueil au regroupement scolaire Simone de Beauvoir à Rainneville**

M. Jacques MASSET, Maire de Rainneville

M. Eric MAASSEN et M. Alain LECLERCQ, Adjoints au Maire

Mme HARCHE, Directrice école

M. Jean-Pierre VALET, Président du Syndicat Scolaire

Mme Françoise MADUREL, Responsable activités périscolaires

- **14h45 : Visite des locaux et des installations**
- **15h30 : Echanges avec les acteurs et les intervenants des rythmes et activités périscolaires**

II- Revue de presse

- ❖ **www.courrier-picard.fr**
« Le Sénat évalue les rythmes scolaires dans la Somme »
Publié le 11.03.2016

EDUCATION : Le Sénat évalue les rythmes scolaires dans la Somme



La vice-présidente du Sénat a visité l'école du RPC de Rainneville-Beauvoir, où 80 % des enfants participent aux activités périscolaires.

Chargée par Matignon de tirer un bilan de la semaine des 4,5 jours en ruralité, la sénatrice (PS) de Gironde Françoise Cartron, s'est rendue ce vendredi dans les écoles de Liomer et Rainneville. Elle y a vu des bonnes pratiques. Elle a entendu aussi quelques récriminations.

Lancée dans « *un tour de France* » d'une cinquantaine d'écoles, la sénatrice (PS) de Gironde, Françoise Cartron, faisait étape ce vendredi dans la Somme. La vice-présidente du Sénat a été chargée en octobre par le Premier ministre d'une mission d'évaluation des rythmes scolaires en milieu rural. Un sujet qu'elle connaît bien. Elle avait été rapporteur du projet de loi instituant la semaine des 4,5 jours.

Son rapport, attendu mi-avril pour une présentation publique en mai, doit évaluer l'application de la mesure. Pour à la fois identifier les bonnes pratiques et proposer des solutions aux blocages existants. Invitée par son collègue samarien Christian Manable, la sénatrice s'est rendue dans deux écoles. À Liomer d'abord (sud-ouest amiénois). Et Rainneville ensuite, à 10 km au nord d'Amiens. Des bonnes élèves. Elles furent parmi les premières à expérimenter la réforme dès 2013.

Des élus issus de l'Éducation nationale

L'école de Liomer avait déjà reçu la visite cette année-là du ministre de l'Éducation Vincent Peillon, sur le même sujet. « *De tout ce que j'ai vu pour l'instant, c'est le meilleur exemple* », a confirmé la sénatrice, enthousiaste. Locaux dédiés, activités périscolaires réparties sur la semaine, souvent originales (comme ce travail sur les 23 morts de 14-18 de la commune), investissement du tissu associatif local... Et pour ne rien gâcher, Madame le maire - Colette Michaux - a fait carrière dans l'Éducation nationale. Ça aide.

À Rainneville aussi les élus locaux (dont des ex-enseignants) font du scolaire une priorité. L'école du regroupement pédagogique concentré (RPC) date de 2008. Spacieuse, lumineuse, bien équipée, elle doit même s'agrandir de deux salles pour absorber une hausse constante des effectifs. Côté périscolaire, 80 % des 180 enfants du secteur participent aux temps d'activités périscolaires (TAP), gratuites, regroupées le jeudi après-midi pour optimiser les intervenants. Le club local de volley-ball en a profité au passage pour recruter une dizaine de jeunes. L'État finance à hauteur de 90 euros par an et par enfant les TAP (au lieu de 50 euros normalement) au titre de la ruralité de Rainneville. Le reste à charge intercommunal (20000 euros) s'en trouve dès lors moins lourd.

Choc de simplification

Le tableau blanc conserve néanmoins ses coins sombres. Les retards de versement des subventions de la CAF commencent à agacer dans les mairies de campagne. Le

langage parfois ésotérique de l'Éducation nationale également. « *Beaucoup de maires se sont découragés* », a admis la sénatrice, pas loin d'en appeler à un « *choc de simplification* », aussi, sur les 4,5 jours. Dans la Somme, 40 communes ont ainsi renoncé à dresser un projet éducatif territorial (PEDT), ouvrant droit à subsides. Dommage. Surtout en période de baisse des dotations d'État.

« Ils avancent plus vite dans leur programme »

Sur le reste, Françoise Cartron ne veut pas incriminer les 4,5 jours dans la fatigue des enfants. Une critique pourtant récurrente. « *Il faudrait une étude comparative avant/après. J'étais enseignante. Il n'y a rien de nouveau. Des professeurs de CP me disent en revanche que depuis la réforme, ils avancent plus vite dans leur programme, parce qu'ils ont retrouvé des heures productives* ». Une affirmation qui reste, là encore, à documenter. « *La réforme laisse des grosses journées pour les enfants. Les nôtres non plus n'ont pas été allégées* », a quand même glissé l'équipe enseignante à la sénatrice, tout en saluant la bonne articulation locale scolaire-périscolaire. « *La fatigue ? Elle commence dès le jeudi matin quand on a du mal à lever les enfants. Avant, ils allaient en nounou le mercredi. L'après-midi, ils avaient encore l'énergie de faire des choses. Ce n'est plus le cas* », corroborait à la sortie de l'école Fanny, une maman de deux petits en CE2 et CM1. Son avis « *globalement négatif* », Françoise Cartron n'aura pas pu l'entendre, pressée par le temps. Ce qui n'aurait pas ébranlé sa conviction de toute façon : « *Sur le principe, on ne reviendra pas en arrière* ».

Gaël Rivallain

❖ **Le Courrier Picard**
« Le Sénat évalue les rythmes scolaires »
Publié le 14.03.2016

18 SELLE ET BRESLE COURRIER PICARD LUNDI 14 MARS 2016

LIOMER

Le Sénat évalue les rythmes scolaires

Chargée par Matignon de tirer un bilan de la semaine des 4,5 jours en ruralité, la sénatrice (PS) de Gironde Françoise Cartron s'est rendue ce vendredi dans deux écoles.

Lancée dans « un tour de France » d'une cinquantaine d'écoles, la sénatrice (PS) de Gironde, Françoise Cartron, faisait étape ce vendredi dans la Somme. La vice-présidente du Sénat a été chargée en octobre par le Premier ministre d'une mission d'évaluation des rythmes scolaires en milieu rural. Un sujet qu'elle connaît bien. Elle avait été rapporteur du projet de loi instituant la semaine des 4,5 jours.

Son rapport, attendu mi-avril pour une présentation publique en mai, doit évaluer l'application de la mesure. Pour à la fois identifier les bonnes pratiques et proposer des solutions aux blocages existants. Invitée par son collègue samarien Christian Manable, la sénatrice s'est rendue dans deux écoles. Et Rainneville ensuite, à 10 km au nord d'Amiens. Des bonnes élèves. Elles furent parmi les premières à expérimenter la réforme dès 2013.

Des élus issus de l'éducation nationale
 L'école de Liomer avait déjà reçu la visite cette année-là du ministre de l'Éducation Vincent Peillon, sur le même sujet. « De tout ce que j'ai vu pour l'instant, c'est le meilleur exemple », a confirmé la sénatrice, enthousiaste. Locaux dédiés, activités périscolaires réparties sur la semaine, souvent originales (comme ce travail sur les 23 morts de 14-18 de la commune), investis-

sement du tissu associatif local... Et pour ne rien gâcher, Madame le maire - Colette Michaux - a fait carrière dans l'Éducation nationale. Ça aide. « Nous avons un taux de fréquentation de 97 de l'effectif », insiste Gauthier Piérard, le directeur.

À Rainneville aussi les élus locaux (dont des ex-enseignants) font du scolaire une priorité. L'école du regroupement pédagogique concentré (RPC) date de 2008. Le tableau blanc conserve néanmoins ses coins sombres. Les retards de versement des subventions de la CAF commencent à agacer dans les mairies de campagne. Le langage parfois ésotérique de l'Éducation nationale également. « Beaucoup de maires se sont décou-

« Des professeurs de CP me disent que depuis la réforme, ils avancent plus vite dans leur programme »
 Françoise Cartron

ragés », a admis la sénatrice, pas loin d'en appeler à un « choc de simplification », aussi, sur les 4,5 jours. Dans la Somme, 40 communes ont ainsi renoncé à dresser un projet éducatif territorial (PEDT), ouvrant droit à subsides. Dommage. Surtout en période de baisse des dotations d'État.

« On ne reviendra pas en arrière »
 Sur le reste, Françoise Cartron ne veut pas incriminer les 4,5 jours dans la fatigue des enfants. Une critique pourtant récurrente. « Il faudrait une étude comparative avant/après. J'étais enseignante. Il n'y a rien de nouveau. Des professeurs de CP me disent en revanche que depuis la réforme, ils avancent plus vite dans leur programme, parce qu'ils ont retrouvé des heures "productives" ». Une affirmation qui reste, là encore, à documenter. « Sur le principe, on ne reviendra pas en arrière », juge de toute façon la sénatrice.

GABRIEL RIVALLAN

La sénatrice Françoise Cartron a découvert le fonctionnement des activités périscolaires mises en place depuis 2013.

❖ **www.lereveildeneufchatel.fr**
Liomer, « Temps d'activités périscolaires. L'école de Liomer pris en exemple pour le Premier ministre. »

Publié le 15/03/16 à 15h49, Vincent Beny



A l'invitation de Christian Manable, Françoise Cartron, vice-présidente du Sénat, est venue à Liomer pour découvrir les nouveaux rythmes scolaires à la demande du 1er Ministre.

Vice-présidente du Sénat, Françoise Cartron a été chargée par le

Premier ministre d'aller à la rencontre des élus et les enseignants du monde rural pour voir comment en milieu rural et très rural cette nouvelle organisation du temps scolaire a pu se mettre en place. Elle évoque sa visite à Liomer.

« Cette école en milieu rural correspond parfaitement à ce que je recherche. J'avoue aussi que je découvre aujourd'hui que c'est un territoire où Vincent Peillon est venu. J'ai beaucoup d'émotion d'être là car j'ai été rapporteur de la loi de refondation de l'école de Vincent Peillon au Sénat. J'ai travaillé très prêt avec lui et je suis très fière d'être là ».

« Ici, c'est un modèle. Beaucoup de gens pensent que cette nouvelle organisation scolaire était plus adaptée en milieu urbain qu'en milieu rural. D'autres affirmaient même que les gens ne sauraient pas faire. Du tour de France que je fais puisque je suis allée en Normandie, dans la Creuse et en Ariège, partout je vois que les communes rurales font aussi bien, et autrement. Mais si l'on doit parler de qualité, respect de l'esprit de la réforme, ces communes rurales n'ont pas à rougir. Je viens voir les bonnes pratiques pour faire tomber cette idée qui tourne beaucoup à Paris ».

Annexe 3-10 : Val d'Oise (Courdimanche, Us, Marines)

14 mars 2016

I- Programme du déplacement

- 10h00 : Table-ronde avec des élus du département, à Courdimanche (6 572 hab.)



En présence de :

Mme Elvira JAOUEN, Maire de Courdimanche, **Mme Isabelle THENON**, Adjointe chargée du lien intergénérationnel et de la petite enfance et **Mme Marie-France TRONEL**, Conseillère municipale missionnée à la vie scolaire

Mme Jacqueline MAIGRET, Maire de Marines, et **Mme Nadine NINOT**, Adjointe en charge de l'éducation de la jeunesse et des sports (3 433 hab.)

Mme Edith ANDOUVLIE, Maire de Us (1 323 hab.)

Mme Catherine BORGNE, Maire de Noisy-sur-Oise (682 hab.)

Mme Christine FORGE, Maire de La Roche Guyon (463 hab.)

Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Maire de Vétheuil (866 hab.)

M. Jean-Claude WANNER, Maire de Boisemont (768 hab.)

M. Gilles Le CAM, Maire de Neuville-sur-Oise et **Mme Monique CADOUX**, Vice-Présidente « Affaires Scolaires, Petite Enfance, Caisse des écoles » (2013 hab.)

M. Michel GUIARD, Maire de Boissy-l'Aillierie (1822 hab.)

M. Bruno MACE, Maire de Villiers-Adam (843 hab.)

M. Daniel DESFOUX, Maire de Butry (2 241 hab.)

M. Guy PARIS, Maire de Sagy (1 150 hab.)

M. Alain SCHMIT, Maire de Genainville (546 hab.)

M. Jean-Pierre MULLER, Maire de Magny-en-Vexin (5 668 hab.)

M. Jean-Pierre JAVELOT, Maire de Montreuil-sur-Epte (436 hab.)



- **12h00 : Déjeuner à l'école « Les Croizettes » et Visite des NAP de l'école maternelle organisées sur le temps méridien**



- **14h30 : Déplacement à Us : Observation NAP élémentaires**



- **16h00 : Déplacement à Marines : Observation NAP élémentaires**



Annexe 3.11 : Pas-de-Calais (Arras) - 15 mars 2016

I- Programme du déplacement

- **12h00** : Accueil républicain

En présence de :

Mme Evelyne BEAUMONT, Adjointe à l'Education et à la Réussite éducative

Mme Colette BONNETAT, Inspectrice de l'Education Nationale

M. Georges FOTINOS, Ancien inspecteur général et fondateur de l'ORTEJ

M. Fabrice BAILLEUL, Directeur Général Adjoint

Mme Valérie BLOUIN, Directrice Education

M. Arthur BART, Chef de Cabinet

M. Anthony BLONDEAU, Directeur de la Communication

1°) La mise en place et l'évaluation de la Réforme des Rythmes Scolaires à Arras (positionnement et mobilisation des acteurs, articulation entre le projet pédagogique des écoles et les temps périscolaires, coût de la réforme...)

2°) L'impact de la nouvelle organisation du temps scolaire sur le climat des écoles d'Arras (restitution des résultats des études par Georges FOTINOS)

3°) La nouvelle implication des collectivités territoriales.



- **14h30** : Echanges avec **M. Frédéric LETURQUE**, Maire d'Arras
- **15h30** : Echanges avec les directeurs des écoles maternelle et élémentaire
- **16h00** : Visite des T.A.P. en présence de la presse

Annexe 3.12 : Drôme (Nyons, Vinsobres, Aubres, Saint-Sauveur-Gouvernet) 21 mars 2016

I- Programme du déplacement

- 9h30 : Rencontre avec les élus de Nyons (6 657 hab.)

En présence de :

Mme Colette CASTELLY, Adjointe chargée de l'éducation et de la formation à la mairie de Nyons



- 11h00 : Echanges autour du Parc des Baronnies à Vinsobres (1 167 hab.)

En présence de :

Mme Marie-Pierre MONIER, Sénatrice, Maire de Vinsobres

M. Matthieu MORARD, Chargé de mission « Education au territoire et à l'environnement » au Parc des Baronnies

Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales soutient les communes, Sivos et accueils de loisirs du territoire en proposant des formations à destination des animateurs et acteurs éducatifs locaux. L'accent est mis sur les disciplines artistiques en lien avec l'environnement et les patrimoines locaux.



- **12h00 : Déjeuner à Vinsobres**



En présence de :

M. Christophe MAUNY, IA-DASEN et **Mme Nathalie NGUYEN**, Secrétaire générale
M. Michel GREGOIRE, Président de l'Association des Maires de la Drôme
M. Stéphane DECONINCK, Maire de Montaulieu et **M. Yves ARMAND**, Maire de Saint-Restitut (Association des Maires Ruraux)

- **14h00-15h00 – Rencontre avec les élus de Vinsobres**

En présence de :

Mme Marie-Pierre MONIER, Sénatrice, Maire de Vinsobres
Mme Françoise TESTE, 4^{ème} adjointe et **M. Gérald PIOLLET**, Conseiller municipal
Mme Claude SOMAGLINO, Directrice de l'ALSH
 Représentants des associations participant aux TAPs (Boules – Bibliothèque)



- 15h30-16h30 – Observation des NAP à Aubres (411 hab.)

En présence de :

M. Eric RICHARD, Maire d'Aubres

M. André BALANDREAU, Maire des Pilles

SONDAGE

	nb	%
nb d'habitants ne fréquentant pas les TAPS	4	7%
nb d'habitants fréquentant 2 jours de TAPS	4	7%
nb d'habitants fréquentant 3 jours de TAPS	6	11%
nb d'habitants fréquentant tous les TAPS	40	74%
nb d'habitants utilisant les TAPS	50	93%
nb d'habitants qui ont le groupe scolaire	54	

nb d'habitants utilisant les TAPS: [redacted]
 nb d'habitants fréquentant tous les TAPS: [redacted]
 nb d'habitants fréquentant 3 jours de TAPS: [redacted]
 nb d'habitants fréquentant 2 jours de TAPS: [redacted]
 nb d'habitants ne fréquentant pas les TAPS: 0

LISTE DES ACTIVITES

PERIODE	ACTIVITE	INTE
1 (7 semaines) 1/09 – 19/10	RELAXATION PERCUSSIONS CORPORELLES	Ben
2 (7 semaines) 2/11 – 19/12	RELAXATION PERCUSSIONS CORPORELLES TIR A L'ARC TIR A L'ARC	Ben
3 (6 semaines) 4/01 – 12/02	THEATRE SCIENCES DU VIVANT ARTS PLASTIQUES	
4 (6 semaines) 29/02 – 8/4	CARTO-MAGIE ARTS PLASTIQUES YOGA-RELAXATION	
5 (6 semaines) 25/04 – 3/06	BOULES LYONNAISES YOGA-RELAXATION Découverte, utilisation Internet LES P'TITS PAPIERS	
6 (6 semaines) – 4/07	BOULES LYONNAISES DECOUVERTE METIERS Découverte, utilisation Internet LES P'TITS DECHETS AUBEPINE	





- **17h00-18h00 : Rencontre avec les présidents de SIVOS et des élus à Saint-Sauveur-Gouvernet (184 hab.)**

En présence de :

Pour le SIVOS de l'Ennuyé – RPI 7 communes

Mme, Christelle RUYSSCHAERT, Maire de St Sauveur

M. Antoine IVARNES, Maire de Ste-Jalle

Mme Lucie MAURENT-GIRAUD, Présidente du Sivos

Pour le SIVOS de St-Auban-sur-Ouvèze – RPI 6 communes

Mme Véronique CHAUVET, Maire de St-Auban-sur-Ouvèze, Présidente du SIVOS

Adjointe du Sivos, Adjointe à Montauban-sur-l'Ouvèze

Pour le SIVOS de Buis-les-Baronnies

M. Louis AICARDI, Maire de Plaisians, Président du SIVOS

Mme Pascale ROCHAS, 1^{ère} Adjointe de Buis, Conseillère départementale



II- Revue de presse

Le Dauphiné Libéré, « L'application des rythmes scolaires séduit la sénatrice de Gironde »

Publié le 24.03.16

JEUDI 24 MARS 2016 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET/AUBRES

L'application des rythmes scolaires séduit la sénatrice de Gironde

Lundi 21 mars, la sénatrice Marie-Pierre Monier accueillait dans la Drôme sa collègue Françoise Cartron, vice-présidente du Sénat élue en Gironde, chargée d'une mission d'évaluation des rythmes scolaires en milieu rural. L'idée était de repérer les bonnes pratiques et d'en faire des exemples qui pourraient être repris par d'autres, mais aussi d'identifier les freins encore présents pour une mise en œuvre optimale.

Mme Cartron a pu avoir un panorama assez complet de ce qui se passe en Drôme : rencontre avec les représentants de l'Association des maires ruraux et de l'Association des maires, des élus responsables de l'organisation des TAPs (temps d'activités périscolaires), des intervenants associatifs ou salariés des collectivités, ainsi qu'un chargé de mission du Parc naturel des Baronnies.

Si des améliorations sont en-



À Aubres, lors de la visite de l'école par les deux sénatrices.

core nécessaires dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes (simplification des dossiers pour financements Caf par exemple), la sénatrice a pu repartir avec quelques bonnes pratiques à mettre dans son rapport : la formation des animateurs par le PNR des Baronnies, l'association des parents d'élèves à la programmation des activités à Nyons, ou encore à Buis où les ryth-

mes scolaires sont différents selon que les enfants sont en maternelle ou en primaire. Si tous s'accordent sur le fait que cela représente bien un coût pour les collectivités, ils reconnaissent qu'elle permet à tous les enfants, y compris ceux des familles les plus en difficultés, de bénéficier d'une ouverture culturelle et citoyenne.

Publié le 31.03.2016

SUD DRÔME Evaluation des rythmes scolaires avec la vice-présidente du Sénat

Une mission dans le rythme !

Lundi 21 mars, la Sénatrice Drômoise Marie-Pierre Monier accueillait dans la Drôme sa collègue Françoise Carton, Vice-Présidente du Sénat et Sénatrice de la Gironde, chargée d'une mission d'évaluation des rythmes scolaires en milieu rural.

Il s'agit d'une part de repérer les bonnes pratiques et d'en faire des exemples qui pourraient être repris par d'autres, et aussi d'identifier les freins encore présents pour une mise en œuvre optimale.

Et il faut dire que Françoise Carton a pu avoir un panorama assez complet de ce qui se passe en Drôme : rencontre avec les



La mission d'évaluation est passée par l'école d'Aubres...

représentants de l'Association des Maires Ruraux de la Drôme et de l'Association des Maires de la Drôme, avec des élus responsables de l'organisation des TAPs, des intervenants associatifs ou salariés des collectivités,

ainsi qu'un chargé de mission du Parc des Baronnies.

De bonnes pratiques drômoises

Si des améliorations sont encore nécessaires et possibles dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes, comme la simplification des dossiers permettant de bénéficier de financements de la CAF, ou la révision des critères permettant aux communes rurales de bénéficier de l'aide majorée du fonds de soutien, la Sénatrice a pu repartir avec quelques « bonnes pratiques » à mettre dans son rapport.

Le Parc des Baronnies par



Puis par celle de la commune de Voreyres.

exemple, forme des animateurs sur des disciplines artistiques en lien avec le territoire, l'environnement et les patrimoines locaux. Autre exemple, à Nyons, où les parents d'élèves sont associés à la programmation des activités et où le responsable des TAPs siège au conseil d'école, ou encore à Buis les Baronnies où les rythmes scolaires sont différents selon que les enfants sont en maternelle ou en primaire.

Si tous s'accordent sur le fait que cela représente bien un coût pour les collectivités, ils reconnaissent bien volontiers que cette réforme a participé à la

montée en compétences de nombreux acteurs éducatifs et qu'elle permet à tous les enfants, y compris ceux des familles les plus en difficulté, de bénéficier d'une ouverture culturelle et citoyenne indispensable.

À la question que pose la sénatrice à la fin de chacun de ses déplacements : « Souhaiteriez-vous revenir à la semaine de 4 jours ? » la réponse est unanimement « non » ! À l'inverse, à la question posée à Mme Carton : « Souhaitiez-vous revenir dans la Drôme ? », la réponse est définitivement « oui » !



Réunion de travail à Saint-Sauveur-de-Gouvernet.

Annexe 4 : Questionnaire et traitement des données – Liste des communes

➤ *Le questionnaire en ligne*

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Fin 2015, j'ai été nommée par le Premier ministre parlementaire en mission sur les rythmes scolaires auprès des Ministres Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et M. Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Le travail que je mène - et qui donnera lieu au rendu d'un rapport courant avril - vise :

- d'une part, à établir un bilan des initiatives prises par les élus locaux pour organiser et développer les activités périscolaires ;
- d'autre part, à définir les conditions d'un accompagnement renforcé par les services de l'Etat aux communes.

Afin d'identifier les moyens d'accompagner mieux encore les petites communes et communes rurales, je souhaite recueillir un certain nombre de « bonnes pratiques », notamment concernant le recrutement et la qualification des animateurs, et mener une réflexion autour des adaptations et simplifications à envisager.

C'est avec cet objectif que j'ai entamé en décembre dernier un cycle d'auditions et de déplacements dont je vous tiendrai régulièrement informés sur cet espace : www.unereformedanslerythme.com.

J'ai également rédigé ce questionnaire que je sou mets à votre attention ainsi qu'à celle de tous les élus à qui vous voudrez bien le transmettre.

En outre, si vous souhaitez me faire parvenir des exemples de projets réussis et / ou des points de blocage repérés dans votre département, je vous invite à me contacter :

Adresse dédiée à la mission : unereformedanslerythme@gmail.com

Administratrice en charge de la mission : Mme Hélène Hannoir

helene.hannoirpedt@gmail.com

Collaborateur parlementaire : M. Fabien Charlon

fabien.charlon@gmail.com

T. : 01 42 34 45 32

En vous remerciant de votre participation à ces travaux, je reste bien évidemment, ainsi que mon équipe, à votre disposition pour échanger sur ces travaux et vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous pouvez remplir ce questionnaire en ligne :

<http://goo.gl/forms/4BCtEfQyiK>

DONNEES CONTEXTUELLES

Nom de la commune :

Département :

Nombre d'habitants :

Nombre d'enfants scolarisés dans les écoles concernées par les NAP :

Taux de fréquentation en maternelle en pourcentage:

Taux de fréquentation en élémentaire en pourcentage: :

Avez-vous mis en place des rythmes en:

- 2013
- 2014

Avez-vous formalisé un PEDT? Oui/ Non - Si non, pourquoi? :

Fonctionnez-vous **en réseau** avec d'autres communes?

- Oui, dans le cadre d'une communauté de communes qui coordonne mais j'ai gardé la compétence "enfance-jeunesse"
- Oui, dans le cadre d'une communauté de communes qui a repris la compétence enfance jeunesse
- Oui, dans le cadre d'un RPI qui coordonne mais j'ai gardé une organisation indépendante
- Oui, dans le cadre d'un RPI qui coordonne et nous avons harmonisé l'organisation des temps pour faciliter le recrutement et diversifier les contenus
- Non, j'ai une organisation locale qui ne nécessitait pas de mettre en place une coordination plus large
- Non, mais je pense qu'une organisation en réseau serait plus simple et j'envisage de le faire
- Autre :

Remarques, propositions et témoignages sur l'organisation en réseau.

RECRUTEMENT, FORMATION, ENCADREMENT

Avez-vous mis en place **des ateliers**? Oui/ Non

Êtes-vous satisfait des activités qui sont proposées aux enfants dans le cadre des NAP?

Echelle de 1 (très satisfait, offre variée de bonne qualité) à 5 (pas satisfait, nous avons juste garanti un accueil minimum)

1 2 3 4 5

Qui encadre vos activités? Plusieurs réponses possibles.

- Des animateurs territoriaux titulaires qui travaillaient déjà pour la commune
- Des animateurs territoriaux titulaires nouvellement recrutés
- Des ATSEM
- Des agents municipaux qui ont diversifié leur activité
- Des vacataires
- Des enseignants volontaires
- Des bénévoles
- Des emplois d'avenir
- Des salariés d'associations
- Des auto-entrepreneurs
- Autre :

Si vous avez des **bénévoles**, sont-ils?

- Des parents d'élèves volontaires
- Des bénévoles d'associations locales
- Des professionnels qui acceptent de passer un peu de temps avec les enfants pour partager leur savoir-faire
- Des enseignants à la retraite
- Autre :

Avez-vous des remarques particulières sur la participation des bénévoles aux activités?

Pour mettre en place les NAP, **avez-vous consolidé des emplois** dans le domaine de l'animation ou de la coordination en augmentant le temps de travail? Oui/ Non

Avez-vous, à l'occasion de la mise en place des NAP, **établi de nouveaux partenariats éducatifs**? (Par exemple, avec des associations avec lesquelles vous aviez peu de contact ou en créant des liens entre les animateurs et des ressources culturelles locales).

Parmi les vacataires, avez-vous des étudiants qui souhaitent, à terme, devenir enseignants ou s'orienter dans les métiers de l'éducation ou les carrières sociales ? Oui/ Non

Avez-vous recruté **des coordonnateurs**? Oui/ Non

Cette coordination est-elle assurée par une association ? Oui/ Non

- à quel niveau de coordination interviennent-ils?

- Au niveau du RPI
- Au niveau de la communauté de communes
- Au niveau local

Ces coordonnateurs étaient-ils déjà en poste avant la mise en place de la réforme? Oui/ Non

Quelle formation initiale ont-ils?

Pour les animateurs et intervenants, avez-vous mis en place des **formations spécifiques**? Oui/ Non

Si oui, de quel type? Plusieurs réponses possibles.

- BAFA
- BAFD
- CQP
- BAPAAT
- BPJEPS
- Formations spécifiques sur les contenus d'activités
- Formations proposées par le CNFPT
- Formations intercatégorielles avec les enseignants
- Formations spécifiques pour les maternelles
- Formations spécifiques pour les enfants porteurs de handicap

- autres

Si autre formation:

De quels types de formations supplémentaires auriez-vous besoin pour les animateurs? Plusieurs réponses possibles.

- Pédagogique: sur la conception des activités
- Spécifiques pour les maternelles
- Educatives: pour la prise en charge et la gestion des groupes
- Educatives: pour s'occuper des enfants à besoins spécifiques
- autre

Si autre:

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées sur ces points de recrutement et de formation?

Comment y avez-vous répondu?

Pour la prise en charge des enfants porteurs de handicap, avez-vous rencontré des difficultés particulières et quelles seraient vos demandes pour résoudre ces difficultés?

ARTICULATION SCOLAIRE-PERISCOLAIRE

A l'échelle de l'école ou du réseau, comment les équipes territoriales et les équipes de l'éducation nationale collaborent-elles sur le projet?

- Bien
- Mal
- Sans avis

Vos remarques sur cette collaboration:

Les contenus d'activités sont-ils discutés avec les enseignants dans le cadre de la cohérence et de la continuité éducative? Oui/ Non

Remarques sur les échanges concernant les contenus d'activités

-Existe-il **des instances de dialogue** spécifiques hors du conseil d'école pour échanger sur les activités? : Oui/ Non

Si oui, comment organisez-vous ces réunions? Qui y participe? A quel moment et combien de fois dans l'année?

-Après deux à trois ans de fonctionnement, les **enfants sont-ils heureux** de participer à ces activités? : Oui/ Non

Contributeur-elles, selon-vous à **l'enrichissement culturel, à l'épanouissement et au mieux "vivre-ensemble"** : Oui/ Non

FINANCEMENT-GOUVERNANCE-ACCOMPAGNEMENT

Avez-vous touché le financement de l'état : Oui/ Non

Avez-vous bénéficié des 40 euros supplémentaires? : Oui/ Non

Qui sont **vos interlocuteurs** pour ce financement

- Le DASEN
- Le responsable régional de la DDCSPP
- La préfecture
- je ne sais pas

Avez-vous eu des difficultés particulières pour obtenir ce financement?

Avez-vous touché le financement de la CAF: Oui/ Non

Avez-vous eu des difficultés particulières pour obtenir ce financement?

Pour la mise en place des NAP, quelles ont été vos principales **dépenses nouvelles**?

La mise en place des NAP a-t-elle été l'occasion **d'interroger votre offre périscolaire en général**? Si oui de quelle manière?

Quel est le rôle de la communauté de communes dans la gouvernance et le financement des NAP?

Avez-vous rencontré des difficultés particulières liées au transport des enfants? : Oui/ Non

si oui, comment les avez-vous surmontées?

Connaissez-vous le rôle du Groupe d'Appui Départemental? : Oui/ Non

Quels seraient vos besoins d'accompagnement supplémentaires de la part de ce groupe d'appui?

Votre avis nous intéresse, nous vous invitons à témoigner, dans ce paragraphe de votre PEDT du contexte de mise en place, de ce qu'il représente aujourd'hui et de vos perspectives.

Traitement des données du questionnaire en ligne :

Cette enquête, lancée le 12 février 2016 via le site internet dédié <https://unereformedanslerythme.com>, a été nourrie par les contributions de communes, syndicats ou intercommunalités qui représentent 1002 communes.

Les communes sont issues de 86 départements différents, représentent une population de 4 370 315 habitants et 364 275 enfants scolarisés.

Les communes de moins de 2000 habitants représentent près de 60% du panel, de moins de 3000 habitants près de 70% et les communes de moins de 5000 habitants plus de 80%.

Liste des villes, communes, communautés de communes et syndicats ayant répondu au questionnaire en ligne.

Commune SAINT-MARCEL/AUDE Aude	Commune ARGENCES Calvados	Commune BAIN DE BRETAGNE Ille-et-Vilaine
Commune ABEILHAN Hérault	Commune ARGENTON SUR CREUSE Indre	Commune BAINS SUR OUST Ille-et-Vilaine
Commune ACIGNE Ille-et-Vilaine	Commune ARGENTRE DU PLESSIS Ille-et-Vilaine	Commune BALAN Ain
Commune AIGUILLON Lot-et-Garonne	Commune ARMISSAN Aude	Commune BALLAN-MIRE Indre-et-Loire
Commune AIX EN OTHE Aube	Commune ARS SUR FORMANS Ain	Commune BANEINS Ain
Commune AJAIN Creuse	Commune ARSAC Gironde	Commune BANON ** Haute-Provence
Commune ALATA Corse du sud	Commune ARUE Landes	Commune BARBERAZ Savoie
Commune ALLEX Drôme	Commune ARVEYRES Gironde	Commune BARBIÈRES Drôme
Commune AMBARES ET LAGRAVE Gironde	Commune ARZENS Aude	Commune BARZY-EN-THIERACHE Aisne
Commune AMBLENY Aisne	Commune ARZON Morbihan	Commune BASSENS Gironde
Commune AMBRONAY Ain	Commune AUBENTON Aisne	Commune BASSE-POINTE Martinique
Commune ANCHE Indre-et-Loire	Commune AUBERIVES EN RPYANS Isère	Commune BEAUCE Ille-et-Vilaine
Commune ANNOISIN-CHATELANS Isère	Commune AUBIAC Lot-et-Garonne	Commune BEAULIEU Isère
Commune ANNONAY Ardèche	Commune AUCH Gers	Commune BEAUMONT LES VALENCE Drôme
Commune ANTRAIN Ille-et-Vilaine	Commune AUDENGE Gironde	Commune BEAUNE LA ROLANDE Loiret
Commune ANZEME Creuse	Commune AUDIGNON Landes	Commune BEAUREGARD Ain
Commune ANZIN SAINT AUBIN Pas-de-Calais	Commune AULNOIS SOUS LAON Aisne	Commune BEAUTOR Aisne
Commune ARC LES GRAY Haute-Saône	Commune AUZOUER EN TOURAINE Indre-et-Loire	Commune BEAUVALLON Drôme
Commune ARDON Loiret	Commune AVOINE 37420 Indre-et-Loire	Syndicat BEAUVOIR-EGLENY-PARLY Yonne
Commune ARENGOSSE Landes	Commune BAILLIF Guadeloupe	Commune BELIGNEUX Ain

Commune	BESSINES SU GARTEMPE Haute-Vienne	Commune	BRION Isère	Commune	CHANEINS Ain
Commune	BEYCHAC ET CAILLAU Gironde	Commune	BROUAILLAN ET TRANS LA Ille-et-Vilaine	Commune	CHANTELOUP Ille-et- Vilaine
Commune	BILLÉ Ille-et-Vilaine	Commune	BRUCH Lot-et-Garonne	Commune	CHANTESSÉ Isère
Commune	BIRAC SUR TREC Lot-et-Garonne	Commune	BURLATS Tarn	Commune	CHARANCIEU Isère
Commune	BISEL Haut-Rhin	Commune	BUXEROLLES Vienne	Commune	CHARMES Aisne
Commune	BLAINVILLE SUR ORNE Calvados	Commune	CADILLAC EN FRONSADAIS Gironde	Commune	CHARMOILLE Haute- Saône
Commune	BLAN Tarn	Commune	CANCALE Ille-et- Vilaine	Commune	CHARPEY Drôme
Commune	BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE Lot-et-Garonne	Commune	CAPDENAC Lot	Commune	CHASNÉ SUR ILLET Ille-et-Vilaine
Commune	BOHAS-MEYRIAT-MIGNAT* Ain	Commune	CARCANS Gironde	Commune	CHASSE SUR RHONE Isère
Commune	BOIS COLOMBES Hauts-de-Seine	Commune	CASTELNAU SUR GUPIÉ Lot-et-Garonne	Commune	CHASSIEU Rhône
Commune	BOISGERVILLY Ille-et- Vilaine	Commune	CASTILLON LA BATAILLE Gironde	Commune	CHÂTEAU LA VALLIÈRE Indre-et-Loire
Commune	BOISTRUDAN Ille-et- Vilaine	Commune	CAUDROT Gironde	Commune	CHÂTEAUDOUBLE Drôme
Commune	BOLLWILLER Haut-Rhin	Commune	CAUNEILLE Landes	Commune	CHATEAULIN Finistère
Commune	BOMAS-MEYRIAT-MIGNAT Ain	Commune	CAVALAIRE SUR MER Var	Commune	CHATEAUVILAIN Isère
Commune	BONDY Seine-St-Denis	Commune	CAVAN Côtes d'Armor	Commune	CHATELUS Isère
Commune	BOURG EN BRESSE Ain	Commune	CAYENNE Guyane	Commune	CHAVANNES SUR SURAN Ain
Commune	BOURGANEUF Creuse	Commune	CAZILHAC Aude	Commune	CHEILLÉ Indre-et- Loire
Commune	BOURGBARRE Ille-et- Vilaine	CDC DER	CC VITRY CHAMPAGNE ET Marne	Commune	CHEVILLY LARUE Val-de-Marne
Commune	BOURNAN Indre-et- Loire	CDC	CDC PAYS FOYEN Gironde	Commune	CHEVRY Ain
Commune	BRAM Aude	Commune	CESSIERES Aisne	Commune	CHEZERY-FORENS ET Ain
Commune	BRAS PANON Réunion	Commune	CESSON-SEVIGNE Ille-et-Vilaine	Commune	CHICONI Mayotte
Commune	BRASSAC Tarn	Commune	CHAMBÉRY Savoie	Commune	CHIRONGUI Mayotte
Commune	BRÉCÉ Ille-et-Vilaine	Commune	CHAMBOURG Indre-et- Loire	Commune	CHOLET Maine-et- Loire
Commune	BREHAN Morbihan	Commune	CHAMBRY Aisne	Commune	CHONAS L'AMBALLAN Isère
Commune	BREN Drôme	Commune	CHAMOUILLE Aisne	Commune	CINTRE Ille-et- Vilaine
Commune	BRETEIL Ille-et- Vilaine	Commune	CHAMP SUR DRAC Isère	Commune	CIRY-LE-NOBLE Saône-et- Loire
Commune	BRIE Ille-et-Vilaine	Commune	CHAMPLITTE Haute- Saône	Commune	CLAIX Isère
Commune	BRIENON SUR ARMANÇON Yonne	Commune	CHAMPTERCIER ** Alpes de Haute-Provence	Commune	CLAMENSANE** Alpes de Haute-Provence
Commune	BRIGNAC Morbihan	Commune	CHAMROUSSE Isère	Commune	CLAVEYSON Drôme
Commune		Commune	CHANAY Ain		

Commune	CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme		Commune	CORCELLES	Ain	Commune	DINEAULT	Finistère
Commune	CLOYES SUR LE LOIR Eure-et-Loir		Commune	CORCIEUX	Vosges	Commune	DOL DE BRETAGNE Ille-et-Vilaine	
Commune	COBONNE	Drôme	Commune	CORDEAC	Isère	Commune	DOLOMIEU	Isère
Commune	COEX	Vendée	Commune	CORMARANCHE-EN-BUGEY Ain		Commune	DOMAGNE	Ille-et-Vilaine
Collectivité territoriale COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-MARTIN Guadeloupe			Commune	CORMERY	Indre-et-Loire	Commune	DOMARIN	Isère
Commune	COMBRONDE	Puy-de-Dôme	Commune	CORMOZ	Ain	Commune	DOMÈNE	Isère
Commune	COMBRONDE	Puy-de-Dôme	Commune	COURCOURONNES Essonne		Commune	DOMPIERRE LES EGLISES Haute-Vienne	
Commune	COMMELLE	Isère	Commune	CRACHMorbihan		Commune	DOUAI	Nord
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU PAYS DE TARASCON Ariège		CDC	CRANDELLES-NAUCELLES- JUSSAC-MARMANHAC- LAROQUEVIEILLE-REILHAC- TEISSIÈRES DE CORNETCantal		Commune	DRAGUIGNAN	Var
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "COTEAUX ET VALLÉES DES LUYS"Landes		Commune	CRAS SUR REYSSOUZE Ain		Commune	DROM	Ain
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRE SUR L'ADOUR Landes		Commune	CREMIEU	Isère	Commune	EFFRY	Aisne
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES THIÉRACHE Ardenes		Commune	CREONGironde		Commune	ELLIANT	Finistère
Commune	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'AIRE SUR L'ADOUR Landes		Commune	CRÉPY	Aisne	Commune	ELVEN	Morbihan
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN LUDOIS Sarthe		Commune	CREVIN	Ille-et-Vilaine	Commune	ENTRE DEUX GUIERS Isère	
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL Indre-et-Loire		Commune	CROUY	Aisne	Commune	EPPES	Aisne
Cdc	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT- AULAYEDordogne		Commune	CROUZILLES	Indre-et-Loire	Commune	ERAGNY SUR OISE Val-d'Oise	
Commune	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE Landes		Commune	CROUZILLES	Indre-et-Loire	Commune	ERSTEIN	CDC DU PAYS D'ERSTEINBas-Rhin
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE PESMES Haute-Saône		Commune	CUGNY	Aisne	Commune	ESCOURCE	Landes
CDC	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VERDON VAL D'ALLOSAlpes de Haute-Provence		Commune	CUSSAC FORT MEDOC Gironde		Commune	ESTIBEAUX	Landes
Commune	CONCORET	Morbihan	Commune	CUZION	Indre	Commune	ETREUX	Aisne
Commune	CONNERRE	Sarthe	Commune	DALOU	Ariège	Commune	ETREVENNES	Alpes de Haute-Provence
Commune	CORBIERES	Alpes de Haute-Provence	Commune	DAME MARIE LES BOIS Indre-et-Loire		Commune	EVAUX LES BAINS Creuse	
Commune	CORBONOD	Ain	Commune	DAMIATTE	Tarn	Commune	EVOSGES	Ain
			Commune	DAUPHIN	Alpes de Haute-Provence	Commune	EYJEAUX	Haute- Vienne
			Commune	DAUSSE	Lot-et- Garonne	Commune	FABREZAN	Aude
			Commune	DENAIN	Nord	Commune	FARAMANS	Ain
			Commune	DEYVILLERS	Vosges	Commune	FAUCOGNEY-ET-LA-MER Haute-Saône	
			Commune	DIEPPE	Seine-Maritime	Commune	FEILLENS	Ain
			Commune	DIETWILLER	Haute- Saône	Commune	FÈRE EN TARDENOIS Aisne	
			Commune	DIEULEFIT	Drôme	Commune	FÉREL	Morbihan

Commune	FESTIEUX	Aisne	Commune	GRESY SUR AIX	Savoie	Commune	KINGERSHEIM	Haut-Rhin
Commune	FEYZIN	Rhône	Commune	GRURY	Saône-et-Loire	Commune	LA BATIE ROLLAND	Drôme
Commune	FITOU	Aude	Commune	GUERN	Morbihan	Commune	LA BAUME-CORNILLANE	Drôme
Commune	FLAUJAGUES	Gironde	Commune	GUILLIGOMARCH	Finistère	Commune	LA BAUSSAINE	Ille-et-Vilaine
Commune	FLAVIGNAC	Haute-Vienne	Commune	GUITRES	Gironde	Commune	LA BEGUDE DE MAZENC	Drôme
Commune	FLAVY LE MARTEL	Aisne	Commune	GUYANCOURT	Yvelines	Commune	LA BRESSE	Vosges
Commune	FLEURBAIX	Pas-de-Calais	Commune	GY	Haute-Saône	Commune	LA CHAPELLE AUX	FILTZMEENS
Commune	FONGRAVE	Lot-et-Garonne	Commune	HABAS	Landes	Commune	LA CHAPELLE DES	FOUGERETZ
Commune	FONTENOY	Aisne	Commune	HAUTERIVE	Allier	Commune	LA CHAPELLE SAINT LUC	Aube
Commune	FORCALQUIER**	Alpes de Haute-Provence	Commune	HAUTEVESNES	Aisne	Commune	LA COMBE DE LANCEY	Isère
Commune	FOUESNANT	Finistère	Commune	HECKEN	Haut-Rhin	Commune	LA CÔTE SAINT-ANDRÉ	Isère
Commune	FOUR	Isère	Commune	HÉGENHEIM	Haute-Saône	Commune	LA FLECHE	Sarthe
Commune	FROGES	Isère	Commune	HENNEBONT	Morbihan	Commune	LA FRETTE	Isère
Commune	GAEL	Ille-et-Vilaine	Commune	HERBEYS	Isère	Commune	LA MEZIERE	Ille-et-Vilaine
Commune	GAILLERES	Landes	Commune	HEUGAS	Landes	Commune	LA MOLE	Var
Commune	GARAT	Charente	Commune	HIREL	Ille-et-Vilaine	Commune	LA MORTE	Isère
Commune	GARCHES	Hauts-de-Seine	Commune	HOHROD	Haut-Rhin	Commune	LA MOTTE	Var
Commune	GAREOULT	Var	Commune	HOUEILLES	Lot-et-Garonne	Commune	LA MOTTE CHALANCON	Drôme
Commune	GASTES	Landes	Commune	IFFENDIC	Ille-et-Vilaine	Commune	LA MOTTE-SERVOLÉX	Savoie
Commune	GENISSIEUX	Drôme	Commune	INZINZAC-LOCHRIST	Morbihan	Commune	LA RICHARDAIS	Ille-et-Vilaine
Commune	GENTIOUX-PIGEROLLES	Creuse	Commune	IRACOUBO	Guyane	Commune	LA ROCHE MAURICE	Finistère
Commune	GEVIGNEY MERCEY	Haute-Saône	Commune	IVRY SUR SEINE	Val-de-Marne	Commune	LA ROCHE VINEUSE	Saône-et-Loire
Commune	GEX	Ain	Commune	IZEAUX	Isère	Commune	LA TALAUDIÈRE	Loire
Commune	GONFREVILLE L'ORCHER	Seine-Maritime	Commune	IZENAVE	Ain	Commune	LA TRINITE SUR MER	Morbihan
Commune	GOURBEYRE	Guadeloupe	Commune	IZON	Gironde	Commune	LA TURBALLE	Loire-Atlantique
Commune	GOURLIZON	Finistère	Commune	JAILLANS	Drôme	Commune	LA VILLE ES NONAIS	Ille-et-Vilaine
Commune	GOYAVE	Guadeloupe	Commune	JANNEYRIAS	Isère	Commune	LABASTIDE DE LEVIS	Tarn
Commune	GRAND CHAMP	Morbihan	Commune	JANZÉ	Ille-et-Vilaine			
Commune	GRANDE-SYNTHÉ	Nord	Commune	JARCIEU	Isère			
Commune	GRANGES-LES-BEAUMONT	Drôme	Commune	JOANNAS	Ardèche			
			Commune	JOEUF	Meurthe et Moselle			
			Commune	KERFOURN	Morbihan			
			Commune	KERLAZ	Finistère			

Commune	LABASTIDE ROUAIROUX		Commune	LE PERTRE	Ille-et-Vilaine	Commune	LOPERHET	Finistère
Commune	LABESSIERE-CANDEIL	Tarn	Commune	LE PLAN DE LA TOUR	Var	Commune	LORMONT	Gironde
Commune	LACAUNE	Tarn	Commune	LE PLANTAY	Ain	Commune	LOUANS	Indre-et-Loire
Commune	LAGARRIGUE	Tarn	Commune	LE POIZAT - LALLEYRIAT	Ain	Commune	LOUVIGNÉ	Mayenne
Commune	LANMEUR	Finistère	Commune	LE PRÉ SAINT GERVAIS	Seine-St-Denis	Commune	LOUVIGNE DU DESERT	Ille-et-Vilaine
Commune	LANOBRE	Cantal	Commune	LE THORONET	Var	Commune	LOYETTES	Ain
Commune	LANS EN VECORS	Isère	Commune	LE VERGER	Ille-et-Vilaine	Commune	LUDON	Gironde
Commune	LAON	AISNE	Commune	LE VIVIER SUR MER	Ille-et-Vilaine	Commune	LUE	Landes
Commune	LAUTREC	Tarn	Commune	LÉCOUSSE	Ille-et-Vilaine	Commune	LUGON ET L'ILE DU CARNEY	Gironde
Commune	LAUZACH	Morbihan	Commune	LEFFRINCKOUCKE	Nord	Commune	LURE	Haute-Saône
Commune	LAVAL	Isère	Commune	LEHAUCOURT	Aisne	Commune	LUX	Saône-et-Loire
Commune	LAVALDENS	Isère	Commune	LEMBACH	Bas-Rhin	Commune	MACOURIA	Guyane
Commune	LAVONCOURT	Haute-Saône	Commune	LEMPAUT	Tarn	Commune	MAGESCQ	Landes
Commune	LAYRAC	Lot-et-Garonne	Commune	LÉOGNAN	Gironde	Commune	MAIRIE Nièvre	
Commune	LE CASTELLET	Alpes de Haute-Provence	Commune	LES ADRETS	Isère	Commune	MAIRIE DE CORRENCON EN VERCORS	Isère
Commune	LE COUDRAY	Eure-et-Loir	Commune	LES ADRETS DE L'ESTEREL	Var	Commune	MALEMORT	Corrèze
Commune	LE CROUAIS	Ille-et-Vilaine	Commune	LES ANCIZES-COMPS	Puy-de-Dôme	Commune	MALLEMOISSON*	Alpes de Haute-Provence
Commune	LE GUA	Isère	Commune	LES EPARRES	Isère	Commune	MALMERSPACH	Haut-Rhin
Commune	LE LANDREAU	Loire-Atlantique	Commune	LES THUILES	Alpes de Haute-Provence	Commune	MANA	Guyane
Commune	LE LAVANDOU	Var	Commune	L'ESCALE	Alpes de Haute-Provence	Commune	MARBOZ	Cher
Commune	LE LOUROUX	Indre-et-Loire	Commune	LESPARRE-MÉDOC	Gironde	Commune	MARCIGNY	Saône-et-Loire
Commune	LE MASNAU MASSUGUIES	Tarn	Commune	L'ETANG-SALE	Réunion	Commune	MARCORIGNAN	Aude
Commune	LE MAZET SAINT VOY	Haute-Loire	Commune	L'HERMITAGE	Ille-et-Vilaine	Commune	MARGNY LES COMPIÈGNE	Oise
Commune	LE MINIHIC SUR RANCE	Ille-et-Vilaine	Commune	LIBOURNE	Gironde	Commune	MARINES	Val-d'Oise
Commune	LE MONTEIL AU VICOMTE	Creuse	Commune	LILLE	Nord	Commune	MARPENT	Nord
Commune	LE MONTELLIER	Ain	Commune	LISLE SUR TARNT	Tarn	Commune	MARTIGNAS SUR JALLE	Gironde
Commune	LE MOTTIER	Isère	Commune	LOCHES	Indre-et-Loire	Commune	MARTIGNÉ-FERCHAUD	Ille-et-Vilaine
Commune	LE MOULE	Guadeloupe	Commune	LOCMARIA-GRAND-CHAMP	Morbihan	Commune	MASSAGUEL	Tarn
Commune	LE PASSAGE	Isère				Commune	MASSIEU	Isère
						Commune	MASSIEUX	Ain
						Commune	MASSIGNIEU DE RIVES	Ain

Commune	MASSY	Essonne	Commune	MONTFORT-SUR-ARGENS	Var	Commune	NOISY SUR OISE	Val-d'Oise
Commune	MAXENT	Ille-et-Vilaine	Commune	MONTIGNY LES VESOUL	Haute-Saône	Commune	NOUVOITOU	Ille-et-Vilaine
Commune	MEES	Landes	Commune	MONTMERLE SUR SAÔNE	Ain	Commune	NOUZILLY	Indre-et-Loire
Commune	MEILHAN	Landes	Commune	MONTREDON-LABESSONNIE	Tarn	Commune	NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE	Ille-et-Vilaine
Commune	MELAY	Saône-et-Loire	Commune	MONTREUIL-LE-GAST	Ille-et-Vilaine	Commune	NOYEN SUR SARTHE	Sarthe
Commune	MERVANS	Saône-et-Loire	Commune	MONT-SAINT-PERE	Aisne	Commune	ODEREN	Haut-Rhin
Commune	MESSANGES AZUR MOLIETS ET MAÂ	Landes	Commune	MONTUSSAN	Gironde	Commune	ONESSE-LAHARIE	Landes
Commune	MEUCON	Morbihan	Commune	MORESTEL	Isère	Commune	ORADOUR SUR VAYRES	Haute-Vienne
Commune	MEXIMIEUX	Ain	Commune	MOUAZE	Ille-et-Vilaine	Commune	ORIST	Landes
Commune	MEZEL	Alpes de Haute-Provence	Commune	MOULIETS ET VILLEMARTIN	Gironde	Commune	OSTWALD	Bas-Rhin
Commune	MIONNAY	Ain	Commune	MOULON	Gironde	Commune	OUSSON SUR LOIRE	Loiret
Commune	MIRABEAU**	Alpes de Haute-Provence	Commune	MOUSTIER	Lot-et-Garonne	Commune	OYRIERES	Haute-Saône
Commune	MIRAMAS	Bouches du Rhône	Commune	MOUTIERS	Savoie	Commune	PACÉ	Ille-et-Vilaine
Commune	MIRAMONT DE GUYENNE	Lot-et-Garonne	Commune	MOUZIEYS-TEULET	Tarn	Commune	PALAJA	Aude
Commune	MISSION	Landes	Commune	MOYANS SARTOUX	Alpes-Maritimes	Commune	PANOSSAS	Isère
Commune	MONESTIÉS	Tarn	Commune	MTSAMBORO	Mayotte	Commune	PARDAILLAN	Lot-et-Garonne
Commune	MONFLANQUIN	Lot-et-Garonne	Commune	MURINAIS	Isère	Commune	PARIGNE L'EVEQUE	Sarthe
Commune	MONTAGNIEU	Isère	Commune	NAUJAN ET POSTIAC	Gironde	Commune	PARISOT	Tarn
Commune	MONTAULIEU	Drôme	Commune	NAVES	Tarn	Commune	PARMILIEU	Isère
Commune	MONTAUROUX	Var	Commune	NEDDE	Haute-Vienne	Commune	PARTHENAY DE BRETAGNE	Ille-et-Vilaine
Commune	MONTBRISON SUR LEZ	Drôme	Commune	NÉOULES	Var	Commune	PASSINS	Isère
Commune	MONTCABRIER	Tarn	Commune	NERIGEAN	Gironde	Commune	PAU	Pyrénées-Atlantiques
Commune	MONTCEAUX	Ain	Commune	NESLES LA MONTAGNE	Aisne	Commune	PAUDY	Indre
Commune	MONTCET	Ain	Commune	NEUILLY EN THELLE	Oise	Commune	PEPIEUX	Aude
Commune	MONTELIER	Drôme	Commune	NEUVES-MAISONS	Meurthe et Moselle	Commune	PEYRIAC DE MER	Aude
Commune	MONTELIMAR - AGGLOMÉRATION	Drôme	Commune	NEVEZ	Finistère	Commune	PEZENAS	Hérault
Commune	MONTERBLANC	Morbihan	Commune	NIEUL	Haute-Vienne	Commune	PEZENS	Aude
Commune	MONTERFIL	Ille-et-Vilaine	Commune	NOAILLAN	Gironde	Commune	PIERRE CHATEL	Isère
Commune	MONTFERRAT	Isère	Commune	NOGENTEL	Aisne	Commune	PIERREFITTE-ÈS-BOIS	Loiret

Commune PIERRERUE	Alpes de	Commune PUJOLS	Gironde	Commune ROUCY (REGROUPEMENT SCOLAIRE)	Aisne
Commune PINET	Hérault	Commune PUYCALVEL	Tarn	Commune ROURAG	Guyane
Commune PIRIAC SUR MER	Loire-Atlantique	Commune PUYLAURENS	Tarn	Commune ROUSSAS ET VALAURIE	Drôme
Commune PLAN	Isère	Commune PUYMIROL	Lot-et-Garonne	Commune ROUSSILLON	Isère
Commune PLEMET	Côtes d'Armor	Commune QUESTEMBERG	Morbihan	Commune ROYERES	Haute-Vienne
Commune PLERGUER	Ille-et-Vilaine	Commune QUILLAN	Aude	Syndicat RPI BOURG SAINT CHRISTOPHE/PEROUGES	Cher
Commune PLEUMELEUC	Ille-et-Vilaine	Commune QUIMPER	Finistère	Commune RUY-MONTCEAU	Isère
Commune PLEURTUIT	Ille-et-Vilaine	Commune QUIMPERLÉ	Finistère	Commune SAINS	Ille-et-Vilaine
Commune PLOEMEL	Morbihan	Commune QUISTINIC	Morbihan	Commune SAINT AFFRIQUE	Aveyron
Commune PLOEREN	Morbihan	Commune RABLAY SUR LAYON	Maine-et-Loire	Commune SAINT ALBAN DE ROCHE	Isère
Commune PLOEVEN	Finistère	Commune RAYOL-CANADEL-SUR-MER	Var	Commune SAINT ANDRE DE CUBZAC	Gironde
Commune PLONEIS	Finistère	Commune RENAZE	Mayenne	Commune SAINT ANDRÉ DE ROQUELONGUE	Aude
Commune PLUMERGAT	Morbihan	Commune RENNES	Ille-et-Vilaine	Commune SAINT ANTOINE	Gironde
Commune POCÉ LES BOIS	Ille-et-Vilaine	Commune REPLONGES	Ain	Commune SAINT ANTOINE DU ROCHER	Indre-et-Loire
Commune PODENSAC	Gironde	Commune RESSONS LE LONG	Aisne	Commune SAINT ANTOINE SUR L'ISLE	Gironde
Commune POILLEY	Ille-et-Vilaine	Commune RETIERS	Ille-et-Vilaine	Commune SAINT AVERTIN	Indre-et-Loire
Commune POINTE-NOIRE	Guadeloupe	Commune REUGNY	Indre-et-Loire	Commune SAINT AVIT	Drôme
Commune PONS	Charente Maritime	Commune REVEL	Haute-Garonne	Commune SAINT BERNARD	Ain
Commune PONT DE BEAUVOISIN	Isère	Commune REVEST DES BROUSSES	Alpes de Haute-Provence	Commune SAINT BLAISE DU BUIS	Isère
Commune PONT DE CLAIX	Isère	Commune RIAN	Var	Commune SAINT BONNET DE CHAVAGNE	Isère
Commune PONT DE LARN	Tarn	Commune RIEULAY	Nord	Commune SAINT BRICE SUR VIENNE	Haute-Vienne
Commune PONT DU CASSE	Lot-et-Garonne	Commune RIEZ	Alpes de Haute-Provence	Commune SAINT ERME OUTRE ET RAMECOURT	Aisne
Commune PONT-SAINT -ESPRIT	Gard	Commune RILLIEUX-LA-PAPE	Rhône	Commune SAINT ETIENNE LES ORGUES**	Alpes de Haute-Provence
Commune PORT LOUIS	Guadeloupe	Commune RIMOU	Ille-et-Vilaine	Commune SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	Ain
Commune PORT-SAINTE-MARIE	Lot-et-Garonne	Commune RIVIERES	Tarn	Commune SAINT GEOIRS	Isère
Commune PRESSINS	Isère	Commune ROANNE	Loire	Commune SAINT GEORGES D'ESPERANCHE	Isère
Commune PREVESSIN-MOENS	Ain	Commune ROCHECHOUART	Haute-Vienne	Commune SAINT GUILLAUME	Isère
Commune PRUNIERES	Isère	Commune ROCHEFORT	Charente Maritime		
Commune PUIMOISSON	Alpes de	Commune ROCLES	Ardèche		
	Haute-Provence	Commune ROMAGNIEU	Isère		

Commune SAINT HILAIRE DE LA COTE Isère	Commune SAINT PAUL DE VARAX Ain	Commune SAINT-CARADEC- TREGOMEL Morbihan
Commune SAINT HONORÉ 38350 Isère	Commune SAINT PAUL SUR UBAYE Alpes de Haute-Provence	Commune SAINT-CHRISTOPHE-DE- DOUBLE Gironde
Commune SAINT JEAN DE LA RUELLE Loiret	Commune SAINT PHILIBERT Morbihan	Commune SAINT-DOMINEUC Ille-et-Vilaine
Commune SAINT JEAN DE MOIRANS Isère	Commune SAINT PIERRE DE TRIVISY Tarn	Commune SAINTE ANNE D'AURAY Morbihan
Commune SAINT JEAN DE SOUDIAN Isère	Commune SAINT PRIEST LIGOURE Haute-Vienne	Commune SAINTE CÉCILE LES VIGNES Vaucluse
Commune SAINT JOSEPH DE RIVIERE Isère	Commune SAINT PRIEST SOUS AIXE Haute-Vienne	Commune SAINTE MARIE Ille-et- Vilaine
Commune SAINT LATTIER Isère	Commune SAINT QUENTIN LA CHABANNE Creuse	Commune SAINTE-CROIX Ain
Commune SAINT LAURENT BLANGY Pas-de-Calais	Commune SAINT REMY Ain	Commune SAINT-EVARZEC Finistère
Commune SAINT LAURENT EN BEAUMONT Isère	Commune SAINT ROMAIN DE JALIONAS Isère	Commune SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK Guyane
Commune SAINT LOUIS DE MONTFERRAND Gironde	Commune SAINT SEGAL Finistère	Commune SAINT-GEORGES-DE- GRÉHAIGNE Ille-et-Vilaine
Commune SAINT LUNAIRE Ille-et- Vilaine	Commune SAINT SERNIN Lot-et- Garonne	Commune SAINT-GILLES Ille-et- Vilaine
Commune SAINT MALO DE PHILY Ille-et-Vilaine	Commune SAINT SORNIN LEULAC Haute-Vienne	Commune SAINT-GUINOUX Ille-et- Vilaine
Commune SAINT MARCEL Saône-et- Loire	Commune SAINT SULPICE LA FORET Ille-et-Vilaine	Commune SAINT-JEAN Haute- Garonne
Commune SAINT MARCEL BEL ACCUEIL Isère	Commune SAINT SULPICE LA POINTE Tarn	Commune SAINT-JEAN-DE- MAURIENNE Savoie
Commune SAINT MARCELLIN Isère	Commune SAINT SULPICE LES FEUILLES Haute-Vienne	Commune SAINT-JEAN-SUR- REYSSOUZE Ain
Commune SAINT MARTIN CURTON Lot-et-Garonne	Commune SAINT THURIAL Ille-et- Vilaine	Commune SAINT-JUNIEN Haute- Vienne
Commune SAINT MARTIN TERRESSUS Haute-Vienne	Commune SAINT THURIAU Morbihan	Commune SAINT-LAURENT LES ÉGLISES Haute-Vienne
Commune SAINT MÉLOIR DES ONDES Ille-et-Vilaine	Commune SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS Ain	Commune SAINT-LAURENT-SUR- SAÔNE Ain
Commune SAINT MICHEL SUR LOIRE Indre-et-Loire	Commune SAINT VICTOR EN MARCHE Creuse	Commune SAINT-LUPICIN Jura
Commune SAINT MURY MONTEYMOND Isère	Commune SAINT VINCENT DE BARRES Ardèche	Commune SAINT-MALO DE GUERSAC Loire-Atlantique
Commune SAINT NICOLAS DE MACHERIN Isère	Commune SAINT VIVIEN DE MÉDOC Gironde	Commune SAINT-MICHEL DE RIEUFRET Gironde
Commune SAINT NIZIER LE BOUCHOUX Ain	Commune SAINT-AGRÈVE Ardèche	Commune SAINT-NIZIER DU MOUCHEROTTE Isère
Commune SAINT PARDOUXHaute- Vienne	Commune SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC Gironde	Commune SAINT-OUEN-LES-VIGNES Indre-et-Loire
Commune SAINT PARDOUX ISAAC Lot-et-Garonne	Commune SAINT-AVIT Landes	Commune SAINT-QUENTIN-FALLAVIER Isère
	Commune SAINT-BARTHÉLEMY- D'ANJOU Maine-et-Loire	Commune SAINT-SAUVEURIsère
	Commune SAINT-BÉNIGNE Ain	

Commune	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY Ain	Syndicat	SIRP LESCOUT ST AVIT LAGARDIOLLE Tarn	Commune	TAIN L'HERMITAGE Drôme
Commune	SAINT-THURIEN Finistère	Syndicat	SIRP LACOUGOTTE- CADOUL/VEILHES/VIVIERS LES LAVAU Tarn	Commune	TALENSAC Ille-et- Vilaine
Commune	SAINT-VICTOR DE MORESTEL Isère	Syndicat	SIVOM ORZELL Haute-Loire	Commune	TARNOS Landes
Commune	SALORNAY SUR GUYE Saône-et-Loire	Syndicat	SIVOS DIVAJEU AUTICHAMP LA REPARA-AURIPLES Drôme	Commune	TAURIAC Gironde
Commune	SAN NICOLAO Haute- Corse	Syndicat	SIVOS DIXMONT LES BORDES Yonne	Commune	TEILLET Tarn
Commune	SAPPEY/SARCENAS Isère	Commune	SIVOS LESCHEROUX MANTENAY ST JEAN ST JULIEN Ain	Commune	TERSSAC Tarn
Commune	SARDENT Creuse	Commune	SIVU LES SEPT COLLINES Landes	Commune	TETHIEU Landes
Commune	SARI D'ORCINO Corse du sud	Syndicat	SIVU SCOLAIRE DE GREZET-CAVAGNAN, LABASTIDE- CASTEL-AMOUROUX ET SAINTE- GEMME-MARTAILLAC Lot-et- Garonne	Commune	TEULAT Tarn
Commune	SAUGNAC ET CAMBRAN Landes	Commune	SIXT SUR AFF Ille-et- Vilaine	Commune	THOIRY Ain
Commune	SAUSSAN Hérault	Commune	SONZAY Indre-et- Loire	Commune	THORAME HAUTE Alpes de Haute-Provence
Commune	SAVIGNY EN VÉRON Indre-et-Loire	Commune	SOUAL Tarn	Commune	THOUARS Deux- Sèvres
Commune	SAVONNIÈRES Indre-et- Loire	Commune	SOUSTONS Landes	Commune	TIGY Loiret
Commune	SAVY Aisne	Commune	ST ANDRE DE CORCY Ain	Commune	TOMBEBOEUF Lot-et- Garonne
Commune	SCAER Finistère	Commune	ST CHRISTOPHE ET LE LARIS Drôme	Commune	TORCY Seine-et- Marne
Commune	SCHILTIGHEIM Bas-Rhin	Commune	ST MICHEL DE ST GEOIRS Isère	Commune	TOULENNE Gironde
Commune	SEDAN Ardennes	Commune	ST PAUL EN BORN Landes	Commune	TOURC'H Finistère
Commune	SEGNY Ain	Commune	ST ROCH Indre-et- Loire	Commune	TOURS Indre-et-Loire
Commune	SEILLANS Var	Commune	ST SAUVEUR DE MEILHAN Lot-et-Garonne	Commune	TRAMOYES Bouches du Rhône
Commune	SEMALENS Tarn	Commune	ST SAUVEUR DES LANDES Ille-et-Vilaine	Commune	TRANS Mayenne
Commune	SÉNÉ Morbihan	Commune	STEINBACH Haut-Rhin	Commune	TRANS EN PROVENCE Var
Commune	SEPTÈME Isère	Commune	STRASBOURG Bas-Rhin	Commune	TREFFENDEL Ille-et- Vilaine
Commune	SEREILHAC Haute- Vienne	Commune	SUCCIEU Isère	Commune	TREFFIAGAT Finistère
Commune	SERIGNAC SUR GARONNE Lot-et-Garonne	Commune	SULNIAC Morbihan	Commune	TREMBLAY Ille-et- Vilaine
Commune	SERVANCE Haute- Saône	Commune	SUZY Aisne	Commune	TRÉMÉOC Finistère
Commune	SERVON SUR VILAINE Ille-et-Vilaine	Commune	TABANAC Gironde	Commune	TREOGAT Finistère
Commune	SEYRESSE Landes			Commune	TRESBOEUF Ille-et- Vilaine
Commune	SEYSSUEL Isère			Commune	TULETE Drôme
Commune	SIGEAN Aude			Commune	VALDURENQUE Tarn
Commune	SILLANS LA CASCADE Var			Commune	VALENCOGNE ET ST ONDRAS Isère
				Commune	VASSELIN Isère

Commune VAUMEILH Haute-Provence	Alpes de	Commune VIANE Tarn	Commune VITRE Ille-et-Vilaine
Commune VAUX-EN-BUGEY Ain		Commune VIC LA GARDIOLE Hérault	Commune VITROLLES Bouches du Rhône
Commune VAYRES Gironde		Commune VIEUX-CHARMONT Doubs	Commune VIZILLE Isère
Commune VENTEROL Drôme		Commune VILLARD SAINT CHRISTOPHE Isère	Commune VOIRON Isère
Commune VERDALLE Tarn		Commune VILLEMOIRIEU Isère	Commune VOLONNE Haute-Provence
Commune VERNIOZ Isère		Commune VILLENEUVE Aveyron	Commune VOUVRAY Indre-et-Loire
Commune VERNOUX EN VIVARAIS Ardèche		Commune VINSOBRES Drôme	Commune YGOS-SAINT-SATURNIN Landes
Commune VEZIN LE COQUET Ille-et-Vilaine		Commune VIRIEU - BLANDIN - PANISSAGE - CHASSIGNIEU Isère	Commune YVRAC Gironde

PRINCIPAUX APPORTS DE L'ENQUETE

La représentativité de l'enquête

- Les résultats de l'enquête se fondent sur les données de 1 002 communes
- Les communes de moins de 2000 habitants représentent 60% des données
- Les communes sont issues de 86 départements différents
- Les communes représentent plus de 4,3 millions d'habitants et plus de 360 000 enfants scolarisés
- 97% des communes ont formalisé un PEDT

La fréquentation des nouvelles activités périscolaires

- Dans 7 communes sur 10 la fréquentation des maternelles est au moins de 50% des enfants
- La fréquentation en maternelle et en élémentaire est supérieure dans les communes de taille modeste
- Dans 9 communes sur 10 la fréquentation des élémentaires est au moins égale à 50%
- Dans 6 communes sur 10 la fréquentation des élémentaires est supérieure à 75%
- La fréquentation en élémentaire est supérieure à celle des maternelles

Le travail en réseau – L'intercommunalité

- 30% des communes travaillent avec d'autres communes pour les nouvelles activités périscolaires
- 15% des communes bénéficient de l'appui de leur intercommunalité
- ¼ des communes ont rencontré dans un 1er temps des difficultés liées au transport des enfants

La satisfaction vis-à-vis des activités proposées aux enfants

- ¾ des communes sont très satisfaites ou satisfaites des activités proposées aux enfants

- Pour 40% des communes la mise en œuvre de la réforme a permis une ré-interrogation globale de l'offre périscolaire
- 95% des communes estiment que les enfants sont heureux de prendre part aux activités
- 80% des communes estiment que les nouvelles activités périscolaires contribuent à l'enrichissement culturel, à l'épanouissement et au mieux vivre ensemble des enfants
- 1/4 des communes accueillent au moins un enfant à besoin spécifique

Les encadrants des nouvelles activités périscolaires

- 6 communes sur 10 ont augmenté le temps de travail d'agents à temps partiel
- 73,5% des répondants bénéficient de la présence rassurante et professionnelle des ATSEM en maternelle
- Plus de la moitié des communes sollicitent les salariés des associations
- 1/3 des communes font appel à des auto-entrepreneurs
- 43% des communes ont réussi à mobiliser des bénévoles
- 15% des communes bénéficient des interventions d'enseignants
- 1/4 des communes mobilisent des contrats aidés
- Les parents sont actifs dans 1/3 des communes qui mobilisent des bénévoles

La formation des intervenants

- Plus de la moitié des communes ont fait bénéficier leurs agents de formations nouvelles
- L'accès à de nouvelles formations est plus difficile dans les communes de taille modeste
- 7 communes sur 10 souhaitent encore développer l'accès à la formation de leurs agents notamment sur la conception et l'enrichissement pédagogique des activités et sur la gestion de groupe
- 15% des communes ont recruté des vacataires se destinant à l'enseignement

La collaboration avec les équipes enseignantes

- 6 communes sur 10 jugent positivement la collaboration entre les équipes enseignantes et périscolaires
- Les instances de dialogue sont mises en place dans 70% des communes
- Plus de la moitié des communes souhaitent une collaboration plus forte avec les équipes enseignantes notamment dans l'articulation du PEDT et du projet d'école.

Le financement

- La quasi-totalité des communes ont bénéficié du fonds d'amorçage ou de soutien mis en place par l'Etat (50 € par enfant) sans rencontrer de difficulté particulière.
- 1/3 des communes ont bénéficié de 40 € supplémentaire (90 € par enfant.)
- La moitié des communes ont pu bénéficier du financement de la CAF
- Plus de 2 communes sur 10 ont eu des difficultés pour bénéficier du financement de la CAF
- Les communes de taille modeste ont le plus de difficulté à mobiliser le financement de la CAF
- 4 communes sur 10 ont eu des difficultés à réunir les critères d'agrément

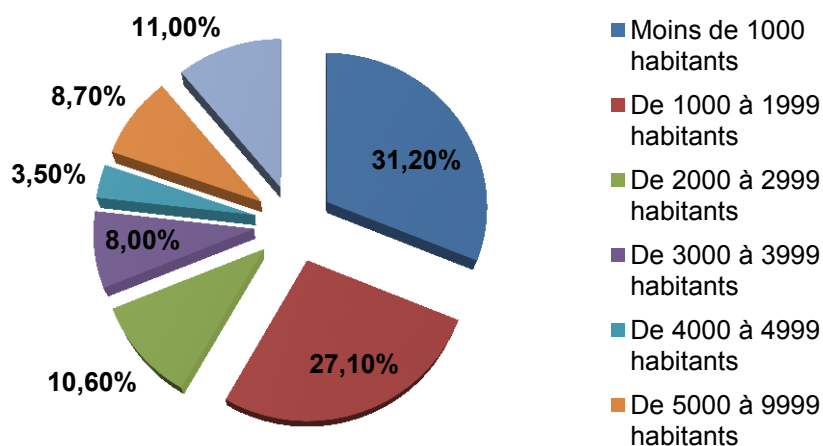
d'ACM

- 3 communes sur 10 relèvent la lourdeur de la charge administrative du dossier CAF

Le rôle du groupe d'appui départemental

- Son existence n'est connue que d'1/4 des communes
- Les communes en attendent un appui dans l'évaluation triennale de leur PEDT et la diffusion de nouvelles offres de contenu d'activités.

La typologie des communes qui ont répondu à l'enquête



3 communes sur 10 ayant répondu à l'enquête ont moins de 1000 habitants.

Plus globalement les communes de moins de 3000 habitants représentent près de 7 communes sur 10.

L'année de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

1/4 des communes ont mis en œuvre la réforme dès 2013 et 3/4 à la rentrée 2014.

Année	Pourcentage
2013	25,8%
2014	74,2%

La formalisation d'un Projet éducatif de territoire

Près de 97% ont formalisé un PEDT.

PEDT validé	Pourcentage
Oui	96,8%
Non	3,2%

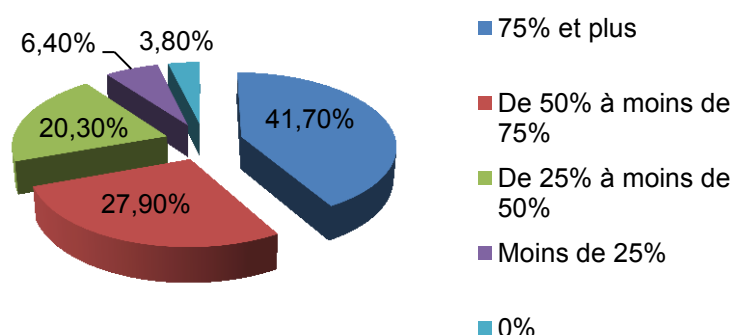
Les raisons avancées par les 22 communes sur 668 pour la non-formalisation d'un PEDT sont le manque de moyens financiers et le niveau insuffisant de formation des intervenants.

La fréquentation des nouveaux temps d'activité périscolaire

Dans les communes disposant d'une école maternelle

Taux de fréquentation	Pourcentage
75% et plus	41,7%
De 50% à moins de 75%	27,9%
De 25% à moins de 50%	20,3%
Moins de 25%	6,4%
0%	3,8%

Répartition des communes selon leur taux de fréquentation



41,7% des communes ont un taux de fréquentation de leurs nouvelles activités périscolaires par les maternelles d'au moins 75%.

Près de 7 communes sur 10 voient leurs nouvelles activités périscolaires fréquentées par plus de la moitié des enfants scolarisés en maternelle et plus de 4 sur 10 par au moins 75% des enfants.

La fréquentation maternelle selon la strate des communes

Strates de communes	Taux de fréquentation	Pourcentage
Moins de 1000 habitants	75% et plus	47,6%

	De 50% à moins de 75%	17,5%
	De 25% à moins de 50%	20,6%
	Moins de 25%	6,9%
	0%	7,4%
De 1000 à 1999 habitants	75% et plus	41,3%
	De 50% à moins de 75%	26,1%
	De 25% à moins de 50%	23,4%
	Moins de 25%	7,1%
	0%	2,2%
De 2000 à 2999 habitants	75% et plus	44,4%
	De 50% à moins de 75%	25,0%
	De 25% à moins de 50%	25,0%
	Moins de 25%	4,2%
	0%	1,4%
De 3000 à 3999 habitants	75% et plus	36,4%
	De 50% à moins de 75%	43,6%
	De 25% à moins de 50%	12,7%
	Moins de 25%	5,5%
	0%	1,8%
De 4000 à 4999 habitants	75% et plus	50,0%
	De 50% à moins de 75%	25,0%
	De 25% à moins de 50%	12,5%
	Moins de 25%	12,5%
De 5000 à 9999 habitants	75% et plus	33,3%
	De 50% à moins de 75%	43,3%
	De 25% à moins de 50%	15,0%
	Moins de 25%	6,7%
	0%	1,7%
10000 habitants et plus	75% et plus	32,9%
	De 50% à moins de 75%	38,2%
	De 25% à moins de 50%	19,7%
	Moins de 25%	3,9%
	0%	5,3%

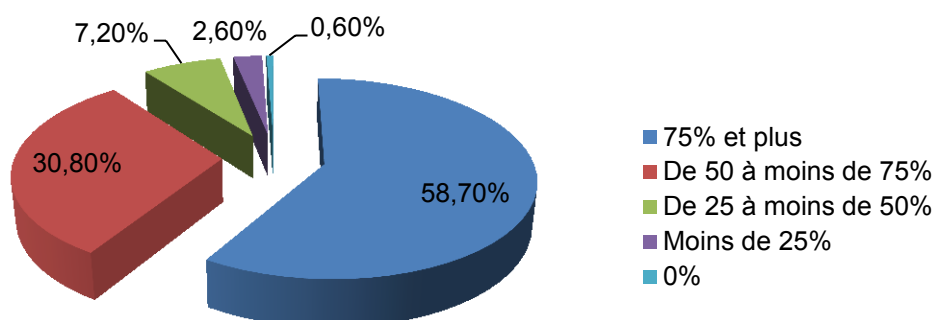
Le taux de fréquentation des nouvelles activités périscolaires en maternelle est plus important dans les communes de taille modeste que dans les communes de taille plus importante.

Près de la moitié des communes de moins de 1000 habitants observent une fréquentation des nouvelles activités périscolaires supérieure à 75% des enfants de maternelle alors que c'est le cas pour 33% des communes de 5000 habitants et plus.

Dans les communes disposant d'une école élémentaire

Dans près de 9 communes sur 10 au moins la moitié des enfants scolarisés en élémentaire prennent part aux nouvelles activités périscolaires et dans près de 6

communes sur 10 c'est au moins 75% des enfants qui participent aux nouvelles activités.



58,7% des communes ont une fréquentation des nouvelles activités pour les élémentaires au moins égale à 75%.

La fréquentation élémentaire selon les strates de communes

62,5% des communes de moins de 1000 habitants ont une fréquentation des NAP par les enfants scolarisés en élémentaire égale à 75% ou plus, 48,6% des communes de 10 000 habitants et plus présentent ce même taux de fréquentation.

Plus de 9 communes sur 10 de moins de 3000 habitants présentent un taux de fréquentation des NAP par les enfants scolarisés en élémentaire au moins égal à 50%, c'est 8 communes sur 10 parmi les communes de 10 000 habitants et plus.

	Taux de fréquentation	% de communes concernées
Moins de 1000 habitants	75% et plus	62,5%
	De 50 à moins de 75%	28,4%
	De 25 à moins de 50%	4,3%
	Moins de 25%	3,4%
	0%	1,4%
De 1000 à 1999 habitants	75% et plus	58,1%
	De 50 à moins de 75%	33,3%
	De 25 à moins de 50%	8,1%
	Moins de 25%	0,5%
De 2000 à 2999 habitants	75% et plus	61,1%
	De 50 à moins de 75%	31,9%
	De 25 à moins de 50%	4,2%
	Moins de 25%	2,8%
De 3000 à 3999 habitants	75% et plus	56,4%
	De 50 à moins de 75%	30,9%

De 4000 à 4999 habitants	De 25 à moins de 50%	10,9%
	Moins de 25%	1,8%
	75% et plus	62,5%
	De 50 à moins de 75%	25,0%
	De 25 à moins de 50%	8,3%
De 5000 à 9999 habitants	Moins de 25%	4,2%
	75% et plus	58,3%
	De 50 à moins de 75%	28,3%
	De 25 à moins de 50%	8,3%
	Moins de 25%	5,0%
10000 habitants et plus	75% et plus	48,7%
	De 50 à moins de 75%	34,2%
	De 25 à moins de 50%	11,8%
	Moins de 25%	3,9%
	0%	1,3%

La fréquentation selon l'année de mise en œuvre

Plus des 2/3 des communes ayant appliqué la réforme des rythmes scolaires en 2013 ont une fréquentation des nouvelles activités périscolaires supérieure à 75% des enfants scolarisés en élémentaire alors que 56% des communes ayant démarré en 2014 ont la même fréquentation.

2013	Pourcentage
75% et plus	66,9%
De 50 à moins de 75%	26,7%
De 25 à moins de 50%	4,1%
Moins de 25%	2,3%
0%	0%
2014	Pourcentage
75% et plus	56,0%
De 50 à moins de 75%	32,2%
De 25 à moins de 50%	8,3%
Moins de 25%	2,8%
0%	0,8%

Comparaison de la fréquentation par les enfants scolarisés en maternelle par rapport à ceux scolarisés en élémentaire

Dans près de 9 communes sur 10 au moins la moitié des enfants scolarisés en élémentaires fréquentent les NAP, c'est le cas dans 7 communes sur 10 pour les maternelles.

Les $\frac{3}{4}$ des enfants d'élémentaires prennent part aux nouvelles activités périscolaires dans plus de 6 communes sur 10 contre 4 communes sur 10 pour les maternelles.

L'encadrement

Un encadrement qui s'appuie d'abord sur les agents de la commune

Si les communes s'appuient largement sur leurs agents pour assurer l'encadrement des nouvelles activités périscolaires, elles sont plus de la moitié à solliciter les salariés des associations et près d'une sur 3 à travailler avec des autoentrepreneurs.

Plus de 43% des communes bénéficient et fédèrent des bénévoles pour animer les nouvelles activités.

Près de 15% des communes bénéficient des interventions des enseignants.

Les contrats aidés sont mobilisés par près du ¼ des communes.

Nature des encadrants	Pourcentage
ATSEM	73,5%
Salariés des associations	56,2%
Agents municipaux qui ont diversifié leur activité	55,9%
Des animateurs territoriaux titulaires qui travaillaient déjà pour la commune	47,1%
Des bénévoles	43,8%
Des autoentrepreneurs	32,0%
Des animateurs territoriaux nouvellement recrutés	19,7%
Enseignants volontaires	15,1%
Emplois d'avenir	19,7%
CUI	7,5%

Le bénévolat

44% des élus témoignent de l'intervention de bénévoles. Dans plus de 8 communes sur 10 qui bénéficient de l'intervention de ces bénévoles, ceux-ci sont issus des associations locales. Les parents constituent un vivier non négligeable puisqu'ils sont actifs dans un tiers des communes faisant appel au bénévolat.

Type de bénévole	% sur communes qui mobilisent des bénévoles
Des bénévoles d'associations locales	82,5%
Des parents d'élèves et grands-parents volontaires	35,4%
Des retraités	23,2%
Des professionnels qui souhaitent partager leur savoir-faire	12,6%
Des enseignants à la retraite	8,6%
Des bénévoles à titre personnel	6,0%
Elus	4,0%

La consolidation des emplois

Dans plus de 6 communes sur 10, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a conduit à la consolidation d'emplois dans le domaine de l'animation ou de la coordination par l'augmentation du temps de travail.

Consolidation des emplois	Pourcentage
Oui	62,5%
Non	37,5%

Une mise en situation pour les personnes destinées à l'enseignement

Près de 15% des communes ont recruté parmi les vacataires des personnes se destinant à l'enseignement.

Mise en situation futurs enseignants	Pourcentage
Non	68,5%
Oui	13,8%
NSP	17,7%

La coordination des nouvelles activités

3 communes sur 10 ont procédé à un recrutement pour la coordination des NAP.

Recrutement pour coordination	Pourcentage
Non	69,2%
Oui	30,8%

Plus d'une commune sur 10 a confié l'organisation des NAP à une association partenaire de l'école.

TAP confiés à une association : Oui/Non	Pourcentage
Non	86,6%
Oui	13,4%

La formation des animateurs et intervenants

La formation fortement mobilisée

Plus de la moitié des communes ont mis en place des formations nouvelles pour les animateurs et les intervenants.

Formation des intervenants	Pourcentage
Non	46,2%
Oui	53,8%

2/3 des communes, qui ont eu recours à la formation pour leurs intervenants, ont mobilisé une formation BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Près d'une commune sur deux s'est appuyée sur le Centre national de la fonction publique pour bénéficier de formations.

1/3 des communes qui ont eu recours à de la formation l'ont fait pour des contenus spécifiques d'activité.

Le recours à des formations inter-catégorielles avec les enseignants reste marginal.

Formations	Pourcentage
BAFA	67,3%
Formations proposées par le CNFPT	46,2%
Formations spécifiques sur les contenus d'activités	34,3%
BAFD	23,2%
Formations spécifiques pour les maternelles	16,4%
BPJEPS	13,2%
Formations spécifiques pour les enfants porteurs de handicap	8,4%
CQP	7,4%
Formations inter-catégorielles avec les enseignants	2,6%
BAPAAT	1,3%
autres	12,9%

Alors que 4 communes de moins de 1000 habitants sur 10 ont eu recours à la formation pour leurs intervenants, c'est près de 9 communes sur 10 de plus de 10000 habitants qui en ont fait usage.

Globalement le recours à la formation est très fortement corrélé à la taille de la commune : plus la commune est peuplée plus il est fait appel à de la formation.

Strates et formation	Pourcentage
Moins de 1000 habitants	
Oui	40%
Non	60%
De 1000 à 1999 habitants	
Oui	47%
Non	53%
De 2000 à 2999 habitants	
Oui	49%
Non	51%
De 3000 à 3999 habitants	
Oui	67%

Non	33%
De 4000 à 4999 habitants	
Oui	71%
Non	29%
De 5000 à 9999 habitants	
Oui	72%
Non	28%
10000 habitants et plus	
Oui	87%
Non	13%

Le besoin de formation

Plus de 7 communes sur 10 expriment un besoin de formation supplémentaire pour les intervenants.

6 communes sur 10 expriment un besoin de formation pour la conception des activités et la prise en charge et la gestion de groupes.

Plus d'1/3 des communes expriment un besoin de formation pour la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

4 communes sur 10 souhaitent bénéficier de formations spécifiques pour les enfants de maternelle.

Besoins de formation	Pourcentage
Pédagogique: sur la conception des activités	63,7%
Educatives: pour la prise en charge et la gestion des groupes	61,2%
Spécifiques pour les maternelles	42,7%
Educatives: pour s'occuper des enfants à besoins spécifiques	35,5%
Autre	4,7%

Les partenariats et la concertation

Le travail en réseau avec d'autres communes

Travail en réseau	Pourcentage
Oui	28,3%
Non	70,8%

Autre	0,9%
Total général	

Seulement 3 communes sur 10 affirment travailler en réseau avec d'autres communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le rôle de l'intercommunalité

15% des communes bénéficient d'un appui de leur intercommunalité pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Cet appui est très variable dans son ampleur puisque dans certains cas c'est l'intercommunalité qui exerce en totalité la compétence, dans d'autres l'appui se concrétise par la mise à disposition de personnel issus des ALSH du mercredi et des vacances, parfois la coordination et l'organisation.

Appui de l'intercommunalité	Pourcentage
Aucun	64,9%
Coordination-Organisation-Financement	14,9%
NSP	20,2%

¼ des communes ont rencontré des difficultés par rapport au transport des enfants.

La mise en place d'un transport par l'intercommunalité le mercredi pour accompagner les enfants au centre de loisirs a souvent permis de résoudre la question. Au-delà de l'aspect budgétaire, il s'avère parfois difficile de trouver des transporteurs disponibles : de nombreuses communes ont donc acquis un minibus.

Difficulté liées aux transports	Pourcentage
Non	75,1%
Oui	24,9%

La collaboration locale avec les enseignants

La qualité de la collaboration

Plus de 6 communes sur 10 jugent positivement la collaboration entre les équipes de l'éducation nationale et les équipes périscolaires.

Qualificatif pour la collaboration	Pourcentage
Bien	61,8%
Bien, Mal	1,0%

Mal	13,5%
Sans avis	23,7%

Plus de la moitié des communes jugent leur collaboration avec les équipes enseignantes effectives ou à renforcer.

La nature de la collaboration

Cette collaboration peut prendre la forme de l'intégration des enseignants ou des directeurs à un comité de pilotage, des échanges réguliers entre les responsables du périscolaire et les directeurs d'école, la signature d'une charte de la continuité éducative et parfois l'intervention directe des enseignants dans les NAP.

Le 1/3 des communes souhaitent un renforcement de la collaboration avec les enseignants et plus de 2 communes sur 10 affirment n'avoir aucune collaboration avec les enseignants concernant les nouvelles activités périscolaires.

Plusieurs communes évoquent la nécessité de disposer d'un temps dédié et régulier d'échange à minima entre le directeur d'école et le responsable du périscolaire.

De même la nécessité d'articuler véritablement projet éducatif territorial et projet d'école semble une préoccupation des communes.

Quelques communes semblent toujours bloquées dans leur collaboration avec les enseignants en raison de conflits d'usage de locaux et de chevauchement des activités pédagogiques complémentaires (APC) et des NAP.

Les remarques sur cette collaboration:	Pourcentage
Collaboration effective	26,5%
Collaboration à renforcer	24,6%
Après un début difficile, la collaboration progresse	8,6%
Collaboration inexistante	22,4%
Difficile de surmonter certaines difficultés : Partage des locaux et chevauchement APC et NAP	7,0%
Nécessité d'instaurer un temps officiel de collaboration	4,8%
Nécessité d'articuler PEDT projet d'école	6,1%

Le contenu des activités est discuté dans un peu plus de la moitié des communes avec l'équipe enseignante dans le cadre de la continuité éducative.

Echange sur le contenu des TAP avec les enseignants	Pourcentage
Oui	53,3%
Non	46,7%

Les instances de concertation et l'interrogation de l'offre périscolaire

La création d'instances de concertation

Dans près de 7 communes sur 10, il existe des instances de dialogue hors des conseils d'école pour discuter sur les contenus des activités.

Création d'instances de discussion : Oui/Non	Pourcentage
Oui	69,7%
Non	30,3%

Les Activités

L'interrogation de l'offre périscolaire

Pour 4 communes sur 10, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été l'occasion d'une interrogation globale sur l'offre périscolaire.

Interrogation globale de l'offre périscolaire	Pourcentage
Oui	41,9%
Non	53,0%
NSP	5,1%

L'interrogation globale sur l'offre périscolaire suite à la réforme est fortement corrélée à la strate de la commune : 3 communes sur 10 de moins de 1000 habitants ont réinterrogé globalement leur offre alors que c'est le cas de 8 communes sur 10 de plus de 10000 habitants.

Strates communes/Interrogation globale	Pourcentage
Moins de 1000 habitants	
Oui	27,9%
Non	62,3%
NSP	9,8%
De 1000 à 1999 habitants	
Oui	33,7%
Non	62,6%
NSP	3,7%
De 2000 à 2999 habitants	
Oui	41,7%
Non	54,2%
NSP	4,2%
De 3000 à 3999 habitants	
Oui	52,7%
Non	41,8%
NSP	5,5%
De 4000 à 4999 habitants	

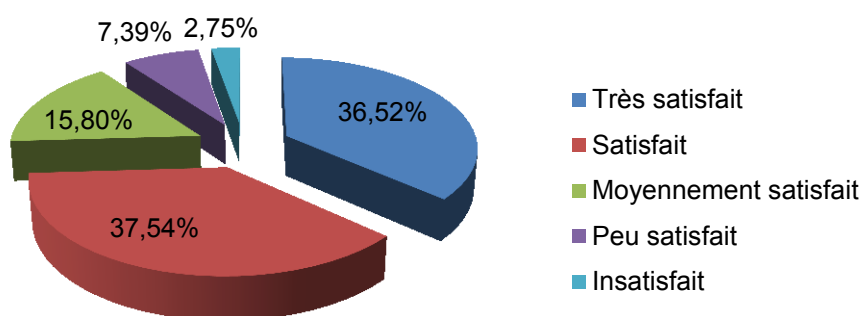
Oui	45,8%
Non	54,2%
De 5000 à 9999 habitants	
Oui	63,3%
Non	35,0%
NSP	1,7%
10000 habitants et plus	
Oui	76,3%
Non	23,7%

La satisfaction vis-à-vis des activités proposées

Près des $\frac{3}{4}$ des communes se disent très satisfaites ou satisfaites des nouvelles activités périscolaires proposées aux enfants.

Satisfaction liées aux activités	Pourcentage
Très satisfait	36,52%
Satisfait	37,54%
Moyennement satisfait	15,80%
Peu satisfait	7,39%
Insatisfait	2,75%

Satisfaction des communes liée aux activités proposées



La typologie des communes peu satisfaites ou insatisfaites

Même si elle reste forte avec près de 65% de communes très satisfaites ou satisfaites des activités proposées aux enfants, les communes de moins de 1000 habitants doutent plus sur la qualité des activités proposées.

A partir de 1000 habitants les communes doutent moins de la qualité de leur offre : près des $\frac{3}{4}$ des communes dont la population est comprise entre 999 et 2000 habitants sont très satisfaites ou satisfaites des activités proposées.

Strates /Satisfaction	Pourcentage
Moins de 1000 habitants	
Très satisfait	28,8%
Satisfait	35,8%
Moyennement satisfait	23,7%
Peu satisfait	7,4%
Pas satisfait	4,2%
De 1000 à 1999 habitants	
Très satisfait	38,5%
Satisfait	35,3%
Moyennement satisfait	14,4%
Peu satisfait	10,7%
Pas satisfait	1,1%
De 2000 à 2999 habitants	
Très satisfait	47,9%
Satisfait	31,5%
Moyennement satisfait	15,1%
Peu satisfait	4,1%
Pas satisfait	1,4%
De 3000 à 3999 habitants	
Très satisfait	40,0%
Satisfait	49,1%
Moyennement satisfait	7,3%
Peu satisfait	3,6%
Pas satisfait	0,0%
De 4000 à 4999 habitants	
Très satisfait	50,0%
Satisfait	29,2%
Moyennement satisfait	12,5%
Peu satisfait	4,2%
Pas satisfait	
De 5000 à 9999 habitants	
Très satisfait	41,7%
Satisfait	36,7%
Moyennement satisfait	8,3%
Peu satisfait	6,7%
Pas satisfait	6,7%
10000 habitants et plus	
Très satisfait	31,6%
Satisfait	48,7%
Moyennement satisfait	10,5%
Peu satisfait	6,6%
Pas satisfait	2,6%

Des activités enrichissantes et épanouissantes

Plus de 80% des communes estiment que les nouvelles activités périscolaires contribuent à l'enrichissement culturel, à l'épanouissement et au mieux vivre ensemble des enfants.

Enrichissement des enfants	Pourcentage
Oui	80,5%
Non	15,3%
Oui, Non	4,2%

La satisfaction des enfants

Près de 95% des communes estiment que les enfants sont heureux de prendre part aux nouvelles activités périscolaires.

Satisfaction des enfants	Pourcentage
Oui	94,8%
Non	3,0%
Oui, Non	2,2%

Les enfants à besoins particuliers

Près d'1/4 des communes ont au moins un enfant à besoins spécifiques scolarisés.

8% des communes de moins de 1000 habitants sont concernées.

Dans la majeure partie des situations tous les enfants ont pu être accueillis dans les mêmes conditions.

Pour les enfants qui ont besoin d'un intervenant propre, le besoin exprimé par les communes est d'une part la nécessité de mieux former leur personnel et d'autre part d'accroître le partenariat avec l'éducation nationale et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour prolonger les contrats des AVS sur les temps périscolaires.

Le financement et la gouvernance

Le fonds d'amorçage ou de soutien de l'Etat

La quasi-totalité des communes ont bénéficié du fonds d'amorçage de l'Etat ou du fonds de soutien.

Financement de l'Etat	Pourcentage
Oui	97,5%
Non	2,3%
Oui, Non	

Le 1/3 des communes a bénéficié de 40 € supplémentaire par enfant car concernées par la DSR ou la DSU cible.

40€ supplémentaire	Pourcentage
Oui	33,8%
Non	65,9%
Oui, Non	

Près de 93% des communes n'ont pas rencontré de difficultés particulières pour bénéficier du financement de l'Etat.

Difficultés financement Etat	Pourcentage
Non	92,9%
Oui	7,1%

Le financement de la CAF

La moitié des communes a bénéficié des financements de la CAF pour la mise en œuvre de la réforme.

Financement CAF	Nombre de communes	Pourcentage
Non	336	48,7%
Oui	354	51,3%
Total général	690	

Plus de 2 communes sur 10 ont rencontré des difficultés pour obtenir le financement CAF.

Strates de communes	Pourcentage	Pourcentage
Moins de 1000 habitants		
Non	72,0%	
Oui	28,0%	
De 1000 à 1999 habitants		
Non	80,5%	
Oui	19,5%	
De 2000 à 2999 habitants		
Non	82,1%	
Oui	17,9%	
De 3000 à 3999 habitants		
Non	84,8%	
Oui	15,2%	
De 4000 à 4999 habitants		
Non	94,1%	
Oui	5,9%	
De 5000 à 9999 habitants		
Non	79,6%	
Oui	20,4%	
10000 habitants et plus		
Non	80,3%	

Oui	19,7%	
Difficultés obtention financement CAF		
Non		78,9%
Oui		21,1%

La difficulté à mobiliser les financements CAF liée à la taille de la commune

La difficulté à obtenir les financements CAF est directement liée à la taille des communes, les difficultés sont accrues pour les communes de moins de 1000 habitants : 3 communes de moins de 1000 habitants sur 10 ont rencontré des difficultés alors que c'est moins de 2 sur 10 pour les autres communes.

La typologie des difficultés rencontrées

Les communes qui ont rencontré des difficultés de financement par la CAF de leurs nouvelles activités périscolaires sont 4 sur 10 à rencontrer des difficultés pour réunir les critères d'agrément d'accueil collectif de mineurs.

3 communes sur 10 relèvent une lourde charge administrative pour la gestion du dossier de financement CAF et près de 2 communes sur 10 jugent les délais de réponse ou de paiement trop longs.

Plus d'une commune sur 10 affirme avoir transféré cette problématique à l'intercommunalité, à un syndicat ou à un prestataire.

Types de difficulté	Pourcentage
Difficulté à remplir les critères de l'agrément ACM (Directeur, taux d'encadrants diplômés...)	43,2%
Charge administrative importante	27,7%
Délais de réponse et de paiements	16,2%
Problématique transférer à un prestataire, à l'intercommunalité ou à un syndicat	12,8%

La connaissance du groupe d'appui départemental

Le groupe d'appui départemental est connu d'un quart des communes.

Connaissance du GAD	Pourcentage
Oui	23,5%
Non	76,5%

Les attentes vis-à-vis du groupe d'appui départemental

Les communes qui connaissent le GAD attendent de ce dernier qu'il puisse :

- Accompagner les communes dans l'évaluation de leur PEDT ;

- Diffuser aux communes des offres d'activités ;
- Centraliser et informer des offres de formation des différents organismes ;
- Participer à la diffusion des offres d'emploi ou de prestation des communes pour les activités ;
- Renforcer le lien entre ^{les} communes pour les échanges d'expérience.

Annexe 5 : Documents, dossiers et contributions portés à la connaissance de la mission

- Communauté de commune de Beauce-la-Forêt, Loir-et-Cher : compte-rendu des comités de suivi, PEDT des écoles de Josnes, Marchenoir et Saint-Léonard-en-Beauce, revue de presse, projet d'animation.
- Communauté de communes du Pays-de-Tarusade, Landes : bilan, taux de fréquentation, planning d'activités, éditorial de présentation du Président, règlement intérieur des Nap.
- Communauté de communes de l'Estuaire, Gironde : PEDT, communication aux familles, fiches techniques d'activités, bilan des TAP
- Communauté de communes des trois rivières, Eure-et-Loir : Bilan des TAP
- Communauté de communes du Pays-de-Tarascon : PEDT et répartitions des activités par école, schéma départemental pour les politiques éducatives concertées en Ariège. Guide de l'ALAE, convention territoriale, projet handicap.
- Communauté de communes « Cœur de caux », commune de Fauville-en-Caux, de Hattenville, RPI Alvimare, SIVOS du Cœur de Caux : Contrat enfance jeunesse.
- Communauté de communes du pays Foyen-PEDT
- RPI Haux-Madirac-Sant Genèse de Lombaud : PEDT, Carnet de liaison du périscolaire
- RPI Saint Avit de Tardes, Néoux, Mouiters Rozeille-PEDT
- Groupement de Communes : Buire, Hirson, Mondrepuis, Neuve-Maison, Ohis : PEDT (Francas)
- Sivos de Jarrige : PEDT, Charte, bilan de fréquentation, planning d'activités
- Sivos de Buis les Baronnies : PEDT, bilan, contributions
- Sivos de Haute Ouvèze : PEDT
- SIRP Flaujagues et Mouliets : PEDT, bilan financier
- Commune de Vinsobres : PEDT, bilan financier
- Commune de Marines : PEDT

- Commune de Noaillan : PEDT, Bilan financier, Guide pour les parents, activités proposées
- Commune de Vetheuil : PEDT, bilan financier
- Commune de Liomer : PEDT, bilan financier
- Commune de Saint-Vaury : PEDT, bilan financier
- Commune de Saint-André-de-Cubzac : PEDT, Guide pour les familles, bilan financier
- Commune de Créon : PEDT, bilan financier, articles de presse
- Commune de Ludon : Organisation des activités
- Commune de Saint-Christophe-de-Double : PEDT
- Commune de Charbonnière les Vieilles : PEDT
- Commune de la Souterraine : PEDT
- Commune de Guéret : PEDT, bilan 2015-2015
- Commune de Virsac: PEDT, livret aux familles
- Ville de Grande Sainte : PEDT, bilan et projets en cours
- Ville d'Arras : PEDT, bilan financier, bilan d'étape de l'évaluation menée par la ville d'Arras, Monsieur Georges Fotinos
- Ville de Port-Marly : Yvelines PEDT, planning d'activités
- Ville de Nantes : Dossier d'évaluation de la mise en œuvre de la réforme de rythmes scolaires septembre 2014-Cahiers de l'évaluation : Bilan mars 2015
- Ville d'Orchies : PEDT, bilan, trombinoscope
- Ville de Clermont-Ferrand : Contribution écrite, bilan financier, PEDT
- Rectorat du Puy-de-Dôme : Compte-rendu des comités de suivi académique, Note au recteur sur les parcours d'éducation artistique et culturelle. Contribution de l'USEP
- Préfecture de l'Ardèche : Point sur l'avancement des PEDT sur le département
- Bilan départemental sur la « mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans le département des Landes-février 2016.

- Bilan département du Var : contribution DDCS
- Contribution écrite du Défenseur des Droits Monsieur Jacques Toubon
- Rapport du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires-Novembre 2015, la Présidente, Madame Moulin-Civil
- Contribution de l'AMIF, association des maires d'Ile de France - note préparatoire à la rencontre du 14 janvier 2016
- Contribution de l'APVF -association des petites villes de France Mars 2016
- Contribution par mail de Monsieur Guy CLUA-Président des maires ruraux de Lot-et Garonne
- Contribution écrite de l'Association des maires des Landes
- Echanges Ville de Pau : Formation inter catégorielle maternelles
- Rapport scientifique du POLOC-Décembre 2015 « Le Projet Educatif de territoire ; ses chiffres, ses mots, son rapport au monde social »-Daniel Franji, Marine Douchy, Yves Fournel, Renaud Morel, Sidonie Rancon
- L'essentiel-Publication de la Caisse Nationale des Allocations Familiales / AMF n°159 décembre 2015.
- Contribution écrite du Défenseur des Droits, Monsieur Toubon
- Contribution écrite et propositions des FRANCAS « Le PEDT, outil d'une dynamique au service d'une ambition citoyenne et démocratique pour l'éducation sur les territoires »-Rencontres nationales Brest 2015
- Contribution écrite de la Fédération Léo Lagrange
- Rapport-CESER Nord-Pas-de-Calais « des projets éducatifs de territoire pour la réussite de l'enfant » - Février 2016
- Groupement national interprofessionnel des semences et des plants- Note sur les activités de jardinage dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires. Guide pratique pour bâtir des activités de jardinage. Val'hor
- ANDEV : Actes du colloque « Eduquer et refonder l'école ensemble : Osons la pédagogie dans nos politiques éducatives locales »
- DASEN de Gironde- François COUX : Bilan de la mise en place des PEDT en Gironde-Analyse de la mise en place des PEDT de la circonscription de Gradignan

- DASEN d'Eure et Loir- Joël SÜRIG : témoignage de projets collaboratifs en lien avec les activités numériques et la charte de la ruralité
- DASEN du Val d'Oise : Bilan statistique de mise en place des PEDT sur le département (document GAD)
- Département des Landes : Projet de formations croisées
- Evaluation des PEDT du Rhône ; synthèse DDCS 69-Bilans de la préfecture d'Ardèche
- Rectorat d'Orléans-Tours : présentation de l'étude en cours « *évaluation des nouveaux aménagements des temps scolaires et périscolaires, rythmes biologiques et psychologiques des élèves du cycle primaire* ».